

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 26° SEANCE

Séance du Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 1976.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3756).
2. — Loi de finances pour 1977. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3756).

Information (p. 3756).

MM. Jean Francou, rapporteur spécial; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement; Félix Ciccolini, Mme Catherine Lagatu.

Adoption des crédits.

3. — Communication du Gouvernement (p. 3767).
4. — Loi de finances pour 1977. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3767).

Affaires étrangères (p. 3767).

MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; le président, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; Guy Petit, Henri Caillavet.

MM. Gustave Héon, rapporteur spécial; Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (Affaires étrangères).

*Suspension et reprise de la séance.*

MM. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (Relations culturelles); Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; André Colin, président de la commission des affaires étrangères;

Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères; Paul d'Ornano, Serge Boucheny, Pierre Giraud, Jean Périquier, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; Guy Petit.

Sur les crédits :

MM. René Jager, Jacques Genton, Jacques Habert, le ministre; Gustave Héon, rapporteur spécial; le secrétaire d'Etat.

Adoption des crédits.

*Suspension et reprise de la séance.*

Environnement (p. 3794).

MM. Raymond Marcellin, rapporteur spécial; Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Pierre Croze, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports; Mme Hélène Edeline, MM. Marcel Brégère, Henri Fréville, Bernard Legrand, Fernand Chatelain, le président, Pierre Petit, Edouard Le Jeune, Auguste Billiemaz.

Sur les crédits :

Amendement n° 98 de la commission. — MM. le rapporteur spécial, le ministre, Bernard Legrand. — Adoption.

Amendement n° 106 de M. Bernard Legrand. — M. Bernard Legrand. — Retrait.

Adoption des crédits modifiés.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Transmission d'un projet de loi (p. 3819).
6. — Dépôt d'un rapport (p. 3819).
7. — Ordre du jour (p. 3819).

## PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à neuf heures quarante minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1977

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 64 et 65 (1976-1977).]

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE

## I. — SERVICES GÉNÉRAUX

## Information.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant l'information qui figurent dans les services du Premier ministre, section I : services généraux.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. En cette fin d'année 1976 où nous allons examiner sous l'angle du budget la participation et les aides directes, indirectes, exceptionnelles ou conjoncturelles que l'Etat peut apporter par son budget de l'information à la presse écrite, à son maintien, à sa liberté, à son pluralisme et à sa diffusion, la crise qui secoue la presse est loin d'être dénouée.

Changement de propriétaire, concentration, naissance de nouveaux groupes se conjuguent avec une progression et une transformation des techniques dans la fabrication des journaux et dans la transmission de l'information.

Pendant ce temps-là, les problèmes sociaux de certaines entreprises ne sont pas réglés. Le sort de l'imprimerie, dont la bonne santé et le bon fonctionnement sont le gage de la survie de la presse écrite, est lui-même inquiétant.

La presse connaît donc une crise qui se prolonge et des problèmes qui ne sont pas réglés dans une période où les structures sont à redéfinir, la législation à transformer, mais où, aussi, à l'échelon gouvernemental, les problèmes qui la concernent, s'ils sont théoriquement de la compétence du Premier ministre, demeurent très dispersés dans les faits.

Si l'on ne s'en tient qu'à la presse quotidienne, les tirages de celle de Paris accusent, depuis dix ans, une tendance sensible à la baisse, malgré l'exception du journal *Le Monde* et la naissance, depuis deux ans, de *Libération*, du *Quotidien de Paris*, de *l'Humanité rouge*, du *Quotidien du peuple* et de *Rouge*, dont l'existence est difficile. Ces nouveaux titres ne compensent pas et de loin, en nombre d'exemplaires vendus, les disparitions de *Paris-Jour*, du *Populaire*, de *Paris-Presse*, de *Combat*, de *La Nation* ou de *Vingt-Quatre Heures*.

Si les quotidiens de province se portent mieux, bon nombre d'entre eux, réunis en situation dominante sur de vastes régions, privent à la limite le public de tout choix essentiel entre les sources et les tendances.

Cependant, l'aide de l'Etat à cette presse au cours de cette dernière année a représenté 20 p. 100 de son prix de vente et, sans elle, on ne pourrait plus certainement parler de survie dans la pluralité.

La présentation des crédits des services d'information relevant du Premier ministre a été substantiellement améliorée dans le projet de loi de finances pour 1977.

Depuis quelques années, en effet, les crédits de fonctionnement de ces services étaient inclus dans les dotations des services généraux du Premier ministre et il n'était pas possible de les individualiser dans les fascicules budgétaires. Cela avait été, en son temps, critiqué par votre commission des finances dont le rapporteur était à l'époque, M. Diligent, qui s'efforçait chaque année de remédier à cet inconvénient en présentant en annexe à son rapport une ventilation indicative des crédits communiquée par le secrétariat général du Gouvernement.

Dans les documents qui nous sont soumis cette année, le service d'information et de diffusion, le service juridique et technique de l'information et le haut conseil de l'audio-visuel font chacun l'objet d'un article spécial au sein des chapitres du titre III du budget des services généraux du Premier ministre.

Ainsi, il est possible de reconstituer l'ensemble du budget des services d'information, qui se montera à 397 millions de francs en 1977. Correction faite des modifications de présentation, ce budget est en augmentation de 7,6 p. 100 par rapport à 1976.

Mises à part les dépenses de fonctionnement des services, qui progressent de 4 p. 100, la presque totalité des crédits de l'information découlent d'obligations légales, puisqu'il s'agit des aides à la presse, du paiement des abonnements des administrations à l'Agence française de presse et de la prise en charge par l'Etat des exonérations et réductions de redevance O.R.T.F., qui augmentent respectivement de 15,2 p. 100, 35,8 p. 100 et 45 p. 100.

En ce qui concerne les moyens des services, il convient de noter, en premier lieu, que le remplacement, après la promulgation du décret du 6 février 1976, de la délégation générale à l'information par le service d'information et de diffusion, se traduit par une limitation, en francs constants, des moyens budgétaires qui lui sont consentis, par le maintien de ses effectifs en personnel et par une diminution, qui était souhaitable, du nombre des organismes effectuant des études; en deuxième lieu, que la progression de 12,7 p. 100 des crédits affectés au service juridique et technique, qui permet, en outre, d'assurer le fonctionnement des commissions intervenant dans la répartition du produit de la redevance radio-télévision, est justifiée par les frais de rémunération des personnels qui augmentent de plus de 18,9 p. 100; en troisième lieu, que l'augmentation des frais de fonctionnement du haut conseil de l'audio-visuel est due uniquement à la hausse des rémunérations des personnels.

En ce qui concerne les crédits destinés à la presse, il faut noter, d'une part, l'évaluation globale des aides indirectes qui bénéficient à la presse — réduction tarifaire des P. T. T., exonération de T. V. A., exonération de la taxe professionnelle — s'élevant, pour l'ensemble, à plus de 1 500 millions de francs; d'autre part, les aides directes à la presse, qui diminuent très légèrement en francs courants, principalement grâce à la réduction de la subvention accordée à la S. N. C. F. du fait de la diminution du tonnage d'inventus transportés et du gain de productivité.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les aides à l'exportation à la presse française bénéficient, comme ce fut le cas en 1976, grâce à notre intervention, d'un effort supplémentaire.

Enfin, votre commission a interrogé le Gouvernement sur l'octroi, selon une procédure réglementaire et sans consultation du Parlement tant sur l'opportunité que sur les modalités de l'attribution, d'une aide exceptionnelle en 1976 aux quotidiens ayant peu de recettes publicitaires.

Enfin, pour la première fois en 1977 et afin de donner suite aux nombreuses demandes des commissions des finances du Parlement, le Gouvernement a amélioré le mode d'évaluation des abonnements des administrations à l'A. F. P. — ils constituent 60 p. 100 des recettes de l'agence — en calculant les crédits sur la base des tarifs applicables en 1977 et non plus sur la base des tarifs en vigueur au moment de la préparation de la loi de finances.

Avec l'augmentation progressive de la part des redevances du secteur audio-visuel, et notamment des stations périphériques, dans le financement de l'A. F. P., une solution durable aux problèmes financiers de l'Agence France-presses a été trouvée.

Je regrette tout de même que ces crédits n'aient pas été maintenus à l'état G, car ils permettaient éventuellement d'assurer le déroulement normal de l'année budgétaire de l'A. F. P. Malgré cette augmentation et ce nouveau mode de calcul, elle risque, en effet, de ne pas étaler ses dépenses dans les derniers mois de l'exercice.

Pour conclure, je voudrais vous faire part de quatre réflexions qui pourraient engager votre Gouvernement, monsieur le ministre, à soumettre à notre attention quatre sortes de propositions :

D'abord, au moment où les mutations sont importantes, où la profession fait un effort particulier pour participer à l'élaboration d'une législation la concernant, il n'y a plus de ministre de l'information. Tout en partageant l'idée qu'il faut distinguer clairement les fonctions de porte-parole du Gouvernement de celles de tuteur des organes d'information, votre rapporteur regrette la disparition d'un interlocuteur spécialisé pour l'ensemble des problèmes de l'information et de la communication.

Certes, le Premier ministre est particulièrement compétent en la matière et porte beaucoup d'intérêt à ces questions ; cependant, il ne lui est pas possible de suivre avec précision tous les détails des problèmes de gestion qui se posent dans ce secteur.

Il faudrait envisager la création d'un ministère de la communication sociale qui serait compétent pour tout ce qui concerne l'écrit et l'audio-visuel. Ce secteur d'activité ne relève pas seulement de la politique culturelle ou de la politique industrielle, il constitue l'un des fondements de la démocratie.

D'autre part, il n'existe plus aucune définition légale de l'entreprise de presse. L'ordonnance du 26 août 1944 — qui constitue le seul texte comportant quelques éléments d'un statut d'une entreprise de presse et qui ne devait être que provisoire — est toujours en vigueur mais n'est plus respecté.

Ces textes ne sont plus appliqués parce qu'ils sont devenus inapplicables. Il faut que le Gouvernement, se rapprochant de la profession, les regroupe, les complète, les amende et les modifie.

Il est certain que se dressent de nombreux obstacles à l'élaboration d'un statut spécialisé de l'entreprise de presse et d'information — obstacles techniques, juridiques et commerciaux — mais, si nous n'essayons pas de les surmonter, nous n'aurons pas de presse indépendante du pouvoir ou de l'argent.

Ma troisième réflexion concerne les aides à la presse. Sur ce plan, et avec le concours de la profession, un pas a été fait qui a abouti au vote, il y a quelques jours, par l'Assemblée nationale, du nouveau règlement fiscal de la presse que nous allons examiner avant la fin de notre session. Il mettra fin à un régime injuste, en remplaçant cette absurde exonération de la T. V. A. qui n'a fait, jusqu'à présent, que renforcer les journaux à fortes recettes publicitaires, ce qui fut — je le crois — une des causes premières de la concentration.

C'est sur le plan des aides indirectes à la presse que vous devriez axer, monsieur le ministre, votre réflexion car c'est elle qui assurera le mieux la neutralité politique de ces aides.

Je voudrais également vous rendre attentif, en ce qui concerne les aides directes, à deux décisions qu'il serait souhaitable de prendre : le renforcement du fonds de diffusion de notre presse à l'étranger — ses résultats en 1976 ont été particulièrement intéressants — et l'extension de l'aide de l'Etat aux nouvelles techniques de la presse telles que les télécopies et les *fac simili*, pour le moment exclues.

Enfin, notre commission estime, alors que l'Etat a privé la presse d'un montant chaque année plus important de ses ressources de publicité en introduisant celle-ci à la télévision, qu'il pourrait, mieux qu'il ne le fait, lui distribuer les budgets de publicité dont il est le dispensateur — budgets importants, quelquefois confiés à des agences étrangères — se montrer plus attentif au règlement et réserver aux journaux d'information le soin de publier des annonces légales, préparer un statut des journaux dits gratuits, dont la prolifération et les excès compliquent encore les problèmes de la presse d'information.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose d'adopter les crédits qui nous sont demandés. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Caillavet, rapporteur pour avis.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles a eu le souci d'examiner avec attention le budget de l'information et, en ma qualité de rapporteur, j'ai été invité à demander au Sénat d'adopter les crédits proposés.

Monsieur le ministre, l'information est une fonction majeure du service public. Sans bonne information, l'objectivité est menacée, le pluralisme est « ébréché » et la démocratie se trouve en danger. Le Gouvernement a donc le devoir de s'adresser aux

citoyens — il en a même le droit — mais, en contrepartie, il doit se révéler probe. C'est dire qu'il ne doit pas tricher avec son information.

La commission, dont je suis le rapporteur aussi fidèle que possible, s'est posée la question suivante : les structures, les moyens d'information dont disposent le Gouvernement, l'administration, les services publics et parapublics sont-ils convenables et acceptables ?

Répondre c'est juger, et juger reste le but de ce rapport.

Je voudrais formuler quelques remarques préalables. Je serai bref pour éviter les redites, surtout après le rapport circonstancié de notre collègue M. Francou.

Les membres de la commission des affaires culturelles se félicitent de la réorganisation des services de la délégation générale de l'information. Les critiques que nous avons formulées ont, enfin, été entendues. Rappelez-vous qu'une certaine présidence avait jeté l'émoi dans tous les partis du Sénat !

Par contre, nous regrettons, monsieur le ministre, comme M. Francou d'ailleurs, que le débat sur la fiscalité de la presse n'ait pas eu lieu avant la discussion de ce budget, qui aurait subi un tout autre éclairage. Je sais que vous n'êtes pas responsable, mais le Gouvernement a perdu beaucoup de temps depuis qu'ont été achevés les travaux de la table ronde à laquelle j'ai participé. Nous ne pouvons que déplorer ce retard.

Comme la commission des finances, notre commission s'est interrogée sur le fait qu'aujourd'hui, nous n'avons pas devant nous un interlocuteur ministériel connu. Certes, nous sommes en présence d'un homme honorable, que nous estimons, qui pour beaucoup d'entre nous est un ami, mais nous aurions préféré avoir « le » responsable.

Je sais bien que le Premier ministre est compétent en toutes matières, mais il est obligé de vous déléguer, monsieur le ministre, une partie de ses pouvoirs.

Cette situation peut faire craindre à certains un manque de rigueur. Comme le rapporteur de la commission des finances, nous souhaitons la création d'un ministère de la communication. Notre réflexion est utile et nous vous invitons, monsieur le ministre, à engager la discussion avec les commissions compétentes pour savoir dans quelle mesure ce ministère de la communication ne pourrait pas coiffer l'ensemble des activités propres à l'information et à la presse.

J'en arrive donc naturellement à l'étude rapide des services de l'information. Permettez-moi quelques notations lapidaires.

Le porte-parole du Gouvernement a disparu. Je vous ferai un aveu : j'en suis plutôt ravi. Aujourd'hui nous avons le porte-parole de l'Elysée. C'est plus convenable, parce que nous sommes entrés dans un système constitutionnel quelque peu turbulent et perturbé. En réalité, nous le savons, c'est le Président de la République qui conduit désormais la politique de ce pays, alors qu'il est irresponsable devant le Parlement, mais non devant le pays. Dès lors, il est tout à fait naturel que le porte-parole se trouve maintenant à l'Elysée et qu'il ne soit plus celui du Gouvernement.

Il est également convenable que chaque ministère assume sa propre information, que chaque ministre engage sa responsabilité au plan de l'information qu'il délivre. Notre commission s'en déclare satisfaite.

L'essentiel du service de l'information se compose de trois grands secteurs. J'examinerai tout d'abord celui du service juridique et technique de l'information. Sa dotation est majorée, passant de 200 000 à 400 000 francs.

Cependant, ce service, monsieur le ministre — vous le savez aussi bien que moi — a des moyens très limités pour s'occuper des problèmes de presse. Il a également la charge de s'occuper de l'activité de la commission de la qualité pour la télévision et de donner ses appréciations, porter un jugement ou formuler des réflexions pour le compte de la commission de répartition de la redevance. Enfin, il doit se soucier du droit de réponse.

C'est pourquoi notre commission s'est demandé si vraiment ces tâches devaient relever d'un tel service et si ce n'est pas au sein même de la télévision, qui comprend un service juridique, que devraient être définies de telles activités.

J'examinerai également avec sobriété le service d'information et de diffusion. Celui-ci est chargé de l'information des ministères. Partant, il doit être objectif et le secrétariat général coordonne les différents services. Or, ce secrétariat parvient-il toujours à cette coordination ? Nous savons que règne parfois quelque incohérence. C'est pourquoi nous vous demandons d'être

attentif et de bien vouloir porter remède, chaque fois que vous le pourrez, à une situation qui, par la nature des choses, se révèle difficile.

Mais ce service d'information et de diffusion doit aussi renseigner les élus et la presse sur les actions des administrations. A la vérité, il existe deux publications très acceptables — la commission m'a demandé de les citer — qui s'intitulent *Actualités service* et *Actualités documents*.

J'en arrive, en conclusion de cette deuxième partie, au haut conseil de l'audio-visuel qui, selon l'opinion unanime de mes collègues, est composé de personnalités d'une très grande valeur intellectuelle. Il est d'une belle tenue. En revanche, trop souvent nous avons constaté que le Gouvernement avait ignoré les avis judicieux qu'il lui avait donnés.

Ce haut conseil a des ressources faibles, bien que ses tâches soient très nombreuses, puisqu'il a eu pour mission d'élaborer cette fameuse notion de qualité en matière de télévision et qu'en particulier il doit veiller à l'exécution scrupuleuse du cahier des charges.

Vous lui avez confié de nouvelles missions et, personnellement, comme rapporteur, je vous en félicite. Vous avez demandé au haut conseil de l'audio-visuel de se soucier de l'avenir des communications par satellite. Vous avez raison parce que c'est demain, c'est-à-dire presque aujourd'hui, que nous aurons à aborder cet immense débat. Or, nous pouvons imaginer ce que deviendront la culture et la communication au plan de l'humanité tout entière lorsque c'est d'un satellite géostationnaire que parviendra tout un programme à la connaissance des téléspectateurs. Je ne doute pas, d'ailleurs, que là aussi, par sa réflexion, ce haut conseil vous apportera un concours éclairé.

Vous lui avez enfin demandé, ce dont nous nous sommes réjouis, de réfléchir au problème de la décentralisation de la radio et de la télévision. Le rapporteur de la télévision d'ailleurs parfois assez sévère que je suis ne peut que se féliciter qu'un organisme non parlementaire composé de personnes très compétentes veuille bien à son tour porter jugement et formuler des observations.

J'aborde maintenant les dotations qui sont prévues au titre de l'information. Les propos de mon collègue et ami M. Francou m'autorisent à être bref. Je voudrais à mon tour traiter de l'agence France-Presse.

Les personnels de l'agence sont d'une très grande qualité, mais ils travaillent avec un budget pour le moins étriqué. Comme le disait M. Francou, malgré l'inscription des crédits à l'état G, vous avez besoin d'une loi de finances rectificative pour ajuster chaque fois vos dotations.

Cette année, ces crédits sont en augmentation de 25 p. 100. Vous avez, en outre, prévu un relèvement des tarifs d'abonnement de 17 p. 100, notamment pour Radio-Luxembourg, Sud-Radio et Radio Monte-Carlo. Là encore, vous serez obligés de faire appel — nous avons entendu certaines personnalités sur ce point — à des crédits complémentaires, de déposer un collectif parce que vous avez prévu trop court.

Je n'ignore pas la difficulté de votre tâche, monsieur le ministre. Vous êtes dans une période de pénurie. Nous ne souhaitons pas l'échec de votre politique, car ce serait aussi indirectement celui de la France. Il est cependant du devoir de ceux qui entendent porter jugement de déclarer que vous n'avez pas doté l'agence France-press des crédits indispensables.

D'autre part, comment, puisque précisément nous n'avons pas débattu de la fiscalité de la presse, calculer l'incidence de la nouvelle loi sur les activités de l'A. F. P. ?

Notre commission — j'ai plaisir à le déclarer — s'est réjouie du développement de l'informatique ; à cet effet vous avez prévu au plan des équipements des crédits importants, qui s'élèvent à 9 425 000 francs. Nous avons aussi la satisfaction de constater que la troisième tranche de la construction de l'immeuble situé place de la Bourse sera achevée, ce qui permettra à l'A. F. P. de disposer d'un instrument de travail très fonctionnel.

Je voudrais maintenant aborder très sommairement le problème des aides à la presse.

L'aide directe — nous l'avons constaté avec regret — est cette année en régression de 6 p. 100, alors que l'érosion monétaire fait apparaître un décalage beaucoup plus aigu. L'aide au transport de la presse par la S. N. C. F. diminue de 1,1 p. 100. Nous noterons l'allègement, à concurrence de 8 millions de

francs, des charges liées au téléphone et des remboursements sur le prix d'achat du matériel de presse pour un montant égal.

En revanche, notre commission entend protester, c'est-à-dire vous critiquer avec une certaine sévérité, en ce qui concerne l'insuffisance de la dotation du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. Malgré les demandes pressantes exprimées par M. le Président de la République, d'une part, et par l'ancien Premier ministre, M. Chirac, d'autre part, nous constatons aujourd'hui que, en dépit de l'effort accompli par la profession, nous sommes menacés par la presse étrangère à l'étranger.

C'est toute la présence de la France qui est en cause ; certains de vos collaborateurs peuvent, mieux que le rapporteur que je suis, vous renseigner. Nous vous demandons d'être très attentif à cette énorme difficulté. Il y va, pour partie, du destin national.

M. Francou a indiqué tout à l'heure que la commission des finances était préoccupée, à juste titre, de l'aide exceptionnelle. Actuellement, un seul journal en bénéficie : *La Croix*. *L'Humanité* en bénéficiait naguère encore, mais, par suite — il faut bien le dire — d'une certaine habileté dans la rédaction du décret, elle ne la reçoit plus. *Le Quotidien de Paris*, quant à lui, l'a refusée.

Personnellement, je me réjouis que le journal *La Croix* puisse en bénéficier car, bien que je ne me réclame pas de sa philosophie, il est représentatif d'un grand courant respectable de pensée et d'une forme de civilisation.

Quoi qu'il en soit, est-il normal d'avoir une réglementation pour un seul journal ? Sur ce point, la commission s'est interrogée et vous demande de réviser l'aide exceptionnelle à la presse. En effet, lorsque vous considérez qu'elle ne peut être accordée que pour les tirages de plus de 200 000 exemplaires et que le prix de vente ne doit pas être supérieur à 1,20 franc, vous en privez par-là même les journaux qui ne font pas de publicité.

Or, nous sommes attachés au pluralisme et estimons que les journaux qui rempliront les nouvelles conditions requises pour bénéficier de l'aide exceptionnelle doivent la recevoir. N'avons-nous pas pour mission de protéger la diversité des opinions ?

Après cette réflexion sur l'aide exceptionnelle, j'en arrive à l'aide indirecte, qui atteint 1 700 millions de francs. J'ai repris l'ensemble des postes dans mon rapport écrit, mais je n'en donnerai pas lecture à cette tribune. Je dirai seulement que globalement — c'est important — l'aide directe et l'aide indirecte atteignent 2 milliards de francs, c'est-à-dire sensiblement 20 p. 100 des recettes brutes de la presse.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je formulerai quelques brèves observations au sujet de la société nationale des entreprises de presse, la S. N. E. P., et de la société financière de radiodiffusion, la Sofirad.

La S. N. E. P. a un compte d'exploitation bénéficiaire de 530 000 francs. Cependant, deux postes sont gravement déficitaires : l'imprimerie Montlouis et l'imprimerie Paul Dupont. Pour la première, le déficit atteint 483 000 francs ; pour la seconde, 7 392 000 francs. Ces résultats posent à la fois un problème financier aigu et un problème social et humain. Nous ne pourrions sans doute indéfiniment supporter un tel déficit.

Comme le rappelait M. Francou, la S. N. E. P. subit le contre-coup du rétrécissement du marché. De fait, aujourd'hui, par suite des difficultés inhérentes à notre pays, la pagination a été réduite, ainsi que la publicité. Comme les charges en France sont lourdes, ne soyez pas étonné que, sur 900 périodiques, 200 soient imprimés hors de France, d'où perte de substance assez considérable.

Devant tant de difficultés, nous souhaitons que vous vous interrogiez — nous nous interrogerons ensemble dans quelques jours sur le problème de la fiscalité de la presse — sur le maintien de la taxe parafiscale pour la rénovation de l'imprimerie.

Quant à la Sofirad, mes chers collègues, vous savez qu'il s'agit d'une société mère qui assure la gestion d'un certain nombre de sociétés : Europe n° 1, Images et sons, Radio Monte-Carlo, Sud-Radio et la compagnie libanaise de télévision, la C. L. T.

Europe n° 1 a versé, cette année, à la Sofirad un dividende de 7 400 000 francs. Il est vrai que son écoute a augmenté et que cette situation fait maintenant concurrence à R. T. L.

Radio Monte-Carlo, qui a versé, en tant que station, 3 millions de francs de dividendes, est devenue presque une chaîne nationale, puisqu'elle compte quatre millions d'auditeurs.

Enfin, Sud-Radio — nous nous rapprochons de nos terres de Gascogne — a versé un dividende de 1 700 000 francs, pour près de deux millions d'auditeurs.

J'en arrive tout naturellement à vous parler de la compagnie libanaise de télévision. A ce propos, je suis chargé, monsieur le ministre, de vous poser une question. La C. L. T. a subi, en 1975, une perte d'un million de livres libanaises et, au 1<sup>er</sup> juillet 1976, la Sofirad, qui est sous le contrôle du Gouvernement, a été obligée de lui verser une subvention de 450 000 francs. Mais demain, que ferez-vous, puisque, nous le savons, la C. L. T., qui s'ouvre sur le Moyen-Orient, est aux prises avec d'énormes difficultés ?

Vous serez vraisemblablement amené à proposer une politique car il ne saurait être question que la France déserte le Moyen-Orient dans le domaine des ondes.

Le même problème se pose d'ailleurs pour la Somera, qui est implantée à Chypre. C'est une filiale commune de Radio Monte-Carlo, d'une part, de la société nationale de radiodiffusion, d'autre part, et également de télédiffusion de France, T. D. F.

Sa perte pour 1975 a été de 951 000 francs. En 1976, malgré l'aide budgétaire que vous lui avez consentie, le déficit est encore de 600 000 francs. L'an prochain, le déficit sera de 7 millions de francs.

Là encore, je vous demande au nom de la commission des affaires culturelles quelle sera votre politique ? A Chypre, nous sommes également face au Moyen-Orient et la France se doit d'y rester présente.

J'en arrive, mes chers collègues, à ma conclusion. Je vous ai dit tout à l'heure en préambule, monsieur le ministre, qu'à une grande majorité, notre commission souhaitait que le Sénat votât les crédits présentés, mais elle m'a invité néanmoins à formuler une grande inquiétude, rappelée également par le rapporteur de la commission des finances, relative à la concentration de la presse. M. Hersant, en tant qu'homme, ne m'intéresse pas, mais le groupe financier qu'il anime aujourd'hui devient tentaculaire et domine les entreprises de presse, en sorte qu'il est vrai, comme l'a dit un journal du soir, qu'un citoyen sur six lit un journal appartenant à M. Hersant.

Je me demande d'où viennent les fonds. Nous sommes en droit de nous poser la question. Qui donne l'argent ? M. Hersant est sans doute un homme très aisé — tant mieux pour lui, nous vivons dans un régime capitaliste, et c'est donc la preuve qu'il a eu un certain talent — mais les déclarations fiscales de ce propriétaire de journal sont-elles conformes aux activités qu'il entend ? (*Très bien ! à gauche.*) A-t-il pu déclarer quelle était l'origine des fonds ? Avez-vous exigé une vérification ?

Il ne s'agit pas de blesser M. Hersant, mais de protéger la liberté d'information et la pluralité de la presse. Nous sommes, nous, très surpris de la création de cet empire, alors que, par ailleurs, nous voyons disparaître tant de titres. (*Très bien ! sur les travées socialistes et communistes.*)

Voilà pourquoi la commission m'a demandé de vous indiquer très fermement son inquiétude face à cette concentration. Par ailleurs, elle vous demande maintenant d'appliquer la loi, c'est-à-dire l'ordonnance du 26 août 1944, qui impose aux directeurs de journaux et aux propriétaires un certain nombre de servitudes, lesquelles précisément garantissent l'origine authentique des fonds et la disposition des hommes de paille.

En somme, nous invitons le Gouvernement à une nouvelle réflexion. Il est vraisemblable qu'il sera amené à examiner le service public qu'est la presse et à réfléchir à de nouvelles propositions sur une législation qui pourrait couvrir l'ensemble de l'activité de la presse.

Sous réserve de l'ensemble de ces critiques et aussi, disons-le, sous le bénéfice de ces approbations, je suis amené, au nom de la commission des affaires culturelles, à inviter mes collègues à voter ce budget avec néanmoins quelque crispation, sinon quelque résignation intellectuelle. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche, sur les travées de l'U.D.R. et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je remercie M. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, de leurs rapports écrits et des commentaires qu'ils en ont fait à la tribune, rapports qui,

comme toujours, sont très bien étudiés. Ils ont parfaitement examiné ce budget de l'information et ont exprimé, légitimement, un certain nombre de préoccupations auxquelles je vais tenter de répondre.

D'abord, il est bien vrai que la contribution apportée par l'Etat dans le domaine de la presse n'a pas d'autre objet que de rendre celle-ci moins vulnérable au jeu des lois économiques — qui, comme le rappelait M. Cavaillet, sont particulièrement dures à notre époque — et surtout de préserver la pluralité de la presse, comme l'ont souligné à juste titre les deux rapporteurs.

L'existence d'une presse multiple et diversifiée est une nécessité fondamentale, pour reprendre l'expression de M. Caillavet, au fonctionnement d'une démocratie où tous les courants de la pensée doivent pouvoir s'exprimer, où surtout toutes les familles politiques doivent être représentées.

Je sais bien que certains, en tout cas en d'autres lieux, prétendent que l'Etat intervient dans le domaine de l'information par des actions qui viseraient à lui assurer le contrôle de la presse.

**M. Serge Boucheny.** C'est vrai !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Comment pourrait-il en être ainsi — je regrette de le dire — alors que pour l'essentiel — chacun le sait — ces aides sont attribuées indirectement par le biais de franchises ou de dispositions d'ordre général ?

Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer le montant des aides indirectes, qui s'élevaient en 1976 à environ 1 636 millions de francs, au montant des aides directes qui, la même année, se sont élevées à 61 millions de francs.

La majeure partie des aides indirectes provient, on le sait, des tarifs postaux préférentiels et des exonérations fiscales. Ces tarifs postaux préférentiels — malgré le plan de relèvement des tarifs actuellement en application, qui a été, vous le savez, élaboré après consultation de la profession — ont représenté, en 1976, une perte de recettes pour le budget des P. T. T. d'environ 1 200 millions de francs. Malgré l'augmentation des tarifs — il faut le savoir — les quotidiens expédiés par les P. T. T. en envois groupés sont affranchis à moins d'un centime l'exemplaire, 0,9 centime exactement. C'est dire l'ampleur de l'aide ainsi apportée à la presse.

Vous connaissez, d'autre part, le projet de réforme de la fiscalité applicable à la presse. M. Caillavet a regretté — il n'a pas tort, je le lui dis franchement — que ce texte ne soit pas venu avant le présent budget. Mais les nécessités du calendrier et la mise au point d'un texte difficile ont empêché cette synchronisation qu'on peut, à juste titre, regretter. Ce projet — je tiens à le préciser — est en cours d'examen. Il a été voté par l'Assemblée nationale et va venir maintenant devant le Sénat. Ai-je besoin de vous dire, sans interférer sur le débat futur qui va s'instaurer devant vous, qu'il va accroître encore les aides que l'Etat apporte à la presse par le biais de la fiscalité ?

Par rapport à l'actuel régime fiscal, l'assujettissement de la presse à la T. V. A. dans les conditions déjà adoptées par l'Assemblée nationale, avec les facultés d'option introduites par voie d'amendements, représentera, pour le Trésor public, une importante perte supplémentaire de recettes.

Aucun chiffrage précis ne peut être proposé puisque, comme vous le savez, le choix est laissé aux périodiques entre l'assujettissement et le maintien de l'exonération pendant une période transitoire de quatre ans. L'estimation du montant de la perte de recettes, pour le Trésor, dépend donc du nombre de titres qui opéreront pour l'assujettissement à la T. V. A. au cours de cette période. En revanche, pour les quotidiens, cette perte totale de recettes a été estimée à 54 millions de francs en 1977.

Cette réforme de la fiscalité explique certaines des caractéristiques de ce budget, pour ce qui concerne, en particulier, le régime des provisions pour investissement de l'article 39 bis du code général des impôts. Pour la première fois, les dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts ne sont pas reconduites dans le projet de loi de finances. Comme vous le savez, cette reconduction est inscrite dans le projet de réforme du régime fiscal de la presse, pour une période de quatre années et non, comme c'était jusqu'à présent l'habitude, pour une période d'un an.

Par ailleurs, ce budget a été élaboré sans évidemment préjuger le vote du Parlement sur le projet de loi.

Pour répondre à la question qui m'a été posée par M. Francou, il est bien vrai qu'après le vote du projet sur la réforme de la fiscalité de la presse, certains rajustements seront éventuellement nécessaires pour tenir compte des effets de la réforme, en ce qui concerne, en particulier, le crédit budgétaire consacré aux abonnements que souscrit l'Etat à l'A.F.P., sujet qui a fait l'objet d'une question de M. Caillavet.

Ces crédits demandés pour 1977 s'élèvent en effet à 140 290 376 francs, en augmentation de 24 836 700 francs par rapport aux crédits votés pour 1976. Il est évident que l'assujettissement à la T.V.A. des fournitures d'éléments d'information par les agences de presse amènera à réviser le montant de ce crédit.

Concernant l'A. F. P., je voudrais d'ailleurs rappeler les importants relèvements des tarifs des abonnements souscrits par les stations périphériques, relèvements qui ont été effectués à la demande du Gouvernement qui partageait sur ce point les préoccupations exprimées l'an dernier, et avant aussi sans doute, par M. Caillavet.

Les crédits demandés pour 1977 au titre du remboursement à la S.N.C.F. des transports de presse s'élèvent à 33 850 000 francs. Ces crédits sont maintenus à leur niveau effectif de 1976, puisque les crédits votés avaient été amputés de 2 millions de francs.

Comme le souligne M. Caillavet, cette baisse reflète une rigueur accrue de la gestion des organes de presse qui, dans une conjoncture délicate, ont été amenés à réduire leur pagination avec, pour conséquence, une diminution du tonnage transporté par la S.N.C.F. Il s'agit donc d'un crédit de constatation et d'ajustement.

Mais cette baisse reflète également une transformation des moyens et des techniques auxquels la presse a recouru depuis peu, en particulier, le développement du procédé du fac-similé, dont a parlé M. Francou, qui permet, vous le savez, la transmission du journal par des moyens électroniques. Ce système tend à remplacer, au moins partiellement, l'acheminement des journaux par ce qu'on appelle les trains postaux.

Je n'ai pas besoin de dire à M. Francou que le Gouvernement et les services compétents des administrations concernées suivent attentivement ce problème de la reproduction à distance qui est significatif de l'actuelle évolution technologique de la presse et dont, à l'évidence, il faudra tenir compte.

Le problème de la prise en compte du fac-similé dans l'allègement des charges téléphoniques est actuellement soumis à la commission compétente, qui prendra prochainement, je crois le savoir, une décision après examen des modalités et du champ d'application possible d'une aide éventuelle.

J'en viens au remboursement sur le prix d'achat de certains matériels de presse. Le crédit demandé pour 1977 est maintenu à son niveau de 1976, soit 8 840 856 francs. Je rappelle que cette subvention est destinée à compenser le fait que les éditeurs de journaux et de périodiques ne peuvent actuellement récupérer la totalité des taxes sur achats en raison de l'exonération de la T. V. A.

L'éventuel assujettissement de la presse à la T. V. A. qui résultera, je l'espère, de l'adoption du projet de réforme fiscale rendrait cette subvention inutile, sous réserve des dispositions qui seraient nécessaires pour assurer la transition entre le régime de l'exonération et le régime de l'assujettissement.

M. Francou et M. Caillavet ont souhaité que les moyens du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger soient revalorisés.

Pour tenir compte de ces recommandations, le Gouvernement serait prêt à augmenter de un million de francs les crédits initialement prévus pour ce fonds, qui se verrait donc affecter une somme de 10 670 210 francs, sous réserve toutefois que soit maintenu l'équilibre des recettes et des dépenses qui avait été proposé dans le projet de loi de finances soumis au Parlement.

Le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger pourra ainsi — et c'est justifié — valablement remplir sa mission qui consiste à aider la presse dans ses efforts de prospection des publics étrangers et à assurer à la France, grâce à sa presse, une plus large présence dans le monde.

Un certain nombre d'éléments positifs permettent de bien augurer des résultats qui devraient être obtenus en 1977.

Comme vous le savez, les réformes qui ont été mises en place depuis trois ans ont rendu possible une efficacité accrue des interventions développées dans ce domaine.

A ce sujet, deux éléments significatifs méritent d'être soulignés : des expériences de suppression des crédits affectés aux ventes dans certains pays, en 1974, ont permis d'avoir la certitude que la suppression du fonds entraînerait la disparition quasi complète de la presse française sur les marchés étrangers.

En revanche, après l'augmentation des crédits de 15,7 p. 100 en 1976, le nombre d'exemplaires de quotidiens vendus a augmenté de 11,9 p. 100 en même temps que la tendance à la chute des ventes des périodiques, qui était d'environ 8 p. 100 par an depuis 1974, était enrayée et même dans certains cas renversée puisqu'on a pu constater une légère progression en 1976.

La réorganisation des méthodes du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger a permis, dans le cadre de la mise en place de plans spéciaux, une baisse ou une stabilisation des prix de vente locaux et l'expédition, par voie aérienne, de quotidiens dans les pays où ils n'avaient pas jusqu'à maintenant été acheminés et d'hebdomadaires qui y parvenaient précédemment par voie maritime avec, bien sûr, d'importants délais.

Il faut également signaler le soutien qu'apportent les éditeurs qui consentent des prix de cession relativement faibles pour tenir compte, en particulier, des coûts de transport élevés. Ces rabais atteignent jusqu'à 30 et 40 p. 100 du prix de cession en France.

Il convient de remarquer, enfin, que les transports de presse bénéficient, de la part des adhérents à l'association du transport aérien international, l'I.A.T.A., d'une réduction de tarif de 33,3 p. 100 sur l'Europe, l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord et du Sud, et d'une réduction de 50 p. 100 sur les autres destinations.

Pour ces raisons, il m'apparaît que, malgré les hausses prévisibles du prix du papier et des tarifs de transport, l'efficacité de l'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger devrait, en 1977, enregistrer de nouveaux progrès.

Je m'étendrai peu sur les crédits destinés au remboursement des communications téléphoniques des correspondants de presse. Fixés à 8 178 965 francs pour 1977, ils sont en augmentation de 11,5 p. 100 par rapport aux crédits de 1976, ce qui correspond à l'augmentation des tarifs des liaisons téléphoniques.

M. Francou souhaite que « le Gouvernement prenne des mesures qui aboutissent à faire bénéficier la presse quotidienne et périodique locale ou régionale des recettes liées à la publication des annonces légales, conformément à l'esprit des dispositions applicables en la matière et qui, dans les faits, ont été contournées ».

Je lui répondrai que toute publication remplissant les conditions fixées par la loi du 4 janvier 1955 peut être habilitée à publier les annonces judiciaires et légales et que, dans la pratique, la presse quotidienne périodique locale ou régionale bénéficie très largement des recettes liées à la publication de ces annonces. Il semble toutefois que M. Francou tiendrait à ce que des mesures soient prises pour limiter l'insertion de ces annonces dans la presse spécialisée.

Il convient de rappeler à ce sujet que les journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales doivent notamment, d'une part, être inscrits à la commission paritaire des publications et donc présenter le caractère d'intérêt général exigé par les textes, d'autre part, satisfaire aux conditions de ventes minima fixées pour chaque département.

Sur le premier point, conformément aux dispositions appliquées à l'ensemble des publications, il convient de préciser que les textes actuels prévoient que les publications peuvent comporter jusqu'à deux tiers de publicité dans quelque domaine que ce soit. Toute mesure visant à restreindre cette faculté se retournerait contre l'ensemble de la presse.

Il a paru nécessaire toutefois de s'assurer que seule la presse effectivement vendue bénéficie des ressources résultant de la publication des annonces judiciaires et légales.

Un décret en date du 26 novembre 1975 a donc été pris pour préciser que les minima de diffusion définis par le décret du 17 décembre 1955 s'entendent des ventes effectives, ce qui a impliqué des modalités plus rigoureuses de contrôle de la diffusion des journaux candidats à l'habilitation.

Voilà donc une mesure propre à garantir à la presse les ressources que constituent les annonces judiciaires et légales, dont la presse gratuite est rigoureusement écartée.

Les pouvoirs publics sont d'ailleurs conscients que les annonces judiciaires et légales sont d'un apport financier important pour la presse d'information locale. C'est la raison pour laquelle une action d'harmonisation progressive des tarifs de la ligne d'annonces sur l'ensemble du territoire a été engagée ces der-

nières années afin de mettre un terme aux disparités de tarifs relevées entre départements. Cette opération sera poursuivie en 1977.

Telles sont les grandes lignes de ce budget, du moins pour ce qui concerne les aides de l'Etat à la presse, que compléteront les dispositions du projet de loi sur la fiscalité. Vous savez que l'objectif de cette réforme du régime fiscal de la presse est de corriger les distorsions auxquelles donnait lieu le régime de l'exonération, lequel aboutissait à taxer d'autant plus une publication que ses ressources publicitaires étaient plus réduites.

Cette situation avait conduit le Gouvernement à mettre en œuvre, ces trois dernières années, des aides exceptionnelles aux quotidiens qui bénéficiaient d'un faible volume de publicité. Le nouveau régime proposé, qui assurera une plus grande neutralité et une plus grande justice de la fiscalité de la presse, rend moins utile la reconduction de ces aides exceptionnelles.

M. Caillavet s'est réjoui que le journal *La Croix* bénéficie de l'aide exceptionnelle. Il aurait souhaité une plus grande extension de cette mesure. Il a notamment indiqué que le journal *L'Humanité* n'en bénéficie pas.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** N'en bénéficie plus !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je lui réponds que, malgré l'augmentation de son prix de vente à laquelle a procédé *L'Humanité*, il est possible que ce journal ait rempli les conditions pour bénéficier de cette aide. Mais il n'a pas déposé de dossier.

**Mme Catherine Lagatu.** *L'Humanité* a augmenté son prix de vente !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Mais elle n'a pas déposé de dossier. Elle aurait dû en déposer un. A ce moment-là, il aurait été possible de voir si elle remplissait les conditions nécessaires.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Caillavet, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'autoriser à vous interrompre. Je vais simplement vous poser une question. Dans le cadre du projet de loi sur la fiscalité de la presse, des aides exceptionnelles peuvent-elles être consenties à une presse en difficulté ?

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** C'est l'objet du projet de loi sur la fiscalité de la presse que vous allez avoir à examiner et dont je ne veux pas préjuger la décision que vous prendrez à son sujet. La question que vous avez posée rejoint celle que vous avez évoquée tout à l'heure à propos de la pluralité de la presse.

Il est vrai que le projet de loi sur la fiscalité de la presse arrive dans une période de crise. Mais il faut avoir conscience, vous l'avez d'ailleurs souligné, que l'aide fiscale ne constitue pas le seul élément propre à redresser la situation de la presse.

Au nom de la commission des affaires culturelles, M. Caillavet m'a posé une question relative à la concentration de la presse. Il est vrai — je parle ici non pas en mon nom personnel, mais au nom du Gouvernement — que la pluralité de la presse est absolument indispensable, qu'elle est la garantie de la démocratie et que les concentrations abusives sont condamnables.

Sur ce point je rappelle, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, la position très claire du Gouvernement, qui se situe dans le cadre de l'ordonnance du 26 août 1944. Cette ordonnance dispose, en effet, que s'il y avait concentration et que cette concentration ne respecte pas les dispositions de la loi, il pourrait y avoir saisine directe par le parquet. Plainte pourrait également être déposée par les journalistes intéressés, ce qui est le cas.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** C'est exact !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Ma réponse est donc très claire : actuellement, la justice est saisie de cette affaire et elle doit statuer en toute indépendance sans que, vous vous en doutez, le Gouvernement interfère en quoi que ce soit dans ce litige. Il appartient donc à la justice de se prononcer.

J'ai lu quelque part, je ne sais si c'est dans le rapport de M. Caillavet ou dans celui de M. Francou, à moins que ce ne soit dans la presse, que les prévisions quant à l'avenir de la presse étaient pessimistes. J'ai également lu, dans un grand hebdomadaire, parodiant des paroles célèbres, que « la presse se meurt, la presse est morte. »

Il est vrai que de très nombreux mouvements affectent la presse et qu'elle subit en ce moment des transformations importantes. Je citerai quelques chiffres. En 1976, le chiffre d'affaires de la presse s'établira à environ 10 milliards de francs, avec une diffusion légèrement inférieure à 6 milliards d'exemplaires dans l'année. Pendant les dix premiers mois qui ont servi de support à cette statistique, près de 1 300 créations de titres ont été enregistrées et la plupart de ces titres ont survécu aux difficultés du lancement.

La presse vit et ses transformations sont le signe le plus manifeste de sa vitalité, j'allais dire de la démocratie.

Il faut aussi reconnaître que de nombreux titres ont disparu depuis la guerre, mais de douze quotidiens parisiens en 1972, on est passé à quatorze en 1976 et de nombreux titres ont été créés ces trois dernières années, tels que *Libération*, *Rouge*, *Le Quotidien du peuple* et *L'Humanité rouge*.

Vous savez comme moi que des projets sérieux de création existent pour les mois à venir. D'après ce que je crois savoir, au moins deux nouveaux quotidiens pourraient voir le jour à Paris.

Le dynamisme de la presse apparaît également dans les transformations techniques auxquelles elle procède. Qu'il s'agisse de la téléphotocomposition, du développement de l'offset, de la téléphotographie, de la transmission de données ou du fac-similé, les mutations intervenues au cours de ces cinq dernières années sont plus nombreuses et plus fondamentales que toutes celles qu'a pu connaître la presse depuis le début de ce siècle.

Cette évolution s'est traduite par des mouvements de concentration, c'est très exact, et M. Caillavet l'a souligné. Je répète que, dans cette affaire, il faut respecter l'ordonnance du 26 août 1944.

M. Francou s'est plaint qu'il n'y ait plus de ministre de l'information. M. Caillavet a été plus nuancé.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Plus radical. (Sourires.)

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Il a parlé d'un ministère de la communication. Je regrette de n'être ni l'un ni l'autre, mais je n'en représente pas moins ici le Premier ministre et je puis dire qu'il ne se désintéresse pas de l'information, loin de là. En ce qui concerne la fiscalité de la presse, problème difficile s'il en est sur le plan technique compte tenu des conflits existant entre quotidiens et hebdomadaires, je puis porter témoignage que le Premier ministre a suivi personnellement cette affaire, qu'il y a apporté beaucoup d'attention et qu'il est à l'origine, avec l'aide des commissions compétentes du Parlement et de leurs rapporteurs, du texte qui vous sera prochainement soumis et qui est de nature à rassurer tout le monde. C'est vous dire qu'il exerce une tutelle effective, bien que ses préoccupations et ses obligations soient nombreuses. Il faut donc constater que, dans cette affaire, il assume totalement les responsabilités qui lui ont été confiées.

J'en viens, pour terminer, au service d'information et de diffusion, pour lequel sont demandés des crédits d'un montant de 5 600 000 francs.

Comme vous le savez, le service d'information et de diffusion apporte son soutien technique aux administrations et prend directement en charge les opérations interministérielles. Il élabore les formes nouvelles d'information de nature à faciliter la communication entre les pouvoirs publics et les citoyens, en tenant compte des recommandations des comités d'usagers.

Son action, définie dans le décret du 6 février 1976, ne soulève plus aujourd'hui de contestations.

Bien que l'examen de la situation de la Sofirad relève plus du débat sur l'audio-visuel — au sujet duquel, le 10 décembre prochain, j'aurai l'occasion de revenir — je voudrais signaler que, malgré une conjoncture défavorable, cet organisme a augmenté son chiffre d'affaires en 1976. Le bénéfice de la société a atteint 8 millions de francs, sur lesquels 6 500 000 francs ont été versés au Trésor public.

Enfin, comme l'a très bien signalé M. Caillavet, la Sofirad a pu maintenir, à la demande des pouvoirs publics, non sans mal, l'exploitation de la Compagnie libanaise de télévision jusqu'au

1<sup>er</sup> juillet 1976. Evidemment, l'avenir de cette station — question posée par M. Caillavet — est lié au règlement de la crise libanaise et tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer la survie de cette station.

M. Caillavet m'a interrogé au sujet de la Somera, installée à Chypre, qui couvre le Moyen-Orient et dont les recettes commerciales ont souffert de la crise libanaise. Une subvention complémentaire de un million de francs a été prévue dans le collectif de 1976 pour lui permettre de poursuivre ses activités, conformément aux accords initiaux.

M. Caillavet pourrait me rétorquer qu'il aurait mieux valu les prévoir dans le budget initial; mais il n'est jamais trop tard, et mieux vaut tard que jamais!

Pour 1977, aux 2 500 000 francs destinés aux services votés et aux deux millions affectés aux mesures nouvelles déjà inscrites viendront s'ajouter deux millions de francs pour les mesures nouvelles supplémentaires, soit 6 500 000 francs, pour assurer le maintien et le développement de cette station qui émet, en ondes moyennes, quinze heures par jour en direction des pays arabes.

Tels sont, mesdames, messieurs, les différents éléments que je voulais vous apporter, et je crois n'avoir rien oublié.

En tout cas, tels sont les principaux thèmes que je souhaitais développer à l'occasion de l'examen du budget de l'information, qui pose en filigrane — c'est tout à fait vrai — le délicat problème de l'étendue des interventions de l'Etat dans un domaine qui doit demeurer par nature exclusif de tout contrôle. Dans une véritable démocratie, le rôle de l'Etat se limite en pareille matière et doit impérativement demeurer restreint à un soutien neutre et automatique, tout en visant, bien sûr, à atteindre le maximum d'efficacité.

Tel qu'il est consacré par le projet de budget qui vous est proposé — j'en ai la conviction — et tel qu'il sera prochainement complété par la réforme de la fiscalité, avec votre concours, le régime des aides que l'Etat dispense à la presse devrait satisfaire à ce double objectif fondamental d'efficacité et de neutralité.

Ainsi, grâce à des aides qui parviennent à la fois à concilier la diversité et la complémentarité des différents moyens d'action, la presse française sera-t-elle, comme par le passé, mise en mesure, en 1977, de remplir la mission essentielle à la vie démocratique qui est la sienne et qui consiste à recueillir l'information dans l'objectivité pour la répandre dans la liberté. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R., de l'U.C.D.P. et à droite.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants: groupe socialiste: 25 minutes; groupe communiste: 20 minutes.

Mais les deux orateurs inscrits ne sont pas obligés de les utiliser intégralement. (*Sourires.*)

La parole est à M. Ciccolini.

**M. Félix Ciccolini.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les problèmes de la presse, discutés au Parlement cette année, donnent une impression de trouble tout à fait particulière.

Sans doute, chaque année, sommes-nous appelés à faire le même constat à propos de la presse. L'année dernière, chacun disait: « Elle est bien malade », et nous demandions au Gouvernement quel remède il fallait appliquer en insistant sur le fait que ceux qui nous étaient proposés ne pourraient pas être efficaces.

En 1976, plus que jamais, ces problèmes sont à l'ordre du jour. En effet, ils sont essentiels pour le maintien de la démocratie, la liberté de la population, la liberté des journalistes, qui se traduit par le pluralisme, et les événements que nous venons de vivre montrent combien ce pluralisme est attaqué.

Quelle est l'attitude du Gouvernement en la matière? Il y a l'attitude officielle. Elle était exprimée tout à l'heure avec bonhomie et talent par M. le ministre: « Nous sommes là, il n'y a pas de contrôle, nous ne faisons rien ». Pourtant, en se référant aux termes mêmes qui définissent ses structures, on se rend compte que sans cesse, au cours de ces dernières années, le Gouvernement a essayé d'avoir la haute main sur la presse.

Au départ, il existait un comité interministériel pour l'information; il s'était donné mauvaise presse. On l'a changé pour le remplacer par une délégation générale; elle a eu tout aussi mauvaise presse. Nous avons maintenant un service d'information et de diffusion. Tout cela évidemment dépend très officiellement de M. le Premier ministre, mais je crois que c'est notre collègue M. Caillavet qui, tout à l'heure, expliquait que ce service dépendait davantage de la présidence de la République.

Par conséquent, au-delà de la valse hésitation seulement apparente à laquelle nous assistons sur le plan des terminologies et des dénominations de structures, il y a la volonté très nette du pouvoir d'avoir la mainmise, et une mainmise ferme, sur l'ensemble des moyens d'information.

Malgré la sympathie que, sur le plan personnel, on peut avoir pour le ministre qui est ce matin devant le Sénat, je dis qu'il y a une contradiction flagrante entre les bonnes paroles que nous avons entendues et les actes du Gouvernement.

Remarquons, en outre, que ces derniers mois ne nous ont pas été favorables. Nous avons assisté à des opérations spectaculaires de concentration telles qu'il doit falloir remonter très loin dans le temps pour retrouver de semblables opérations d'accaparement. Ce sont évidemment les groupes financiers qui agissent, ce qui nous amène, mes chers collègues, à souligner la gravité extrême du danger car cette concentration, cet accaparement, vont directement à l'encontre du pluralisme.

Une enquête menée voilà quelques mois faisant apparaître que, sur trois millions de journaux vendus quotidiennement à Paris, deux millions, soit les deux tiers, étaient aux mains des géants de la presse, M. Amaury et M. Hersant.

On a beaucoup parlé d'une opération qui a provoqué — comment pouvait-il en être autrement? — bien des remous, car ce n'est quand même pas une petite affaire que d'acheter le *Figaro* ou *France-Soir*. Sans doute le fisc a-t-il tendance à ne pas être outre mesure curieux lorsqu'il a affaire à de grandes puissances financières.

Pourtant, l'ordonnance du 26 août 1944 était l'œuvre de la Résistance, qui avait précisément mesuré tout le mal que pouvait faire une presse non libre et au service de l'argent. Cette ordonnance avait défini un certain nombre de mesures qui devaient garantir contre l'accaparement et la concentration. A-t-elle été appliquée? C'est le Gouvernement qui doit répondre à cette question. Sans doute est-il loisible à des particuliers, à des organismes, à des associations de défense de se constituer partie civile.

J'entendais, voilà quelques jours, M. le garde des sceaux, ministre de la justice, déclarer au Sénat: « J'ai bien réfléchi; je suis le ministre de la loi. » Il ne s'est pas montré curieux pour autant à l'occasion de l'opération spectaculaire à laquelle nous avons assisté.

**M. Bernard Chochoy.** Très bien!

**M. Félix Ciccolini.** De même pour les services du Premier ministre.

La justice est maintenant saisie, nous avez-vous dit, monsieur le ministre. Nous sommes un peu sceptiques, non pas que nous n'ayons pas confiance dans l'indépendance de la magistrature en général, mais lorsqu'une affaire dépasse certaines limites on ne peut que se poser des questions.

Nous avons encore en mémoire une intervention faite à la tribune du Sénat, voilà exactement trois ans. Notre collègue Caillavet — j'avais eu également l'honneur d'intervenir — avait souligné que des personnes avaient été surprises — on ne savait pas de qui il s'agissait — alors qu'elles organisaient une espèce de souricière dans les locaux du journal *Le Canard enchaîné*.

Voilà trois ans que ce journal a déposé une plainte, car il s'agit d'un attentat à la liberté de la presse, ainsi qu'à celle des journalistes et nous avons un Gouvernement qui a le devoir d'intervenir pour faire appliquer la loi.

**M. Pierre Giraud.** Très bien!

**M. Félix Ciccolini.** Alors, en ce qui concerne le rachat du *Figaro* et de *France Soir*, la population a posé publiquement la question: « D'où vient l'argent? »

**MM. Pierre Giraud et André Aubry.** Des banques!

**M. Félix Ciccolini.** Nous n'avons pas obtenu les explications que la loi vous imposait de donner.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet des interventions financières de l'Etat.

Nos collègues rapporteurs ont, l'un et l'autre, souligné la pauvreté des crédits affectés à l'agence France-Presse, à l'effort de propagande à l'étranger, et à l'aide directe aux journaux.

J'ai écouté tout à l'heure, monsieur le ministre, vos explications au sujet de la suppression de l'aide qui était donnée au journal *L'Humanité*. Je n'ai pas été convaincu par leur technicité, bien que j'aie essayé de les comprendre. Pourtant, cela pose un problème. Ce journal était aidé et il mérite de l'être encore.

J'entends bien, vous devez prendre en compte les impératifs de la politique d'austérité, ce qui vous a conduit tout à l'heure à nous engager à prévoir une série de « mini mini » mesures, mais celles-ci sont tellement « mini mini » que leur total représente une aide très insuffisante.

Cependant nous sommes là dans un domaine qui touche aux droits du public et celui-ci a soif de vérités ; je mets ce mot au pluriel parce que la vérité n'est pas une et elle est toujours très éloignée de la vérité officielle. Il s'agit donc d'un domaine qui touche aux droits du public et de ceux qui participent à la confection des journaux, et d'abord des travailleurs du livre qui continuent de livrer de rudes batailles.

Nous sommes inquiets lorsque nous constatons que les droits syndicaux ne sont pas respectés, lorsqu'un conflit comme celui du *Parisien libéré* arrive à un tel point de pourrissement après des mois et des mois de lutte, lorsque nous nous trouvons en présence d'un employeur qui, ouvertement, impunément, viole la loi au mépris des droits des travailleurs.

Au nom de mes collègues du groupe socialiste, je salue la tradition de lutte sociale des travailleurs du livre, laquelle a apporté à la population ouvrière tout entière un exemple permanent de conscience de classe et des devoirs intransigeants de son combat.

**Mme Catherine Lagatu.** Très bien !

**M. Félix Ciccolini.** Nous avons conscience également du travail des journalistes. Il est difficile pour eux de relater l'événement, de le commenter librement, à la fois en en recherchant les causes et en essayant d'en supputer les conséquences, et, en même temps, de défendre leur liberté.

Mais qui peut l'attaquer, sinon le pouvoir, sinon l'argent ? Ce ne sont pas les travailleurs qui attendent à la liberté des journalistes

C'est parce que leur travail va dans le sens de la libération des hommes que nous sommes à leur côté, et nous soutenons les efforts considérables qu'ils déploient pour que notre société soit diversifiée comme elle doit l'être, de façon que nous ne connaissions jamais une seule forme de presse, qui nous enfermerait tous dans son moule.

Les journalistes ont connu, eux aussi, cette année, des péripéties dans leur volonté de combattre à la fois les préjugés, les routines et les avertissements.

Au nom de mes collègues du groupe socialiste, je salue leur lutte car nous soutenons leurs revendications. Avec eux, grâce à eux, la liberté finira par exorciser ses agresseurs.

En attendant tout à l'heure notre collègue M. Caillavet, je me disais qu'il avait raison car il exprimait avec beaucoup de pertinence la gravité de la situation de la presse. Malheureusement, il conclut en disant : « Oui mais ». Nous, nous disons franchement « Non » à ces crédits.

En réalité, ce budget continuera à entretenir la torpeur. On compte sur la lassitude. Mais, nous sommes sûrs de la vigilance républicaine du peuple. Elle finira par abattre les cidatelles. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche républicaine.*)

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Je voudrais, monsieur le président, répondre brièvement à M. Ciccolini auquel me rattachent des liens très étroits. Si je suis intervenu avec mesure et précaution, c'est parce que je l'ai fait en tant que rapporteur pour avis et que j'ai traduit fidèlement la position de la commission. J'ajouterai qu'un membre éminent du groupe socialiste a approuvé ce rapport.

**M. le président.** Monsieur Caillavet, c'est un peu votre faute, car vous n'êtes pas assis au banc de la commission où, normalement, un rapporteur pour avis devrait se trouver.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** M. Ciccolini sait bien que je suis rapporteur.

**M. le président.** La parole est à Mme Lagatu.

**Mme Catherine Lagatu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'aborderai qu'un seul sujet, celui de la presse, parce qu'il nous paraît actuellement particulièrement important.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de rappeler que, dans son programme d'action adopté le 15 mars 1944, le Conseil national de la Résistance s'était engagé à ce que des mesures fussent prises pour garantir « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ».

! Cette décision découlait de l'expérience douloureuse de l'avant-guerre et de la guerre, expérience que nous avons encore présente à l'esprit.

Au lendemain de la Libération, le gouvernement provisoire, présidé par le général de Gaulle, prit l'ordonnance du 26 août 1944 qui stipulait l'interdiction absolue d'utiliser des prête-noms dans les conseils d'administration des entreprises de presse et l'incompatibilité entre plusieurs fonctions de directeur de quotidien.

La Libération fut la grande période de libération politique et sociale, comme toutes les périodes historiques semblables d'ailleurs ; elle constitua un moment particulièrement fort de la libre expression écrite et orale des opinions et des informations.

Que de journaux naquirent à cette époque ! Chacun ici en garde le souvenir car il n'en reste, hélas, que le souvenir, bien que, le 7 juillet dernier, le Président de la République ait déclaré : « A l'heure actuelle, la France a un régime d'entière liberté de la presse ».

La presse libre ? Alors qu'un député giscardien est le patron de treize quotidiens dont *Le Figaro* et *France-Soir*, alors qu'il possède neuf périodiques, onze magazines spécialisés dont *L'Auto-Journal*, une agence de presse, une agence de publicité et d'innombrables imprimeries...

La presse libre ? Alors qu'on estime à un million et demi le nombre des Français qui lisent chaque jour, la plupart sans le savoir, la presse de M. Hersant...

La presse libre ? Alors que son arrivée dans une rédaction signifie tôt ou tard la soumission ou le départ pour les journalistes... Cinquante-cinq journalistes ont déjà quitté *Le Figaro*, quarante ont quitté *Paris-Normandie* et la plupart d'entre eux n'ont pas retrouvé de travail. Car, en France, 2 000 journalistes sont au chômage, soit un sur sept.

M. Hersant applique, et veut généraliser, un principe mis au point depuis longtemps aux Etats-Unis, en particulier par le groupe Hearst, qui consiste à créer un centre d'où partent vers différentes villes et paraissent, sous des titres de journaux différents, exactement les mêmes articles assortis de quelques nouvelles locales.

A la manière du groupe Hearst, l'empire Hersant a pour but la centralisation, le contrôle absolu de toute l'information et l'application d'une autorité renforcée sur les journalistes.

Un journaliste au service de ce patron de combat est, dès aujourd'hui, susceptible d'être déplacé à volonté selon les nécessités du service, au nom de la liberté d'expression sans doute...

Nous comprenons l'émotion qui s'empare des journalistes, à la fois quant à leur travail et quant au pluralisme de la presse, et nous les assurons de notre entière solidarité.

Mais, monsieur le ministre, un tel empire ne peut s'édifier qu'à coups de millions. D'où vient cet argent ? Dans la seule région normande, M. Hersant s'est offert quatorze hebdomadaires et bi-hebdomadaires pour 500 millions de centimes. *Le Figaro* a coûté trois milliards de centimes versés en liquide et *France-Soir* presque autant, dit-on.

Les onze autres quotidiens de province ainsi que toute la presse des Antilles françaises, notamment de la Guadeloupe, ont coûté quelques centaines de millions de centimes, auxquels il faut ajouter les centaines de millions versés comme indemnité de départ aux journalistes, car cet homme préfère payer vite, comptant, *cash*, dirons-nous, pour éviter que les journalistes ne fassent jouer la clause de conscience, ce qui fait toujours mauvais effet.

D'où vient donc l'argent ? La question est posée et mérite réponse. Elle sera donnée, dites-vous, monsieur le ministre, par la justice ! Mais viendra-t-elle rapidement ou avec une lenteur si bien calculée que l'affaire sera enterrée ?

**M. Pierre Giraud.** C'est le Père Noël !

**Mme Catherine Lagatu.** Exactement !

Un autre patron de la presse fait parler de lui, c'est, chacun l'a deviné, M. Amaury que l'on a surnommé le « Jupiter » de la presse parisienne.

Depuis vingt mois, le journal de M. Amaury se vend tous les jours dans les kiosques alors que six cent cinquante ouvriers du *Parisien libéré* n'ont pas de travail.

**M. Serge Boucheny.** Il leur a volé leur travail.

**Mme Catherine Lagatu.** Effectivement, il le leur a volé.

« *Le Putsch d'Amaury* », titre d'un livre sur ce conflit particulier, explique fort bien comment M. Amaury, sous prétexte qu'il fabriquait des éditions régionales, aurait décidé de faire travailler les ouvriers parisiens à tarif réduit, et comment une cabale a été montée de toutes pièces pour diffamer les ouvriers et les faire condamner très vite par les tribunaux.

« Selon que vous serez puissant ou misérable... » Vous connaissez bien La Fontaine, monsieur le ministre, et le fabuliste disait vrai.

Ces ouvriers sont déjà condamnés, tandis que le tribunal, dans l'autre affaire, prend son temps.

Les travailleurs du *Parisien libéré* sont en train d'écrire une belle page d'histoire du mouvement ouvrier français.

Leur détermination à sauvegarder leur travail et le patrimoine national, leur dignité devant les tribunaux — où l'on a traîné un typographe « meilleur ouvrier de France » et où ces ouvriers se sont transformés en accusateurs d'Amaury — leur courage en face de toutes les provocations méritent admiration et estime.

Je tiens à réaffirmer que les sénateurs communistes continueront à leur apporter toute l'aide possible.

Mais nous réclamons en même temps du pouvoir la cessation des poursuites contre les travailleurs qui luttent pour leur emploi, pour la liberté du travail, et nous demandons l'ouverture immédiate de négociations.

Concernant la concentration de la presse, M. Rossi a osé soutenir que « s'il y a rachat de journaux, il y a peu de concentration de titres le pluralisme de la presse n'est donc pas atteint ».

Il est vrai que nul obstacle ne s'oppose, en principe, à la décision de quiconque d'éditer un journal et que la censure, officiellement, n'existe pas. Mais chacun sait que la subordination des grands journaux au capital monopoliste permet à la grande bourgeoisie de paraître respecter un droit dont elle rend impossible l'exercice concret.

En fait, par l'argent, la presse écrite, nationale et régionale, tombe entre les mains de quelques-uns, parfois d'un seul, pour être coulée dans un moule unique. Ce que je dis vaut pour la presse, mais les micros et les écrans fonctionnent aussi comme une immense caisse de résonance où dominant puissamment les thèmes, les idées, les propagandes de ceux qui nous gouvernent.

En vérité, l'information est malade de l'argent, mais pour les dirigeants de l'économie et de la politique, l'embrigadement de l'information est l'un des moyens de préserver le pouvoir actuel. Nous voulons, au contraire, une information qui traite les Français en citoyens responsables, capables de juger, de choisir, de décider en toute connaissance de cause ; nous voulons donc une information pluraliste, qui corresponde aux structures sociales, culturelles et politiques de ce pays.

La pluralité des partis, celle des philosophies, des sensibilités et des aspirations, voilà une réalité à prendre en compte ! Notre conception n'est donc pas l'uniformité qui mutile, mais la diversité qui enrichit.

Monsieur le ministre, dans le domaine de la presse, nous demandons l'application de l'ordonnance du 26 avril 1944. Nous considérons qu'il y a incompatibilité entre une position de monopole dans la presse et l'exercice d'un mandat parlementaire. En conséquence, M. Hersant ne devrait plus, à notre avis, être membre de l'Assemblée nationale.

**M. Jean Francou, rapporteur spécial.** Et M. Defferre ?

**Mme Catherine Lagatu.** Nous nous prononçons pour qu'une enquête soit ouverte sur l'origine des fonds ayant permis les concentrations constatées.

Nous nous opposons à toutes les mesures qui aggravent la situation de la presse alors que le prix de revient d'un journal est, vous le savez, supérieur à son prix de vente.

Les aides directes de l'Etat sont en baisse. Les aides exceptionnelles sont accordées à un seul journal en raison d'une réglementation absurde.

Certes, on a évoqué le cas de l'*Humanité*. Mais je voudrais signaler l'anomalie qui a obligé à envisager des aides exceptionnelles. La preuve est faite que, dans des circonstances normales, un journal ne peut pas vivre ; cette situation me fait penser à celle des vieux de notre pays à qui l'on offre des aumônes parce qu'ils ne peuvent pas vivre ; ils doivent, certes, les accepter pour survivre, mais est-ce là pour eux une situation normale ? Il en est de même pour la presse.

Dans notre pays, la presse est à la remorque de la publicité. La publicité a un rôle politique. Est-ce tolérable ?

Nous souhaitons la reconnaissance d'un statut des journalistes, comme le réclament leurs organisations représentatives.

Nous souhaitons aussi qu'une solution satisfaisante aux problèmes posés par les travaux exécutés à l'étranger soit trouvée ; vous le savez, 60 p. 100 des titres diffusés en France sont imprimés hors de nos frontières, alors qu'il y a dans notre pays 15 000 ouvriers au chômage.

**M. Serge Boucheny.** C'est un scandale !

**Mme Catherine Lagatu.** Nous nous élevons contre le fait que la modernisation des entreprises de presse se fasse contre les intérêts des salariés. Elle doit et peut se faire en préservant leurs droits. L'accord intervenu en juillet dernier entre l'ensemble des journaux parisiens et le syndicat du livre C. G. T. le montre.

Cet accord souligne la responsabilité du Gouvernement dans le soutien qu'il apporte au président-directeur général du *Parisien Libéré*, le seul à ne pas l'avoir signé.

Enfin, nous croyons que le projet de généralisation de la T. V. A. à la presse, outre qu'il consacre officiellement l'assimilation de la presse à une marchandise, comporte une menace grave d'accroissement des charges pour les journaux et publications dont la gestion est rendue de plus en plus difficile par l'insuffisance de publicité. Cette généralisation est destinée à accroître la mainmise des grands intérêts financiers sur l'ensemble des moyens d'expression ; elle limitera donc encore plus la liberté de la presse.

Or, nous voulons que la liberté de la presse soit garantie.

Cette garantie doit s'étendre aussi bien aux régimes administratif, judiciaire et fiscal de la presse, qu'à tous les moyens qui lui sont nécessaires pour assurer son indépendance à l'égard des puissances d'argent et du pouvoir.

C'est l'intérêt de la classe ouvrière et celle du peuple de notre pays.

Votre budget, monsieur le ministre, ne reflète pas ces préoccupations, c'est pourquoi nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, je serai très bref, car je crois avoir répondu par avance aux différentes objections qui ont été formulées et aux questions qui viennent d'être posées par M. Ciccolini et Mme Lagatu.

Je formulerai cependant deux observations.

Je ne peux pas laisser parler, monsieur Ciccolini, parce que ce n'est pas objectif, de « la volonté de mainmise du pouvoir sur l'information ».

**M. Serge Boucheny.** C'est pourtant vrai !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** C'est un argument de réunion publique, mais ce n'est pas vrai.

**M. Serge Boucheny.** Si, c'est vrai !

**M. Pierre Giraud.** C'est une constatation !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je dis que ce n'est pas vrai objectivement.

J'ai indiqué quelles étaient les aides indirectes qui étaient apportées à la presse. Il n'y a pas du tout volonté de mainmise.

**Mme Catherine Lagatu.** Par personne interposée, si !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Nous sommes trop respectueux de la pluralité de l'information et de la démocratie. Je souhaite que, dans l'avenir, ces principes soient maintenus.

Vous reprochez au Gouvernement — l'argumentation n'est pas nouvelle ! — de ne pas appliquer l'ordonnance de 1944, et cela malgré ce que j'ai dit à la tribune. Mais le prophète ne disait-il pas dans la bible : « *Vox clamantis in deserto* » ? Quoi que je dise à la tribune, on ne m'écoute pas.

**M. Serge Boucheny.** Seuls comptent les actes !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je rappelle que l'ordonnance du 26 août 1944, qui a, en effet, été prise lorsque le général de Gaulle — dont j'ai eu l'honneur d'être le ministre pendant neuf ans consécutifs — était à la tête de l'Etat, organisait la presse française.

Elle édictait un certain nombre de mesures destinées à faire connaître au public le nom des personnes qui concourent à l'édition d'un journal tant sur le plan financier que sur le plan rédactionnel et à indiquer quelles sont les ressources de l'entreprise de presse.

Des renseignements devaient être publiés dans chaque numéro s'agissant du tirage, trimestriellement, pour la liste des propriétaires ou des cent actionnaires les plus importants et la liste des rédacteurs fixes ou occasionnels, enfin, annuellement, pour les comptes de la société éditrice.

En même temps, comme le rappelait Mme Lagatu, le texte interdisait l'utilisation de prête-noms. Cela est tout à fait exact.

Enfin — il convient d'insister sur ce point — l'ordonnance prévoyait l'organisation de la vérification des comptabilités ; des textes réglementaires étaient prévus qui n'ont jamais été publiés. Pourquoi ? Parce que, depuis 1944, tous les gouvernements, quelle que soit leur coloration politique, ont eu le souci de ne pas procéder à des investigations dans la presse, investigations qui auraient pu prendre l'apparence d'une mainmise de l'Etat sur celle-ci.

L'ordonnance de 1944 prévoyait, en particulier, la constitution d'un organisme professionnel désigné par l'ensemble de la profession ; cet organisme n'a jamais été créé. Tel est le fond de l'affaire.

**M. Pierre Giraud.** Mais vous êtes au pouvoir depuis dix-huit ans !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Une espèce de pudeur a — depuis dix-huit ans également ! — conduit à ne pas procéder à des contrôles qui auraient pu sembler contraires à la liberté de la presse. Pouvons-nous revenir là-dessus ? Je vous pose la question.

Si les dispositions que je viens d'énumérer, et, en particulier, les opérations de prête-noms ou de concentration visées par l'ordonnance ne sont pas respectées, l'ordonnance de 1944 prévoit, il est vrai, des sanctions pénales.

Je vous répète que, dans le cas d'espèce, des plaintes ont été déposées auprès de divers parquets à la fois par le syndicat des journalistes et par l'union fédérale des consommateurs. L'affaire suit donc son cours.

La justice est saisie et il convient de respecter son indépendance. Cela ne semble pas aller de soi, puisqu'on attaque le Gouvernement.

Tous les procès d'intention qui sont faits dans cette affaire ne sont pas, à mon avis, de mise.

En outre, un procès est en cours devant la juridiction civile à propos de *France-Soir* ; un expert est chargé de déterminer si les prescriptions de l'ordonnance de 1944 ont été observées.

Telle est la mise au point qu'il me paraissait important de faire sur cette affaire.

Je répondrai maintenant à Mme Lagatu, qui a rappelé les principes d'objectivité et de la liberté qui doivent présider aux

destinées de la presse. J'enregistre, à ce propos, que le parti communiste est un parti libéral. Je m'en réjouis. Jusqu'à présent, je ne m'en étais pas aperçu.

**Mme Catherine Lagatu.** C'est donc que nous avons prêché dans le désert !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je lui ai déjà répondu concernant l'ordonnance de 1944.

Je voudrais répéter que le journal *L'Humanité*, s'il en avait fait la demande, aurait pu bénéficier, en 1976, des aides exceptionnelles accordées à la presse. Je rappelle qu'en 1973 et en 1974, il en a bénéficié.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Pour un million de francs !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Par conséquent, il appartient à *L'Humanité* de faire une demande, s'il le juge utile. Après tout, je ne suis pas là pour l'y encourager.

En ce qui concerne l'affaire du *Parisien libéré*, je m'élève contre cette espèce de confusion qui tend à faire accroire que la justice serait faite contre les travailleurs. Cela est intolérable. La justice est indépendante, elle juge tous les Français dans l'égalité.

Les poursuites qui sont engagées dans l'affaire du *Parisien libéré* résultent de plaintes pour des déprédations qui ont été commises à l'occasion de la distribution du journal et sur le matériel de ce journal. Il s'agit là de procédures de droit commun.

Je rappelle à Mme Lagatu que plus d'un millier de plaintes pour violences ont été déposées.

Un certain nombre d'affaires ont été jugées le 5 juillet dernier. Mais à la suite d'un premier jugement, il a été fait appel ; les condamnations ne sont donc pas définitives et je n'ai pas le droit d'en faire état.

Par ailleurs, un autre procès s'est ouvert le 29 octobre pour des faits qui remontent à 1975 ; le réquisitoire et les plaidoiries auront lieu le 3 décembre.

Enfin, des affaires passées devant les tribunaux de Dieppe le 16 novembre, de Fontainebleau le 18 novembre et de Pontoise le 23 novembre, sont en cours de jugement.

Des procès, introduits par le syndicat du livre pour entrave au fonctionnement du comité d'entreprise, ont fait l'objet de renvois jusqu'à ce que l'employeur puisse assurer sa défense et pour ce faire accéder à ses archives dont les locaux sont actuellement occupés.

Dans le cadre de ces actions, le juge des référés a demandé qu'il soit procédé à des expulsions ; ses décisions ont été confirmées par la cour d'appel des départements où doivent se dérouler les procès.

A l'Assemblée nationale, la question a été posée de savoir pourquoi certaines impressions se faisaient à l'étranger. Nous sommes les premiers à regretter qu'il en soit ainsi. Mais cela est dû au fait que la liberté d'expression n'a pas été respectée partout en France. A la tribune de l'Assemblée nationale, j'ai cité l'entreprise Mont-Louis de Clermont-Ferrand, où des grèves décidées par la C. G. T. ont eu lieu malgré le vote hostile des travailleurs. Les non-grévistes ont même défilé dans les rues de la ville pour protester contre l'occupation abusive de l'imprimerie.

Les critiques ne doivent pas toujours être à sens unique. Il y a parfois des abus politisés. Il est intolérable que l'on ne soit pas respectueux de la liberté du travail.

La liberté, madame Lagatu, ne se partage pas et, lorsque l'on se fait son défenseur, il convient de la respecter dans tous les domaines. (*Très bien ! Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.*)

Je terminerai en répétant à MM. les rapporteurs que ce budget présente, certes, des imperfections ; mais celles-ci sont dues à la nature des choses ; je les remercie de l'avoir indiqué au nom de leur commission.

Nous sommes fermement attachés à l'indépendance et à la pluralité de la presse qui sont les meilleures garanties de la démocratie. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.*)

**Mme Catherine Lagatu.** Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à Mme Lagatu.

**Mme Catherine Lagatu.** Monsieur le ministre, je voudrais vous répondre en très peu de mots.

Tout d'abord sachez que vous n'avez pas prêché dans le désert du haut de cette tribune ; vos arguments sont parvenus jusqu'à nous, mais ils ne nous ont pas convaincus.

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** J'en suis désolé !

**Mme Catherine Lagatu.** Je vous poserai ensuite une question : imaginons, par un jeu de l'esprit, qu'un homme de l'opposition ait mené la même opération qu'Hersant, c'est-à-dire ait étendu ses tentacules sur toute une presse nationale. Auriez-vous eu alors cette extrême « pudeur » que vous avez évoquée et qui, jusqu'à présent, vous a empêché d'agir pour essayer de savoir d'où venaient les fonds ?

Vous avez évoqué également une situation qui dure depuis dix-huit ans, si ce n'est davantage. Mais alors la situation de la presse n'était pas celle que nous connaissons aujourd'hui. Elle était bien différente. Nombre d'organes de presse existaient encore, qui ont disparu, notamment *Le Populaire*. Nous avons assisté au cours de toutes ces années, et tout particulièrement au cours des deux dernières, à une singulière accélération du processus dont nous parlons. C'est pourquoi les dispositions prises aujourd'hui doivent être absolument différentes.

Quant à la violence que vous reprochez aux ouvriers du *Parisien libéré*, permettez-moi de vous dire que je ne suis absolument pas d'accord avec vous. La violence est du côté de M. Amaury qui a utilisé — toute la France le sait et au-delà de la France, d'autres travailleurs le savent — des policiers privés et des chiens contre ses ouvriers, procédés innommables, inqualifiables. N'est-ce pas violence d'enlever leur travail aux ouvriers ? Lorsque ceux-ci veulent empêcher la diffusion d'un journal qui leur a été volé, qui a été imprimé à l'étranger, qui est distribué clandestinement en France, ils sont dans la légalité, et c'est de l'autre côté que se trouve l'injustice.

Voilà deux ans qu'on leur impose la violence, à eux, à leurs familles, à leurs enfants. Ils la subissent, mais, pendant ce temps-là, M. Amaury trône, et très souvent auprès de ceux qui nous gouvernent. On les a vus côte à côte, à la même tribune.

Voilà pourquoi je dis que la liberté est du côté de ceux qui luttent, qu'elle est dans l'action des ouvriers du *Parisien libéré*, et que M. Amaury, au contraire, représente à mes yeux l'oppression et la négation de la liberté. (*Applaudissements sur les travées communistes. M. Ciccolini applaudit également.*)

**M. Jean Francou, rapporteur spécial.** Je demande la parole, pour répondre à M. le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean Francou, rapporteur spécial.** Je voudrais, monsieur le ministre, vous apporter deux précisions et vous poser une question.

Je crois n'avoir parlé ni dans mon rapport écrit, ni dans mon exposé à la tribune d'un rétablissement du ministère de l'information, ni exprimé de regrets, de notre part, de l'avoir vu disparaître. Comme M. Caillavet, je regrette, qu'il n'y ait pas un ministre de la communication.

Nous connaissons l'intérêt très attentif que M. le Premier ministre porte aux problèmes de la presse et sa compétence en ce domaine.

Nous connaissons également l'action très efficace qu'il vient de mener à l'Assemblée nationale lors du débat sur la fiscalité de la presse. Cependant, comme l'ensemble des problèmes de la presse, qui sont à la fois techniques, industriels, culturels et juridiques, concernent différents ministères, la presse aurait intérêt à avoir au niveau du Gouvernement un interlocuteur qui pourrait être un ministre de la communication. C'est la précision que je voulais apporter.

En outre, au cours de nos réflexions sur les aides indirectes à la presse, j'ai cité parmi celles qui respectent le mieux la liberté de la presse la possibilité de réserver, mieux que ne le fait la loi de 1955, les annonces légales à la presse d'information. La presse technique ou juridique peut trouver ailleurs un support. Si le Gouvernement veut aider l'expression politique, c'est par la presse d'information locale, hebdomadaire ou quotidienne, qu'il peut le faire.

La loi de 1955 est souvent tournée. Un exemple récent dans le Val-d'Oise le prouve. Dans cette affaire, le résultat d'une enquête a permis de reporter les annonces légales dans les journaux d'information.

Par ailleurs, la loi de 1955 est insuffisante. Alors je souhaite que, comme on l'a fait pour la fiscalité de la presse, le Gouvernement et la profession remettent en chantier l'ensemble du statut de la presse. A l'occasion de cette remise en chantier, il serait possible d'amender la loi de 1955 pour réserver aux journaux d'information le bénéfice des annonces légales.

J'ajoute, monsieur le ministre, que pourrait alors être examiné le problème des journaux gratuits et de la part trop importante, à notre avis, des publicités qu'ils drainent au détriment des journaux d'information.

Dernière question, monsieur le ministre : vous nous avez annoncé que le Gouvernement était prêt à augmenter de un million de francs les crédits destinés à l'expansion de la presse française à l'étranger. Cette mesure nécessite un amendement au projet qui nous est soumis. Or, cet amendement n'a pas été déposé. Doit-on en conclure que le Gouvernement a l'intention de le faire à l'occasion de la deuxième délibération du projet de loi de finances ?

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Très bien !

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je reconnais que M. le rapporteur a employé, comme M. Caillavet, l'expression « ministre de la communication ». J'essaie de l'être, mais je remplis sans doute mal mes fonctions. En tout cas, M. le Premier ministre est conscient de ce problème et fait ce qu'il doit faire dans ce domaine.

Quant à l'aide à la presse, il est exact que sans doute la loi de 1955 n'aide pas suffisamment la presse d'information et ne concentre pas les efforts dans ce domaine. Il y a là toute une série de questions qui demeurent pendantes et il est certain qu'existe une presse gratuite qui ramasse énormément de publicité.

**M. Pierre Giraud.** Cette presse est faussement gratuite.

**M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je ne peux pas, pour ma part, prendre l'engagement que sera mis en chantier le statut de la presse, puisqu'il s'agit d'une vaste affaire. Cependant c'est une question que je poserai aux entreprises de presse et à M. le Premier ministre.

En ce qui concerne le million supplémentaire, je dirai que, quand l'Etat apporte de l'argent, il existe toujours des moyens techniques pour le faire dans le cadre budgétaire. C'est l'inverse qui est difficile. D'ici à la fin de la discussion budgétaire, je verrai avec M. le ministre de l'économie et des finances comment introduire ce crédit qui est accordé à un secteur qui en a bien besoin.

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits des services du Premier ministre, section I : services généraux qui concernent l'information et qui figurent aux états B et C.

Les votes sur l'ensemble de ces crédits demeureront réservés jusqu'à la fin de l'examen de la section I des services du Premier ministre.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III : plus 188 087 924 francs. »  
« Titre IV : plus 508 719 354 francs. »

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme : 158 265 000 francs. »

« Crédits de paiements : 74 520 000 francs. »

« Titre VI. — Autorisations de programme : 400 millions 200 000 francs. »

« Crédits de paiement : 84 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Les votes sur ces crédits sont donc réservés.

Nous en avons terminé avec l'examen des dispositions relatives à l'information.

— 3 —

## COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 30 novembre 1976.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en accord avec la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation du Sénat, ainsi que les commissions saisies pour avis, le Gouvernement apporte à l'ordre du jour de la discussion budgétaire les modifications suivantes pour :

« Vendredi 3 décembre 1976 : neuf heures trente, quinze heures, vingt et une heures trente :

« — Prestations sociales agricoles (art. 67) ;

« — Agriculture (art. 69).

« Lundi 6 décembre 1976 : neuf heures trente, quinze heures, vingt et une heures trente :

« — Commerce et artisanat ;

« — Anciens combattants ;

« ... Le reste sans changement.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : ROBERT BOULIN. »

Il n'y a pas d'opposition à ces propositions de modification de l'ordre de la discussion budgétaire ?...

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

## LOI DE FINANCES POUR 1977

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 64 et 65 (1976-1977).]

## AFFAIRES ETRANGERES

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Monsieur le président, mes chers collègues, hier soir, me doutant de ce qui allait se passer ce matin — prévoyant l'absence de M. le ministre des affaires étrangères, puisqu'il devait se rendre à Lille pour le conseil des ministres — j'avais demandé que l'on reportât l'heure de l'ouverture de la séance.

On m'a répondu qu'aucune information ne permettait d'envisager cette hypothèse et ici je cite M. le président de séance : « Le Sénat est fondé à penser que M. de Guiringaud, faute de s'être jusqu'ici excusé sera présent demain au Sénat en temps utile. » Je m'aperçois, sans avoir eu d'informations directes du Gouvernement, que j'avais raison. Je le regrette. J'aurais préféré, en effet, avoir tort. Il était évident que M. le ministre des affaires étrangères serait absent étant donné que d'importantes questions de politique internationale devraient être examinées par le conseil des ministres qui se tient à Lille.

La discussion du budget de l'information a duré deux heures, comme cela avait été prévu. Le Sénat aurait donc pu reprendre ses travaux à dix heures, conformément à ma proposition.

En tout cas, je crois — étant donné que M. de Guiringaud n'a encore jamais pris contact avec le Sénat — que la discussion du budget des affaires étrangères ne peut commencer en son absence.

Je souhaite vivement que nous attendions le retour de M. le ministre des affaires étrangères, qui n'est jamais venu devant le Sénat. La discussion du budget est une occasion favorable de nous faire entendre et de l'entendre. L'approbation de M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères appuie mon souhait que la séance commence quand il sera parmi nous.

**M. le président.** Permettez-moi de vous apporter quelques précisions. Il est évident que M. le ministre des affaires étrangères doit se trouver à Lille ce matin, puisque le conseil des ministres a lieu dans cette ville.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Je l'avais dit.

**M. le président.** En ce qui concerne ce qui a été dit lors de la séance d'hier soir, je voudrais apporter quelques correctifs. M. le ministre des affaires étrangères, d'après ce que je sais, décidé à se mettre à la disposition du Sénat dès son retour de Lille, a pensé que la discussion de son budget pourrait commencer ce matin, en présence de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui est habilité à le remplacer.

Si vous estimez, monsieur le président, qu'il vaut mieux suspendre la séance, je consulterai le Sénat. Mais nous devons entendre d'abord M. le secrétaire d'Etat sur ce sujet et je lui donne la parole.

**M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.** Le Gouvernement acceptera ce que décidera le Sénat. S'il désire commencer tout de suite la discussion du budget des affaires étrangères, je suis à sa disposition pour écouter les rapporteurs et en rendre compte à M. de Guiringaud.

Mais, s'il préfère reporter le débat à cet après-midi, le Gouvernement se rangera à sa décision.

**M. le président.** Monsieur le président de la commission des finances, quelle est votre proposition ?

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Est-il besoin de dire qu'à l'égard de M. Taittinger nous n'avons que de très bonnes dispositions ? Mais vous comprenez bien que M. le rapporteur de la commission des finances a des déclarations importantes à faire.

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ne pouvant répondre lui-même, il ne peut que transmettre nos observations au ministre des affaires étrangères. Ainsi, à son tour, M. de Guiringaud fera une réponse à une intervention qu'il n'aura pas pu entendre. Cela ne me paraît pas souhaitable ni conforme au rôle du Sénat dans la politique budgétaire de notre pays.

**M. Guy Petit.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Petit.

**M. Guy Petit.** Monsieur le président, mes chers collègues, franchement, nous pourrions commencer l'examen de ce budget, parce que M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et M. le ministre chargé des relations avec le Parlement sont des interlocuteurs qualifiés et que M. le ministre des affaires étrangères, cet après-midi, aura tout loisir de s'exprimer.

Pourquoi perdre du temps ? Il n'y a pas de ministre de première et de deuxième catégorie ; il y a le Gouvernement, qui est présent à son banc. Il serait, sinon incorrect — le mot est beaucoup trop fort — du moins quelque peu désobligeant de notre part, de ne pas accepter de commencer la discussion, étant donné la qualité des représentants du Gouvernement qui sont ici. (Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et à droite.)

**M. Henri Caillavet.** Je demande la parole.

**M. le président.** Je souhaite que cette discussion ne se prolonge pas, puisque le Sénat sera amené à se prononcer.

La parole est à M. Caillavet.

**M. Henri Caillavet.** Je me tourne vers notre excellent et ancien collègue M. Taittinger, dont ni la courtoisie ni la compétence ne sauraient être mises en cause.

Nous sommes un certain nombre de parlementaires à ne pas connaître le ministre des affaires étrangères qui, jusqu'à ce jour, n'est jamais venu devant la Haute assemblée...

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** C'est vrai !

**M. Henri Caillavet.** ... bien que des débats incidents lui en aient donné l'occasion. Par correction envers le Sénat, et non plus envers les sénateurs, sa présence est souhaitable et, puisque M. le ministre pourrait être présent à quinze heures trente, je suis d'avis de reporter le débat à cette heure.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de M. le président de la commission des finances tendant à reporter le débat à cet après-midi.

(Cette proposition n'est pas adoptée.)

**M. le président.** Nous poursuivons donc nos travaux

#### Affaires étrangères.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

(M. le président de la commission des finances quitte l'hémicycle.)

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Gustave Héon, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, en abordant ce rapport que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission des finances, je ne cacherai pas ma déception d'avoir à reprendre, pour l'essentiel, l'argumentation critique déjà formulée dans mes rapports des années passées.

On ne peut évoquer la stagnation. Si ce n'était que cela, la conjoncture pourrait l'expliquer. Il s'agit, hélas, d'un degré de plus franchi dans une régression constatée depuis plusieurs années.

Elle se manifeste au niveau des décisions comme à celui des orientations prises antérieurement. Celles-ci voulaient au moins permettre, à terme, à notre pays de défendre honorablement son rang et sa place dans un monde où la compétition, dans tous les domaines, s'avère de plus en plus impitoyable.

Ce pessimisme, que j'exprime avec regret, trouve sa justification dans les documents qui nous sont soumis, et que je vais analyser rapidement devant vous.

Ce budget des affaires étrangères s'élève à 3 468 millions de francs ; il est en augmentation de 10,7 p. 100 sur celui de 1976. Comme par le passé, il progresse moins en volume que le budget de l'Etat — 13,7 p. 100 — et représente environ 1 p. 100 de ce même budget, contre 1,6 p. 100 en 1960.

Notons une caractéristique probablement unique parmi tous les budgets : 98 p. 100 — exactement 97,9 p. 100 — des crédits sont utilisés par les dépenses ordinaires, 2 p. 100 seulement étant réservés aux dépenses en capital.

Certes, le ministère des affaires étrangères est conduit, de par la nature même de son rôle, à avoir d'importantes dépenses de fonctionnement et notamment de personnel. Mais, sacrifier à ce point les dépenses en capital, c'est-à-dire les possibilités d'investissement rentables, dépasse la mesure du raisonnable, ce qui ne fait pas bien augurer, pour un proche avenir, du redressement d'une situation devenue très préoccupante.

Les dépenses ordinaires sont en augmentation par suite de transferts de crédits en provenance, le premier, du budget des charges communes — il s'agit de la charge des pensions du ministère — le deuxième, du budget des T. O. M. - D. O. M. — il est destiné à l'ouverture d'une représentation diplomatique aux Comores — le troisième et dernier, de faible importance — 2 millions de francs — du budget de la culture pour l'entretien d'un certain nombre d'immeubles classés.

Pour le reste, l'essentiel des majorations correspond soit à des mesures acquises, soit à de simples ajustements aux besoins.

Le montant des mesures vraiment nouvelles n'est que de 16 millions de francs dont 6 millions de francs sont destinés à améliorer les conditions de scolarisation des enfants français à l'étranger. Nous demandions cette disposition depuis longtemps. Cette mesure est de nature à faciliter la vie et l'action de nos cadres déplacés et, par là même, l'activité de nos exportations. Il en est de même pour le million de francs destiné au centre d'information à l'usage des Français qui se préparent à partir pour l'étranger.

Ces actions nouvelles sont très largement compensées par des abattements, 19 millions de francs sur les dépenses en capital et 14 millions de francs sur les autorisations de programme.

Les facteurs affectant les dépenses ordinaires, en dehors des mesures acquises nouvelles et des transferts, concernent le renforcement des moyens des services, spécialement à l'étranger, et les interventions publiques.

Parmi ces dernières, il faut noter l'effort accompli en faveur de la recherche scientifique par le biais des organisations internationales — 41 millions de francs — et celui fait pour les coopérants, 43 millions de francs.

D'une manière générale, les crédits affectés aux dépenses ordinaires sont très inégalement augmentés, entre 14 p. 100 pour l'administration centrale et 3,4 p. 100 pour l'aide militaire. Avec cette dernière, la presse et l'information sont les moins bien traitées ne bénéficiant que d'une augmentation de 5,7 p. 100.

Il s'agit pourtant d'une vocation importante du ministère. La presse et l'information constituent un moyen de pénétration de notre civilisation, de notre culture et de notre économie ainsi qu'un lien nécessaire avec nos compatriotes vivant et travaillant souvent loin de la métropole.

Comme je le disais au début de cet exposé, les dépenses en capital subissent de substantiels abattements. Les autorisations de programme passent de 88 millions de francs en 1976 à 74 millions de francs et les crédits de paiement, de 92 à 73 millions de francs.

Telles sont les considérations qui, à notre sens, peuvent être faites sur le budget pris dans sa structure globale.

Quelles sont les retombées sur les quatre secteurs auxquels il doit apporter les moyens de fonctionnement et d'investissement ?

Je rappelle qu'il s'agit des moyens mis à la disposition de l'administration centrale, des services à l'étranger, des relations culturelles, scientifiques et techniques, et de la coopération culturelle, scientifique et technique avec l'étranger.

Je n'entrerai pas, bien sûr, dans le détail de la répartition des crédits entre ces chapitres. Je me bornerai à présenter un certain nombre d'observations faites par la commission des finances.

Elle constate d'abord des déficits importants de gestion dans l'utilisation des crédits de 1976 pour les services à l'étranger — 10 millions de francs pour les frais de déplacement et 3 millions de francs pour les conférences internationales — déficits imputés sur le budget de 1977 pour un crédit qui n'atteint, d'ailleurs, que la moitié de ces déficits.

Par ailleurs, et malgré une augmentation globale de 12,75 p. 100, l'essentiel est absorbé par les charges salariales, sociales et par les dépenses pour les loyers des immeubles.

Je rappelle que depuis plusieurs années nous réclamons, en vain, semble-t-il, que soit pratiquée une politique cohérente des investissements immobiliers qui limiterait ces très onéreuses dépenses et celles, non moins coûteuses, des déménagements de nos personnels.

Je crois qu'il est intéressant de préciser que la charge pour les loyers s'élèvera, en 1977, à 35 millions de francs, ce qui représente 5 p. 100 des crédits réservés à l'ensemble des services diplomatiques et consulaires. Cette charge se répartit également, à peu de chose près, entre les locations de bureaux, de résidences et de logements de fonction.

Nous avons actuellement 3 059 agents en poste à l'étranger ; 1 157 seulement, soit un peu plus du tiers, étaient logés à la date du 1<sup>er</sup> juillet dernier.

A ce sujet, je voudrais rappeler l'engagement pris l'an dernier, devant le Sénat, par M. le ministre des affaires étrangères, de supprimer l'abattement de 70 p. 100 opéré durant leur congé sur l'indemnité de résidence des fonctionnaires en poste à l'étranger. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, combien cette mesure est injuste et illogique et j'insiste à nouveau pour que vous apportiez la solution qui s'impose.

Aucun crédit nouveau n'est prévu pour le renforcement de la sécurité dans nos postes diplomatiques. Déjà l'an dernier, nous avons rappelé au ministre le retard apporté dans la mise en place de ce plan de sécurité qui devait être exécuté entre 1972 et 1976. Il comportait la création de 250 postes de gardes ; or, 110 seulement ont été créés. Ce plan n'est donc exécuté qu'à 40 p. 100.

Il ne faudrait cependant pas vous laisser surprendre par l'événement. En 1976, il vous a fallu dégager très rapidement un crédit pour doter des moyens de sécurité indispensables notre ambassade de Beyrouth. Il y a peut-être là un avertissement à retenir.

Les autorisations de programme se situent pratiquement au même niveau que l'an dernier, avec 18 millions de francs destinés à la construction de la chancellerie d'Abidjan, ainsi qu'à la résidence et à la chancellerie de New Delhi.

Vous trouverez, dans mon rapport écrit, l'énumération des acquisitions et des constructions prévues.

A une question que j'avais posée au ministre, il m'a été répondu que la construction de notre chancellerie de Moscou était en cours. Or, au mois de mars, les travaux n'étaient pas commencés. De plus, il semble que le financement n'en soit pas totalement assuré. J'aimerais savoir exactement où en est ce projet. Le président Edouard Bonnefous a d'ailleurs présenté, lors du débat en commission, de pertinentes observations sur les réalisations comparées de la construction de l'ambassade de France à Moscou et de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Paris.

Il s'avère de plus en plus urgent que l'étude faite au ministère sur la gestion du patrimoine français à l'étranger débouche sur la création d'un organisme ayant des responsabilités et les moyens de régler les problèmes qui se posent. Je sais que de bonnes idées ont été avancées pour sa création et pour sa dotation; nous attendons de connaître les solutions proposées.

Les crédits pour les relations culturelles ont été augmentés de 10 p. 100 et sont justifiés par des ajustements aux besoins. Parmi ceux-ci, la majoration de 19 p. 100 destinée à l'office universitaire et culturel en Algérie a retenu l'attention de la commission, qui a trouvé que cette intention particulière s'insérerait mal dans le cadre de nos relations actuelles avec ce pays et ne se situait pas dans le cadre du redéploiement que nous avons souhaité de nos interventions dans ce domaine.

Nous avons également noté, mais avec satisfaction, une mesure nouvelle de 6 millions de francs pour augmenter la capacité d'accueil de nos établissements d'enseignement à l'étranger, notamment à Munich, Madrid, Berlin et Pondichéry, ainsi que la mise en place de trente-cinq chargés de mission d'enseignement.

Les dépenses en capital pour ce domaine des relations culturelles passent de 15 à 20 millions de francs en 1977 au détriment des autorisations de programme.

Ces dépenses en capital sont destinées à la construction et aux grosses réparations dans les immeubles appartenant à l'Etat. Parmi les opérations les plus importantes, je citerai la réinstallation de l'institut français de Vienne, du centre pilote de l'école française de Prague, l'aménagement de l'institut français de Téhéran, la construction du lycée français de Rio de Janeiro et l'installation d'écoles françaises en Pologne, Yougoslavie et Hongrie, en Haïti, en Finlande et en Indonésie et de quelques alliances françaises du Brésil, au Pakistan et au Sri Lanka.

La coopération culturelle, scientifique et technique se trouve très sacrifiée dans ce budget : 5,8 p. 100 d'augmentation des crédits, dont l'essentiel est destiné à actualiser la rémunération des coopérants et à l'accompagnement de l'effort d'exportation. Programme ambitieux et important qui porte sur cinq années et qui doit s'élever à 3 780 millions de francs, sur lequel le budget des affaires étrangères devra participer pour plus d'un milliard de francs. La dotation pour 1977 n'étant que de 4 millions, on mesure l'effort de rattrapage qui s'imposera en 1978. A vrai dire, ce n'est pas sérieux.

Les dépenses en capital et les autorisations de programme destinées à la coopération sont en nette régression. Elles se répartissent entre l'aide au développement par la formation et l'enseignement qui s'applique à des dépenses d'équipement d'instituts, d'écoles ou de facultés au Viet-Nam, en Corée, en Tunisie, au Maroc et en Indonésie et aussi à une aide technique très diversifiée dans ses objectifs : recherche minière en Indonésie et au Pérou, développement agricole et industriel au Moyen-Orient, en Guinée, en Éthiopie, au Soudan, au Ghana et au Zambie.

A ce titre du budget, la commission a remarqué à nouveau, comme elle l'avait constaté dans le passé, l'existence de deux chapitres budgétaires réservés à l'aide au développement de l'Algérie sans qu'aucune dotation n'y soit inscrite. Sur la proposition de son président, préoccupé des difficultés auxquelles se heurtent nos relations économiques et dans un souci de rigueur et de sincérité, la commission des finances demande la suppression de ces lignes budgétaires. Il s'agit pour ceux qui voudraient s'y reporter des chapitres 42-25 et 68-82.

En ce qui concerne la presse et l'information, les propositions sont exactement les mêmes qu'au budget de 1976, mises à part certaines prévisions portant sur la rémunération de personnels auxiliaires. La gestion des crédits va se heurter à des difficultés sérieuses. Deux déficits représentant plus de un million de

francs se sont révélés en 1976. Il paraît inéluctable qu'une partie des émissions prévues devra être supprimée, ce qui sera mal ressenti par tous les auditeurs de Radio Chypre, qui est notre voix dans tout le Moyen-Orient. Ces restrictions atteindront également les abonnements aux agences de presse, aux journaux et publications, aucune augmentation de crédits n'étant prévue pour faire face à la hausse des prix et des transports.

Il me faut aussi informer tous nos collègues et attirer tout spécialement votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la très préoccupante situation dans laquelle nous nous trouvons pour honorer nos engagements et payer nos contributions internationales.

Certes, le montant en augmente sans cesse et nous n'avons pour le déterminer qu'une bien relative responsabilité.

Elles augmentent plus rapidement que le budget de l'Etat et *a fortiori* plus que le budget des affaires étrangères. Elles doivent être réglées en devises. La dépréciation du franc est un facteur supplémentaire d'alourdissement de nos charges. Une variation du cours du dollar de cinq centimes se traduit par une variation de 2 500 000 francs du montant des contributions payables en cette monnaie et une variation de un centime du franc suisse entraîne une variation de 1 300 000 francs pour notre contribution au centre européen de recherche nucléaire, le C. E. R. N.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 1976, le dollar est passé de 4,45 à 4,96 francs, entraînant un supplément de dépenses de 25 millions de francs. Le franc suisse est passé de 1,68 à 2,02 francs, ce qui majore notre contribution au C. E. R. N. de 44 millions de francs.

Il y a donc une très sérieuse influence sur le budget de la dépréciation monétaire qui l'atteint de plein fouet.

En 1976, une partie des crédits votés a été utilisée pour apurer l'arriéré des contributions de l'exercice précédent et il manquera 126 millions de francs, c'est-à-dire 20,7 p. 100 des sommes votées, pour régler nos contributions obligatoires.

Pour 1977, les crédits prévus sont en augmentation de 17,6 p. 100 et cependant il est malheureusement probable qu'ils seront insuffisants dans de trop nombreux cas.

En ce qui concerne les contributions dites bénévoles, la situation n'est, hélas ! pas meilleure. Les crédits sont bloqués à leur niveau de 1974. Pour le P. N. U. D., le programme des Nations unies pour le développement, nous sommes au dixième rang après, entre autres Etats, la Suède, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Japon et la Norvège. Pour le F. I. S. E. — Fonds international de secours à l'enfance, plus connu en France sous le sigle Unicef — nous sommes au dixième rang, loin derrière le Danemark, la Norvège, la Suède et la Suisse.

Si l'on considère que le flux du P. N. U. D. vers la France était, en 1973, cinq fois plus important que notre contribution par l'emploi de 1 300 experts et les commandes faites, que ce même flux en retour était de trois fois et demie supérieur pour le F. I. S. E., on sent le véritable inconfort de notre position.

Il est certain que cette mauvaise politique pratiquée en matière de contributions internationales concourt à ternir l'image de la France et il est vraisemblable qu'elle est aussi à l'origine des cruelles déconvenues que nous avons rencontrées dans certaines conférences internationales.

Un mot des crédits d'aide militaire, dont vous trouverez le détail dans mon rapport écrit. Ils augmentent de 3,3 p. 100, c'est-à-dire qu'ils diminuent dans le relatif et le ministère des affaires étrangères avoue un dépassement pour 1976 de 43 900 000 francs et se trouve dans l'impossibilité de tenir ses engagements, notamment à l'égard du Maroc et de la Tunisie.

Voilà en un court aperçu et pour respecter le temps de parole qui m'est imparti, comment se présente le projet de budget du ministère des affaires étrangères. C'est une situation de misère qui nous mène progressivement et sûrement à une impasse et nous portera un très grave préjudice sur le plan international.

Cette dégradation observable depuis plusieurs années nous paraît correspondre à une orientation tacitement acceptée et qui se traduit par des arbitrages budgétaires systématiquement défavorables au budget des affaires étrangères. Vous en êtes arrivé, monsieur le secrétaire d'Etat, à devoir réduire le volume de nos interventions à l'étranger — relations culturelles et coopération, en particulier — pour maintenir, tant bien que mal d'ailleurs, les moyens de fonctionnement des services.

Une seule comparaison très significative vous montrera la considération réservée à ce budget. Il atteindra 3 500 millions de francs, alors que le concours de l'Etat aux entreprises publiques

en cette année d'austérité dépassera 25 milliards de francs, c'est-à-dire huit fois plus que pour couvrir toute l'action internationale de notre pays.

**M. Bernard Chochoy.** C'est lamentable !

**M. Gustave Héon, rapporteur spécial.** A l'Assemblée nationale, un ancien diplomate a déclaré au cours du débat que ce budget n'était pas seulement détestable, mais indigne de la France. Ce sentiment est très largement partagé par tous ceux qui sont soucieux du rayonnement de notre pays dans le monde.

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. Gustave Héon, rapporteur spécial.** Au milieu de cet océan d'inquiétudes, une lueur d'espoir est apparue très récemment avec l'adoption par le conseil des ministres, le 13 octobre, d'un programme de réforme du ministère des affaires étrangères et de revalorisation de ses moyens. La commission des finances souhaite vivement que le Parlement en soit rapidement informé et qu'un débat en séance publique permette au Gouvernement d'explicitier ses intentions. La manière dont elles se concrétiseront permettra de dire si l'espoir peut renaître de voir la France se donner les moyens d'une politique étrangère digne du rôle qu'elle se doit de jouer dans le concert international.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances, à la majorité, propose au Sénat d'adopter ce budget pour 1977. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.D.R., à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Mont, rapporteur pour avis.

**M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Affaires étrangères).** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a deux ans notre commission avait accueilli favorablement la recommandation formelle de la conférence des présidents de ne pas borner son examen du budget du ministère des affaires étrangères à une étude technique, dont la commission des finances s'acquitte déjà avec soin, mais s'applique à dégager de la gestion du département quelques problèmes importants et à fournir ou à rappeler des données de base de questions internationales d'actualité. Bref, la commission était invitée à intervenir selon sa vocation propre dans le débat traditionnel.

C'est donc cette règle que j'observerai aussi sereinement et objectivement que possible, en ma qualité de rapporteur.

Et, d'abord, votre commission fait siennes toutes les critiques, y compris les plus vives, contre l'incessante et incessamment maligne réduction de ce budget. M. le ministre des affaires étrangères a parlé pour s'en affliger de sa « paupérisation ». Elle me paraît atteindre l'insupportable.

A défaut de redressement, l'an prochain, dans le budget pour 1978 dont vous serez davantage responsable, la commission se montrerait sévère.

Vous disposerez de 3 468,76 millions de francs en 1977 contre 3 077,36 millions de francs en 1976. Mais déduction faite d'un crédit de 60,66 millions de francs, transféré du budget des charges communes au ministère des affaires étrangères pour le paiement des pensions civiles de ce ministère, vos moyens s'abaissent à 3 408,10 millions de francs, soit une augmentation de 10,75 p. 100 par rapport au présent exercice contre 13,74 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'Etat.

Et, en d'autres termes, votre dotation représente pour 1977 1,02 p. 100 des dépenses globales de l'Etat au lieu de 1,05 p. 100 pour cette année. Est-ce le signe, et la voie, de l'effacement de la France dans le monde, en un temps où nos importations et nos exportations, liées à la mouvance des relations internationales, sont d'intérêt vital pour notre pays ?

Nous ne pouvons pas ne pas être gravement inquiets.

Mais le 9 novembre, devant l'Assemblée nationale, vous avez tenu ce budget pour un simple « budget de transition » et vous vous êtes déclaré « convaincu » de pouvoir nous « présenter l'an prochain un budget qui corresponde mieux à la place des affaires étrangères dans les responsabilités générales de l'Etat et qui donne à notre diplomatie les moyens dont elle a besoin pour assurer à la France son rôle et son rang dans le monde ».

Nous vous en donnons acte et nous vous assurons de notre vigilance.

Compte tenu de la rigoureuse analyse de M. le rapporteur de la commission des finances, qu'il serait fastidieux de répéter, et compte tenu de l'engagement solennel que je viens d'évoquer, je m'en tiendrai à trois ordres de considérations.

Pour mettre un terme à de lourdes charges de loyer, notamment dans les pays de l'Est et dans les émirats, de frais de déménagement de mobilier et de primes d'assurances, une étude de la gestion du patrimoine de l'Etat à l'étranger avait été demandée à l'inspection des finances. Elle propose l'adoption d'un plan de cinq ans, à raison de 50 millions de francs par an, pour couvrir les dépenses de ce type et nous rendre propriétaires des immeubles de service ou de fonctions nécessaires à notre autonomie.

C'est une politique d'investissements, génératrice d'économies, déjà adoptée par nombre d'Etats.

Vous l'avez fait approuver par le conseil des ministres le 13 octobre, mais les négociations paraissent laborieuses avec le ministère de l'économie et des finances sur la question de savoir s'il convient de créer un office ou un budget annexe à cet effet.

Au cours de 1977, la commission des affaires étrangères aimera vous entendre pour vous aider dans la mise en œuvre de cette politique.

En second lieu, nous nous réjouissons de la double réorganisation de l'administration centrale et des postes à l'étranger.

A Paris, des directions géographiques, assistées de directions fonctionnelles, seront désormais totalement responsables des relations bilatérales. Le secrétaire général sera maître de réflexion, d'animation et représentant privilégié du ministre.

A l'extérieur, l'ambassadeur doit être, ou redevenir, effectivement, le représentant de chacun des ministres, l'unique dépositaire de l'autorité de l'Etat et le garant de la politique étrangère de la France. Cela est la raison. Il faut que ce soit aussi l'efficacité.

D'aucuns craignent que ce renforcement du rôle de l'ambassadeur ne nuise à la souplesse, peut-être au succès, de l'action d'attachés spécialisés, en particulier pour les affaires économiques. Je suis assuré que vous ferez nettement apparaître, monsieur le ministre, que les finalités cohérentes de la diplomatie ne sont pas incompatibles, bien au contraire, avec les actions sectorielles.

**M. Gustave Héon, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Claude Mont, rapporteur pour avis.** Une présence française mieux établie dans le monde, notamment dans les pays producteurs de pétrole et de matières premières, entraînera une augmentation — de 17 p. 100 est-il parfois avancé — du nombre des postes de cadres à l'étranger.

Vous proposez-vous, monsieur le ministre, d'en inscrire, dès 1978, les premières incidences dans le budget ? Nous porterons un grand intérêt à vos projets et à vos efforts.

Enfin, la commission s'est autant interrogée sur le sensible relèvement — 18 p. 100 — des contributions internationales obligatoires que sur la stabilisation des participations bénévoles.

Dans le premier cas, il s'agit de concours mathématiquement établis par conventions et calculés d'ordinaire sur le produit national brut en faveur de l'O. N. U., de l'O. T. A. N., de l'O. C. D. E., de l'U. N. E. S. C. O., de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe — C. S. C. E. —, etc. Il s'agit de respecter la règle du jeu ou de dénoncer le contrat. Que chacun y réfléchisse en conscience !

Toutefois, même si vous affirmez avoir donné de très fermes instructions de rigueur financière à nos représentants dans ces instances internationales, monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'en demeurons pas moins alarmés par le coût des dépenses.

La dix-neuvième conférence générale de l'U. N. E. S. C. O., qui a conclu ses travaux hier à Nairobi, ne présente-t-elle pas un budget en augmentation de 25 p. 100 sur le précédent ? Et toute variation de 0,05 franc du cours du dollar — M. le rapporteur de la commission des finances l'a déjà indiqué — se traduit de surcroît pour nous, par une variation de 2,5 millions de francs de notre quote-part. Là aussi, l'inflation doit être impitoyablement traitée.

Quant à nos cotisations bénévoles au P. A. M. — le programme alimentaire mondial — au P. N. U. D. — le programme des Nations unies pour le développement — au F. I. S. E. — le fonds international de secours à l'enfance relevant des Nations unies — et à d'autres organismes, elles témoignent, déclarent de hautes

personnalités, de « l'intérêt personnel que prend la France à des œuvres de solidarité et aux institutions scientifiques ».

Témoignage ou contre-témoignage ?

Nous versons invariablement 10 millions de dollars au P. N. U. D., soit moins que la Suède, le Danemark ou les Pays-Bas. Nous en retirons 40 millions de dollars pour rémunération d'experts, contrats de sous-traitance et fournitures diverses.

Nous versons invariablement 1,8 million de dollars au F. I. S. E. Nous en retirons 4 millions de dollars pour fournitures.

Ces déficiences sont graves.

Elles sont relevées en bonne place dans le dossier des contestataires de notre statut de grande puissance. Déjà aucun Français n'exerce plus aucune responsabilité au secrétariat du P. N. U. D.

Notre place au nombre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité est clairement menacée par le projet actuel de révision de la Charte des Nations unies.

Il faudra nous concerter, monsieur le secrétaire d'Etat, sur ces trois titres, majeurs selon nous, de la politique immobilière à l'étranger, de la réorganisation des services du ministère et de notre concours aux institutions internationales.

En un mot, le temps est venu de nous donner les moyens d'une action digne de la France dans le monde.

Précisément, et selon les règles que j'ai rappelées, la commission des affaires étrangères a naturellement évoqué quelques-uns des grands thèmes qui ne manqueront pas d'être débattus au cours de notre séance.

Pour la politique européenne, il faut rappeler, sans sollicitation aucune, ce texte capital de la déclaration finale de la Conférence au sommet, présidée les 19 et 20 octobre 1972 à Paris, par Georges Pompidou : « L'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts, de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs. L'Europe doit être capable de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales et de fournir une contribution originale à la mesure de ses ressources humaines, intellectuelles et matérielles et d'affirmer ses propres conceptions dans les rapports internationaux, conformément à sa volonté d'ouverture, de progrès, de paix et de coopération. »

N'est-ce pas la doctrine, ardemment exprimée, de l'Europe assurée de son destin et parlant d'une seule voix ? N'est-ce pas le secret de ses moments de grandeur ?

Après des heures de crise, l'accord du Conseil européen, à Rome, le 2 décembre 1975, sur la politique énergétique et l'attitude commune de la Conférence pour la coopération économique internationale, dite Conférence Nord-Sud, avait raffermi l'espérance des peuples.

Nous direz-vous, monsieur le ministre, si le Conseil européen d'hier et d'avant-hier, à La Haye, a pleinement et pratiquement confirmé ou non sa résolution de Rome ?

Nos interlocuteurs des pays en voie de développement, par l'intermédiaire du groupe des 77, nous donnent, eux, de remarquables leçons de solidarité. A la quatrième C. N. U. C. E. D. de mai à Nairobi, même si leur tâche était beaucoup plus facile, ils en ont tiré amplement bénéfice, en face d'une Europe des Neuf divisée.

Pire, le 9 novembre dernier, à l'O. N. U., l'un de nos partenaires européens, le Danemark, s'est explicitement associé à une manœuvre condamnant de façon mensongère et discriminatoire les trois principaux Etats membres de la Communauté économique européenne, dont la France.

Que voulons-nous ? Quel que soit son régime, l'Europe du « chacun pour soi » ou l'Europe du progrès par l'union réclamée au cinquième sommet d'octobre 1972 à Paris ?

Second problème : l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Dans le cadre de ce débat, et en ma qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, je me borne à indiquer qu'il s'agit uniquement de l'application de l'article 138 du traité de Rome, et de rien autre.

Cette claire attitude étant bien définie, il faut constater que la procédure s'est normalement poursuivie pour aboutir, le 14 janvier 1975, à l'adoption d'un projet par l'assemblée européenne, par 106 voix contre 2 — socialistes danois — et 17 abstentions, et, le 20 septembre dernier, à l'accord définitif entre les ministres des affaires étrangères des Neuf.

Avant toute ratification, M. le Président de la République demande au Conseil constitutionnel si ce projet est compatible avec notre propre Constitution. Monsieur le ministre, nous aimerions connaître mieux les pensées du Gouvernement à ce sujet.

Allons plus loin.

A la suite de l'élargissement de la Communauté économique européenne, le sommet d'octobre 1972 n'était que trop fondé — je cite — « à se donner comme objectif majeur de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations des Etats membres en une union européenne » et « d'élaborer sur ce sujet, avant la fin de 1975, un rapport destiné à être soumis à une conférence au sommet ultérieure ».

De ce fait, le rapport Tindemans n'est rien d'autre qu'une promesse tenue. Le 8 janvier 1976, le journal *Le Monde* le jugeait ainsi : « Un document clair et précis et qui, s'il a le courage de proposer des engagements à moyen terme, reste toutefois suffisamment prudent pour ne pas effaroucher les responsables nationaux, toujours jaloux de leurs prérogatives ».

Ne trouve-t-il aucunement grâce devant le Gouvernement français et devant les Neuf ?

Il n'est, certes, pas à prendre ou à laisser. Mais s'il est récusé, jugé inutile, craignez une dégradation du sentiment européen, craignez un nouvel effritement de l'Europe, craignez une inadaptation croissante et funeste des institutions !

Nous avons hâte de connaître à cet égard le jugement du Gouvernement et le résultat des délibérations du conseil, hier, à la Haye.

Second thème majeur de nos préoccupations : la politique de sécurité, de détente et de coopération. Elle s'est donné sa charte à Helsinki, le 1<sup>er</sup> août 1975.

Ses progrès sont appréciables, mais lents. Dans sa résolution du 5 mai, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe les évoque, me semble-t-il, avec objectivité en ces termes :

« L'assemblée note l'importance politique que revêtent les premiers exemples, après la conférence d'Helsinki, de notification préalable de manœuvres militaires et d'échanges d'observateurs, en vue de favoriser l'entente mutuelle et de renforcer la confiance, mais constate que le continu renforcement des forces militaires ne contribue pas à établir la confiance parmi les Etats participants à la C. S. C. E., et ne correspond pas non plus à leur accord énoncé dans l'acte final de diminuer la confrontation militaire et de promouvoir le désarmement en vue de compléter la détente politique en Europe et de renforcer la sécurité ;

.....

« Accorde une importance primordiale, dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord visant à faciliter une plus libre circulation de personnes, au respect du droit de l'homme élémentaire qu'est le droit des familles à se réunir, tout en constatant avec regret que plusieurs appels directs, se référant à l'esprit et à la lettre de l'acte final, sont restés jusqu'ici sans résultats ;

« Se félicite des mesures qui ont été prises dans certains pays de l'Europe de l'Est pour faciliter la tâche des correspondants de presse étrangers, mais souligne que la libre circulation des idées, préconisée par l'acte final, ne sera réalisée que lorsque les journaux occidentaux seront mis en vente libre dans ces pays. »

La conférence de Belgrade, l'an prochain, fera le bilan de cette politique de sécurité, de détente et de coopération. Qu'enfin, d'ici là, l'interminable et décevante conférence de Vienne sur le désarmement ait enregistré des décisions significatives ! Et je ne saurais taire, d'autre part, le très vif émoi que nombre d'entre nous ont ressenti à la lecture du projet de déclaration sur l'information, présenté le 26 octobre à la conférence générale de l'U. N. E. S. C. O., à Nairobi, contresigné par les pays socialistes de l'Est signataires de la charte d'Helsinki. Elle s'accommodait, c'est le moins que je puisse dire, d'un contrôle gouvernemental de la presse et n'hésitait pas à reprendre l'assimilation du sionisme au racisme.

Ce dernier lundi, avant-hier 29 novembre, une meilleure rédaction en a été demandée pour la prochaine conférence, dans deux ans. Mais l'avertissement est sérieux pour tous les partenaires des pays de l'Est dans l'accord d'Helsinki. Nous demandons partout le respect loyal des principes de cet accord.

Il me reste enfin à rappeler brièvement quelques traits et notions de notre politique à l'égard du tiers monde.

Un rapport de l'O.C.D.E., rendu public le 5 juillet, fait apparaître la France au quatrième rang des pays industrialisés pour l'aide publique au développement, avec une contribution de 0,63 p. 100 de son produit national brut. Les Etats-Unis lui consacrent 0,27 p. 100, l'U.R.S.S. 0,05 p. 100.

Le classement en valeur absolue donne la première place aux Etats-Unis, avec un concours de 4 007 millions de dollars, puis la seconde place à la France, avec un concours de 2 121 millions de dollars. Celui de l'U.R.S.S. est passé de 625 millions de dollars en 1974 à 300 millions de dollars en 1975.

**M. Paul d'Ornano.** C'est lamentable !

**M. Claude Mont, rapporteur pour avis.** Avec la convention de Lomé, dans le cadre de la Communauté européenne, avec les accords conclus avec dix-neuf pays africains, le 11 mai, il est permis de penser que notre politique à l'égard du tiers monde est fort honorable. Qui sait même si le demi-échec de la IV<sup>e</sup> C.N.U.C.E.D. de fin mai, à Nairobi, ne se résorbera pas par l'adoption des propositions françaises ?

Dans les conférences interparlementaires mondiales, nos collègues du tiers monde sont très conscients de notre solidarité active. Pourquoi n'en va-t-il pas de même avec les délégations gouvernementales à l'O.N.U. ?

A discerner certains effets non imaginaires, rapides ou à terme, de notre politique d'aide extérieure sur notre économie, plusieurs de nos collègues, monsieur le ministre, ont ressenti et exprimé une amère déception.

Nous conserverons le soutien du plus grand nombre à notre action humanitaire et raisonnable dans la mesure où d'injustes réquisitoires et d'injustes condamnations ne se multiplieront pas contre la France aux Nations unies.

Telles sont, monsieur le ministre, les pensées que j'avais à exposer et les notions que j'avais à rappeler ou à définir.

Nous vous demandons un budget conforme au rayonnement de la France dans le monde.

Nous vous demandons une organisation moderne de votre ministère et adaptée à ces nombreuses et parfois difficiles missions.

Dans une heureuse concertation avec le Parlement, nous vous demandons de maintenir efficacement la politique extérieure de la France au service de la justice, du progrès et de la paix. *(Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.D.R., à droite et sur plusieurs travées à gauche.)*

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures trente. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures quarante minutes.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Palmero, rapporteur pour avis.

**M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Relations culturelles).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits du budget des affaires étrangères consacrés aux relations culturelles, scientifiques et techniques, à la coopération, à la presse et à l'information, ainsi qu'aux contributions internationales, s'élèvent à 2 431 millions de francs contre 2 185 l'an dernier.

Les dépenses ordinaires augmentent tout juste pour faire face aux hausses des traitements et à la création de trente-cinq emplois nouveaux pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, ce qui correspond entièrement à nos vœux.

Nous n'avons pas, en 1976, ouvert de nouvel établissement à l'étranger. En revanche, à la suite des événements d'Extrême-Orient, les lycées Marie-Curie, de Saïgon, et Yersin, de Dalat, ont été définitivement fermés. Au total, par conséquent, nous disposons actuellement de 119 lycées et collèges contre 121 l'année dernière.

Le nombre de nos centres culturels a également diminué d'une unité du fait de la fermeture du centre culturel de Palerme ; il s'élève donc à 164 contre 165 l'année dernière.

D'une façon générale, les perspectives concernant notre réseau d'établissements à l'étranger apparaissent incertaines en raison de l'évolution politique et économique dans certaines parties du monde.

De même, la tendance est à la diminution des effectifs des enseignants. Nous en comptons actuellement 23 749 à l'étranger, au titre de la diffusion culturelle et de la coopération, alors qu'ils étaient, en 1973, 27 521.

Nous enregistrons également un fléchissement des effectifs du service national actif du fait de la suppression des postes à pourvoir, notamment au Cambodge, au Laos, au Viet-Nam et au Liban. Au total, les appelés du service national actif sont, en 1976, au nombre de 3 936.

D'une façon générale, nous avons reçu quelques doléances au sujet du remplacement de professeurs confirmés par de plus jeunes, notamment par des coopérants. Il s'ensuit quelquefois une baisse de qualité de l'enseignement et une désaffection pour nos établissements.

A cet égard, nous trouvons une confirmation dans les déclarations récentes du roi du Maroc, lors de son voyage en France, lorsqu'il a déclaré : « De grâce, ne nous envoyez plus de coopérants qui parlent si mal le Français et qui ne savent plus écrire leur langue ».

Il convient également, dans ce rapport — nous le faisons fidèlement tous les ans — de souligner, dans un sentiment de reconnaissance, l'apport incomparable des œuvres privées : l'Alliance française, 1 300 comités à l'étranger, 300 000 étudiants ; la Mission laïque, 45 établissements répartis dans vingt-cinq pays et 15 500 élèves ; l'Alliance israélite universelle, soixante-six établissements dans sept pays du Proche-Orient, 12 523 élèves ; enfin, la multitude des œuvres religieuses, tant catholiques que protestantes, et des petites écoles.

Le nombre des bourses dont le taux demeure fixé par l'arrêté ministériel du 17 octobre 1974, se décompte ainsi : 6 919 bourses d'études et 3 915 bourses de stage, soit au total 10 834 bourses accordées par le ministère à des étudiants étrangers. En regard, il est bon de savoir que les Etats étrangers accordent 1 837 bourses à des ressortissants français.

Notre rapport analyse comme il convient la diffusion de notre politique culturelle dans les différentes régions du monde, et d'abord en Europe occidentale, où elle absorbe 11 p. 100 du budget. Quarante instituts français et quatorze centres culturels accueillent 50 000 étudiants, et il faut y ajouter quarante-trois petites écoles.

Cette année, nous voudrions tout particulièrement souligner l'ouverture de l'institut européen de Florence qui a été créé dans le cadre du traité d'Euratom et dont l'acte de naissance avait été signé le 19 avril 1972.

Nous sommes, certes, encore loin des ambitions d'origine puisque l'on avait prévu la présence de 250 étudiants dans cet institut et qu'on en compte seulement 70. Mais, depuis le 15 novembre 1976, cet établissement est tout de même ouvert et la France lui apporte sa coopération.

Une autre satisfaction, également en Europe occidentale, nous vient de la Grèce qui a confié à l'institut français d'Athènes le recyclage et le perfectionnement de l'ensemble des professeurs grecs de français.

L'Europe de l'Est compte pour 2,53 p. 100 dans l'ensemble des crédits du budget. Nous savons que les relations entre la France et les pays de l'Europe de l'Est sont régies par des accords culturels instituant des commissions mixtes qui établissent des programmes d'échange et de coopération.

Les relations se développent à un rythme modéré mais régulier sur la base de la réciprocité.

On observe toutefois que notre implantation culturelle est malheureusement inexistante en Union soviétique car les autorités russes s'opposent à l'ouverture de salles de lecture ou de centres culturels occidentaux sur leur territoire.

Dans les autres démocraties populaires, notre implantation varie en qualité et en importance. D'une façon générale, les pays de l'Europe de l'Est représentent un faible débouché pour le livre français en raison de leur pénurie de devises, du contrôle économique et idéologique qui sévit malgré les accords d'Helsinki et du prix élevé du livre français par rapport aux ouvrages publiés localement.

Le Maghreb se voit toujours consacrer la part la plus importante de nos crédits. Cependant, nous devons le constater. L'évolution va dans le sens de ce que nous avons souhaité depuis

longtemps, puisque la part réservée au Maghreb dans le budget de la coopération culturelle sera tombée de 70 p. 100 en 1970 à 50 p. 100 en 1977. En effet, la meilleure coopération est bien celle qui s'élimine d'elle-même.

Le pourcentage des élèves nationaux est particulièrement élevé dans certaines écoles, au Maroc, où il atteint jusqu'à 50 p. 100.

Nous connaissons des difficultés en Algérie. Nos établissements scolaires y accueillent 14,5 p. 100 d'élèves algériens et 14,73 p. 100 d'enfants de père algérien et de mère française, soit près de 30 p. 100 au total.

Il convient, à cet égard, de souligner que le ministre algérien des enseignements primaire et secondaire veille à ce qu'aucun nouvel élève algérien, même issu d'un mariage mixte, ne soit admis dans les établissements français à compter de la prochaine rentrée scolaire. Cela est regrettable et s'ajoute, hélas ! au fait que les écoles privées algériennes ont été récemment nationalisées, décision qui touche 115 écoles scolarisant près de 40 000 élèves.

Nous enregistrons, en revanche, des satisfactions en Tunisie, qui ont été mises en lumière lors de la première journée de travail de la commission culturelle et technique franco-tunisienne, le 22 novembre dernier. Le succès de la coopération culturelle permet désormais à la Tunisie de compter sur elle-même pour assurer la relève des coopérants, à tel point que, si 1 800 enseignants y sont actuellement en poste, le contrat de 400 d'entre eux pourrait ne pas être renouvelé dès la prochaine rentrée scolaire.

La délégation tunisienne a mis l'accent sur les priorités et les exigences du développement qui nécessiterait, de la part de la France, une augmentation du nombre de bourses du troisième cycle pour la formation de futurs enseignants tunisiens qui devront assurer la relève de leurs collègues français. La Tunisie mérite, selon nous, que l'on accorde attention à cette demande.

Au Moyen-Orient, les liens que la France entretient avec les pays de cette région du monde sont traditionnels et anciens, notamment avec le Liban et l'Égypte. Il s'y ajoute aujourd'hui, avec l'ensemble des Etats du Golfe arabo-persique, des relations nouvelles qui sont le prolongement des relations économiques.

Nous analysons plus particulièrement dans notre rapport la douloureuse situation du Liban qui a eu évidemment des répercussions fâcheuses sur les établissements français et franco-car ceux-ci n'ont pas pu fonctionner régulièrement pendant l'année scolaire écoulée. Les établissements de province ont cependant bénéficié de conditions moins défavorables que ceux de Beyrouth.

Enfin, en Asie, la situation est vraiment désespérée.

Au Cambodge, l'ensemble de notre mission de coopération culturelle et technique a quitté le pays. Tous les établissements français ont été saisis et occupés par les nouvelles autorités. Les chances de reprise de relations culturelles et techniques avec le Cambodge paraissent actuellement nulles.

Au Viet-Nam, depuis le mois d'avril 1976, les activités de l'institut français de Saigon ont pratiquement cessé, à l'exception de la bibliothèque qui est restée ouverte. Il a été mis fin aux fonctions de tous les détachés qui y étaient affectés. Les lycées Marie-Curie et Saint-Exupéry ont été fermés et remis, en 1975, aux autorités vietnamiennes.

Le centre de documentation pédagogique de Hué, le centre de documentation scientifique et technique et le centre de documentation juridique de Saigon ont pratiquement cessé leurs activités depuis le mois d'août dernier.

Au Laos, l'Alliance française de Vientiane a été dissoute au mois de février et les centres culturels de province ont tous été fermés.

Nous dressons donc, pour cette région du monde, un bilan particulièrement négatif.

En cette année 1976, il convenait de souligner le bicentenaire de l'indépendance des Etats-Unis et d'approfondir un peu les relations culturelles avec ce pays. Le français est en difficulté aux Etats-Unis. La suppression, dans de nombreux établissements secondaires ou supérieurs, de l'obligation d'apprendre une langue étrangère a eu pour effet de sacrifier l'étude du français.

En revanche, sur le plan artistique et culturel, un effort particulier a été accompli, cette année notamment, avec la tournée aux Etats-Unis de l'Opéra de Paris.

A ce sujet, monsieur le ministre, je voudrais vous demander s'il est vraiment question de transférer le service culturel français, qui se trouve actuellement à New York, à l'ambassade

de Washington ? Ce serait, à notre avis, une erreur car ce n'est que par New York, siège d'une activité culturelle intense, que l'on peut pénétrer aux Etats-Unis, d'autant plus que nous pouvons compter, dans cette ville, sur le support d'une colonie française importante qui n'existe pas à Washington.

J'en viens à la diffusion de la langue française, qui constitue une action prioritaire dans ce budget. Le nombre de ceux qui parlent ou apprennent notre langue est, en chiffres absolus, plus élevé que jamais. Cependant, par rapport à la population mondiale qui ne cesse de croître, on enregistre une diminution en pourcentage.

Etant donné que, dans la plupart des pays du monde, la première langue étrangère étudiée est l'anglais, le français disparaît de l'enseignement secondaire, mais il demeure tout de même en mesure de continuer à jouer un rôle de langue de communication dans de nombreuses régions du monde.

Nous avons étudié également l'action en faveur de la francophonie, à travers notamment une dizaine d'organismes qui se préoccupent de ce sujet et nous nous sommes demandé s'il ne conviendrait pas de rationaliser un peu l'action en faveur de la francophonie, car les attributions de beaucoup de ces agences, associations et conseils se chevauchent probablement sans utilité.

Notre commission s'est beaucoup intéressée à la radio-télévision, c'est-à-dire à la voix de la France à l'étranger. Après la disparition de l'O. R. T. F., des relations différentes se sont établies entre le ministère des affaires étrangères et les sociétés issues de l'ancien office.

On a longtemps parlé d'un rapport de M. d'Arcy. Ce rapport n'est toujours pas connu. A-t-il seulement été déposé ? Quelle suite pourra-t-il jamais avoir ? De toute façon, on se pose des questions à son sujet et j'interroge, par conséquent, le Gouvernement sur ses intentions dans ce domaine.

En effet, à l'heure actuelle, la voix de la France n'est perçue qu'en Afrique, sur la côte est des Etats-Unis et sur le pourtour de la Méditerranée.

Ce budget permettra-t-il de faire mieux ? Nous en doutons, mais nous souhaitons que vous nous donniez des précisions nouvelles, monsieur le ministre, puisque vous avez obtenu *in extremis* à l'Assemblée nationale un crédit supplémentaire de 2 millions de francs.

Les perspectives ne sont pas négligeables dans ce domaine, qu'il s'agisse des possibilités offertes par les satellites de communication des réseaux étrangers de télévision par câbles, ou par les moyens techniques légers, comme les vidéo-cassettes et les vidéo-disques notamment.

Nous pensons également que nos territoires et départements d'outre-mer devraient être mieux utilisés pour l'implantation de relais en ondes moyennes, car, nous le savons tous, les ondes courtes restent inaudibles dans la plupart des régions du monde.

Dernièrement, M. le Président de la République souhaitait que Radio-France fit un effort de qualité dans ses émissions à destination de l'Afrique et que l'on augmentât leur nombre, en accroissant spécialement la proportion des programmes spécifiques. Nous souscrivons volontiers à ce souhait, mais avez-vous, monsieur le ministre, les moyens de multiplier le nombre des émissions vers l'Afrique ? Au détriment de quoi le ferez-vous ?

On ne peut que s'inquiéter de la régression des moyens accordés à la radio et à la télévision, eu égard à leur fonction culturelle irremplaçable comme au lien qu'elles établissent avec les Français de l'étranger. N'est-ce pas, monsieur Habert ?

Je voudrais faire une mention particulière de la Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion, la Somera. En effet, par l'intermédiaire de son émetteur de six cents kilowatts situés à Chypre, elle rayonne sur tout le Proche-Orient où elle bénéficie d'une excellente audience à raison de quinze heures de programme par jour, dont 80 p. 100 en langue arabe et 20 p. 100 en langue française. L'exploitation de cet émetteur n'est pas — je crois le savoir — déficitaire, grâce aux ressources de la publicité.

Lors du voyage du Président de la République en Iran, beaucoup de nos compatriotes résidant dans ce pays se sont plaints de ne pas pouvoir entendre la voix de la France. Le renforcement de l'émetteur de Chypre ne réglerait pas le problème mais il serait plutôt question d'installer un relais dans les pays du Golfe persique, relais qui pourrait alors desservir l'Iran.

Le déficit d'exploitation, la première année, serait de 4 à 9 millions de francs, mais, à partir de 1978, les recettes de la publicité permettraient de couvrir les frais.

Nous avons longuement évoqué, en commission, le problème des organisations internationales et de nos contributions obligatoires qui s'élèvent, dans ce budget, à 738 millions de francs, en augmentation de 129 millions de francs, et qui constituent la plus importante inscription budgétaire, à tel point que ce crédit absorbe la presque totalité des possibilités, tandis que les contributions bénévoles, qui nous permettraient de favoriser certaines actions, sont limitées uniquement aux organismes à caractère scientifique.

S'agissant de l'Organisation des Nations unies, pour laquelle notre cotisation se monte à 82 millions de francs, certains de nos collègues ont vu apparaître récemment, sur le tableau d'affichage de la grande salle de l'assemblée générale des Nations unies, le nom du Kampoutchea. Ils se sont demandé de quel Etat il s'agissait. Il paraît que c'est le Cambodge, ce pays sur lequel on s'interroge pour savoir si le nombre des victimes massacrées est de l'ordre des 500 000 ou du million.

Comment a-t-il pu être admis sans que personne ne fasse référence aux buts humanitaires de la charte des Nations Unies ? Il faut dire que cette observation est valable aussi pour d'autres pays.

S'agissant des pactes internationaux, je voudrais rappeler que trente-cinq Etats ont déjà ratifié le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966 par l'assemblée générale des Nations Unies et qui est déjà entré en vigueur. Le 23 mars 1976, le pacte international relatif aux droits civils et politiques a également été adopté par les Nations unies. Or, à ma connaissance, la France n'a toujours pas, à ce jour, ratifié ces deux pactes que nos délégués aux Nations unies ont cependant votés voici maintenant dix ans. Nous aimerions savoir, monsieur le ministre, quelle est la position du Gouvernement à ce sujet.

A propos des cotisations obligatoires, qui s'enflent au rythme de l'inflation mondiale certes, mais aussi des revendications excessives du personnel, nous relevons que toute initiative de dépenses proposée par les pays en voie de développement bénéficie des votes de plus de cent Etats qui ne supportent finalement que 10 p. 100 des cotisations du budget.

Le reste du budget est financé à 20 p. 100 par les pays de l'Est, 5,5 p. 100 par la Chine et 65,5 p. 100 par les pays occidentaux. A l'intérieur de ce groupe, le Japon, les Etats-Unis et l'Europe des Neuf supportent la moitié du budget. Ce n'est pas pour cela qu'ils sont les plus entendus.

Malgré l'action sur ce point de nos représentants, que nous félicitons, monsieur le ministre, l'accroissement des charges est de l'ordre de 15 à 20 p. 100 par an. Or cette situation va de pair avec la politisation des organisations à tel point que, récemment, des intellectuels, des savants, des artistes français ont décidé de créer un comité de vigilance pour surveiller l'activité de l'U. N. E. S. C. O., de l'organisation mondiale de la santé et du bureau international du travail qui risquent de se décomposer par la partialité et le sectarisme.

Nous soulignons avec satisfaction que la sagesse semble revenue à l'U. N. E. S. C. O., puisqu'à l'occasion de son trentième anniversaire le droit d'Israël d'appartenir à l'un des cinq groupes régionaux a été reconnu et peut-être l'action du Sénat, qui n'avait pas hésité, voici deux ans, à réduire les crédits de la cotisation à l'U. N. E. S. C. O., y est-elle pour quelque chose.

Enfin, je voudrais souligner les progrès regrettables de l'analphabétisme. Le 8 septembre dernier, la journée internationale de l'alphabétisation, organisée par les Nations unies, a posé à nouveau ce problème à la conscience universelle.

On compte aujourd'hui plus de 800 millions d'adultes analphabètes dans le monde. Au cours de la dernière décennie, la proportion d'adultes analphabètes est, certes, passée de 44 à 34 p. 100, mais leur nombre s'est accru de 60 millions. Dans les vingt-cinq pays les moins développés, 80 p. 100 de la population ne sait ni lire, ni écrire.

L'expérience des dix dernières années montre que la lutte contre l'analphabétisme repose d'abord sur une volonté politique des pays concernés et une mobilisation réelle de leurs ressources au profit de l'alphabétisation.

S'agissant de la coopération scientifique, nous devons vous complimenter, monsieur le ministre, d'avoir créé le comité des relations scientifiques internationales qui permet à votre département et à la délégation générale à la recherche scientifique et technique de garantir, grâce aux liaisons constantes avec les organismes de recherche et les administrations compétentes, l'envoi dans les postes de directives coordonnées et adaptées aux besoins réels.

De même sommes-nous assurés, ainsi, d'une utilisation plus rationnelle et mieux orchestrée des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action scientifique de la France à l'étranger.

Lors de la discussion en commission, nous avons souligné que notre action culturelle dans le monde n'était pas seulement le fait du ministre des affaires étrangères, mais aussi celui du ministre de la coopération, notamment en Afrique noire francophone.

En fait, d'autres ministères et sociétés interviennent également : l'éducation, la culture, l'industrie, les P. T. T., les sociétés de radiodiffusion et certaines grandes sociétés nationales.

Nous aimerions que le Sénat puisse, une fois, avoir une vue complète des différentes actions. Il faudrait dresser un bilan exhaustif. Toutes ces interventions mériteraient peut-être une meilleure coordination qui ne peut être que le fait du ministre des affaires étrangères.

Dans cet esprit d'ailleurs, vous avez déjà voulu que nos ambassadeurs aient autorité sur tous les attachés spécialisés, de même que les préfets supervisent déjà tous les représentants des différents ministères. C'est donc un premier pas dans le sens que nous souhaitons.

Monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères a été tentée de refuser ce budget vraiment sous-développé. Mais ce refus aurait-il pu vous aider à obtenir de meilleurs arbitrages ? Malgré tout, la France demeure le pays qui envoie le plus d'enseignants et de coopérants à travers le monde. Aussi notre commission a-t-elle, en définitive, admis ce budget, par lassitude, si je puis dire.

Comparant l'effort de coopération culturelle, scientifique et technique que nous accomplissons, nous constatons que, dans beaucoup de pays, les biens des Français y demeurent toujours emprisonnés — souvent, il s'agit de coopérants et d'enseignants.

Le porte-parole de l'Elysée a déclaré récemment qu'il était urgent de mettre fin à l'inadmissible détention de Mme Claustre qui constitue une insulte à la dignité humaine ; mais cela est vrai également pour les autres.

Nous souhaitons donc que les Français de l'étranger soient mieux défendus lorsqu'ils sont ainsi persécutés. La condition humaine, que célébrait Malraux, doit être notre préoccupation constante. Dernièrement, l'administration de la monnaie a édité une médaille qui lui est consacrée et qui porte au revers ces mots de celui auquel la France vient de rendre hommage : « Permettre aux hommes de découvrir ce qu'ils ignorent en eux ». N'est-ce pas là le génie propre de la France ? N'est-ce pas la mission civilisatrice de nos relations culturelles ? (*Applaudissements sur de nombreuses travées, des communistes à la droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Habert, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Après les chiffres qui viennent d'être donnés par nos rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères, vous comprendrez que votre commission des affaires culturelles ne puisse être heureuse du budget qui nous est proposé pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Votre commission regrette le resserrement qui, dans l'ensemble affecte les crédits de la D. G. R. C. S. T. Bien que ceux-ci augmentent, en chiffres absolus, de 1 426 à 1 572 millions de francs, ils subissent une sensible diminution en valeur réelle.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que, loin d'être l'exception, elle s'inscrit dans une évolution durable : depuis trois ans, les moyens de la direction générale ne cessent de se dégrader. La progression des crédits était encore de 12,8 p. 100 en 1975 ; elle est tombée à 9,2 p. 100 en 1976. Le pourcentage de 7,4 p. 100 pour 1977 marque un creux qui, jusqu'à présent, n'avait jamais été atteint.

Les conséquences de cette situation vont se traduire, en 1977, dans plusieurs domaines, et notamment de deux façons : diminution des actions entreprises, diminution des effectifs du personnel.

**Diminution des actions entreprises.**

Deux secteurs apparaissent particulièrement frappés : la coopération et les relations scientifiques. Ces deux postes ne sont d'ailleurs pas comparables en importance, puisque la première représente 48,2 p. 100 des crédits de la direction générale et les secondes 1,7 p. 100 seulement.

En ce qui concerne la coopération, les crédits n'augmentent cette année que de 5,7 p. 100 ; c'est dire qu'un certain nombre de nos actions seront réduites et que si aucune ne sera interrompue — on nous l'a assuré — aucune initiative importante nouvelle ne sera prise. On assistera donc en 1977, non seulement à une stagnation, mais aussi à un certain repli de la coopération. Votre commission aurait souhaité que cela ne fût pas nécessaire.

Les relations scientifiques, de leur côté, demeurent le « parent pauvre » du budget de la D. G. R. C. S. T. Il faut remarquer cependant que les crédits inscrits à ce poste ne donnent pas une vue complète de la coopération menée par la France à l'étranger dans le domaine scientifique : des dotations figurent dans d'autres budgets, notamment pour les actions multinationales. Mais ce qui risque d'être touché ici, ce sont les programmes de coopération bilatérale.

Toutefois, il ne faut pas oublier, comme M. Claude Mont l'a rappelé ce matin, que selon les statistiques de l'O. C. D. E., notre pays se classe encore, en valeur absolue, en deuxième position, devancé par les Etats-Unis seulement, dans l'aide apportée au tiers monde.

#### Diminution des effectifs.

Il faut distinguer ici, selon la classification — d'ailleurs peu nette — que continue à faire la direction générale, le personnel servant en « diffusion » — c'est-à-dire tous les établissements d'enseignement et les établissements culturels français — et celui se trouvant en « coopération » — c'est-à-dire, en principe, mis à la disposition d'autorités et d'organismes étrangers.

Le nombre des coopérants relevant de la D. G. R. C. S. T. qui, je le rappelle, s'occupe du monde entier, à l'exception toutefois des dix-huit pays francophones du sud du Sahara, est tombé de 16 527 en 1975 à 15 018 en 1976, soit une diminution de plus de 1 500 par an.

En diffusion, le nombre d'enseignants s'est situé pendant plusieurs années entre 7 500 et 8 000.

En 1976, l'élimination totale de notre présence au Cambodge — dans le cadre des horribles conditions infligées au peuple khmer — l'écrasement de notre mission culturelle au Viet-Nam — attitude bien décevante et certainement très injuste de la part des nouvelles autorités de ce pays — l'incessante et subtile pression sur nos structures au Laos et, par ailleurs, la guerre civile au Liban obligeant la fermeture, provisoire espérons-le, de nos écoles et le départ de nombreux professeurs, tout cela a fait baisser ce chiffre à moins de 7 000. Il s'agit là d'une diminution atterrante, mais qui résulte évidemment de circonstances qui se situent en dehors de notre contrôle.

Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble — et M. Palmero vient de le remarquer — le nombre de nos professeurs et coopérants a baissé en une seule année de plus de 2 000, soit près de 10 p. 100 des effectifs.

Votre commission des affaires culturelles s'inquiète vivement d'une évolution qui lui paraît trop rapide et attire l'attention du Gouvernement sur les dangers d'une réduction brutale du nombre de coopérants et surtout d'enseignants. La présence culturelle de la France ne sera pas longtemps assurée à l'étranger si elle ne s'appuie plus que sur une armature devenue trop mince et un personnel trop clairsemé.

Avec des moyens ainsi réduits, quelle politique culturelle le ministère des affaires étrangères entend-il poursuivre dans le monde ?

L'an passé, en présentant son budget pour 1976, la direction générale avait parlé d'un « redéploiement » des moyens rendu possible par les tristes événements d'Indochine. Il n'était, certes, pas mauvais de profiter des circonstances pour renforcer d'autres secteurs où les besoins se trouvaient particulièrement pressants. Mais l'on peut s'interroger sur le sens d'un redéploiement subi plutôt que voulu et dont on a d'ailleurs profité pour procéder surtout à des suppressions de postes.

Depuis plusieurs années, votre commission des affaires culturelles a exprimé le vœu que des prévisions soient faites pour un redéploiement plus réel et que les nouvelles orientations soient plus appuyées qu'elles ne le sont.

C'est ainsi qu'elle a recommandé que les crédits soient réduits en Afrique du Nord, tout en admettant, d'ailleurs, que ceux-ci doivent continuer à être les plus importants. Bien que ne représentant plus que 41 p. 100 de l'enveloppe budgétaire de la D. G. R. C. S. T. — au lieu de 45 p. 100 précédemment — ils

présentent encore d'un poids beaucoup trop lourd sur l'ensemble, comme votre rapporteur de la commission des finances, M. Héon, l'a souligné ce matin.

Cependant, alors que l'évolution est très défavorable en Algérie, nos partenaires tunisiens et surtout marocains continuent à réclamer des coopérants et enseignants nombreux et de choix, comme le montrent les récentes déclarations du roi du Maroc à ce sujet.

Votre commission a noté avec satisfaction que les accroissements les plus nets porteront, en 1977, sur des régions où elle a recommandé un effort accru, en particulier l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Mais si les pourcentages d'augmentation paraissent satisfaisants, ils ne correspondent, en fait, qu'à des masses budgétaires encore faibles. Cela est surtout vrai pour l'Amérique latine où, pourtant, notre présence culturelle est vivement sollicitée. Nous souhaitons, monsieur le ministre, que le Gouvernement engage une action plus dynamique dans cette région.

Le cas des Etats-Unis est particulier : des universités et organismes culturels américains nous demandent des professeurs — qu'ils prennent en charge — et non pas des crédits. Mais comment ne pas être surpris de la modicité des sommes allouées aux efforts de diffusion de notre langue, alors que l'enseignement de l'espagnol a dépassé celui du français dans ce pays ! C'est là une situation qu'il conviendrait de redresser.

La langue française ne fait aucun progrès en Europe de l'Ouest — au contraire — en dépit des liens politiques, économiques et touristiques qui nous unissent à nos voisins. Le simple « maintien des moyens » prévu par le budget de 1977 est-il suffisant pour enrayer ce déclin ? On peut en douter. Pour la première fois, des écoles privées françaises situées dans les Flandres reçoivent une subvention ; il faut s'en féliciter, mais ce ne sera pas suffisant pour que notre langue commence à regagner le terrain perdu dans la moitié flamande de la Belgique.

Les relations avec les pays dits socialistes sont difficiles, rigides. Un effort important est consenti en Union soviétique, notamment pour l'école française de Moscou. Mais la modestie des crédits alloués aux autres pays de l'Europe de l'Est, où notre influence était jadis si considérable, se justifie-t-elle ? Ne pourrait-on mieux faire, par exemple, en Roumanie et en Pologne ?

A vrai dire, ce n'est qu'au Proche et Moyen-Orient, et dans certains pays africains, que notre action culturelle apparaît menée avec résolution et marquée d'heureuses initiatives. Ailleurs, elle continue — nous le craignons — à évoluer dans des cadres qui semblent parfois figés, et où l'on se contente souvent de simples reconductions.

Ainsi, comparé à tout ce que nous voudrions pouvoir faire, le tableau général se présente-t-il dans une teinte plutôt grise. Il existe, de plus, une zone très sombre : celle des émissions radiophoniques françaises vers l'étranger.

Force nous est aujourd'hui de constater que la loi du 7 août 1975, qui a consacré l'éclatement de l'O. R. T. F. et la disparition de la D. A. E. C. — direction des affaires extérieures et de la coopération — a eu des conséquences néfastes. En l'absence des ressources qui provenaient de la redevance, il ne faut plus compter, pour la plus grande part, que sur les crédits fournis par les affaires étrangères, qui ne peuvent être que fort minces, à l'image du budget de ce ministère.

Je ne reviendrai pas sur les émissions sur ondes moyennes vers le Proche-Orient, celles de la Somera, dont M. Palmero vient de parler. Pour ce qui est des ondes courtes, je dirai que les dix-huit heures d'émissions quotidiennes de Radio-France International vers l'Afrique donnent satisfaction. Par contre, les cinq heures d'émission rétablies en février 1976 vers la côte Est du Canada et des Etats-Unis, d'un contenu médiocre, sont, de plus, fort mal entendues. Et partout ailleurs, quel vide ! Nous n'existons plus, sur les ondes, pour l'Europe de l'Est, l'Asie, l'Extrême-Orient, et surtout l'Amérique latine, où nous étions tant écoutés, et où l'on voudrait encore nous entendre.

Pourtant, aucun problème technique n'existe. Nous disposons à Allouis-Issoudun d'un parc d'émetteurs suffisant pour couvrir le monde entier. Mais ces émetteurs, qu'il suffirait de réorienter à certaines heures de la journée, ne sont utilisés ni à plein temps ni à plein rendement, faute de crédits ! Faute de crédits, et donc faute de volonté gouvernementale.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je sais, bien sûr, que vous souhaiteriez, personnellement, disposer d'une enveloppe budgétaire beaucoup mieux pourvue à cet égard. Mon propos s'adresse donc plutôt aux plus hautes instances de l'Etat, d'autant plus que plusieurs départements ministériels, en fait,

sont ou devraient être intéressés : l'information, la coopération, le commerce extérieur. Il faut absolument que la voix de la France soit partout entendue dans le monde.

Tels sont, mes chers collègues, les aspects plutôt négatifs du budget que nous examinons. Mais votre commission des affaires culturelles a également relevé des points positifs qu'elle se doit maintenant de vous signaler.

Le premier consiste en une importante revalorisation des salaires et indemnités alloués aux coopérants, professeurs et enseignants à l'étranger ainsi qu'aux volontaires du service national actif — au nombre d'environ 4 000 — dont l'indemnité d'équipement fixée en 1967 à 500 francs est doublée.

Votre commission a noté avec une particulière satisfaction une mesure nouvelle de 3 800 000 francs destinée à l'ajustement des rémunérations des enseignants auxiliaires et recrutés locaux ; répondant aux vœux du conseil supérieur des Français de l'étranger et de la fédération des professeurs français hors de France, cette mesure, que nous espérons voir non seulement reconduite, mais élargie, permettra de soulager une catégorie de personnel particulièrement méritante, dont les salaires étaient tombés à des taux incroyablement bas, notamment dans les pays à inflation galopante.

Le second aspect très positif de ce budget se rapporte à l'enseignement français à l'étranger. Votre commission des affaires culturelles y a toujours porté, avec le Sénat tout entier, une attention particulière. Après les observations, quelque peu vives peut-être, que nous avons été amenés à faire l'an passé, cette question a constitué l'un des principaux sujets de réflexion d'un groupe de travail qui a été constitué à la fin de 1975 par le Premier ministre, M. Chirac, pour « l'amélioration des conditions de vie des Français à l'étranger ».

Vous trouverez, mes chers collègues, dans mon rapport écrit, un résumé des travaux de ce groupe. D'abord un recensement a été fait des écoles, collèges et lycées français à l'étranger — au total 396 établissements — scolarisant 145 000 élèves, dont 70 000 Français.

Avec la collaboration totale des hauts fonctionnaires de la D. G. R. C. S. T. et des directions du ministère des affaires étrangères, des fiches ont été établies pour chacun d'eux, une carte scolaire a été dressée, les besoins ont été définis, des lignes d'action ont été tracées.

En se basant sur le postulat que l'Etat doit, en toute équité, dépenser pour la scolarisation d'un enfant français à l'étranger autant qu'il le ferait si cet enfant était en France, la nécessité d'un rattrapage a été affirmée, et le montant en a été chiffré. Calculé au plus juste, en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles, ce rattrapage a été évalué, en un premier temps, pour cette année, à 20 millions de francs.

Mes chers collègues, le Gouvernement a entériné ces vues et acquiescé à ces demandes. Les crédits figurent intégralement dans le projet de budget de 1977.

En ce qui concerne plus spécialement la D. G. R. C. S. T., il se traduit par quatre mesures nouvelles d'un montant de 9 millions de francs portant sur l'accroissement de subventions de fonctionnement, le déblocage de crédits d'investissement pour la construction, l'aménagement ou l'agrandissement d'une quinzaine d'écoles, enfin la création de trente-huit emplois d'enseignement.

Depuis plusieurs années, votre commission des affaires culturelles attirait l'attention de l'administration sur la situation difficile des établissements français à l'étranger, l'insuffisance de l'aide reçue par certains d'entre eux, les difficultés rencontrées aussi bien par les professeurs que par les parents d'élèves, les problèmes donnés aux familles par le taux souvent très élevé des prix de scolarité.

Le Gouvernement s'est enfin décidé à agir, et il l'a fait avec netteté. Notre commission lui en donne acte volontiers.

Encore faut-il que l'effort continue l'an prochain et que l'heureuse concertation instaurée soit poursuivie. C'est dans cet esprit, je pense, monsieur le ministre, que vous voudrez bien réactiver en 1977 la commission interministérielle pour la scolarisation française à l'étranger qui avait été constituée avant le groupe de travail et qui maintenant pourra reprendre ses conclusions et les mener à bien.

En définitive, si le budget de la D. G. R. C. S. T. souffre d'une insuffisance d'ensemble des crédits qui n'est que trop évidente, et qui traduit les aléas d'un budget de rigueur, si certaines de ses actions de coopération vont devoir être réduites — ce que nous déplorons — car des choix ont dû être faits, si les effectifs du personnel sont en baisse, car des économies doivent être réalisées, si certains points noirs, comme la radio, n'ont pas été

éclaircis, en revanche ce budget présente des aspects indéniablement positifs, surtout si l'on songe que les mesures relatives à la revalorisation des salaires et à l'amélioration de l'enseignement français à l'étranger ont été prises en pleine année d'austérité.

Dans ces conditions, votre commission des affaires culturelles a décidé de donner un avis favorable à l'adoption du projet de budget de la D. G. R. C. S. T. pour 1977. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. André Colin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous l'avons déjà souvent dit à cette tribune et cependant nous tenons à le répéter, notamment au cours d'une discussion budgétaire : plus que jamais pour la France sa politique extérieure commande sa politique intérieure, c'est-à-dire la vie des Français de tous les jours et leur avenir ainsi que les capacités de progrès de leur pays.

Le fait n'est pas seulement celui de la France. Dans tous les pays européens domine le souci économique qui fait passer les relations économiques au tout premier rang de ce qu'on appelle la grande politique internationale.

C'est un thème qui me paraît avoir d'ailleurs dominé le début de la discussion de la loi de finances où il fut question de déséquilibre des échanges, de déficit énergétique, de désordre monétaire. C'étaient des thèmes qui rejoignaient très exactement la politique internationale.

J'ai relevé ainsi ces propos de M. Coudé du Foresto : « Parler d'indépendance comme nous le faisons quand nous sommes tributaires de l'étranger pour les deux tiers de nos besoins en matières premières, est un leurre. » Il aurait pu, surtout s'il avait parlé aujourd'hui, ajouter l'énergie, le prix du pétrole qui, à l'égard des pays industrialisés, est devenu ou peut devenir une arme d'une redoutable et perfide efficacité.

Spécialiste des problèmes économiques, un journaliste parisien écrivait ces jours derniers, dans un grand quotidien régional qui dessert ma province : « Si les débouchés extérieurs ne compensent pas la stagnation inévitable des débouchés intérieurs pendant la durée du plan anti-inflation, celui-ci échouera. » Et il poursuivait : « Notre sort dépend autant de Jimmy Carter et de Helmut Schmitt que de Raymond Barre. »

Il n'est donc pas surprenant que ce soient ces thèmes : l'économie, le commerce, l'approvisionnement en énergie, qui constituaient, hier et avant-hier, les thèmes fondamentaux du Conseil européen qui s'est réuni à La Haye. Devant les menaces d'augmentation du prix du pétrole, à La Haye, c'était la solidarité européenne qui était à l'ordre du jour et on pouvait sans doute s'interroger sur sa réalité.

En effet, alors que nous menace de très près une nouvelle augmentation du prix du pétrole, on peut constater, au moins jusqu'à La Haye — pour la suite, peut-être pourrez-vous nous éclairer tout à l'heure, monsieur le ministre — que la Communauté, qui n'avait pas su tirer les leçons de la crise de 1973, risquait de se trouver désarmée.

Le Conseil européen de La Haye a-t-il réussi à manifester la solidarité des neuf Etats de l'Europe ? A-t-il réussi à dégager les principes d'une politique commune ? Nous sommes impatients d'entendre votre réponse, monsieur le ministre, car la lecture de la presse ce matin n'était pas très réconfortante. Le journal *Les Echos* n'allait-il pas jusqu'à dire dans un grand titre en première page : « L'Europe ne réussit pas à retrouver son unité » ? Or, si l'on ne réussit pas à faire ressurgir la volonté d'une politique commune, c'est l'existence même du Marché commun qui peut être mise en cause, non pas du fait de la volonté des hommes, mais en raison de la pression des faits.

Je vais donc consacrer l'essentiel de mon propos au problème européen tant il est vrai qu'il intéresse directement la vie de notre pays.

Le principe de la liberté des échanges qui, à l'évidence, est à la base même du Marché commun, est déjà mis en cause. L'Italie vient de rétablir une surtaxe sur tous les achats de devises et nous connaissons l'ampleur des campagnes en faveur du retour au protectionnisme en Grande-Bretagne.

Si nous approfondissons cette analyse, nous constatons que les hésitations en matière de politique industrielle commune ont fait que l'Europe, menacée dans ses productions classiques traditionnelles par ce que nous avons pu appeler « l'émer-

gence du tiers-monde », a laissé s'accroître le fossé qui la sépare des Etats-Unis dans les secteurs de pointe comme l'aéronautique ou l'informatique.

Voici que l'absence de politique économique et monétaire, que le désordre, que la « débâcle monétaire », comme le disait M. Couve de Murville à la tribune de l'Assemblée nationale, risquent d'entraîner la disparition de ce que l'on considère comme l'élément essentiel de la Communauté économique européenne, à savoir le marché commun agricole, fondamental pour l'économie de notre pays. Il est menacé, on le sait, par ce que l'on appelle d'un mot techniquement riche de signification positive au départ, « les montants compensatoires ».

Conçus à l'origine comme une sorte de correctif aux mouvements désordonnés des monnaies, leur complexité est désormais telle qu'ils constituent déjà un obstacle à la libre circulation des produits agricoles. Surtout, ils se sont transformés en de véritables subventions à l'importation des produits agricoles au profit des pays à monnaie faible.

Prenons un exemple. Je reconnais qu'il s'agit de l'exemple type, de l'exemple extrême. La communauté européenne est conduite actuellement à subventionner, à concurrence de 40 p. 100, les importations de produits agricoles de la Grande-Bretagne. Celle-ci étant un grand importateur de produits agricoles, il en résulte une dépense qu'on évalue, en année pleine, sur les bases actuelles, à près de 6 milliards de francs. C'est évidemment un cadeau royal fait à la Grande-Bretagne, mais c'est aussi une charge insupportable pour les contribuables européens. Ces formules de subventions aux consommateurs de tel ou tel pays n'étaient pas prévues lors de l'instauration du marché commun agricole. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.D.R. et sur certaines travées à droite.*)

Il a été créé non point pour subventionner directement le consommateur, mais pour favoriser les agriculteurs et ordonner la production agricole.

Je citerai à nouveau M. Couve de Murville, dont le propos avait retenu mon attention. Il déclarait : « le miracle est que l'Europe survive ; faut-il qu'au fond des choses elle corresponde... à une nécessité ».

La citation exacte est la suivante : « faut-il qu'au fond des choses elle corresponde, au moins sur le plan économique, à une nécessité ». Pour donner plus de portée encore à ses propos j'ai tenu, pendant un instant, à supprimer ce petit membre de phrase. Je l'ai rétabli par honnêteté intellectuelle. Cette réflexion mérite, me semble-t-il, d'être retenue.

Pour ajouter au désordre auquel elle se révèle incapable de porter remède voici que la Communauté, qui a bonne réputation à l'extérieur, a multiplié, sans doute en célébrant par ailleurs des succès diplomatiques, les accords avec les pays du monde entier.

Supportables avant le début de la crise, ils portent maintenant préjudice, alors qu'ils continuent à se multiplier, à certains secteurs industriels de notre pays qui supportent de plus en plus difficilement la concurrence des pays à bas niveau de salaires où les pratiques de dumping sont fréquentes.

Je lisais récemment, dans un journal économique du soir, que le responsable des négociations du Marché commun, en ce qui concerne les textiles, ferait connaître aux pays producteurs que l'ampleur de leurs exportations vers l'Europe des Neuf menaçait d'engendrer une situation insupportable.

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. André Colin,** président de la commission des affaires étrangères. De 1972 à 1975, les pertes d'emplois dans les industries textiles auraient atteint le chiffre de 400 000.

**M. Maurice Schumann.** Cinq cent mille !

**M. André Colin,** président de la commission des affaires étrangères. Je vous remercie, monsieur Schumann, vous êtes plus compétent que moi en matière d'industrie textile. Je m'efforce toujours, malgré le ton passionné de ma voix, de tenir un raisonnement modéré. Plus la pensée est forte, plus l'expression doit être tempérée, et vous savez qui m'a enseigné cette leçon ! (*Sourires.*)

Le gel des concessions commerciales et leur aménagement pourraient constituer l'un des volets du programme minimum de la Communauté. C'est dans cette perspective, me semble-t-il, qu'il convient de situer l'avertissement solennel adressé au Japon afin

qu'il fasse un effort pour réduire ses exportations et équilibrer ses échanges avec la Communauté européenne. J'ai des raisons de craindre que cet avertissement n'ait pas été suffisamment vigoureux.

J'ai déjà dit, dans le même esprit, combien la crise économique que nous traversons, combien l'absence réelle de politique commune et de structures communautaires me rendaient réservé, réticent même, à l'égard des perspectives d'élargissement de la Communauté.

Après l'accord donné en janvier dernier, pour des raisons politiques sans doute, par le conseil des ministres à la demande d'adhésion de la Grèce et devant la perspective d'autres demandes, il semble bien — à mon avis, c'est heureux — que des craintes sérieuses se manifestent dans plusieurs Etats membres de la Communauté.

Je n'en aurais pas parlé à nouveau si je n'avais pas pris connaissance d'une déclaration faite récemment par le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne qui s'appête à exercer, à partir du mois de janvier prochain, la présidence du conseil des ministres de la Communauté. Sans nier les difficultés pratiques auxquelles donnerait lieu l'élargissement, il estimait qu'elles seraient largement compensées par les avantages politiques, essentiellement par la nouvelle force que l'élargissement donnera à la démocratie européenne.

Cette affirmation était précédée d'une déclaration à laquelle je vous demande d'être un instant attentifs.

Lors de sa conférence de presse, le ministre déclarait, en effet : « La conduite des affaires extérieures a été le principal succès inscrit au tableau de la Communauté et nous désirons encore accroître ce succès ».

« Je suis devenu » — ajoutait-il — « un Européen parce que j'ai été persuadé que la Communauté permettait aux Etats membres de contribuer plus fructueusement aux affaires internationales qu'ils ne pourraient le faire en agissant séparément. »

Cette affirmation correspond, évidemment, à ma propre conviction. C'est l'une des raisons, hautement nationale, de l'engagement d'un grand nombre d'entre nous dans l'aventure européenne et c'est pourquoi j'ai tenu à relever ces propos. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

Nous touchons là le fond du débat, c'est-à-dire la volonté politique des Etats. Certes, l'ensemble des politiques sectorielles — politiques des transports, agricole, industrielle — a été victime de la crise, mais également — il faut le reconnaître — de l'absence d'une volonté politique commune qui a contribué à rendre plus graves encore les répercussions de cette crise sur chacun des Etats et sur la Communauté.

Aussi, devant le délabrement de l'Europe, il convient d'affirmer notre résolution, comme je l'indiquais tout à l'heure, et de nous épargner les uns aux autres les débats de vocabulaire qui, le plus souvent, se réfèrent au passé...

**M. Maurice Schumann.** Très bien !

**M. André Colin,** président de la commission des affaires étrangères. ... et ajoutent aux difficultés que nous vivons sans aider à la poursuite de la construction de l'union européenne. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

Nous affirmons, dans le même temps, qu'une volonté politique commune et cohérente est nécessaire. Or, convenons qu'au lieu de faire un pas en avant dans la construction européenne, on semble mobiliser toutes ses énergies pour conserver l'acquis communautaire.

En 1976, l'ambition ne serait donc plus de réaliser l'union européenne, mais de conserver l'acquis communautaire.

Ce matin, le rapporteur de ma commission, M. Claude Mont, dans un exposé d'une très grande qualité, et qui avait, au surplus, le mérite d'être parfaitement fidèle aux délibérations de la commission des affaires étrangères, se référait au communiqué de la conférence au sommet qui s'est tenue à Paris en 1972. J'y reviens à mon tour.

Quand on constate la manifestation de la volonté, non pas d'aller en avant, mais de conserver l'acquis communautaire, on éprouve un curieux sentiment mêlé de regret et de nostalgie. Dans les déclarations de la conférence de 1972, la volonté était en effet réaffirmée de réaliser de manière irréversible l'union économique et monétaire et les procédures étaient prévues pour

tenter de la mettre en place. C'est — vous vous en souvenez — de cette année 1972 que date la résolution des chefs d'Etat de réaliser avant la fin de l'actuelle décennie l'union européenne.

J'espère qu'il sera réaffirmé que la France au moins conserve cette ambition et que, de temps à autre, elle le rappellera à ses partenaires, puisque, pour une large part, le mot, l'idée vient de nous.

Le sens de l'expression, les caractéristiques de l'union européenne n'étaient pas précisés. Or, voilà qu'en 1974, deux ans après, les neuf chefs d'Etat, créant le conseil européen, chargent l'un des leurs de tenter de décrire dans un rapport le contenu de ces termes : « l'union européenne ».

Le rapport est rédigé. J'entends dire ici et là qu'il fait l'objet de contestations. J'avais eu le sentiment, étant donné que le Gouvernement m'avait demandé de participer à un groupe de travail chargé de faciliter les délibérations gouvernementales sur ce sujet, que nous serait au moins précisée, sur ce rapport, la pensée du Gouvernement avant que nous connaissions celle du conseil des ministres des Neuf. Mais je crois savoir que le conseil de la Communauté n'a pas encore eu le temps d'aller jusqu'au chapitre de l'union économique et monétaire, qui, cependant, me paraîtrait d'une singulière actualité.

Ce texte de 1972 était également explicite sur un sujet dont je vais parler à nouveau avec une très grande modération, puisqu'il soulève maintenant des contestations. On y lit, en effet : « Désireux de renforcer les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée parlementaire européenne, et cela indépendamment du moment où, conformément à l'article 138 du traité de Rome, elle sera élue au suffrage universel, les chefs d'Etat et de gouvernement invitent le Conseil et la Commission à mettre en œuvre sans délai les mesures pratiques nécessaires à réaliser ce renforcement. »

L'accord du 20 septembre dernier, à la signature duquel vous avez participé, monsieur le ministre, et qui met en œuvre les décisions du conseil européen sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel, doit, à mes yeux, être situé exactement dans la droite ligne de la déclaration de la conférence au sommet de 1972.

C'est la raison pour laquelle cette décision, qui sera soumise au printemps prochain à notre ratification, ne me paraît pas devoir, pour l'instant, entraîner la passion dont elle commence à être entourée de divers côtés, ni entraîner une division chez ceux qui, dans l'intérêt de la France, ont le souci de l'union européenne.

Nous venons de voir, dans la crise que traverse l'Europe et qu'ont à affronter nos patries, les menaces que crée l'absence de volonté politique commune.

Pour ma part, je suis persuadé que cette consultation populaire peut contribuer à faire naître et à soutenir cette volonté politique en donnant au surplus à la Communauté une base plus démocratique. C'est pourquoi, ne voulant pas prolonger le débat sur ce sujet, puisque le Conseil constitutionnel est saisi, je reprends volontiers à mon compte le texte de la résolution voté ces jours derniers par l'assemblée générale de l'Association française pour le conseil des communes d'Europe, réunie sous la présidence de M. Gaston Defferre, qui déclarait : « De l'élection du Parlement européen seule ne jaillira pas la solution de tous les problèmes, mais de cet appel à la participation populaire pourra naître une prise de conscience civique capable de donner à l'Europe un nouveau départ. » J'estime que cela est très bien dit.

On a pu constater ces temps derniers les résultats de la manifestation d'une volonté politique quand il y a eu, à l'initiative de la France, ouverture du dialogue entre les pays riches et les pays pauvres et recherche d'un ordre économique mondial nouveau. C'est ce qu'on a appelé par la suite « la conférence Nord-Sud ». Cet effort de recherche correspondait parfaitement à la vocation de la France et ce fut pour elle remarquable que de s'efforcer d'en faire une œuvre communautaire.

Or, monsieur le ministre, sans vouloir vous interroger sur le détail en ce domaine, qui est délicat et où doivent peut-être s'exercer encore des actions de caractère diplomatique, disons que la session finale doit s'ouvrir à Paris le 15 décembre prochain, dans quelques jours.

La Communauté européenne avait eu beaucoup de mal à manifester son unité. On nous avait laissé entendre que des progrès avaient été constatés, notamment du côté de la République fédérale d'Allemagne, qui ne s'opposerait plus à la création d'un fonds commun pour les matières premières.

Je ne suis plus certain qu'on puisse aujourd'hui prendre aussi aisément acte de ce qu'on appelait hier des progrès. Je

ne suis pas certain qu'après le Conseil européen de La Haye on puisse maintenant parler en ce domaine, hélas ! d'attitude commune.

Or, un fait nouveau très important s'était produit : les pays producteurs de pétrole avaient décidé de reporter leur réunion quelques jours après celle de la conférence Nord-Sud à Paris. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous allons écouter tout à l'heure, monsieur le ministre, vos réponses sur ce sujet car, maintenant qu'il apparaît que ces deux réunions sont liées, il est clair que les semaines qui vont venir vont être cruciales à la fois pour la cohésion de la Communauté, pour la tenue des économies des pays industrialisés et pour les rapports avec les pays du tiers monde. Plus que jamais, le moment est donc venu d'avoir une stratégie commune.

Je vais conclure. J'aurais aimé reprendre à la tribune l'évocation que je faisais, au mois de juin dernier, des événements du Cambodge et faire état à nouveau de notre étonnement de voir qu'aucun Etat démocratique ne s'était saisi de la tribune des Nations unies pour s'élever contre l'immensité des crimes commis en ce pays.

J'aurais aimé parler quelques instants de la détente, de la conférence d'Helsinki, de l'approche de celle de Belgrade, des espoirs qui étaient nés dans nos esprits et de notre déception profonde du fait que nous savons qu'au mot détente on ne peut plus attacher de signification de caractère militaire. L'effort militaire, semble-t-il, n'a pas diminué et en outre, en ce qui concerne la liberté des personnes et des idées, le moins qu'on puisse dire est que des progrès sont à réaliser.

J'aurais voulu aussi évoquer la situation encore fragile dans le Proche-Orient, mais j'ai tenu à situer mon propos dans cette perspective volontairement limitée de la nécessité pour la France, dans son intérêt, dans l'intérêt commun de l'Europe, de tenter de faire se dégager une stratégie commune dans les prochaines semaines.

Nous pensons, monsieur le ministre, que c'est là aussi votre recherche. Nous espérons que les moyens budgétaires dont vous pourrez disposer l'an prochain, que la réforme de votre administration et l'autorité qui en résultera pour nos missions diplomatiques faciliteront dans ce sens l'exercice de vos responsabilités.

Alors, mes chers collègues, c'est la France qui en tirerait le profit. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.D.R. ainsi qu'à droite et sur certaines travées socialistes. En regagnant sa place, l'orateur reçoit les félicitations de ses collègues.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens d'abord à vous exprimer mes regrets de n'avoir pu assister ce matin à l'ouverture du débat sur le budget de mon département. Comme vous le savez, je participais au conseil des ministres qui s'est tenu à Lille et au cours duquel j'avais à présenter plusieurs communications. M. le secrétaire d'Etat m'a naturellement informé des rapports très intéressants qu'ont présentés M. Héon et M. Mont. J'ai entendu moi-même les interventions de MM. Palmero et André Colin.

Je tiens à vous dire également mon regret de n'avoir pas été en mesure de me présenter plus tôt devant votre assemblée et d'avoir seulement pu me rendre devant votre commission des affaires étrangères.

Soyez assurés que ce n'est pas par manque de considération pour votre Haute assemblée. Ceux d'entre vous qui me connaissent, et il y en a un certain nombre ici, savent quels sont mes sentiments et ils n'ont pas de doute à ce sujet. Mais ils connaissent aussi les contraintes qui pèsent sur le ministre des affaires étrangères de la France. Ces contraintes reflètent d'ailleurs la position exceptionnelle de notre pays sur la scène internationale.

Le nombre de réunions à Bruxelles, à La Haye, à Luxembourg, et dans d'autres capitales auxquelles le ministre des affaires étrangères doit participer ; le nombre des visites qu'il doit recevoir, dont toutes ne sont pas des visites officielles, mais dont toutes sont importantes, témoignent du souci que l'on a d'entendre notre voix et de connaître notre position.

Ce sont ces contraintes qui m'ont empêché de venir plus tôt me présenter à vous. J'apprécie d'autant plus l'occasion qui m'est aujourd'hui donnée de m'adresser à votre Haute assemblée.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget du ministère des affaires étrangères, que j'ai pour la première fois l'honneur de présenter devant votre Haute Assemblée, est marqué par les impératifs actuels d'économie.

MM. les rapporteurs, auxquels je tiens à exprimer mes remerciements pour le soutien qu'ils apportent à mon département, ont assez souligné l'insuffisance de ses crédits pour que je n'aie pas besoin moi-même de revenir sur cette analyse. Je ne peux que souscrire aux regrets qu'ils ont exprimés. Il s'agit, à l'évidence, d'un budget modeste qui rend difficile la tâche de ceux qui ont la responsabilité d'ajuster les moyens aux objectifs de notre politique étrangère. Ces objectifs, pour être dignes de la France, doivent être ambitieux. Mais ils demeurent raisonnables, car fondés sur une juste appréciation du rôle qui peut être le nôtre.

Je voudrais, pour ma part, appeler plus particulièrement votre attention sur trois points qui vous montreront, notamment, que l'extrême modicité des crédits ne nous a pas fait perdre de vue certaines priorités qui répondent à des souhaits précis que vous avez exprimés, qui vous montreront aussi que le Gouvernement va engager une action résolue pour redresser une situation susceptible de compromettre le développement nécessaire de notre action diplomatique.

Le premier de ces points concerne le fonctionnement et les dépenses en capital.

Sur le fonctionnement, je tiens à souligner qu'il a été possible de parer à quelques insuffisances criantes qui paralysaient littéralement la marche des services. Les dotations des services généraux augmentent en effet de 13 p. 100. Cette augmentation et les crédits prévus au collectif de fin d'année permettront de résorber certains déficits de gestion. Sur ce point, la situation n'est peut-être pas ce qu'elle devrait être, mais elle est meilleure. Je relève, en revanche, que dans le domaine de l'action radiophonique extérieure, dont vous vous préoccupez légitimement, se posent des problèmes sérieux. Ils appellent une réflexion d'ensemble, portant à la fois sur les aspects techniques et financiers. Cette réflexion, nous la mènerons en procédant à une large consultation à laquelle le Parlement devra être associé.

Je me dois aussi de souligner la diminution importante des crédits pour les opérations en capital, les autorisations de programme passant de 88 millions de francs en 1976 à 74 millions de francs en 1977. Notre effort a tendu à sauvegarder les opérations très prioritaires. Il s'agit, à l'administration centrale, de l'entretien des locaux et de l'équipement du chiffre; il s'agit, à l'étranger, de constructions scolaires dans divers pays pour faciliter la scolarisation des enfants des Français à l'étranger, de la réalisation de la chancellerie d'Abidjan et du début de construction d'une chancellerie à New Delhi.

Mon deuxième point concerne la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. L'augmentation des crédits de cette direction qui représente 45 p. 100 des dépenses ordinaires du ministère, est inférieure à la progression de l'ensemble du budget de mon département par rapport à celui de 1976, qui est de 12,7 p. 100, puisqu'elle ne s'élève qu'à 8,2 p. 100. Il y a là un problème dont je suis pleinement conscient. Mais des distinctions doivent être effectuées. C'est ainsi que les moyens de fonctionnement des services culturels augmentent de près de 11 p. 100 et que l'augmentation est, par ailleurs, sensible en ce qui concerne les établissements français à l'étranger. En revanche, la situation est franchement mauvaise dans les domaines de la diffusion culturelle, des échanges culturels et artistiques et de la coopération culturelle et technique.

Je voudrais, toutefois, préciser, à ce sujet, que la politique de redéploiement géographique entreprise depuis plusieurs années ne sera pas remise en cause malgré la rigueur de ce budget. Des actions nouvelles, en dehors du Maghreb, sont prévues. Je signalerai, notamment, le programme prioritaire de bourses qui a été mis sur pied avec neuf pays d'Amérique latine, du Proche-Orient et d'Asie du Sud-Est. Ce programme s'adresse à des étudiants scientifiques de haut niveau et leur permet de s'inscrire soit dans les grandes écoles, soit dans les troisièmes cycles scientifiques des universités. Au Maghreb, nous continuerons à orienter notre effort de coopération vers les domaines scientifiques et techniques. Déjà, sur cent enseignants dans cette région, il n'y en a plus que vingt-sept qui enseignent le français contre soixante qui sont chargés de disciplines scientifiques et treize de disciplines relevant des sciences humaines.

Je voudrais rappeler ici toute l'attention que le Gouvernement apporte à la francophonie, tant sur le plan des relations bilatérales que sur celui des relations multilatérales. Il poursuit et

accentue l'effort entrepris afin de donner toute sa substance à cette vaste entreprise francophone à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Le troisième point que je voudrais souligner concerne les mesures prévues pour l'amélioration de la scolarisation des enfants de Français de l'étranger. C'est le résultat des travaux de la commission qui a fonctionné pendant le premier semestre de cette année, sous la présidence de M. André Bettencourt, et à laquelle les sénateurs représentant les Français de l'étranger et, en particulier, M. Habert, avec toute leur connaissance de ces problèmes, ont apporté une contribution si précieuse.

Cette commission avait demandé que l'effort de l'Etat soit égal pour tous les jeunes Français, qu'ils soient scolarisés en France ou dans les établissements français de l'étranger. La réalisation de cet objectif s'est traduite par l'inscription au budget de mon département de neuf millions de francs de mesures nouvelles.

Elle avait également demandé la création d'un centre d'information pour les Français envisageant de se rendre à l'étranger. Vous constaterez que un million de francs a été inscrit au budget à cette fin. Des contacts sont en cours pour mettre sur pied ce centre, en liaison avec l'union des Français de l'étranger, qui constitue la plus nombreuse et la mieux implantée dans le monde parmi les associations des Français de l'étranger. Ainsi, pour cette catégorie de Français, à laquelle mon département se doit de porter toute son attention, ce budget marquera une progression sensible de l'effort de l'Etat.

En définitive, par sa masse et par la part qu'il représente dans le budget de l'Etat, 1,04 p. 100, le budget qui vous est présenté se situe dans la ligne des budgets des années passées; mais il présente, en particulier pour le fonctionnement, quelques améliorations. Je vous demande donc de le voter, malgré ses insuffisances dont je suis tout à fait conscient, mais en le considérant comme un budget de transition.

J'espère bien, en effet, venir l'an prochain devant votre assemblée avec un projet de budget qui soit en rapport avec vos vœux, avec mes propres désirs, c'est-à-dire un budget qui corresponde mieux à la place des affaires étrangères dans les responsabilités générales de l'Etat et qui donne à notre diplomatie les moyens dont elle a besoin pour assurer à la France son rôle et son rang dans le monde. (*Applaudissements à droite et sur certaines travées de l'U. D. R.*)

Lors du conseil des ministres du 13 octobre dernier, après avoir esquissé les grandes lignes d'une réforme des structures de mon département, j'ai souligné la nécessité d'accompagner cette réforme d'un effort exceptionnel pour ajuster les moyens mis à la disposition du ministre aux missions qui sont les siennes. Le Gouvernement a approuvé la réforme et a d'ores et déjà accepté le principe d'un plan à moyen terme destiné à redresser ces moyens.

Comme je l'ai indiqué à votre commission des affaires étrangères, la réforme a plusieurs objectifs: il s'agit, d'une part, de renverser la tendance à la concentration des affaires au sommet de la hiérarchie afin de donner une plus grande initiative aux échelons intermédiaires; il s'agit, d'autre part, de réaffirmer le rôle politique du ministère des affaires étrangères et sa fonction de coordination. Il ne doit pas se substituer aux ministères techniques, mais les aider dans leurs activités extérieures en fournissant un cadre politique à leur action. Un texte définira dans cet esprit les tâches et les responsabilités des ambassadeurs en poste. Il s'agit, enfin, de mettre mieux en valeur les tâches de réflexion et de proposition dans le domaine de la politique étrangère.

Quant au plan à moyen terme, ses premières mesures figurent dans le budget de 1978. Je compte mettre l'accent plus particulièrement sur la revalorisation de la condition diplomatique, ce qui vise bien entendu la rémunération des agents, mais aussi, de manière plus générale, leurs effectifs, leurs conditions de vie et de travail et les locaux dont dispose mon administration aussi bien à la centrale que dans nos postes à l'étranger, aussi bien les postes diplomatiques que consulaires.

Le plan comportera également des dispositions concernant les interventions du département. Je pense notamment à certaines actions de la direction des affaires culturelles et aux émissions radiophoniques, qui sont justement votre souci.

Tel est le sens de nos efforts. C'est dans cette perspective qu'il convient de juger le projet de budget qui vous est soumis aujourd'hui.

Mais, dans l'appréciation que vous portez sur le budget, il convient, bien entendu, de tenir compte, au premier chef, des objectifs auxquels ces moyens s'appliquent, comme l'a fait, avec

beaucoup de compétence, M. Claude Mont, dans le rapport de votre commission des affaires étrangères. Je vous dois donc maintenant d'exposer les grandes orientations de notre politique extérieure. Je le ferai en étant conscient d'être incomplet : la diplomatie française se veut, en effet, présente et active sur tous les continents, dans toutes les enceintes internationales, car la France a partout un rang à tenir, des intérêts à protéger, une influence à exercer.

Elle le fait en prenant la mesure des déséquilibres et des incertitudes.

Sur le plan politique, nous savons l'insécurité qui résulte de la persistance de conflits locaux ou régionaux, les risques de la prolifération nucléaire, la contagion du terrorisme, les dangers d'un retour à l'affrontement de bloc à bloc dans certaines régions du monde. Sur le plan économique, le désordre monétaire international pèse sur la cohésion européenne ; un retour à certaines formes de protectionnisme menace ; l'écart entre pays en développement riches et pauvres et entre ces derniers et les pays industrialisés s'accroît ; les rapports Nord-Sud en sont éprouvés.

Notre action extérieure, face à ces tensions, demeure résolument fondée sur les principes d'indépendance et de solidarité, principes qui la guident dans ses relations avec nos partenaires européens et nos alliés occidentaux, dans la poursuite de la politique de détente dans les rapports Est-Ouest, enfin dans son ouverture traditionnelle sur le tiers monde. Telles sont, en effet, les trois orientations principales de notre diplomatie.

Que la construction européenne vienne au premier rang dans les orientations de notre politique extérieure, rien ne peut l'illustrer plus opportunément que la réunion du conseil européen, à La Haye, avant-hier et hier.

Organe directeur de la future union européenne, le conseil européen préfigure l'évolution que nous appelions de nos vœux depuis quinze ans et vers laquelle nous tendons. Rassemblant les chefs d'Etat et de gouvernement, traitant à la fois de ce qui relève de l'actuelle Communauté et des autres préoccupations communes aux neuf gouvernements, dégagé de toute procédure contraignante, il constitue l'instrument de décision installé au sommet de l'édifice. Parce qu'il joue aujourd'hui pleinement le rôle que nous entendions lui donner, nous estimons possible et nécessaire de mettre en place l'assemblée élue au suffrage universel direct que prévoit expressément l'article 138 du traité de Rome. Cette assemblée, dans une Europe sans gouvernail, apparaissait irréaliste, inopportune et même dangereuse. Pourvue désormais de ce gouvernail que constitue le conseil européen, l'Europe, qui décide et agit, doit offrir aussi aux Européens le moyen de se reconnaître et à l'opinion publique européenne la possibilité de naître et de s'affirmer.

La souveraineté de nos Etats n'est pas en cause puisque les neuf gouvernements sont et demeurent responsables devant leurs seuls parlements nationaux, le conseil européen n'étant et ne pouvant être responsable devant l'assemblée européenne, dont le rôle sera de formuler des avis et de se prononcer sur certains aspects de la procédure budgétaire. Ainsi que l'a déclaré à Strasbourg le Président de la République, l'élection au suffrage universel de l'assemblée parlementaire ne comporte aucune modification de compétence. Mais l'action commune doit être soutenue par un pouvoir de représentation des citoyens où s'exprimera l'adhésion populaire à une entreprise jugée trop souvent technique ou trop lointaine.

Tel est le cadre qui, progressivement, se met en place et qui doit permettre, selon la formule de M. Tindemans, de « construire l'union européenne par un renforcement de la solidarité concrète des neuf Etats membres et de leurs peuples ». Le conseil européen vient d'ailleurs de souligner — je cite les termes de la déclaration qui a été faite hier à La Haye — « la nécessité du renforcement de la solidarité sur le plan interne et dans les relations avec l'extérieur, ainsi que l'opportunité de doter progressivement l'union européenne des instruments et des institutions nécessaires à son action ».

Dans le même esprit, le conseil européen a déclaré que « la construction européenne doit aussi tirer le meilleur parti des possibilités de coopération entre les neuf gouvernements dans les domaines où les Etats sont prêts à exercer progressivement leur souveraineté d'une manière convergente. Cette forme de coopération engagée dans le domaine de la politique étrangère doit conduire à la recherche d'une politique extérieure commune ». Les chefs d'Etat et de gouvernement « se proposant de parvenir à une conception politique commune globale et cohérente » ont, en outre, réaffirmé « leur volonté de développer l'autorité et l'efficacité des institutions communautaires, ainsi que l'adhésion des peuples à celles-ci ».

Si tels sont nos objectifs, réaffirmés par la déclaration adoptée hier à La Haye, il demeure que, là où la souveraineté de nos Etats est en cause, la coordination et la discipline doivent être consenties, c'est-à-dire fondées sur le consensus des gouvernements. Vouloir, d'ailleurs, uniformiser sans nuance et sans frein la réalité vivante de nos nations, à l'heure même où, dans chaque communauté nationale, l'autorité se décentralise, ce serait aller à contre-courant de l'aspiration des individus et des citoyens à assumer, à un niveau qui reste proche d'eux, leur part de responsabilité et les choix de leur vie quotidienne.

Tout en contribuant activement à dégager une conception d'ensemble de l'union européenne, la France poursuit avec détermination la mise en œuvre des traités existants, qui peuvent servir de base à l'établissement de nouvelles politiques communes. Comme l'a noté le conseil européen, la réalisation de l'union économique et monétaire est fondamentale pour la consolidation de la solidarité communautaire et pour l'établissement de l'union européenne.

L'état présent de notre Communauté montre cependant combien elle est encore fragile et vulnérable. Le mauvais temps que nous traversons n'est pas dû seulement à des vents européens. L'interdépendance des économies nous fait subir les conséquences du déséquilibre du système monétaire international, aggravé par les variations des prix des matières premières et par l'augmentation du prix des hydrocarbures. Dans ces moments difficiles, il faut que la tentation de l'égoïsme ne l'emporte pas, que l'acquis soit préservé, car l'avenir de la Communauté est dans la solidarité.

C'est pourquoi, comme l'a indiqué M. le Président de la République à l'issue de la réunion du conseil européen, nous avons proposé à nos partenaires une action en trois temps. Je crois ainsi apporter une première réponse aux inquiétudes exprimées par M. André Colin. Il s'agit, d'abord, de maintenir l'acquis communautaire en préservant la liberté des échanges, en refusant la tentation du protectionnisme et en maintenant la politique agricole commune ; il s'agit, ensuite, de rétablir les équilibres économiques de nos neuf pays dans une perspective de coordination, selon les moyens de chacun et en conformité avec les recommandations de la commission ; il s'agit, enfin, vers la fin de l'année prochaine probablement, de reprendre la marche nécessaire vers l'union économique et monétaire.

A travers tous ces efforts, qui devraient, en particulier, dans les circonstances présentes, comporter aussi un programme européen d'économies d'énergie et de plafonnement des importations de pétrole, c'est bien un projet d'ensemble qui prend forme peu à peu. Ainsi, s'affirme la continuité d'une politique qui doit, à son terme, fonder une Europe confédérale.

Je suis convaincu que plusieurs orateurs manifesteront les mêmes préoccupations que celles dont M. André Colin s'est fait l'écho au sujet, notamment, des montants compensatoires ou de certains points particuliers des mécanismes européens. Je ne manquerai pas de leur répondre en temps opportun.

Orientation privilégiée et spécifique de notre politique extérieure, la construction européenne ne nous conduit pas à négliger les relations que nous entretenons avec nos autres amis de l'Europe occidentale et méridionale, ainsi que de l'Amérique du Nord. Etroites, constantes, jalonnées, chaque année, de nombreuses rencontres à tous les niveaux, ces relations soulignent à la fois la profondeur des liens entre pays partageant les mêmes principes d'organisation politique et sociale et la fidélité de la France à ses amitiés et à ses alliances. Nous entendons en offrir l'illustration en poursuivant, dans l'indépendance, avec la nouvelle administration qui bientôt présidera aux destinées des Etats-Unis, les rapports d'une franchise exemplaire que l'histoire et les sentiments ont forgés entre nos deux pays.

La seconde orientation majeure de l'action extérieure de la France est la politique de détente. Pionniers de cette politique dont le général de Gaulle a été l'instigateur, nous demeurons convaincus de son bien-fondé. Beaucoup reste néanmoins à faire pour qu'elle s'enracine de façon concrète dans la vie de tous les jours.

La France a participé à la longue négociation d'Helsinki avec la conviction que la sécurité européenne exige que les Etats soient déterminés à coopérer en acceptant les différences et en respectant les options de chacun ; elle exige également que les peuples apprennent à mieux se comprendre et à mieux se connaître grâce au développement des échanges et des contacts.

Nouer le dialogue entre des Etats souverains et indépendants, c'est aussi, pour nous, récuser la notion même de sphère d'influence ou de blocs soumis chacun à la direction d'une puis-

sance dominante. La détente doit favoriser l'établissement de relations entre Etats souverains et permettre un dialogue qui respecte l'indépendance et les options de chacun.

L'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est un ensemble équilibré dont aucun des chapitres ne doit être privilégié, ni minimisé. C'est un programme d'action qui forme un tout et que nous sommes décidés à appliquer dans son intégralité.

Les trente-cinq pays qui participaient à la C. S. C. E. auront l'occasion de dresser le bilan des progrès réalisés lorsqu'ils se réuniront à Belgrade, l'an prochain. La France abordera cette rencontre avec le même esprit qui l'avait animée à Helsinki, c'est-à-dire avec le souci de faire progresser l'idée de détente dans tous les domaines.

La continuité de nos relations avec les pays de l'Est est le témoignage de notre volonté de donner toute sa substance à la trilogie « détente, entente, coopération ». Volonté qui se manifeste dans nos rapports avec l'Union soviétique, devenus, au cours des années, un aspect significatif de notre politique étrangère, comme en témoignera, le moment venu, la visite en France de M. Brejnev, à l'invitation du Président de la République.

Volonté qui se manifeste aussi dans l'attention que nous portons à chacun des autres pays de l'Europe orientale. C'est ainsi, pour ne citer qu'un récent exemple, que le Président de la République s'est rendu, le mois dernier, en Pologne où il a eu des entretiens très cordiaux avec M. Gierek.

C'est ainsi, également, qu'il fera, dans quatre jours, une visite officielle en Yougoslavie, pays socialiste et indépendant qui, ayant choisi librement le non-alignement, contribue de manière essentielle à l'équilibre européen.

La détente, inséparable de la préservation de l'équilibre des forces, exige le maintien de notre effort de défense, garant de notre indépendance. Aussi le Gouvernement poursuivra-t-il sa politique de défense fondée sur l'indépendance inaliénable de nos moyens nucléaires, sur le maintien de notre liberté de décision en ce qui concerne l'engagement éventuel de nos forces et, enfin, sur la fidélité à nos alliances.

Nous n'en déplorons pas moins les piétinements de l'entreprise de désarmement alors que nous assistons, en fait, à un accroissement des stocks d'armes et des capacités de destruction. La multiplication des initiatives sur des aspects périphériques du désarmement et l'adoption, par les deux plus grandes puissances, de dispositions relatives au contrôle des armements stratégiques, n'en rendent donc pas moins nécessaire un véritable désarmement contrôlé, qui commence par la réduction des plus grands arsenaux.

La politique de détente dans les rapports Est-Ouest ne peut se développer dans toutes ses dimensions si elle ne s'accompagne pas d'un effort pour réduire les tensions et apaiser les conflits ailleurs dans le monde. Pour la France, cela s'applique au premier chef là où son influence s'est traditionnellement exercée.

A ce titre, comment ne pas évoquer tout spécialement la tragédie libanaise qui, pendant dix-huit mois, a bouleversé tous les secteurs de l'opinion française et a été, pour le Gouvernement, un sujet de grave préoccupation ?

Aujourd'hui nous observons, avec un réel sentiment de soulagement et d'espoir, que les combats ont pris fin. Mais les cicatrices sont profondes. Elles le sont dans la population, durement éprouvée par le deuil et par l'exode. Elles le sont dans les villes et les villages, où les ruines sont innombrables. Elles le sont dans l'économie, démembrée pour de larges secteurs. Elles le sont, enfin, dans l'Etat, dont les structures ont été durement atteintes.

L'heure est donc à la réconciliation et à la reconstruction. Nous nous félicitons que cette tâche, combien difficile, soit menée sous l'autorité du président Sarkis, auquel les accords de Ryad et du Caire ont légitimement conféré la responsabilité principale.

Aux termes de ces accords, cette tâche se développera dans l'affirmation de la souveraineté et de l'intégrité du Liban ainsi que de l'unité de son peuple. Sur ces bases, dont la France, tout au long du drame, n'a cessé de souligner l'évidente nécessité, nous souhaitons qu'avec la cessation des combats et un nécessaire retour à l'ordre l'œuvre amorcée puisse rapidement prendre force et substance. Nous sommes disposés, si les autorités libanaises le souhaitent, à y apporter notre concours, et nous le leur avons à nouveau fait savoir de façon concrète il y a quelques jours.

Une fois levée l'hypothèque que faisait peser la situation au Liban sur la reprise d'une négociation de paix au Proche-Orient, nous avons l'espoir que pourront enfin s'ouvrir des perspectives nouvelles dans la recherche d'un règlement d'ensemble. Trois principes s'imposent pour que ce règlement du problème du Proche-Orient soit durable, c'est-à-dire pour qu'il réponde pleinement à l'aspiration de paix et de sécurité des peuples de la région : évacuation des territoires occupés en juin 1967 ; reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie ; droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

La troisième préoccupation majeure qui inspire la politique extérieure de la France est la considération que nous portons aux problèmes du tiers monde. Comment notre sécurité et notre bien-être pourraient-ils être assurés lorsque s'accroît l'écart entre la masse des pays pauvres et l'étroite minorité des pays développés et qu'il en résulte une des tensions dominantes du monde ?

L'intérêt de tous est que le fossé entre le Nord et le Sud ne s'approfondisse pas. Cela suppose que nous aidions les pays du Tiers monde à se dégager des fléaux de la misère et de la faim pour s'engager dans la voie d'un développement, conduit sous leur responsabilité et selon les modalités qu'ils auront librement choisies. Cela suppose également des solutions globales conciliant le principe de la libre circulation des marchandises, des capitaux, des hommes et des idées, avec des mesures de structure, de concertation et d'organisation.

Mais l'ordre qu'il s'agit de réintroduire dans les relations économiques mondiales doit être aussi facteur d'équité. Ce qui est qualifié de nouvel ordre économique international répond à ce double objectif de nationalité et de justice. La France y adhère dans un esprit ouvert et constructif, mais aussi avec réalisme. Dans cette vaste entreprise, il ne peut y avoir de victoire des uns sur les autres. La méthode doit être le dialogue ; le mouvement doit être la convergence ; la conclusion doit être le consensus.

Notre action répond à ces principes. D'abord, et malgré les contraintes d'une politique d'austérité, nous maintenons notre effort d'aide bilatérale, en continuant de réserver une part privilégiée aux pays africains auxquels nous unissons des liens très anciens.

Ensuite, au niveau européen, nous développons la vaste coopération engagée, par l'accord de Lomé, avec quarante-neuf pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Sur le plan mondial, notre action est double. Aux Nations Unies et dans les instances internationales compétentes, comme cela a été le cas lors de la quatrième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous adoptons une attitude constructive sur l'organisation des marchés des produits de base et sur l'accroissement des transferts de ressources aux pays en développement, notamment sous la forme de l'aide publique. Mais, sur tous ces points, nous avons pour règle de conduite de déterminer honnêtement le champ du possible et de le dire. Tout effort, à nos yeux, doit s'inscrire dans un climat de coopération réciproque.

De plus, à Paris même se déroule, cette année, un dialogue quasi permanent au sein de l'instance restreinte, mais représentative dont le Président de la République avait pris l'initiative. La conférence sur la coopération économique internationale, que certains, dans une formule abrégée, appellent « le dialogue Nord-Sud », est entrée maintenant dans une phase décisive. Il est normal que ses travaux se ressentent des tensions qui traversent la vie internationale et des inquiétudes que suscite, dans plusieurs Etats, l'évolution de la conjoncture économique et financière. Mais il s'agit d'un instrument original dont l'ambition est d'abord de bien poser les problèmes, de féconder la réflexion, de fournir le cadre d'une discussion approfondie sur les moyens de les résoudre. La conférence ne réglera pas, comme par enchantement, l'ensemble des questions dont elle est saisie. Je veux cependant espérer que, animée de part et d'autre par une volonté politique lucide, elle dégagera finalement les voies de solutions raisonnables, tenant compte des réalités économiques, mais affranchies des égoïsmes périmés.

C'est également le souhait qu'a formulé le conseil européen, qui a réaffirmé l'importance qu'il attachait à l'ensemble des problèmes touchant à la coopération économique internationale et, dans ce contexte, au dialogue Nord-Sud. La déclaration adoptée hier matin à La Haye conclut en ces termes : « Le conseil européen a confirmé l'intérêt qu'il porte à la réussite du dialogue Nord-Sud et a demandé aux instances compétentes de la Communauté de mener dans cet esprit leurs travaux sur l'ensemble des questions en discussion. »

Si la France ne peut être épargnée par les grands courants qui travaillent le monde, il lui appartient d'avoir la maîtrise de son propre destin et de tenir son rang. C'est à quoi s'emploie sa diplomatie, qui se veut vigilante mais résolue, indépendante mais solidaire, cohérente dans ses diverses expressions.

L'avenir de notre pays dépend de ses hommes, de son équilibre social, de sa puissance économique, de ses moyens de défense, du rayonnement de sa culture. Mais il repose aussi et reposera de plus en plus sur notre présence, notre action, notre crédit dans toutes les parties du monde. C'est l'honneur et la charge de tous ceux qui, à l'extérieur comme à l'administration centrale, participent à l'action diplomatique, d'assumer cette dimension essentielle de l'œuvre gouvernementale. (*Applaudissements à droite ainsi que sur certaines travées de l'U.D.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants : groupe des républicains indépendants : trente-cinq minutes ; groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : trente-cinq minutes ; groupe socialiste : vingt-sept minutes et groupe communiste : vingt-trois minutes.

La parole est à M. d'Ornano.

**M. Paul d'Ornano.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis que j'ai l'honneur de faire partie de cette assemblée, c'est la troisième fois que j'assiste à la discussion du budget du ministère des affaires étrangères et, pour la troisième fois, je l'entends qualifier des mêmes adjectifs : « misérable, étriqué, détestable ».

Effectivement, il ne cesse de s'amenuiser d'année en année. Il représentait à peine 1,06 p. 100 du budget de l'Etat en 1975, 1,05 p. 100 en 1976 et il n'en représentera 1,4 p. 100 en 1977. Il est très nettement inférieur à celui des Etats de même stature que la France. Il n'est pas à la hauteur, tant s'en faut, des ambitions de notre politique, qui se veut mondialiste dans tous les domaines.

Lorsque, comme moi, on se déplace beaucoup à l'étranger, on ne peut qu'être frappé par l'insuffisance des moyens mis à la disposition de nos ambassades et de nos consulats. Le plan mis au point par le ministère des affaires étrangères pour gérer son patrimoine immobilier ne connaîtra pas, cette année encore, un début d'application. On se bornera, une fois de plus, à assurer l'entretien minimal des immeubles existants. Que d'occasions perdues depuis des années d'acquérir des bâtiments et des logements dont le prix d'achat eût été largement amorti en peu d'années par les locations conclues à prix d'or pour des installations en général peu fonctionnelles et souvent indignes de notre représentation !

Depuis quelques années, quarante consulats ont été fermés par mesure d'économie, sans que pour autant ceux qui subsistent aient reçu les moyens supplémentaires suffisants pour faire face à des activités devenues, d'année en année, plus nombreuses et plus lourdes.

En effet, on enregistre, et c'est heureux, un nombre de plus en plus grand de touristes français de par le monde, et cela pose une multitude de problèmes.

De même, pour que nos compatriotes consentent à s'expatrier en vue de promouvoir une action culturelle et économique indispensable au rayonnement et à la prospérité de la France, des lois ont été ou seront votées pour améliorer leurs conditions de vie.

Or, j'ai vainement cherché dans ce budget les mesures nouvelles nécessaires pour que, d'une part comme le veut la loi, les Français de l'étranger puissent exercer leurs obligations électorales dans les consulats et pour que, d'autre part, soit appliquée la loi assurant le bénéfice de la sécurité sociale aux salariés français de l'étranger.

Voulez-vous me dire, monsieur le ministre, par quel miracle nos consuls pourront disposer des moyens nécessaires pour remplir ces tâches nouvelles et très importantes ?

Dans un autre ordre de considérations, le projet de budget prévoit 1,6 million de francs supplémentaire pour l'aide aux Français nécessiteux à l'étranger. C'est bien peu, semble-t-il, quand on sait qu'à Madagascar, au Liban, à Saïgon, un nombre considérable de Français sont à la charge de nos consulats.

De même, aucune mesure nouvelle n'a été prévue pour le comité d'entraide aux rapatriés, auquel je tiens à rendre, une

fois de plus, un particulier hommage pour son action efficace et généreuse. Pourtant, pour le seul Viêt-Nam, 3 000 Français sont en instance de rapatriement.

Notre collègue, M. Guillard, de retour d'un voyage privé à Haïti, me disait avoir été frappé par le triste sort de nos missionnaires qui, sans aucune aide de l'Etat, avec des moyens misérables, accomplissent un travail impressionnant, tant pour la promotion de notre culture que sur le plan social et humanitaire.

Cette situation est lamentable car nous sommes jugés à l'étranger sur notre action en faveur de nos ressortissants. Comment pourrait-on croire à la vocation si souvent proclamée de générosité et d'humanité de la France quand elle se refuse à manifester celles-ci à l'égard de ses propres enfants ?

Je crois cependant de mon devoir de répondre aux critiques formulées très récemment sur l'attitude du ministère des affaires étrangères concernant les Français emprisonnés à l'étranger. Je porte témoignage, pour m'être intéressé à un grand nombre de ces prisonniers, de la volonté constante et des efforts incessants du ministère pour les faire libérer. Cela n'est pas facile. Cela est souvent très long, mais il ne faut pas oublier que nous vivons dans un siècle de violence et de chantage et que l'époque des canonnières est révolue.

Vous seriez sans doute étonné, monsieur le ministre, si je ne vous parlais pas du conseil supérieur des Français de l'étranger. Il s'agit d'une création unique au monde, qui permet au chef de notre diplomatie, non seulement de connaître les préoccupations et suggestions de nos compatriotes de l'étranger, mais aussi de profiter de l'expérience de ses membres qui, en contact permanent avec les nationaux au milieu desquels ils vivent, sont plus à même que n'importe quel fonctionnaire de ressentir et de comprendre comment est appréciée l'action de la France dans leurs pays de résidence.

Je dois, d'ailleurs, reconnaître très honnêtement que votre administration a tendance à mieux utiliser ce conseil. C'est avec joie que nous avons enregistré votre décision de le consulter lors des négociations des conventions bilatérales, ce que nous réclamions depuis fort longtemps.

Mais, hélas ! la ligne budgétaire qui est consacrée à son fonctionnement et qui, depuis des années, n'a pas varié, ne lui permet pas de remplir pleinement son rôle et de rendre tous les services que l'on peut attendre de lui.

Depuis longtemps, nous demandons pour ce conseil un secrétariat plus étoffé, des indemnités de déplacement pour ses membres qui, avec beaucoup de désintéressement, accomplissent un travail important et utile au prix de sacrifices financiers difficilement supportables pour beaucoup d'entre eux. Quand donc, monsieur le ministre, nos vœux seront-ils exaucés ?

Ce budget nous a cependant apporté une satisfaction d'importance, celle d'y voir traduits les recommandations du groupe de travail créé par M. Chirac, relatives à l'information des Français partant s'installer à l'étranger et à la scolarisation des jeunes Français de l'étranger, opérations qui ont entraîné l'inscription de dix millions de francs au titre des mesures nouvelles. Je ne m'apesantirai pas davantage sur ce sujet, car nos collègues, MM. Habert et Palmero, en ont longuement traité.

Il est un point sur lequel je me dois d'attirer une fois de plus l'attention. Il s'agit du sort misérable réservé aux personnels recrutés sur place par nos établissements culturels de tous ordres. Songez qu'en Argentine un détaché administratif, donc fonctionnaire du ministère de l'éducation, recruté sur place pas nos lycées, nos instituts, nos centres culturels, perçoit un salaire qui lui permet tout juste de verser en France ses cotisations de retraite.

C'est là, certes, un cas extrême, mais, d'une façon générale, quels que soient leurs titres et leur compétence, les recrutés locaux vivent dans des conditions matérielles désastreuses. Il est facile d'imaginer leur état d'esprit quand ils comparent leur traitement à celui de leurs collègues recrutés au barème par le ministère des affaires étrangères.

Comment leur demander, dans ces conditions, d'assurer un enseignement de qualité ? C'est faire de la culture au rabais. C'est en contradiction avec le but recherché qui est de favoriser le rayonnement de notre culture, de notre langue, de notre science. C'est, en définitive, indigne de la France.

Certes, une ligne budgétaire de 3,8 millions de francs leur est pour la première fois consacrée, mais cela est insuffisant et je vous demande, monsieur le ministre, de faire en faveur de cette catégorie de personnels un effort très notablement accru.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la diminution de nos contributions volontaires aux organismes internationaux, sur la faiblesse des effectifs de nos agents à l'étranger, sur l'insuffisance de leurs rémunérations, sur le petit nombre de titularisations d'auxiliaires et de contractuels, sur la carence affligeante de notre pays dans le domaine des émissions radiophoniques, ce qui explique que, dans de nombreux pays, c'est seulement par l'intermédiaire de radios étrangères que l'on peut entendre une voix s'exprimant en français, voix bien souvent critique pour notre pays et sa politique.

Il est temps que le Gouvernement prenne conscience — car demain il sera trop tard — de la nécessité d'adapter les moyens aux buts que se fixe notre politique étrangère.

Le groupe des républicains indépendants a eu comme première réaction, monsieur le ministre, de ne pas voter ce budget, non pas pour désavouer votre politique, mais pour aider à cette prise de conscience. Nous le voterons cependant, car vous n'êtes pas responsable des arbitrages qui ont été imposés à votre prédécesseur et parce que la conjoncture économique rend nécessaire une certaine rigueur budgétaire.

Une réforme de vos services a été décidée ; nous vous donnons donc rendez-vous pour l'année prochaine et nous espérons que vous reviendrez devant nous avec des moyens accrus pour l'ensemble de vos services — y compris et, j'insiste particulièrement sur ce point, pour notre action culturelle et de coopération — faute de quoi notre attitude serait différente.

Le temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas de trop longs développements sur la politique étrangère menée par le Gouvernement. Je vais cependant essayer, très rapidement, de dire ce qui me paraît essentiel.

Tout d'abord, la position très nette et très claire prise à Strasbourg par le Président de la République au sujet de l'Europe devrait apaiser certaines inquiétudes.

Il s'agit, avant tout, de préserver ce qui est acquis, en particulier le marché commun agricole, et de poursuivre nos efforts pour avancer vers une union économique et monétaire. Cependant, cette union est subordonnée à la remise en ordre des économies des différents partenaires et, pour nous, la réussite du plan Barre revêt une importance considérable.

Par ailleurs, l'application intégrale du traité de Rome doit conduire à la mise en place d'une unité politique de type confédéral, qui devrait permettre à l'Europe de se faire entendre au sujet des grandes affaires dans un monde dominé par deux super-puissances, sans que, pour autant, aucune des nations concernées renonce à sa personnalité.

L'élection du Parlement européen au suffrage universel, prévue par ce traité, est un des moyens de parvenir à des vues concordantes sur des problèmes où les intérêts des différents pays de l'Europe des Neuf sont étroitement liés, sans qu'il soit nécessaire, pour autant, d'augmenter les prérogatives et la compétence de cette assemblée.

Ce mode d'élection confèrera aux membres du Parlement européen plus de possibilités d'action sur l'opinion publique de leurs pays respectifs et conduira ainsi à une solidarité renforcée entre les pays membres.

Les événements qui se déroulent en Afrique illustrent parfaitement la nécessité d'une Europe « présente ». C'est l'intérêt de la France dont on attend beaucoup plus qu'elle ne peut donner.

Je citerai, pour illustrer mon propos, les récentes déclarations du Président Houphouët-Boigny à des journalistes : « En mai dernier, j'ai lancé un cri d'alarme, un appel à l'Europe pour lui demander de prendre conscience du danger qui menace le devenir de notre continent dont le sort est lié au sien, que l'Europe le veuille ou non. Vous, Européens, ne pourrez survivre qu'en développant la richesse de ce continent africain et, si les Soviétiques s'y installent, d'une pierre ils feront deux coups : ils généraliseraient la pauvreté en refusant la mise en valeur de notre continent et, d'autre part, les Africains abusés pourraient limiter l'importation par l'Europe des matières premières nécessaires, avec les conséquences que vous pouvez imaginer. »

N'est-ce pas là tracer à la Communauté européenne un plan d'action dans un continent où nos intérêts propres sont considérables, intérêts qui ne pourront être défendus efficacement que s'il existe une volonté politique commune de nos partenaires européens ?

Faute d'entendre l'appel du sage président ivoirien, nous risquons d'assister, après qu'ils se seront affrontés dans un conflit sanglant par Africains interposés, à un dialogue des deux super-grands, dont nous serons exclus.

C'est à la France de prendre l'initiative en ce domaine car elle est particulièrement concernée. Ne l'a-t-elle pas fait d'ailleurs pour l'organisation de la conférence de Paris ? Le président Valéry Giscard d'Estaing a su, en l'occurrence, surmonter d'énormes difficultés et faire en sorte que la voix de l'Europe puisse se faire entendre.

Je ne partage pas le pessimisme de certains au sujet de ce dialogue Nord-Sud. Je constate, en effet, que, à ce jour, le calendrier des réunions a été respecté. Les experts se sont réunis et ont essayé, sur la base de chiffres acceptés par tous les partenaires, de se mettre d'accord sur les moyens propres à la remise en ordre de l'économie mondiale.

Y sont-ils arrivés ? Nous n'en savons rien pour le moment, car aucun communiqué n'a été publié, ce qui me paraît être une heureuse innovation. En effet, chacun aura ainsi la possibilité de procéder à des ajustements éventuels en fonction de la conjoncture, sans qu'aucune publicité ait été faite sur des positions prises au cours des discussions, car il est ensuite difficile d'y revenir.

J'espère, à ce propos, que le pessimisme du président Colin quant à la réunion des ministres prévue pour le mois de décembre se révélera non fondé.

De toute façon, quoi qu'il arrive, un dialogue s'est instauré entre pays qui avaient pris l'habitude de déclarations unilatérales aussi nombreuses que peu écoutées. N'est-ce pas là déjà un résultat substantiel ?

Je voudrais, maintenant, parler d'une région du monde qui m'est particulièrement chère : le Sud-Est asiatique.

Nous avons, dans cette partie du monde, grâce aux pays de l'ancienne Indochine française, une position relativement forte. Les récents événements l'ont beaucoup ébranlée, au point que l'on peut se demander si notre effort ne doit pas se porter essentiellement sur les autres pays de cette région où nous ne sommes pas implantés de façon suffisante, alors que leurs ressources sont considérables, que nos produits y sont appréciés, comme l'a prouvé le succès de la foire-exposition de Singapour, et que, de plus, aucun contentieux n'existe entre eux et la France.

Je ne crois pas, en effet, que nous pourrions reprendre, avec le Cambodge, le Laos et le Vietnam, les relations privilégiées qui étaient les nôtres.

Que se passe-t-il dans ces pays ? Sur le Cambodge s'est abattu un voile opaque qui cache des atrocités indescriptibles. Les témoignages concordants que nous rapportent les réfugiés en provenance de ce pays font état de tortures et de massacres. C'est à un véritable génocide que se livrent les nouveaux maîtres du pays.

Et pourtant, aucune voix ne s'élève dans le monde pour protester. L'O.N.U., si prompt à condamner en d'autres circonstances, demeure muette.

Ce serait l'honneur de la France que de dénoncer un état de choses qui constitue un défi à l'humanité. Tout l'y pousse : les liens anciens qui nous unissent à ce malheureux pays, notre action culturelle qui lui a fait retrouver les sources séculaires d'une civilisation autrefois brillante, nos investissements qui ont facilité son essor économique.

Qu'avons-nous à ménager ? Chacun sait comment nos compatriotes ont été spoliés, dans quelles conditions, après avoir été parqués à l'ambassade de France, ils ont été conduits sans ménagements à la frontière thaïlandaise, alors que, jusqu'à la dernière heure, sous les bombes, ils avaient tenté de maintenir une présence française. Nous n'avons aucune nouvelle d'une centaine d'entre eux, nous ignorons s'ils sont prisonniers ou s'ils sont morts.

Oui, il est temps que la France tente de lever le voile qui étouffe ce pays où a retenti, il n'y a pas si longtemps, la grande voix du général de Gaulle apportant le message amical de notre pays à un peuple enthousiaste.

Au Vietnam, les choses sont moins cruelles et le processus d'évolution plus nuancé. L'on pourrait même croire à un désir sincère de coopération avec la France, au moins dans le présent. Pour ma part, je serais heureux que cela se confirmât.

Que se passe-t-il en réalité ? Dès la chute de Saigon, où nos compatriotes étaient demeurés, faisant preuve d'un courage tranquille et d'une détermination affirmée de maintenir coûte que coûte la présence française en apportant leur aide à la reconstruction du pays, une première série de spoliations est intervenue.

La mission conduite par M. de Courcel en novembre 1975 avait laissé espérer un règlement honorable du contentieux intéressant

les personnes et les biens. Un protocole d'aide a été signé, tant pour le Nord-Vietnam que pour ce qui était encore le Sud-Vietnam. La récolte, hélas, n'a pas suivi les promesses des fleurs.

Certes, pour ce qui concerne les personnes, les choses n'ont pas été trop mal, bien que la réunion des couples mixtes et de leurs enfants en France soit loin d'être un fait accompli et que la plupart des Vietnamiens mariés à des Françaises soient dans des camps de rééducation. Mais en ce qui concerne les biens, pour le moment en tout cas, la désillusion est grande : aucun geste de bonne volonté ne s'est manifesté, comme cela a été le cas quelquefois au Laos ; au contraire, des mesures coercitives et décourageantes ont été prises.

Je me tourne vers vous, monsieur le ministre, pour vous demander que soient défendus vigoureusement et les personnes physiques et les intérêts français. Quand je parle des intérêts français dans ce pays, je voudrais que l'on sache qu'il ne s'agit pas seulement de ceux des grandes sociétés, mais aussi de ceux des petits planteurs, des forestiers installés sur les hauts plateaux indochinois — très souvent à l'instigation des autorités françaises — des artisans, des petits propriétaires immobiliers totalement dépossédés, qui se trouvent maintenant dans des centres d'accueil et, pour la plupart d'entre eux, dénués de tout. C'est donc à la fermeté que je vous invite. Je suis persuadé que c'est là de la bonne politique, car les Vietnamiens sont trop intelligents pour ne pas admettre que l'intérêt bien compris doit faire sa part à chacun.

Et puis, le règlement rapide de ce contentieux sera bénéfique pour l'établissement de relations durables et sans arrière-pensées entre nos deux pays.

Au Laos, enfin, les choses sont assez incompréhensibles. Aux gestes de bonne volonté succèdent des gestes surprenants d'inimitié. C'est ainsi que, après l'occupation, sans explication, par les Laotiens, d'établissements français, certains intérêts ont été indemnisés, qu'après avoir conclu des accords économiques avec la mission française partie au Laos au mois d'octobre dernier, ils expulsent notre attaché militaire et ferment les bureaux de l'agence France-Presse sans raison valable.

Faut-il en conclure que deux tendances s'affrontent ? L'une favorable à une poursuite harmonieuse des relations avec la France, l'autre décidée à rompre définitivement avec le passé ? Peut-être, monsieur le ministre, pourriez-vous nous éclairer sur les motivations des dirigeants de ce pays.

Pour conclure cet exposé, je confirmerai que nous, républicains indépendants, nous nous félicitons des orientations générales de la politique étrangère définie par le Gouvernement, politique respectueuse à la fois de la volonté d'indépendance de notre peuple comme de celle de tous les peuples avec qui nous entretenons ou recherchons une collaboration sincère et loyale, mais aussi politique de vigilance et, dans certains cas, de garantie des intérêts de la France et de la paix mondiale.

Hélas, nous sommes forcés de constater que les moyens dont vous disposez, monsieur le ministre, ne sont pas à la hauteur de la tâche si importante, si essentielle que vous devez assumer.

Voyez dans ces propos, moins une critique qu'un avertissement qui, nous l'espérons, sera entendu pour les années prochaines. J'ajouterai que je renouvelle instamment auprès de vous l'appel que je lance en faveur de nos compatriotes et des intérêts français dans le sud-est asiatique qui sont, pour moi, une source réelle d'inquiétude. (*Applaudissements à droite, ainsi que sur certaines travées de l'U.D.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chaque année, l'examen du budget devrait être l'occasion de discuter de la politique extérieure de la France. Malheureusement, le temps trop court qui m'est imparti, quinze minutes, ne me permettra pas d'en traiter les multiples facettes. Je limiterai donc mon propos...

**M. le président.** Monsieur Boucheny, je ne veux pas vous inciter à prolonger votre intervention, mais je dois vous rappeler que vous disposez d'un temps de parole de vingt-trois minutes.

**M. Serge Boucheny.** Je suis heureux de l'apprendre, car je comptais intervenir pendant vingt minutes. (*Sourires.*)

Tout d'abord, nous devons constater le manque d'enthousiasme, disons même la réticence du pouvoir face à la détente en Europe.

Vous restez, monsieur le ministre, dans le vague, dans le flou, lorsque vous abordez les suites de la conférence d'Helsinki. Dans moins de six mois se tiendra la conférence de Belgrade,

et nous pouvons légitimement vous demander quelles seront les propositions de la France pour affermir la détente. Comment le Gouvernement prépare-t-il cette importante rencontre ?

Rien de concret ne transparaît dans vos déclarations, tant ici qu'à l'Assemblée nationale.

C'est aux actes que l'on juge une politique. Or, les actes, c'est le réaligement atlantique, la France réintégrant l'O. T. A. N. par la petite porte. Les actes, c'est l'appui donné à la création d'une Europe politique et économique, avant de devenir militaire.

Ce n'est pas moi d'ailleurs qui le dit, mais la revue américaine *U.S. News and report* qui écrit : « Paris rentre au bercail. »

De nouveau, le risque est grand de voir la politique de la France se décider aux Etats-Unis. N'est-ce pas en Amérique, et en anglais, que le président de la République annonce son intention d'envoyer des troupes françaises au Liban ? N'est-ce pas la grande société américaine Mac Donnell-Douglas qui écrit au ministre des transports français pour lui recommander l'achat d'avions produits par elle.

Une politique d'indépendance devrait s'employer à protéger les industries françaises de pointe, dans l'aéronautique, le spatial, l'électronique et le nucléaire. Qu'est-il fait dans ces domaines essentiels pour l'avenir économique de notre pays ?

Nous devons bien constater que ce sont les grandes entreprises américaines qui utilisent le potentiel technique et scientifique français à leur profit, transformant nos ouvriers, nos ingénieurs en sous-traitants des sociétés multinationales à dominante américaine ou ouest-allemande.

Le conseil européen vient de se réunir à La Haye. La presse a parlé à ce sujet de morosité. Les discussions ont été, à notre avis, le reflet de la crise dans laquelle se débat l'Europe capitaliste.

De plus de sept heures de discussion sur des sujets aussi importants que divers : crise de la livre sterling, échanges économiques internationaux et Communauté économique européenne, crise pétrolière et prix du pétrole, conférence dite Nord-Sud, rapport Tindemans d'intégration et Parlement européen, nous ne retiendrons que ce dernier point.

S'agit-il de la part du Gouvernement du désir de renforcer le contrôle démocratique en Europe ? Car si l'on veut parler démocratie, les communistes français sont particulièrement bien placés, eux qui dénoncent partout et en toute circonstance les atteintes aux libertés !

Malheureusement, l'objectif poursuivi par le pouvoir actuel est tout autre. Par le biais d'une assemblée supranationale, le Gouvernement souhaite créer une autorité politique nouvelle, et cela au détriment des parlements nationaux. En poussant à l'extension des pouvoirs du Parlement européen, son but est clair : rassembler les forces de la droite réactionnaire européenne pour s'opposer à la montée du mouvement populaire et progressiste dans de nombreux pays européens.

De véritables « partis de l'étranger » ont été créés par la droite européenne. Le prétendu « parti populaire européen » a été porté sur les fonts baptismaux par la C.D.U.-S.S.U. allemande de Franz-Joseph Strauss.

« L'élection du Parlement européen est un élément indispensable à la défense du monde libre ». Cet aveu est de M. Chirac.

Avec « son » parlement européen, la grande bourgeoisie recherche à l'étranger une garantie supplémentaire face aux aspirations populaires de changement en France.

Le piège est un peu gros, les démocrates ne peuvent s'y laisser prendre.

Le parti communiste français, fidèle à l'intérêt national et au programme commun, n'entend nullement négliger les institutions européennes. Nous participons avec sérieux aux travaux de tous les organismes européens. Nous faisons entendre partout et en toutes circonstances la voix de la France, la voix des travailleurs.

Nous œuvrons pour la compréhension entre les peuples, la coopération et la paix.

C'est parce que les communistes ont un sens aigu de l'intérêt national et de la liberté qu'ils s'opposent catégoriquement au coup de force contre la démocratie et l'indépendance nationale sous le couvert de l'élection d'un Parlement européen.

Monsieur le ministre, vous êtes étrangement muet quand il s'agit de traiter des propositions qui ont été faites ces jours derniers par les Etats membres du pacte de Varsovie.

De quoi s'agit-il ? Les Etats socialistes proposent que les trente-cinq pays signataires de l'acte final d'Helsinki s'engagent à ne pas employer les premiers l'arme nucléaire.

Il est incontestable que si les deux grandes alliances qui divisent actuellement l'Europe s'interdisaient d'accroître le nombre de leurs membres, et si l'on s'acheminait vers la dissolution simultanée du pacte atlantique et du pacte de Varsovie, il en résulterait un nouvel affaiblissement des tensions et de nouveaux progrès de la sécurité et de la coopération à l'échelle de toute l'Europe.

Un tel désengagement à l'égard des blocs militaires compléterait efficacement les décisions prises par le général de Gaulle qui avait retiré la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. Faut-il d'ailleurs rappeler qu'un tel désengagement est explicitement inscrit dans le programme commun de gouvernement de la gauche française ?

L'accueil hostile réservé à une telle proposition est inconcevable dans le cadre d'une stratégie française de défense nationale. Il ne pourrait s'expliquer que par le souci de se plier à une doctrine militaire atlantiste, une doctrine du genre de celle définie par le général Méry, prévoyant d'envoyer l'armée française combattre à l'avant-garde de la *Bundeswehr*, une doctrine correspondant aux vœux du général ouest-allemand Karl Schnell, commandant du secteur Centre-Europe de l'O.T.A.N., qui préconise tout simplement de considérer les armes nucléaires « mineures » comme des armes conventionnelles et de les employer dès le début d'un éventuel conflit.

Ce sont là des suggestions insensées qui voueraient la France au suicide. Leur simple énoncé montre à quel point l'atlantisme giscardien est contraire à l'intérêt de la France et aux exigences de la paix.

Le premier mérite des propositions de Bucarest est de faire apparaître la possibilité de nouveaux progrès de la sécurité européenne et de la détente. C'est dans cette voie que la France devrait s'engager et prendre des initiatives.

Politique étrangère et politique de défense sont étroitement liées.

Les liens toujours plus étroits que vous tissez avec l'Allemagne de l'Ouest sont inquiétants.

Le général Schnell, qui réclame des armes atomiques, n'a pas reçu du Gouvernement français la réponse qu'il mérite. Vous ne pouvez ignorer, monsieur le ministre, que des généraux allemands qui approuvent la « chasse aux sorcières » — le « Berufsverbot » contrent non seulement les communistes, mais aussi des socialistes, des chrétiens. Ces mêmes généraux tolèrent que Hans Ulrich Rudel, colonel d'aviation, militant aujourd'hui dans des organisations nazies, puisse prendre la parole à l'intérieur des casernes de la *Bundeswehr*.

Le tribunal de Karlsruhe, qui n'est pas tendre pour les démocrates, autorise et fait protéger par la police un rassemblement d'anciens S.S. Ceux-ci affirment « avoir lutté pour le maintien de la culture en Europe contre l'ennemi de l'Est ».

Où est l'intérêt de la France d'avoir de tels alliés dont les objectifs avoués sont la reconquête de territoires perdus par le régime hitlérien ?

Un gouvernement de gauche fidèle au programme commun s'emploierait à soutenir les forces de progrès en Allemagne, car ce sont elles qui détiennent l'honneur du peuple allemand.

Alors pourrait s'instaurer une coopération fructueuse entre nos deux peuples débarrassés des grandes sociétés et des politiciens réactionnaires.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que la République fédérale d'Allemagne n'est pas toute l'Allemagne. Il a fallu plus de vingt années à la République démocratique allemande pour se faire reconnaître, et elle a toujours proclamé son désir de rompre avec la tradition pangermanique et de travailler à l'établissement d'un monde de paix en Europe.

Cet Etat allemand n'a encore pu conclure avec la France un accord consulaire, ce que la Grande-Bretagne a réalisé le mardi 4 mai 1976 à Berlin. C'est l'intérêt de la France et le gage d'une franche amitié avec l'ensemble du peuple allemand. La signature rapide de la convention consulaire avec la R. D. A. serait une bonne contribution à ces deux objectifs.

Oui, la coopération et la paix en Europe ne peuvent se faire que dans la démocratie.

Là encore, nous relevons de graves lacunes si ce n'est une véritable complicité. Nous attendons toujours une condamnation sans appel de la part du Gouvernement français des pratiques scandaleuses de « chasse aux sorcières » dirigée par l'ancien ministre Ortolani contre les fonctionnaires de la C.E.E.

Un scandaleux questionnaire a été remis aux fonctionnaires de la commission des communautés européennes, et il vient d'être rendu public.

On y demande des renseignements sur la vie privée de l'intéressé et sur ses opinions politiques.

A cela, s'ajoute un appel direct à la délation puisque la question suivante est posée : « Avez-vous jamais été en rapport étroit avec une personne qui, à votre connaissance, ait ou a été communiste ? »

Il s'agit d'une des plus graves attaques aux libertés que nous ayons connues depuis longtemps. Elle revêt un caractère de gravité particulière. Ces enquêtes politico-policières soulèvent dans les neuf pays de la Communauté et parmi le personnel qui travaille dans ses organismes une émotion considérable.

En aucun cas, le fonctionnaire européen ne peut être considéré comme un citoyen à part diminuée, à qui est refusé le droit d'avoir l'opinion, la philosophie, la religion de son choix.

De telles pratiques vont à l'encontre du traité de Rome, qui visait « à affermir les sauvegardes de la paix et de la liberté, à faire naître une Europe des citoyens ».

De même, elles vont à l'encontre de l'acte final d'Helsinki, qui spécifie que les Etats participants respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction.

Dans les tout derniers jours, vous avez reçu deux chefs d'Etat, deux souverains, le roi du Maroc et le roi d'Espagne. La chaleur de l'accueil réservé à ces visiteurs est significative des préférences politiques du Président de la République.

En Espagne, les successeurs du sinistre Franco s'opposent au retour d'une véritable démocratie. Sur le sol espagnol, le parti communiste lutte pour sa reconnaissance. En quarante années de régime franquiste, il n'a pu être mis à genoux. C'est sans doute dans la lutte contre les démocrates que les héritiers de Franco ont gagné aux yeux du Président de la République leur titre d'alliés privilégiés.

La politique que mène la France à l'égard des régimes féodaux aussi bien espagnol que marocain isole notre pays des forces progressistes des pays de la Méditerranée.

De la même façon qu'est recherchée l'alliance avec les régimes les plus racistes en Afrique australe — ceux de MM. Vorster et Schmidt — l'alliance avec l'Espagne de Juan Carlos et le Maroc de Hassan II vise à s'opposer au mouvement progressiste en Afrique et en Méditerranée.

Une bonne politique dans le bassin méditerranéen devrait tendre à favoriser les forces de progrès qui se heurtent aux nostalgiques du colonialisme, aussi bien en Algérie qu'au Moyen-Orient.

L'alliance avec les féodaux d'aujourd'hui nuit au capital d'amitié dont jouit notre peuple auprès des populations méditerranéennes.

Nous sommes en droit d'attendre une politique française de paix et de coopération dans cette région.

Cela suppose l'appui des forces progressistes et des initiatives qui permettraient aux pays en voie de développement de s'industrialiser, de tirer le meilleur profit de leurs richesses naturelles. Cela suppose des initiatives politiques allant dans le sens d'un règlement pacifique au Moyen-Orient, la dénonciation de l'expansionnisme israélien, la reconnaissance du droit à une patrie pacifique, démocratique et laïque pour les Palestiniens et pour le peuple d'Israël.

Je conclus. Oui, une autre politique extérieure est possible. Comme le disait Jaurès, « la bourgeoisie est, comme l'aveugle, incapable de transmettre aux peuples le flambeau du progrès et de la paix ».

La grandeur de notre pays, la paix, la coopération sont possibles par une politique extérieure résolument tournée vers le progrès et la paix. C'est dans les forces populaires que se trouve la promesse d'un monde fraternel.

Dans le programme commun de gouvernement se trouvent tracées les grandes lignes de cette politique dont les objectifs sont : la lutte contre les grands monopoles supranationaux, qui imposent la division du monde pour mieux perpétuer leur exploitation ; l'amitié et la coopération entre tous les peuples.

L'acte final de la conférence d'Helsinki constitue un ensemble de principes sur la base desquels peuvent s'établir des relations pacifiques nouvelles entre Etats, qu'il s'agisse de la sécurité en Europe, de la coopération dans les domaines de l'économie,

de la science, de la technique, de l'environnement et de la sécurité, de la coopération en Méditerranée ou de la coopération dans les domaines humanitaires et autres, alors qu'il n'est question que de standardisation des armements avec le gouvernement actuel.

Nous croyons que les conclusions de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doivent être mises à profit pour engager l'Europe tout entière dans la voie d'une réduction progressive des forces armées et des armements, dans un processus qui devrait permettre d'aboutir, à terme, au dépassement et au dépassement du facteur militaire et au désarmement général et contrôlé. (Mme Edeline applaudit.)

**M. le président.** La parole est à M. Giraud.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le peu de temps qui m'est imparti m'interdit de faire de mon intervention autre chose qu'un chapelet d'affirmations, alors que certaines des idées évoquées devraient être fréquemment développées. Aussi vous prierai-je d'excuser, quelquefois, la brutalité de mes affirmations.

Monsieur le ministre, on ne saurait vous en vouloir de la modicité du budget que vous nous avez présenté — puisqu'il ne représente que 1 p. 100 du budget de l'Etat — car nous savons que vous êtes depuis trop peu longtemps à la tête de ce ministère pour en avoir la véritable paternité.

C'est pourquoi je pense qu'il suffit, après M. Couve de Murville à l'Assemblée nationale, de déclarer qu'il est détestable. Comme vous nous l'avez dit tout à l'heure, il est inutile de retourner le fer dans la plaie et d'insister sur la faiblesse de vos moyens. Vous n'avez pas eu la chance comme votre collègue, ministre de la défense, de voir en cours de discussion tomber la manne céleste pour améliorer votre situation.

Néanmoins, je vous féliciterai d'avoir déjà pris deux mesures d'organisation interne qui me semblent positives.

La première, c'est de conférer aux ambassadeurs de France une unité d'action dans les pays où ils sont installés. En effet, depuis quelque temps trop de gens relevant de divers ministères se promenaient de par le monde en se prétendant, à tort ou à raison, être les porte-parole de notre pays. C'est vrai, mais une unité est nécessaire et il n'y a que vous qui pouvez l'assumer.

Je relève un autre point positif : c'est ce que vous avez appelé la « géographisation » de votre administration. Il est certain que des pays voisins posent souvent des problèmes voisins. Cette nouvelle répartition de responsabilités présente un aspect très positif. Mais vous allez vous heurter au problème classique de l'analyse et de la synthèse. A l'échelon de l'administration centrale, cette division géographique ne devra pas se traduire par une ignorance des problèmes des uns par les autres. C'est la tâche du personnel qui se trouve au quai d'Orsay.

En ce qui concerne les problèmes de personnel, je sera discret, car tout le monde en a déjà parlé. Vous disposez d'effectifs insuffisants. Vous avez trop de contractuels qui représentent, paraît-il, 63 p. 100 du total. Il ne faut pas laisser se dégrader cette situation. Vous manquez de moyens techniques. Vous n'avez pas toujours les possibilités d'un entretien correct des locaux diplomatiques ou consulaires. Vous avez aussi des problèmes avec le personnel qui se trouve dans certaines régions en raison des rapides variations de change. Tous ces problèmes vous sont connus. Vous étiez encore, il y a peu de temps, sur le tas, comme on dit vulgairement, et j'aurais mauvaise grâce à vous faire connaître des problèmes que vous connaissez mieux que moi.

Mais il est évident qu'une grande politique exige des moyens que nous n'avons pas. Il est évident aussi que le plan que vous avez annoncé pour les années prochaines sera tout juste suffisant pour vous donner les possibilités de réaliser vos grandes ambitions.

Pour en terminer avec ce sujet, je voudrais, après plusieurs collègues, insister sur l'insuffisance de vos moyens d'action et d'information à l'étranger.

La France, nous le constatons toutes les fois que nous allons à l'étranger, est trop peu présente. Il faudrait pouvoir exposer plus largement les objectifs de sa politique, faire connaître à l'étranger d'une façon plus précise les réalités de notre pays, mieux répartir aussi l'action culturelle de la France. On a parlé d'une « maghrébisation » de l'action culturelle. Le mot est mauvais, car à l'heure actuelle nous assistons à un certain redéploiement.

Je voudrais tout de même insister — les événements survenus ces dernières semaines m'en donnent l'occasion — sur l'insuffisance de la présence française, du point de vue culturel ou autre, dans le bassin oriental de la Méditerranée, aussi bien en Grèce, en Turquie, en Israël, que dans certains pays arabes.

Elle n'est pas assez affirmée et il faudrait peut-être redéployer nos capacités. De semblables propos vous ont déjà été tenus, aussi n'insisterai-je pas sur ce sujet.

Je parlerai maintenant de quelques problèmes plus spécifiques. Le premier — il a déjà fait l'objet de plusieurs interventions — est relatif à la nécessité où se trouve la France d'être davantage présente dans certaines négociations internationales. Je n'évoquerai pas la négociation *Salt* car, qu'on le veuille ou non, elle nous dépasse, mais il est urgent que la France, profitant du changement de l'administration américaine qui, à échéance, donnera certainement une orientation nouvelle à la politique des Etats-Unis, participe activement à la lutte contre la dissémination des armes nucléaires.

En effet, l'arme nucléaire tactique, en raison des progrès techniques accomplis, devient, de plus en plus, à la portée de n'importe qui. Il est donc, plus que jamais, urgent que la France pèse de son poids — il pourrait être grand, car nous sommes une puissance nucléaire — pour lutter contre cette dissémination.

De même, il serait souhaitable que notre pays participe aux négociations sur la réduction équilibrée des forces en Europe. Je sais qu'à l'heure actuelle parler de la dissolution des blocs est un vœu pieu puisque, de tous côtés, ces blocs se renforcent. Cependant, je pense que la politique française devrait être plus active dans ce domaine.

Je voudrais également insister sur un problème qui tient à cœur au groupe socialiste, celui de l'exportation des armes. Il faut éviter que notre pays devienne l'un des plus grands fournisseurs d'armes du monde. L'arrivée au pouvoir, aux Etats-Unis, de Jimmy Carter — il passe pour être un moraliste plus sévère que son prédécesseur — devrait donner à la France le moyen d'y parvenir. Nous avons là de lourdes responsabilités...

**M. Marcel Brégégère.** Très bien !

**M. Pierre Giraud.** ... tant du point de vue moral que financier. Il est lamentable que des pays dont le revenu national est misérable, quelquefois même inférieur à une centaine de dollars par an, utilisent les quelques crédits dont ils disposent pour acheter des armes plus ou moins sophistiquées.

Je souhaiterais que vous nous fassiez tout à l'heure une déclaration précise sur le contrôle des ventes d'armes à l'étranger, plus particulièrement à ces misérables pays en voie de développement qui auraient intérêt à mieux utiliser leurs faibles ressources.

**M. Marcel Brégégère.** Très bien !

**M. Pierre Giraud.** Je désirerais également que le Gouvernement français participe plus efficacement à tous les travaux de la conférence de la mer, en particulier qu'il s'intéresse à l'autorité des fonds marins. Ce serait pour notre pays l'occasion d'une ouverture vers le tiers monde qui est très intéressé par la solution juste de ces problèmes. Il s'agit, d'ailleurs, d'une préoccupation assez générale — semble-t-il — dans notre pays.

Je ne parlerai pas longuement de la détente. Je voudrais seulement insister, monsieur le ministre, sur l'importance de l'application réelle et efficace de ce que l'on appelle la « troisième corbeille », en particulier du droit reconnu à tous les citoyens européens, par des déclarations internationales, de quitter leur pays et de rentrer librement.

Lors de la conférence de Belgrade, un compte très précis des progrès réalisés en Europe, dans tous ces domaines, devra être tenu, et nous souhaitons que la France y joue un rôle important.

Venons-en au Moyen-Orient. Je ne vous apprendrai rien, monsieur le ministre, en vous disant qu'il s'agit, pour tout le monde, d'un grave sujet de préoccupation et même, de crainte.

Le différend gréco-turc sur Chypre n'est toujours pas réglé ; des milliers de réfugiés vivent encore sous la tente ; aucun progrès n'a été réalisé. Selon moi, le problème chypriote n'est peut-être que la partie visible d'un iceberg dans le refroidissement des relations entre deux pays qui, pendant un demi-siècle, grâce à Vénizélos et à Kemal Atatürk avaient pu liquider — du moins l'avait-on cru — un conflit plus que séculaire.

Je crains que la situation ne soit très grave et je souhaite que la diplomatie française soit extrêmement active car, dans ce secteur, une guerre ouverte pourrait se rallumer.

Deux pays nous préoccupent, le Liban et Israël. Nous sommes tous satisfaits de la situation actuelle au Liban puisque, depuis une quinzaine de jours, la plupart des armes se sont tues. Nous pensons, cependant, que l'intervention massive de la Syrie dans ce pays peut être la meilleure ou la pire des choses.

Ce pourrait être la pire des choses si elle conduisait à la réalisation d'une grande Syrie — ce fut, pendant longtemps, l'objectif de son gouvernement — et si l'entrée des troupes syriennes au Liban signifiait l'ouverture d'un nouveau front aux frontières septentrionales d'Israël.

Ce pourrait être la meilleure des choses — je crois et je souhaite qu'il en soit ainsi à l'heure actuelle — si la pacification au Liban et l'ouverture entre ce pays et Israël de ce qu'on appelle « la bonne frontière » signifiaient que le Liban est pacifié, qu'il est désormais un élément de stabilité et non plus de trouble au Moyen Orient.

Il est souhaitable que la France, dont l'autorité au Liban est connue de tous, profite de cette autorité pour faire entendre sa voix en prônant le calme et le retour à la paix dans un secteur si troublé depuis plus d'un an et demi.

Je serai très bref sur le problème israélien. En effet, vous venez d'en exprimer les trois données essentielles. Vous avez, en particulier, insisté sur le fait que tous les pays de ce secteur ont le droit de vivre à l'abri de frontières sûres et reconnues, j'hésite à dire « garanties », car l'expérience de la Tchécoslovaquie en 1938 fait craindre à beaucoup de bons esprits que les garanties n'existent que sur le papier. L'essentiel reste cependant la reconnaissance des frontières par tous les pays intéressés.

Si Israël voit ses frontières reconnues, l'Etat qui se bâtera à l'est — ce pourra être un Etat palestino-jordanien, ce n'est pas notre problème, mais celui des populations concernées — aura également des frontières reconnues et c'est à cette condition seulement que la coopération pourra enfin s'établir au Proche-Orient.

Il est évident qu'un tel objectif ne pourra être atteint tant que certains nieront la réalité de l'Etat d'Israël. Seule une négociation directe entre tous les intéressés permettra l'établissement — je ne dis pas le rétablissement car elle n'a jamais existé depuis la naissance d'Israël — d'une paix définitive au Moyen-Orient.

Ma dernière observation concernera le problème européen. Sur ce point, monsieur le ministre, je vous avait dit, lors de votre audition devant la commission des affaires étrangères du Sénat, que j'avais été frappé par l'existence de nombreuses convergences entre les positions du groupe socialiste au Parlement européen et vos propos.

Je pense, cependant, que nous aurions tort de nous réjouir de la situation actuelle de l'Europe. M. le président Colin, tout à l'heure, nous en a dressé un tableau sombre, mais je pense que, malheureusement, le sombre était la nuance qui convenait. L'Europe est actuellement malade. Elle ne l'est pas pour des raisons politiques, mais pour des raisons économiques.

Lorsque des pays qui appartiennent à la même communauté ont des taux d'inflation qui varient de 5 à 25 p. 100 par an, il est vain de parler d'union économique et monétaire ou de politique agricole commune. Comme cela a été dit très clairement tout à l'heure, lorsque les montants compensatoires atteignent le niveau de 35 à 40 p. 100 — c'est ce qui se passe en Grande-Bretagne à l'heure actuelle — c'est le Marché commun lui-même qui est condamné.

**M. Marcel Brégère.** Très bien !

**M. Pierre Giraud.** L'ensemble des peuples européens, par l'intermédiaire de leurs gouvernements, doivent reprendre ou prendre en main leur avenir économique.

Quant au conseil européen, il peut être, lui aussi, la pire ou la meilleure des choses.

Il peut être la pire des choses s'il entraîne un blocage quasi total de tout progrès, voire de toute action entre les deux conseils annuels.

Il peut être la meilleure des choses s'il arrive à réaliser, durant sa session, une planification de l'action européenne pour les six mois à venir.



Je vous demanderai également, monsieur le ministre, de ne pas trop abuser de la règle de l'unanimité. Il faut être efficace et pour cela, dans tous les domaines où s'exercent en commun les souverainetés, les gouvernements doivent être en état de faire les concessions nécessaires.

Je prends toujours le même exemple — je crois qu'on a traité de ce sujet ces jours-ci — celui du tonnage des camions à l'essieu. C'est un problème vraiment mineur que des dizaines de ministres ont déjà examiné sans parvenir à le résoudre.

Que vous exigiez l'unanimité pour des questions qui mettent réellement en cause la souveraineté nationale, soit, mais une communauté ne peut se réaliser efficacement que si, sur un certain nombre de points mineurs, chacun s'efforce de faire les concessions nécessaires. Elles se trouveraient d'ailleurs compensées dans une sorte d'action globale.

En outre, le Marché commun agricole ne doit pas être votre unique objectif. Il faut développer l'action de la Communauté dans le domaine social, régional, dans celui des transports ou de l'éducation. On en a parlé ces jours-ci.

Je vous demanderai — j'ai été amené à en discuter encore hier — d'agir en faveur d'une politique commune de l'énergie. Je sais que, dans ce domaine, les responsabilités de la France — elle en a — sont largement partagées par d'autres, mais la preuve est faite aujourd'hui que la dépendance de l'Europe vis-à-vis du monde extérieur est plus grande qu'elle ne l'était à la veille de la crise de 1973.

Il s'agit d'un domaine capital. Nous savons tous qu'aucun redressement de l'économie européenne ou mondiale ne sera possible tant que ce problème de l'énergie ne sera pas résolu.

Les producteurs de pétrole doivent incessamment prendre position. Nous savons, à l'heure actuelle, quelle importance ils attachent à la hausse du prix du pétrole qu'ils lient, d'ailleurs, à une solution de l'ensemble des problèmes qui partagent le monde entre pays nantis et pays sous-développés.

A l'heure actuelle, et assez curieusement, les pays les plus industrialisés, comme le nôtre, et les pays les plus démunis, comme certains Etats africains, se trouvent pareillement étranglés économiquement par des hausses excessives du prix de l'énergie.

Une négociation plus vaste qu'on ne le pense est donc possible à l'occasion de la conférence Nord-Sud. Il ne s'agit pas du bloc des riches contre le bloc des pauvres, mais d'un effort que doivent mener ensemble les puissances représentées à cette conférence pour tenter de résoudre la question dans l'intérêt mutuel de tous les pays concernés.

Pour ne pas terminer cette analyse européenne par une note trop pessimiste, je voudrais insister — cela a d'ailleurs été déjà fait — sur le succès remporté par la conférence de Lomé. Nous en sommes tous particulièrement satisfaits. Nous savons l'attrait que la Communauté européenne exerce sur l'ensemble des pays du monde, sauf sur les peuples européens : peut-être voient-ils les choses de trop près. Mais notre succès vis-à-vis du monde extérieur, en particulier des pays en voie de développement, est tel que, comme on l'a dit tout à l'heure, des problèmes se manifestent pour certaines de nos branches industrielles. On a cité le textile ; ce n'est pas la seule. Il est donc indispensable que cette large ouverture vers le monde extérieur ne soit pas payée exclusivement par certaines fractions de notre économie industrielle ou agricole. (*Très bien ! Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des observations que je voulais vous faire. La politique européenne de la France me paraît évoluer dans un sens positif, dans la mesure où, en particulier, le Gouvernement semble attaché à faire prévaloir devant le Parlement le texte sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

Ce ne sera pas une panacée. Nous savons très bien que des parlementaires élus n'auront guère plus de pouvoirs, si tant est qu'ils en aient davantage, que les parlementaires désignés que nous sommes, mais il est certain que cette élection donnera aux peuples européens un intérêt pour la construction européenne et un soutien pour la politique de leurs gouvernements.

C'est avec l'espoir que la politique européenne puisse se développer dans ces conditions, que l'Europe puisse devenir enfin l'Europe des peuples plus que celle des gouvernements que j'estime que le Gouvernement français devra, dans les semaines et les mois à venir, développer sa politique pour une Europe démocratique, qui permette à tous les peuples de notre vieux

continent d'améliorer leur situation, de vivre dans la liberté et, si possible, dans la prospérité. (*Applaudissements sur les trèves socialistes, sur plusieurs travées de la gauche démocratique et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Périquier.

**M. Jean Périquier.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je dois en principe compléter l'exposé de mon ami M. Giraud. C'est une tâche difficile car il a évoqué de nombreux sujets.

**M. Marcel Brégère.** Et fort bien !

**M. Jean Périquier.** Mais le domaine des affaires étrangères est si vaste que j'arriverai bien à trouver quelque chose à dire. (*Sourires.*)

Je commencerai par examiner le budget lui-même.

Comme vous le savez, pour les socialistes, le vote du budget des affaires étrangères est fonction de la politique internationale du Gouvernement. Si nous considérons qu'elle est mauvaise, nous ne voterons pas le budget, car nous ne voulons pas fournir au Gouvernement l'instrument qui lui permettra de poursuivre une telle politique.

C'est parce que nous avons jugé sa politique mauvaise que, depuis bien des années, nous refusons de voter ce budget et c'est en vertu de cette considération que nous ne voterons pas celui qui nous est actuellement soumis.

Mais, cette année, nous avons une raison supplémentaire d'émettre un vote hostile. Nous ne saurions, en effet, accepter un budget qui devrait par excellence être le budget de la France, mais dont les crédits sont si ridicules — car ils ne sont pas seulement insuffisants — qu'ils ne peuvent permettre à nos ambassadeurs, à nos consuls et, d'une façon générale, aux représentants de la France de remplir leur tâche essentielle, c'est-à-dire la défense de la culture française à travers le monde.

A ce point de vue, monsieur le ministre, les orateurs qui sont intervenus à la tribune de l'Assemblée nationale ont été unanimes. L'un d'eux a qualifié ce budget de « détestable et indigne de la France ». Or, comme le rappelait tout à l'heure mon ami M. Giraud, ce n'est ni un socialiste ni un membre de l'opposition qui a émis une telle appréciation ; c'est M. Couve de Murville, qui doit tout de même avoir quelques connaissances en matière de politique étrangère puisqu'il a été votre prédécesseur et qu'il est encore président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

**M. Bernard Chochoy.** Très bien !

**M. Jean Périquier.** Nos rapporteurs, c'est vrai, ont été beaucoup plus indulgents à votre égard. Certes, ils ont tous souligné l'insuffisance des crédits, mais ils vous ont trouvé bon nombre d'excuses. Il paraît que nous jugerons surtout votre action sur le budget de l'année prochaine.

Ils oublient tout simplement que, l'an dernier, déjà, ils avaient estimé les crédits insuffisants. C'est notre collègue M. Schumann — lui aussi doit avoir quelques lumières en matière d'affaires étrangères — qui, l'an dernier, avait qualifié le budget de « mauvais ». Va-t-il donc falloir que nous attendions que l'on nous présente un budget sans aucun crédit pour que nous donnions enfin un avertissement au Gouvernement, avertissement qui ne peut se traduire que par un vote hostile ?

Quant à nous, nous constatons que le budget de l'année dernière était « mauvais » au dire de M. Schumann, que celui de cette année est « détestable » au dire de M. Couve de Murville. Nous n'attendrons donc pas, pour voter contre, le budget de l'année prochaine, qui sera certainement, lui, catastrophique ! Mais, une fois de plus, c'est la politique internationale du Gouvernement qui guidera notre vote.

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que votre politique était empreinte de l'esprit de continuité. Nous ne voyons guère, quant à nous, cette ligne continue, cette ligne nette de notre diplomatie à laquelle vous faites allusion. Le moins que l'on puisse dire, c'est que votre politique internationale est imprécise, contradictoire, dictée parfois par des intérêts basement matériels qui sentent à plein nez le pétrole, et même dangereuse, comme l'était l'offre d'intervention militaire au Liban. La France, c'est vrai, peut y faire entendre sa voix, mais une offre militaire était très dangereuse et nous pouvons nous féliciter qu'elle n'ait pas été acceptée.

**M. Bernard Chochoy.** Très bien !

**M. Jean Périquier.** Votre politique, ai-je dit, est imprécise. Le temps m'étant, à moi aussi, limité, je me bornerai à évoquer deux dossiers : la politique méditerranéenne, dont vous n'avez presque pas parlé, et la conférence Nord-Sud.

Je sais bien que la politique méditerranéenne fait l'objet des préoccupations du Gouvernement puisque la flotte française de l'Atlantique a été ramenée en Méditerranée.

Mais la sécurité en Méditerranée ne pourra jamais être sérieusement assurée tant qu'existera ce conflit grave, ce contentieux sérieux entre la Grèce et la Turquie. Or, reconnaissons que, si la France est intervenue très souvent dans certains conflits, offrant parfois sa médiation, elle semble un peu ignorer ce conflit entre la Grèce et la Turquie. C'est regrettable car je pense très sincèrement que la France avait un rôle important à jouer pour aider ces deux pays, qui sont européens, qui désirent vraiment être associés à l'Europe et avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations, à trouver une solution pacifique.

En attendant, il vous appartient de prendre vos responsabilités, notamment en ce qui concerne le problème chypriote. Quelle est la politique du Gouvernement à ce sujet ? Nous l'ignorons totalement et c'est pour cette raison que je vais me permettre de vous poser quelques questions.

Oui ou non, le gouvernement français est-il décidé à demander l'application de la décision du conseil de sécurité qui a demandé le retrait des troupes turques avant toute négociation sur le régime de Chypre ? On peut en douter puisque le Gouvernement français, bien qu'affirmant ses sentiments d'amitié à l'égard du gouvernement légitime de Mgr Makarios, refuse de financer les casques bleus et ne semble pas s'être associé avec certains pays qui ont fait des démarches pour savoir ce qu'étaient devenus les 2 200 Chypriotes grecs disparus lors de l'invasion de 1974 et pour connaître les garanties qui sont données aux 6 000 Chypriotes grecs restés en territoire occupé par les Turcs.

J'en arrive maintenant à la conférence Nord-Sud. On ne voit pas tellement le but qu'elle recherche. Vous n'avez pas manqué, monsieur le ministre, de nous rappeler le communiqué qui vient d'être publié à la conférence de La Haye.

Ce communiqué ne peut pas nous empêcher de constater que la conférence a été dernièrement, à l'O. N. U., sévèrement critiquée par les pays africains qui n'approuvent nullement l'orientation qu'elle semble prendre. Je ne vois d'ailleurs pas à quoi elle peut aboutir car déjà, au départ, une erreur a été commise. Nous n'avons même pas invité à cette conférence tous nos partenaires de l'Europe. Il ne faut quand même pas s'étonner que certains d'entre eux l'aient mal pris. D'autre part, nous avons invité simplement dix-neuf pays africains. Il ne faut donc pas être surpris des critiques que tous les autres pays africains ont adressées à cette conférence dont, d'ores et déjà, on peut presque dresser le constat d'échec.

J'ai dit ensuite que votre politique était contradictoire. Certes, si l'on veut s'en tenir à certaines déclarations du chef de l'Etat, j'admets que certains objectifs peuvent être approuvés. Mais nous n'acceptons pas que l'on en reste aux mots, aux déclarations verbales. Comme le voulait le grand tribun Jean Jaurès, nous voulons que l'action suive la pensée. Or, en l'occurrence, les actes du Gouvernement sont loin de suivre ses déclarations d'intention.

D'après vous, le but poursuivi par notre diplomatie, c'est d'abord l'indépendance de la France. C'est bien, c'est très bien. Qui dans cette assemblée ne souhaite l'indépendance de la France ? Certainement pas les socialistes. Seulement, il s'agit de savoir par quels moyens on peut obtenir cette indépendance et si, réduits à notre hexagone, nous pouvons l'obtenir seuls.

Mais là, pour moi, n'est pas la critique principale. Il faudrait, en effet, savoir ce que l'on entend par indépendance. C'est la première chose à définir. Or, il semble bien que, pour vous, l'indépendance soit seulement une certaine indépendance politique. Eh bien ! vous nous permettrez de penser que l'indépendance politique ne signifie rien, si elle ne s'accompagne pas de l'indépendance économique. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Or, pratiquement, vous avez aliéné l'indépendance économique de notre pays en permettant que toutes les sociétés multinationales qui étaient d'origine française soient dirigées par des capitaux étrangers et plus particulièrement par des capitaux américains.

Si vous voulez donner réellement à la France son indépendance, oui, même au prix de nationalisations, rendez donc à la nation ces sociétés qui étaient françaises pour leur permettre de pratiquer une politique économique uniquement française !

**M. Edgar Tailhades.** Très bien !

**M. Jean Périquier.** Vous êtes également pour l'Europe. Je ne vais pas y insister parce que mon ami Giraud en a longuement parlé. Seulement, si vous êtes pour l'Europe, on constate à tout instant que vous refusez de signer les traités que signent tous nos partenaires européens ; vous refusez de participer à certaines conférences auxquelles participent nos partenaires européens.

Comment, dans ces conditions, peut-on arriver à une coopération européenne utile ? Comment peut-on envisager une construction forte de l'Europe si chacun des partenaires fait « cavalier seul », pour employer une expression consacrée, comme le fait la France ? Ce n'est pas possible, et c'est là une des nombreuses contradictions de la politique gouvernementale.

Vous êtes aussi favorables à l'amitié avec les pays africains, et c'est normal puisque nous avons eu la responsabilité de conduire à l'indépendance les pays africains qui appartenaient à la Communauté française. Mais nous sommes bien obligés de constater que, dans toutes les conférences, dans celle de l'Organisation de l'unité africaine, encore dernièrement à Colombo et récemment à l'O. N. U., la France est toujours mise en accusation et fait l'objet de violentes critiques.

Comme on comprend les pays africains ! Comment voulez-vous qu'ils croient à l'amitié de la France lorsqu'ils voient celle-ci fournir des armes à la nation qui rêve d'exterminer nos frères de race noire, c'est-à-dire l'Afrique du Sud ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) Les pays africains ne peuvent pas nous comprendre, et il ne faut quand même pas s'en étonner.

Bien sûr, vous êtes aussi pour la défense de la démocratie, c'est du moins ce que le chef de l'Etat et nos ministres ne manquent pas d'affirmer !

Déjà, je veux souligner qu'il a fallu attendre vingt-cinq ans pour voir la France ratifier la convention européenne des droits de l'homme, mais sans accepter le recours individuel qui est l'élément essentiel de cette convention puisqu'il permet aux citoyens victimes d'abus, d'injustice et d'atteinte à leur personnalité d'avoir un recours devant la cour de justice des droits de l'homme.

**M. Pierre Giraud.** Très bien !

**M. Jean Périquier.** Je pourrais vous citer d'ailleurs d'autres pactes que la France n'a pas ratifiés et qui ont trait à la défense des droits de l'homme. C'est, par exemple, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui pourtant a été adopté à l'unanimité à l'assemblée générale de l'O. N. U. C'est le pacte international relatif aux droits civils et politiques qui a été adopté, il y a plus de dix ans, à l'unanimité également, par l'assemblée générale de l'O. N. U.

Enfin, votre amour de la démocratie se traduit surtout par les sentiments amicaux que vous manifestez, on peut le dire, à l'égard de tous les pays les plus fascistes et les plus racistes.

Là, vous n'en oubliez aucun.

**M. Serge Boucheny.** Très bien !

**M. Jean Périquier.** Nous avons des relations avec le Chili, avec l'Afrique du Sud. Nous recevons le président du Brésil. Nous avons les meilleurs rapports avec le Shah d'Iran. Nous recevons le roi du Maroc et, dernièrement, nous avons reçu en grande pompe Juan Carlos qui, paraît-il, doit rétablir la démocratie en Espagne. Ne perdons pas de vue qu'il est l'héritier de Franco dont, en France, on a un peu trop oublié qu'il a été l'allié de Mussolini et d'Hitler et que, au même titre qu'eux, il porte la responsabilité des ruines, des déportations et des morts que nous avons connus en France. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Serge Boucheny.** Très bien !

**M. Jean Périquier.** Juan Carlos peut-il rétablir la démocratie en Espagne ? Ce que je sais bien, en tout cas, c'est qu'il y a encore des emprisonnés politiques, dont cent quarante Basques qui ne sont pourtant pas des extrémistes, il s'en faut de beaucoup. Ce que je sais bien, c'est qu'on arrête encore certains hommes pour leurs opinions politiques. Ce que je sais bien, c'est que l'on interdit le congrès du parti socialiste. Ce que je sais bien, c'est que le parti communiste est toujours interdit en Espagne. Ce que je sais bien, c'est que toutes les organisations démocratiques ont fait des réserves sur le referendum qui doit avoir lieu dans quelque temps et qui apparaît, d'ores et déjà, comme une véritable caricature de referendum démocratique. (*Murmures à droite.*)

Malgré tout, nous sommes bien avec ces pays parce que, comme le rappelait notre ami M. Giraud, nous leur livrons des armes et, maintenant, des centrales nucléaires. C'est un peu lamentable de voir notre chef de l'Etat, notre Premier ministre et nos ministres se transformer très souvent en représentants des industries privées d'armement.

Je crois que c'est un homme politique anglais, dont le nom m'échappe malheureusement, qui a bien défini notre diplomatie actuelle lorsqu'il a dit : « Commandez donc à la France des produits de première nécessité ; personne ne se dérange. Commandez-lui donc une centrale nucléaire, et elle vous envoie aussitôt un ministre. » Il aurait pu ajouter : « Quand ce n'est pas le chef de l'Etat ou le Premier ministre. »

Non, cette politique imprécise, contradictoire et antidémocratique ne peut pas être notre politique. Ce budget, qui méconnaît la défense de la culture française, ne peut pas être notre budget. C'est pour cette raison que nous ne serons pas indignes en votant un budget indigne de la France, comme l'a rappelé M. Couve de Murville. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. M. Emile Didier applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à cet instant de notre débat, je voudrais répondre à des questions précises qui ont été posées concernant le budget du département.

Je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs qui viennent de s'exprimer, que ce soit M. Héon, rapporteur de la commission des finances pour le budget des affaires étrangères, dont les appréciations à la fois pertinentes, toujours mesurées, témoignent de la connaissance qu'il a de nos problèmes et de l'intérêt qu'il leur accorde ; que ce soit M. Claude Mont qui, avec beaucoup de lucidité, de hauteur de vues, a porté un jugement très serein sur les grandes lignes de notre budget et en a marqué à la fois très honnêtement les points forts et les faiblesses ; que ce soit M. Palmero, qui, en analysant les lignes générales du budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques a montré l'attachement et la générosité avec lesquels il entend que soit poursuivie notre action dans ce domaine ; enfin, le président Habert, au nom de la commission des affaires culturelles qui, avec l'expérience qu'il a de l'action de la France dans le monde, a présenté un ensemble de propositions et de réflexions dont nous tiendrons le plus largement compte.

A tous, je voudrais dire que nous ressentons avec un intérêt actif leur appui, leur coopération et même leurs critiques toujours constructives, qui constituent pour nous un encouragement très puissant à travers les circonstances difficiles que nous traversons.

Je remercie également les trois présidents des commissions sénatoriales qui s'intéressent particulièrement à nos travaux et avec qui nous sommes toujours très heureux de pouvoir travailler, dans un esprit volontariste, pour les informer et les tenir au courant, non seulement des difficultés que connaît notre département, mais également d'un certain nombre de problèmes qui nous intéressent.

Je voudrais leur confirmer que, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je suis à leur disposition, quand ils le souhaitent, soit maintenant, soit pendant l'intersession pour discuter ce grand problème de l'audio-visuel en général, des émissions destinées à l'étranger, quelles soient radiophoniques ou télévisées, et de l'action culturelle en général.

Nous pourrions évoquer aussi, quand le ministre des affaires étrangères aura arrêté les grandes lignes du plan de redressement, l'action envisagée, les moyens mis à disposition du département et les mesures retenues pour améliorer la condition des diplomates. Et quand le moment sera venu je les tiendrai au courant, M. le ministre des affaires étrangères l'a confirmé récemment devant la commission des affaires étrangères du Sénat, de la réorganisation du Quai d'Orsay.

Je voudrais maintenant répondre à certaines questions précises et pertinentes qui ont été posées, en particulier par M. Héon.

Il a fait allusion aux contributions bénévoles de la France aux organisations internationales. Comme lui, nous souhaiterions qu'elles puissent être doublées, ce qui correspondrait réellement à l'effort que devrait pouvoir accomplir la France. Je lui rappelle que la situation doit être appréciée en fonction des crédits qui sont réservés aux contributions obligatoires et que celles-ci ont progressé de façon évidemment considérable au cours de ces

dernières années. Je lui confirme ces chiffres en soulignant qu'en ne tenant compte que de l'augmentation des trois dernières années, un taux de 64 p. 100 a été atteint.

Je peux indiquer, pour le rassurer, ainsi que les rapporteurs qui se sont inquiétés de cette situation, que nous donnons les instructions les plus précises à nos représentants pour que des actions sur ce budget soient toujours menées avec un souci d'économie, en justifiant les dépenses nécessaires et en ne se laissant pas aller à un certain laxisme.

A sa question concernant nos déficits de gestion, je réponds que la politique constante du ministère des affaires étrangères a été de résorber, en priorité, les déficits constatés dans les dépenses de fonctionnement. Après le vote du dernier collectif, ne devraient subsister que deux déficits : celui du chapitre 34-93 et celui du chapitre 34-92. Les autres auront été résorbés.

Il a, d'autre part, évoqué ce que je pourrais appeler « les chapitres algériens », en faisant allusion à une demande de suppression du chapitre 42-25, présentée par la commission des finances du Sénat. Je lui réponds qu'on peut très bien supprimer la ligne budgétaire correspondante de ce chapitre, car elle n'a plus aucune utilité.

En revanche, pour le chapitre n° 68-82, dont il a également demandé la suppression, je répondrai que, pour 1977, ce chapitre est encore utile et que sa suppression nous poserait un problème. Les crédits qui y figurent sont mis en œuvre par voie de conventions passées entre le Gouvernement français — en l'occurrence le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances — et le Gouvernement algérien, arrêtant les projets aidés et fixant des plafonds d'aides par projet. Ces aides sont appelées par tranches au fur et à mesure des réalisations. D'eux dépend le sort de trente-six conventions déjà conclues, dont onze ne sont pas encore achevées.

Autant je lui donne mon accord pour la suppression du chapitre n° 42-25, autant, pour celui-ci, je lui demande, pour 1977, de le laisser figurer dans le budget.

Sur l'abattement de 70 p. 100 de l'indemnité de résidence des agents en congé, je partage son avis. M. le ministre des affaires étrangères est intervenu auprès de M. le Premier ministre pour attirer son attention sur cette situation et lui demander la suppression de cet abattement.

En ce qui concerne la politique immobilière, MM. Héon et d'Ornano ont raison : ni le niveau des crédits, ni les possibilités qui nous sont accordées ne nous permettent de répondre aux besoins qu'une grande politique immobilière devrait justifier.

C'est dans le domaine des immeubles diplomatiques et consulaires à l'étranger que se posent les problèmes les plus urgents. Si, comme l'a très bien fait remarquer M. le rapporteur, 1977 verra une légère augmentation des autorisations de programme par rapport à 1976, celle-ci sera par trop insuffisante pour nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous serons fixés.

Le ministère a demandé et continuera à demander le rattachement à son budget, en vue de financer la construction de logements de fonction, du produit des prélèvements effectués sur les émoluments des agents logés par l'Etat. Il veillera à doter le service gestionnaire des moyens en personnel technique nécessaires. Il demandera, enfin, la création d'un budget annexe pour assurer la gestion de l'ensemble des problèmes immobiliers, tout en étant conscient — il faut bien le reconnaître — que la procédure sera plus longue que dans le cas du fonds de concours puisqu'elle impliquera un acte législatif. C'est la voie dans laquelle, conformément à votre souhait, nous nous engagerons.

Il a été fait allusion aux travaux de construction de l'ambassade de France à Moscou, problème qui intéresse également le président Bonnefous. Je vais vous dire où en sont ces travaux.

Pour la chancellerie, les prestations soviétiques qui portent sur les travaux en sous-sol ont commencé en mai 1975 et devraient être terminées en avril 1976, et celles qui portent sur les travaux au-dessus du sol, commencées en décembre 1976, devraient prendre fin en novembre 1978. Les prestations françaises s'étendent, elles, de novembre 1977 à novembre 1978.

Pour les logements, les travaux commenceront en mars 1977 et devraient s'achever en novembre 1978. L'ensemble de ces travaux est financé, comme vous le savez, dans le présent budget.

Les deux bâtiments — chancellerie et logements de fonction — devraient être terminés au même moment, soit en novembre 1978.

Quant aux lenteurs auxquelles vous avez fait allusion, monsieur le président, vous en connaissez les raisons et nous n'y pouvons absolument rien.

M. Habert a fait une analyse très complète de l'action culturelle, scientifique et technique menée par le département et a souhaité que le comité interministériel, qui a donné de très heureux résultats dans l'examen des problèmes relatifs à la scolarisation des jeunes français à l'étranger, se réunisse à nouveau. Je suis entièrement d'accord avec la suggestion qu'il a formulée.

En liaison avec M. le ministre de l'éducation, nous allons organiser une instance de concertation entre les différents services qui sont concernés, concertation à laquelle, bien entendu, les représentants des Français de l'étranger seront étroitement associés. J'espère que nous obtiendrons à nouveau, pour les années à venir, des résultats aussi heureux que ceux que nous avons constatés cette année.

Si je reprends les critiques qui ont été formulées à propos de ce budget, je dois reconnaître que la plupart des orateurs ont manifesté des intentions très sincères à l'égard du département et que leurs critiques avaient pour principal objectif l'amélioration d'une situation que nous ne pouvons que déplorer.

Je remercie M. Mont de sa brillante intervention. Sans poser de questions précises, il a, par son analyse, défini la portée et donné la juste dimension de ce budget.

M. d'Ornano a soulevé plusieurs problèmes, notamment celui de la politique immobilière auquel j'ai déjà répondu. Il a également relevé l'insuffisance des crédits dont disposent nos ambassades. Il convient cependant de noter, pour cette année, une amélioration des frais de représentation accordés à nos représentants diplomatiques.

Je lui ferai remarquer, en outre, que dans le cadre du plan de cinq ans destiné à améliorer les moyens dont disposera, je l'espère, le département dans les années à venir, il ne serait pas concevable que telle ou telle action soit écartée. Je souhaite, au contraire, que toutes les actions du département soient comprises dans ce plan.

M. d'Ornano a été pessimiste, et il a eu raison étant donné qu'il est leur représentant, au sujet de l'aide accordée aux Français de l'étranger. Il s'est exprimé sur un ton quelque peu chagrin. Mais il aurait peut-être pu reconnaître davantage l'effort qui est fait dans le budget de 1977.

Le conseil supérieur des Français de l'étranger a obtenu un certain nombre de satisfactions. Nous l'avons constaté ensemble lors de ses derniers travaux. Je lui rappelle, en particulier, la création du centre d'information pour les Français de l'étranger. Je lui signale aussi que le département, quelle que soit sa situation financière difficile et quels que soient ses problèmes de trésorerie, a fait face, avec ses moyens, de façon je crois assez efficace, à tous les problèmes d'aide aux rapatriés que nous avons eu à connaître au cours de cette année.

Vous avez été vous-même, monsieur d'Ornano, témoin de ces efforts et, là également, je me fais votre interprète pour rendre hommage au personnel qui s'est acquitté de ses tâches avec cœur, diligence et efficacité.

Le sort des recrutés locaux est souvent assez injuste. On appelle « recrutés locaux » les personnes, qui sont souvent des Françaises mariées à des étrangers, qui, munies des titres universitaires exigés pour enseigner, au lieu d'être détachées de France avec leur traitement, reçoivent de l'établissement un salaire moindre. Nous nous sommes préoccupés de leur sort. Deux problèmes se posent à leur égard : celui de leur statut et celui de leur traitement.

Leur statut est très variable selon les pays, ce qui ne va pas sans injustice. La direction générale s'est efforcée de préparer un statut-type qui assurera, pour l'ensemble des recrutés locaux, une certaine uniformité de traitement. Mais en raison des circonstances budgétaires, je reconnais que la mise en œuvre de ce statut est retardée.

L'inégalité de traitement entre titulaires des mêmes diplômes, selon qu'ils sont « au barème » ou « recrutés locaux », est très choquante. Dès l'année 1977, et pour faire face aux situations les plus inégales, je pense que nous irons plus loin que les 3,8 millions de francs prévus et que la direction générale va consacrer 5,6 millions de francs à un relèvement de certains traitements particulièrement bas afin d'essayer de mettre fin à des situations véritablement inacceptables.

MM. Habert, Héon et Palmero ont déploré, à juste titre, l'insuffisance des moyens consacrés au financement de nos activités culturelles à l'étranger. M. Palmero, dans un rapport très objectif et riche de substance, a bien voulu reconnaître — et je lui en sais gré — les nombreux éléments positifs d'une action qui tend, dans les différents domaines des relations culturelles, scientifiques et de coopération, à tirer le meilleur parti des

crédits disponibles par un souci accru à la fois de sélectivité dans la détermination des objectifs et d'imagination dans la mise en œuvre des moyens, imagination particulièrement nécessaire quand on ne dispose pas de tous les moyens souhaitables pour mener une action en profondeur.

Il faut, pour être juste à l'égard des personnels qui mènent cette action, penser plus à ce qu'ils arrivent à réaliser qu'aux moyens dont ils disposent. La direction générale s'y emploie en prenant une part active à tout ce qui peut s'élaborer en matière de radio, de cinéma et de télévision pour l'étranger. Outre les conférences qui vont avoir lieu avec le Québec par l'intermédiaire du satellite « Symphonie », on peut mentionner le projet de création de téléthèques dans nos centres culturels afin de multiplier les projections de nos films de télévision.

Lorsque je reviendrai devant votre commission, nous pourrions aborder le grand problème des émissions françaises à l'étranger. Il faut définir la limite à la fois des moyens, mais aussi des objectifs pour que l'on sache exactement ce que l'on veut. Il n'est pas question de demander une augmentation importante du budget, mais de savoir très précisément ce que l'on veut faire et, en même temps, comment ce que nous aurons créé sera distribué dans le monde. Il y a là des choix à faire.

Dans le domaine des émissions radiophoniques, nous ne couvrons que l'Afrique, mais toute l'Afrique, et nous sommes le seul pays à le faire. Si nous pouvons déplorer que, dans le bassin méditerranéen, notre action se limite à certains pays, il faut néanmoins remarquer que cette action est très efficace. Tous les sondages qui ont pu être effectués dans les pays intéressés ont prouvé que *La Voix de la France*, qui diffuse à 80 p. 100 en langue arabe et à 20 p. 100 en langue française, était très suivie.

La Somera ne connaîtra pas, en 1977, de difficultés financières puisque nous avons obtenu des crédits qui lui permettront de faire face à ses engagements. A l'heure actuelle, elle cherche à se doter d'un émetteur supplémentaire qui lui donnerait la possibilité d'étendre son champ d'action. Le problème qui se posera peut-être en cours d'année est de savoir si nous aurons les moyens de participer à cette réalisation, qui répondrait aux vœux de tous ceux qui, au Sénat, s'intéressent à ce problème.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'en ai terminé et je crois avoir répondu aux questions précises qui ont été posées. Ce budget, quelles que soient ses faiblesses, ses insuffisances, mérite de votre part un vote positif. S'il n'était fait que de faiblesses et d'insuffisances, je ne serais pas venu le défendre devant vous. Mais il contient cet espoir, cet engagement que le Gouvernement a pris au mois d'octobre dernier de vous présenter un plan de redressement qui correspondra non seulement à ce qui vous attendez du budget, mais encore à nos ambitions et à nos espérances. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République, à droite et sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès.*)

**M. Guy Petit.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Petit, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Guy Petit.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si je prends la parole à cet instant du débat, c'est pour souligner que notre politique extérieure a été décrite, on pourrait dire « tous azimuts », et que, à l'exception de M. Périquier, les orateurs se sont montrés fort circonspects et réservés en ce qui concerne l'Espagne.

Pour ma part, je féliciterai le Gouvernement et le Président de la République d'avoir su faire de la France un ami privilégié de l'Espagne qui est en train de se former.

Ce n'est pas rendre service à la France que de faire perpétuellement des procès d'intention. (*M. Boucheny rit.*) Malgré toute l'amitié que j'ai pour M. Périquier, j'admets difficilement son attitude quand il dit que ce qui se prépare en Espagne est une caricature de référendum, une caricature de démocratie.

Indiscutablement, par la volonté du chef de l'Etat espagnol, le roi Juan Carlos I<sup>er</sup>, l'Espagne a fait de grands pas vers la démocratisation souhaitée. Elle a pu les faire parce que le travail accompli par les Espagnols pendant une vingtaine d'années les a placés au niveau des grandes nations industrielles modernes...

**M. Serge Boucheny.** Grâce à Franco !

**M. Guy Petit.** Mais oui, précisément, grâce à Franco, c'est la vérité, et grâce à l'ordre et à la paix qui ont régné en Espagne.

**M. Serge Boucheny.** L'ordre de Franco !

**M. Pierre Giraud.** La paix des cimetières !

**M. Serge Boucheny.** Très bien, continuez !

**M. Guy Petit.** Je suis plus proche de l'Espagne que vous ne l'êtes vous-mêmes.

**M. Serge Boucheny.** Cela se voit !

**M. Guy Petit.** J'ai, avec le peuple espagnol, avec tous les Espagnols, des affinités que vous n'avez peut-être pas, ce qui me permet de dire qu'il est facile de ne voir que les ombres d'un régime et de ne jamais en voir les lumières. Or, ces lumières, c'est notamment l'élévation considérable du niveau de vie qu'a connue l'Espagne, au contraire, hélas ! du Portugal qui ne l'a pas connue au même degré puisque le gouvernement de M. Mario Soares a trouvé un Portugal misérable. C'est donc tout à l'honneur de ce pays de ne pas s'être laissé abandonner à la misère, au désespoir et à l'aboutissement du désespoir, c'est-à-dire la guerre civile.

Quant à l'Espagne, c'est une nation avec laquelle il faut compter. Nous voyons qu'elle va vers la démocratie. Au lieu de la critiquer, encourageons-la. Je souhaiterais, moi aussi, qu'aucun parti ne soit interdit en Espagne. Mais je souhaiterais également que, dans d'autres pays avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations, les partis puissent librement s'exprimer. Nous avons raison d'entretenir des relations avec les pays de l'Est. Elles sont indispensables, et on gagne toujours aux relations humaines. Mais ne venez pas dire que, dans ces pays-là, tous les partis, toutes les opinions politiques peuvent s'exprimer. Ne faisons pas ce genre de discrimination, je vous en prie.

Il est très important pour la France qu'elle soit de plus en plus soudée à l'Espagne, je dirai même à toute la péninsule ibérique, c'est-à-dire à l'Espagne et au Portugal. Les Français, les Espagnols et les Portugais constituent un ensemble d'environ 100 millions d'habitants. Cela représente à tous les points de vue — économique, culturel, stratégique — une force d'une importance considérable.

Vous avez donc raison, monsieur le ministre, de poursuivre activement notre rapprochement avec l'Espagne.

Cela dit, je dois m'élever contre les déclarations faites dans notre département par le député-maire de Pau à France-Inter, selon lesquelles nous serions hostiles à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Nous savons tous que cela posera des problèmes, notamment en créant encore des difficultés pour nos viticulteurs. Il faudra y songer et prévoir des mesures en conséquence. Il n'empêche que rien ne doit s'opposer à ce que l'Espagne, dès qu'elle aura une Constitution démocratique et que des élections libres auront pu y être organisées, entre dans le Marché commun. Il y a de l'intérêt de nos deux pays, et même de celui de l'Europe. Bien entendu, je formule une observation identique en ce qui concerne l'entrée du Portugal dans la Communauté européenne.

Nous avons perdu beaucoup de terrain en Espagne, peut-être par la faute des Espagnols, mais aussi par la nôtre. Voilà cent ans les Français étaient considérés en Espagne comme des amis, des conseillers, des gens auxquels on pouvait se fier. Ils y occupaient une place tellement éminente que mon propre grand-père, qui est toujours resté français, a pu être le secrétaire particulier de l'homme d'Etat républicain Emilio Castelar. Aujourd'hui, il paraîtrait inconcevable que, dans un pays quelconque, le chef de l'Etat prenne comme secrétaire particulier un étranger. A ce moment-là, la France paraissait à tous si grande qu'un tel choix était possible.

Essayons de retrouver cette confiance et cette amitié. Continuez, monsieur le ministre, dans cette voie. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.*)

**M. Louis de Guiringaud,** ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis de Guiringaud,** ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, je voudrais une nouvelle fois remercier les rapporteurs pour les observations qu'ils ont formulées à propos du budget et pour les considérations qu'ils ont bien voulu développer sur la conduite de notre politique. Je remercie également les orateurs qui sont intervenus après moi et qui ont, chacun dans leur style, chacun selon sa propre conception de la politique internationale, apporté une contribution utile à ce débat.

Je vais m'efforcer de répondre aux questions qui m'ont été posées, notamment aux membres de cette assemblée qui se sont interrogés sur certains points de notre politique.

Je constate, d'abord, que la majorité des orateurs approuvent le Gouvernement quand il considère que l'impératif majeur de notre politique étrangère est la construction européenne. Cela ressort du nombre et de la qualité des interventions sur ce sujet.

A ceux qui, comme M. le président Colin, se sont inquiétés de l'avenir de l'Europe, je réponds qu'au conseil européen qui s'est tenu hier et avant-hier à La Haye, les chefs de gouvernement ont effectivement manifesté des préoccupations en ce qui concerne la situation européenne, préoccupations bien légitimes quand on constate les difficultés économiques dans lesquelles se trouvent certains de nos pays, les différents taux d'inflation et les mouvements erratiques des monnaies. Il est de fait que, dans l'Europe des Neuf, certains Etats donnent l'impression de ne plus contrôler leur économie. Heureusement, la France n'est pas dans ce cas; elle est décidée à y parvenir en luttant contre l'inflation, qui est le mal le plus grave qui atteigne actuellement l'ensemble des pays européens. En effet, les désordres monétaires sont en grande partie à l'origine des difficultés actuelles de l'Europe.

On a évoqué l'absurdité à laquelle est parvenu le système des montants compensatoires et l'on a mis en cause à ce propos la politique agricole commune. Ce n'est pas la politique agricole commune qui doit être mise en cause; ce sont les variations des taux monétaires. D'ailleurs, aucun des orateurs qui ont évoqué ce problème n'a proposé que la France abandonne la politique agricole commune. La défense des acquis communautaires, c'est d'abord la défense de cette politique. Pour cette raison, le conseil européen, lorsqu'il s'est prononcé hier, à la demande du Président de la République, sur les conclusions du rapport Tindemans, a souligné que la réflexion sur la construction européenne devait se poursuivre en ayant pour objectif la préservation et le renforcement des acquis communautaires.

Je voudrais maintenant aborder certains points particuliers qui ont été évoqués par les différents orateurs.

J'ai enregistré le souci de M. Giraud à propos du Proche-Orient. J'ai d'ailleurs noté, dans ses déclarations, une grande convergence entre certaines de ses préoccupations et celles du Gouvernement, qu'il s'agisse de l'Europe, du problème de l'énergie ou des effets sur notre économie de la concurrence de certains pays.

En ce qui concerne Chypre, je crois que M. Giraud a bien perçu le problème. En revanche, M. Périquier nous a adressé des reproches qui me paraissent injustifiés.

L'application des résolutions du conseil de sécurité ne dépend pas de la France. Si les Nations unies ne peuvent pas l'obtenir, c'est parce que la volonté de l'ensemble des nations et les moyens de mettre en œuvre ces résolutions font défaut. Mais l'attitude de la France est claire. Ses votes aux Nations unies ont d'ailleurs montré qu'elle désapprouvait très fermement la situation à Chypre telle qu'elle résulte des événements qui ont eu lieu en 1974.

Actuellement, nos efforts tendent à amener les quatre parties — les deux communautés de Chypre et les deux gouvernements qui sont directement intéressés, c'est-à-dire celui d'Athènes et celui d'Ankara — à reprendre leurs conversations en vue d'aboutir à un règlement. Ces efforts sont appréciés par le gouvernement de Chypre; nous en avons recueilli plusieurs témoignages. Il en est de même à Athènes et à Ankara, où l'on nous sait gré d'essayer de maintenir ce conflit malheureux dans une des limites qui ne risquent pas de mettre en cause de façon trop grave les rapports entre deux de nos alliés, je veux dire entre la Grèce et la Turquie.

M. Périquier m'a reproché de n'avoir pas invité tout le monde à la conférence Nord-Sud. J'estime que cette conférence avait pour but de créer un cadre restreint, quoique représentatif, dans lequel il était possible de discuter des grands problèmes économiques qui se posent entre le Nord et le Sud, et intéressent généralement l'ensemble du monde, cela en dehors des passions ainsi que des idéologies, et de trouver si c'est possible des solutions.

Plusieurs orateurs se sont inquiétés de l'avenir de la conférence. Je crois qu'il est prématuré de porter un jugement. Aussi je ne le ferai certainement pas du haut de cette tribune.

Il est question d'un ajournement de la session ministérielle qui devait se tenir le 15 décembre. Les deux co-présidents doivent se rencontrer, aujourd'hui même, à New York. Ils nous feront connaître, dans les jours qui viennent, les conclusions qu'ils auront tirées de l'examen auquel ils procèdent ensemble des résultats auxquels on est déjà parvenu.

En attendant leur décision, la Communauté, par la voix du Conseil européen, s'est exprimée hier et a marqué sa disponibilité pour continuer le dialogue et pour chercher, avec nos autres partenaires industrialisés, des réponses adéquates aux revendications des pays en voie de développement, mais des réponses qui tiennent compte des difficultés économiques que nous connaissons nous-mêmes.

J'ai regretté que M. Périquier croie pouvoir affirmer que nous livrons les sociétés françaises au grand capital américain. Il ignore peut-être, d'une part, que l'économie moderne veut que les investissements se croisent à travers les frontières et, d'autre part, que les investissements français aux Etats-Unis notamment, ont beaucoup augmenté au cours de ces deux dernières années.

J'ai également regretté que M. Périquier attaque certaines de nos ventes à l'étranger, notamment nos ventes d'armes ou de centrales électronucléaires. Ces ventes, il semble l'oublier, fournissent du travail à des dizaines de milliers d'ouvriers français.

J'ajoute qu'aussi bien en ce qui concerne les armes que les centrales nucléaires, nous ne vendons pas n'importe quoi à n'importe qui. Nous essayons de ne pas vendre des armes qui risquent de favoriser des conflits de même que nous essayons de ne pas vendre des armes à des pays dont les ressources seraient mieux employées au développement de leur propre économie.

Je souscrirai sans réserve aux propos de M. Petit concernant la visite en France du roi Juan Carlos d'Espagne. C'est pour favoriser le processus de démocratisation en Espagne — processus que, croyons-nous, le roi d'Espagne a engagé très sincèrement — que nous avons tenu à le recevoir en France.

Plusieurs orateurs se sont préoccupés de la situation dans le Sud-Est asiatique, notamment MM. Palmero et d'Ornano.

A M. Palmero, je dirai que le Kampoutchea n'a pas été admis aux Nations Unies. Le Kampoutchea est l'héritier du Cambodge qui était membre de l'organisation des Nations Unies bien avant le changement de gouvernement et la modification de nom. Que l'arrivée au pouvoir d'un nouveau régime se soit accompagnée d'un changement d'appellation du pays en cause n'est pas un phénomène nouveau. On en connaît d'autres exemples.

Que la situation intérieure de ce pays nous préoccupe, je l'ai déjà dit à l'Assemblée nationale. Depuis que nos compatriotes et quelques étrangers qui étaient, avec eux, réfugiés à l'ambassade de France, ont été contraints de quitter le Cambodge dans les conditions que vous savez et que nous avons déplorées, nous avons peu de nouvelles sur ce qui se passe là-bas.

Un orateur a dit qu'un voile opaque était tombé sur ce pays. C'est une description exacte de la situation. Nous la déplorons, d'autant plus que nous avons entretenu avec le Cambodge des liens étroits, que nous avons eu un passé commun avec ce pays dont nous avons contribué à sauver le patrimoine à la fin du siècle dernier.

Nous espérons que la situation actuelle ne se prolongera pas trop longtemps et qu'enfin il sera possible de reprendre des contacts avec ce qui fut le Cambodge et qui est devenu le Kampoutchea.

M. d'Ornano s'est inquiété de nos relations avec le Viet-Nam. Au lendemain de la visite en France de M. Nguyen-Ko-Tak, il est clair que le Gouvernement français apporte la plus grande attention à ses relations avec ce pays et cherche à les développer.

Le Viet-Nam est un grand pays qui est heureusement sorti d'épreuves horriblement douloureuses et qui, je l'espère, pourra de nouveau faire entendre sa voix dans le concert des nations, une voix dont je signale au passage qu'elle s'exprime fréquemment en français.

Nous voulons contribuer à la reconstruction et au développement du Viet-Nam. Nous pouvons le faire. Des contacts ont déjà été pris et, à l'heure actuelle, certains contrats très importants sont en cours de négociation entre des firmes françaises et les autorités vietnamiennes, pour aider celles-ci dans leur œuvre de reconstruction du pays.

M. d'Ornano s'est également inquiété de l'évolution de nos relations avec le Laos. Je partage, dans une certaine mesure, ses préoccupations car ces relations ne s'orientent pas dans le sens que nous avions souhaité.

Dès l'avènement du nouveau régime, nous avons manifesté notre désir de poursuivre avec le gouvernement socialiste de Vientiane les relations d'amitié et de coopération que nous avions traditionnellement avec ce pays.

Nous avons envoyé récemment à Vientiane une mission conduite par le directeur adjoint des affaires politiques de mon département. Des discussions assez laborieuses se sont pour-

suivies pendant environ une semaine, au terme desquelles tout le contentieux en suspens nous avait semblé réglé. A notre grande surprise, quinze jours après que notre négociateur eut quitté Vientiane, les autorités locales ont exigé le départ de notre attaché militaire. Elles lui ont donné pour le faire un délai tellement court que ce départ a pris l'aspect d'une expulsion. Quelques jours plus tard, ces mêmes autorités ont arrêté le correspondant de l'A. F. P. à Vientiane sous prétexte que les nouvelles qu'il diffusait et qui étaient reproduites par la presse thaïlandaise n'étaient pas conformes à la réalité des faits.

Ces deux mesures, je ne le dissimulerai pas, nous ont affectés et elles pourraient avoir des conséquences sur la manière dont nous poursuivrons notre coopération avec le gouvernement de Vientiane.

MM. Palmero et Giraud se sont préoccupés du sort des Français à l'étranger. Mon département se soucie particulièrement de leur protection.

Je crois devoir rappeler quelques faits à leur propos. Tout d'abord, le nombre des Français qui voyagent à l'étranger croît chaque année. A l'heure actuelle, on estime qu'annuellement de cinq à six millions de Français se rendent à l'étranger. Il est inévitable que, parmi eux, plusieurs centaines et même plusieurs milliers aient, à un moment ou à un autre, maille à partir avec les autorités de police ou de justice des pays dans lesquels ils se trouvent. A chaque fois, ils reçoivent la protection des autorités consulaires françaises. Aucun n'est abandonné par nous.

Mais, pour les quatre-vingt-trois Français actuellement détenus à l'étranger, les cas sont très différents. Certains sont retenus en otage dans des conditions que nous ne pouvons que déplorer, d'autres sont des détenus de droit commun, d'autres enfin des détenus politiques. Nous agissons, à chaque fois, selon les procédures appropriées, en fonction des circonstances, pour tenter de faire libérer ces ressortissants français.

En ce qui concerne Mme Claustre dont le nom a été cité, les propos du porte-parole de l'Elysée demeurent valables. La Haute assemblée comprendra certainement que je ne puisse pas en dire davantage.

M. Palmero s'est inquiété du transfert à Washington du service culturel de l'ambassade de France aux Etats-Unis. Je lui répondrai qu'il est simplement question de transférer à Washington soit le directeur, soit le directeur adjoint de notre service culturel, pour qu'il puisse avoir un contact avec les autorités fédérales, contact que celles-ci réclamaient elles-mêmes. Il n'est nullement envisagé de réduire pour autant l'activité de notre service culturel à New York. Nous savons très bien que cette ville est le principal centre de la vie culturelle et artistique aux Etats-Unis. Mais nous ne pouvons limiter notre action dans ce domaine à New York. Les Etats-Unis, vous le savez, se composent de cinquante Etats et il y a d'autres Etats que celui de New York, et d'autres villes que celle de New York, où nous nous devons d'entretenir des activités culturelles.

M. Boucheny a critiqué très vivement certains aspects de notre politique. D'abord, il n'est pas possible d'affirmer que la France réintègre l'O. T. A. N. C'est une contre-vérité. La France a quitté le commandement intégré de l'Alliance atlantique et n'y est jamais revenue.

Je ne peux pas admettre non plus le propos de M. Boucheny selon lequel le Gouvernement pousse à l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen. C'est également faux. J'ai dit, tout à l'heure, dans ma première intervention, que l'élection au suffrage universel direct de cette assemblée ne modifierait pas ses compétences. M. Boucheny est libre de ne pas aimer ce mode d'élection, mais il ne peut pas dire, sans faire sourire, qu'une telle élection ne serait pas démocratique.

Mme Hélène Edeline. Mais si !

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Quant à ses reproches en ce qui concerne mon silence sur les propositions du pacte de Varsovie au sujet d'un renoncement à l'arme nucléaire, je lui ferai remarquer que ces propositions viennent seulement d'être formulées et que nous les connaissons essentiellement par la presse. Au demeurant, le peuple français, M. Boucheny le sait bien, approuve très largement l'indépendance de notre défense nationale fondée sur la maîtrise de notre armement nucléaire. Dans ce domaine, le Gouvernement auquel j'appartiens n'acceptera aucun renoncement, aucune limitation.

Je ne m'attarderai pas aux allégations de M. Boucheny sur la prétendue soumission de la France aux sociétés multinationales américaines. La politique du Gouvernement est arrêtée en considération des seuls intérêts de la France et du peuple français.

Aucun grand monopole, aucune puissance étrangère ne sauraient nous dicter notre ligne de conduite. Il est temps de cesser de raconter ces fables qui ne trompent personne.

M. Boucheny m'a encore reproché de ne pas avoir suffisamment parlé des suites de l'accord d'Helsinki. Je crois avoir dit clairement que la France est décidée à en appliquer toutes les clauses.

Enfin, je répondrai à M. Boucheny sur un point précis. On ne pratique pas la « chasse aux sorcières » à la Commission de Bruxelles, mais on applique une procédure d'habilitation des fonctionnaires de la Commission désireux d'avoir accès à des documents confidentiels, notamment des documents ayant trait aux questions atomiques, comme les affaires de l'Euratom, ou aux documents de la coopération politique.

Cette procédure est en vigueur depuis 1958. Elle est purement volontaire. Les fonctionnaires de la Commission qui souhaitent être autorisés à examiner ces documents confidentiels acceptent, par là même, volontairement le contrôle qui en est la condition.

Ce contrôle n'a pas, en ce qui concerne la France, le caractère évoqué par M. Boucheny. La Commission s'en remet, dans ce domaine, aux Etats membres qui appliquent purement et simplement leur procédure nationale. Cela explique que les fonctionnaires allemands et britanniques, à l'image de ce qui est pratiqué dans leurs administrations d'origine, fassent l'objet d'enquêtes détaillées pour faire apparaître notamment leurs liens familiaux éventuels dans certains pays de l'Est.

Pour les fonctionnaires français de la commission, les seuls renseignements demandés sont des renseignements d'état civil. J'ai d'ailleurs demandé au président français de la commission de publier le formulaire français pour que chacun puisse en juger. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R., de l'U.C.D.P. et à droite.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des affaires étrangères et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

M. le président. « Titre III : plus 105 628 802 francs. »

La parole est à M. Jager.

M. René Jager. Sous le bénéfice des observations et critiques formulées par nos rapporteurs quant à l'insuffisance très préjudiciable au rôle de la France dans le monde des moyens mis à votre disposition tant en ce qui concerne le fonctionnement des services que les possibilités de nos interventions à l'étranger dans le domaine des relations culturelles et de la coopération, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès votera les crédits proposés, en souhaitant très vivement que le prochain projet de budget contiendra les indispensables mesures d'amélioration pour que vous puissiez, monsieur le ministre, disposer, au bénéfice de l'efficacité, des moyens de votre politique.

Sur le plan de l'action diplomatique, le président André Colin a traité des choix essentiels et notre groupe ne peut que souligner sa détermination d'aider le Gouvernement dans son action au service de la paix, dans l'entreprise indispensable de construction européenne et de réduction des inégalités des niveaux de vie entre les nations du tiers monde et les pays industrialisés. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget du ministère des affaires étrangères pour 1977, a-t-on dit, n'est pas bon. Je déclarerai volontiers, en regardant les titres III et IV, qu'il est nettement insuffisant. Je formule ce jugement d'autant plus volontiers qu'un membre du Parlement peut exprimer tout haut l'opinion que beaucoup de ceux qui vont appliquer ce budget déclarent en vérité tout bas.

Nous sommes souvent, en qualité de membres de la commission des affaires étrangères, en condition d'apprécier les difficultés de la tâche de nos agents diplomatiques à l'étranger, notamment dans certains pays considérés comme pays en voie de développement et je voudrais ici porter témoignage de l'activité fructueuse qu'ils déploient, bien souvent avec des moyens restreints et dans une situation personnelle trop incertaine.

Nous ne voudrions pas que l'insuffisance — sans doute imposée une fois de plus par les circonstances — des crédits attribués au ministère des affaires étrangères soit le reflet d'une option quasi constitutionnelle, c'est-à-dire définitive.

Malgré ces réserves, nous approuverons, le moment venu, les crédits affectés à votre département, monsieur le ministre, parce que nous voulons manifester notre satisfaction pour les efforts accomplis par le Président de la République et le Gouvernement dans la direction de l'Europe communautaire, y compris ceux qui concernent l'élection de l'assemblée parlementaire européenne au suffrage universel et la compétence de celle-ci dans le cadre et, éventuellement, dans le prolongement du traité de Rome.

Nous voulons manifester également notre accord à la conférence Nord-Sud, espérée profondément par de nombreux partenaires de l'Europe, quelles que soient les péripéties qu'elle traverse et les griefs formulés à son sujet; notre accord, enfin, à la politique étrangère exprimée dans le rapport — il n'y a pas été fait allusion — qui accompagnait la loi de programmation militaire 1977-1982 votée en juin dernier, dont je ne rappellerai pas, à cette heure, les grandes lignes, mais qui, pour nous, avait valeur de principes fondamentaux.

D'ailleurs, en donnant notre adhésion à l'excellente intervention du président Colin, je préciserai mieux encore notre pensée.

Mais la manifestation de cette politique exige des moyens qui figurent, ou devraient figurer, aux titres III et IV.

Ces moyens sont peu importants, il est vrai, et vous l'avez reconnu. Permettez-moi de penser que le débat d'aujourd'hui sur le budget pour 1977 est un débat d'orientation — c'est en particulier à l'intention du ministre de l'économie et des finances que je formule cette remarque — pour le budget de 1978.

Puisse-t-il en être ainsi! (*Applaudissements à droite et sur certaines travées de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au titre III se trouvent 56 millions de francs de crédits qui résultent d'un transfert de pensions à partir des charges communes.

Il est sans doute normal que des pensions destinées au personnel des affaires étrangères figurent au budget de ce ministère. Cependant, je fais observer qu'au niveau de la gestion, ces crédits devront être reversés aux charges communes pour permettre le paiement des pensions.

On peut donc s'interroger sur l'utilité de ce transfert.

En revanche, permettez-moi de regretter que l'occasion du dégonflement du budget des charges communes n'ait pas été saisie pour inscrire à celui du ministère des affaires étrangères un certain nombre de crédits qui relèvent directement de l'action internationale.

Il en est ainsi notamment de la participation de la France au capital d'organismes internationaux — chapitre 58-00 du budget des charges communes — de l'aide extérieure — chapitre 68-00 — de la participation de la France à la reconstitution des ressources de l'association internationale de développement — chapitre 68-01 — de la participation de la France au fonds européen de développement et au financement de protocoles financiers conclus par la C. E. E. et ses Etats membres — chapitre 68-02 — enfin du fonds de bonification de la facilité pétrolière du fonds monétaire international — chapitre 68-03.

Il s'agit là d'interventions très importantes et de sommes substantielles — environ un milliard de francs dans le projet de budget pour 1977 — sur lesquelles vous devriez, monsieur le ministre, exercer, me semble-t-il, un contrôle précis, car elles entrent exactement dans le cadre de vos responsabilités.

Je me demande d'ailleurs si certains qui, aujourd'hui, regrettent la « faiblesse » de la contribution de la France aux organismes internationaux n'oublient pas ces dotations placées, inexplicablement à mon sens, dans la colonne des charges communes.

Bref, à tous points de vue, il me paraîtrait normal que ces crédits figurassent au budget du ministère des affaires étrangères. Pouvons-nous espérer, monsieur le ministre, qu'il en sera ainsi à l'avenir? (*Applaudissements sur certaines travées à droite.*)

**M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Habert, je tiens compte de votre intervention.

Je vous dirai qu'en prenant mes fonctions au ministère des affaires étrangères, j'ai eu la même préoccupation que vous; j'ai trouvé anormal que figurent au budget des charges communes des sommes aussi importantes, qui constituent nos contributions obligatoires à certaines organisations internationales. Il me semble que ces contributions doivent être décidées non seulement à raison de considérations financières, mais également à raison de considérations politiques. C'est pourquoi j'ai écrit au Premier ministre, voici deux semaines, pour lui demander précisément d'intégrer ces chapitres des charges communes dans le budget du ministère des affaires étrangères.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

**M. le président.** « Titre IV : plus 94 807 915 francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Gustave Héon, rapporteur spécial.** Monsieur le président, j'avais demandé la parole sur le titre IV, mais M. le secrétaire d'Etat a répondu d'avance au vœu que j'avais formulé ce matin dans mon rapport à propos de la suppression du chapitre 42-25.

Mais il a maintenu — et je ne reprendrai pas la parole sur le titre VI — le chapitre 68-82. Aussi lui demanderai-je de prévoir la suppression de ce chapitre pour 1978, et, au cas où il serait nécessaire de prévoir des mesures pour encourager l'aide industrielle à l'Algérie, de le reporter sur le chapitre 68-80, qui est relatif à l'aide extérieure.

**M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat.** Je puis dire à M. le rapporteur que si, en 1978, la situation se présente comme il l'indique, c'est bien volontiers que nous supprimerons ce chapitre.

**M. le président.** Je me permets de faire remarquer que, pour l'instant, ce chapitre est là pour mémoire.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit du titre IV.

(*Ce crédit est adopté.*)

## ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme : 46 261 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 18 789 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : Autorisations de programme : 27 600 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 16 900 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

Le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de ses travaux à vingt-deux heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures dix minutes, est reprise à vingt-deux heures trente-cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1977.

## Qualité de la vie.

### I. — ENVIRONNEMENT

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la qualité de la vie (Environnement).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que les crédits destinés au ministère de la qualité de la vie au titre de l'environnement avaient enregistré,

l'an passé, une réduction de 3,5 p. 100, ils progressent, cette année, à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du budget de l'Etat.

En effet, les dépenses ordinaires, augmentées des crédits de paiement, croissent, d'une année sur l'autre, de 22,8 p. 100.

Mais si l'on veut avoir une vue plus précise du budget dont effectivement bénéficiera, pour l'environnement, ce ministère, en 1977, il faut remplacer, dans l'addition, les crédits de paiement qui règlent pour partie des travaux engagés dans les années antérieures, par les autorisations de programme. Il faut ensuite y ajouter le crédit de 50 millions de francs à provenir du prélèvement sur le P. M. U. pour le fonds d'intervention et d'action pour la protection de la nature et de l'environnement. Ainsi on obtient un montant de 357,2 millions de francs qui fait ressortir une réelle progression de 33 p. 100 par rapport à l'année précédente.

D'autre part, il est indispensable de tenir compte des crédits inscrits aux ministères de l'agriculture, de l'équipement, de l'intérieur et de ceux dont dispose la D. A. T. A. R., qui sont destinés à la protection de la nature et de l'environnement.

On sait que ces crédits ont été individualisés au cours de discussions entre le ministère de la qualité de la vie et les autres ministères et qu'ils font l'objet d'un tableau annexe à la loi de finances.

Nous constatons alors que, si le ministère de la qualité de la vie connaît une progression substantielle de crédits, les autres ministères, par contre, régressent de 1 486,5 millions de francs en 1976 à 1 336,5 millions de francs en 1977. Cette baisse de crédits a particulièrement affecté les ministères de l'agriculture, de l'équipement et de l'intérieur.

Ces chiffres globaux ayant été donnés, examinons quelques-uns des aspects principaux du budget du ministère de la qualité de la vie.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires des titres III et IV, j'observerai d'abord que, conformément aux vœux exprimés, l'année dernière, par la commission des finances du Sénat, il est mis fin à la grave irrégularité qui consistait à payer du personnel sur des crédits destinés à la recherche. Toutes les rémunérations sont maintenant réintégréées dans les chapitres normaux du titre III.

Ma seconde observation concernera les crédits du secrétariat d'Etat, qui demeurent inscrits dans le projet de budget alors que ce poste ministériel a été supprimé, lors du réaménagement gouvernemental décidé à la fin du mois d'août dernier. Votre commission des finances vous soumettra donc un amendement de suppression de crédit de 894 007 francs, tout en proposant, conformément à la procédure budgétaire, au ministre de la qualité de la vie, de déposer un amendement gouvernemental transférant ces crédits au chapitre 44-03, afin d'accroître les moyens de participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des parcs régionaux. Ceux-ci connaîtraient alors une augmentation de 33 p. 100 au lieu de stagner à un faible niveau.

Votre commission des finances estime, en effet, que les parcs régionaux constituent à coup sûr l'une des innovations les mieux adaptées aux préoccupations de l'amélioration du cadre de vie.

**M. Bernard Legrand.** Très bien !

**M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial.** Mais ils sont devenus une nouvelle charge pour les régions, les départements et les communes.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement que soit revue la politique de financement de ces parcs régionaux, et qu'en attendant, il veuille bien accepter de transférer les crédits proposés.

Lorsqu'on lit le tableau récapitulatif des crédits du budget du ministère de la qualité de la vie, on est, de prime abord, frappé par la présence de cinq lignes différentes de crédits pour les études et la recherche. Bien entendu, ces crédits se rapportent à des secteurs différents, mais ils sont si importants et les contrats passés si nombreux, que l'on peut légitimement craindre les doubles emplois et une utilisation peu efficace, parce que mal coordonnée, des résultats obtenus.

Je poserai donc à M. le ministre de la qualité de la vie trois questions à ce sujet.

Les contrats d'études et de recherche passés par votre ministère depuis 1971 ont-ils donné des résultats concrets utilisables ?

Qui rassemble ces résultats pour les exploiter au mieux ?

Enfin, harmonise-t-on les études et les recherches sur la qualité de la vie entre le centre national de la recherche scientifique, l'institut national de recherche agricole, l'institut national de la santé et de la recherche médicale, le centre national des études océaniques et le commissariat à l'énergie atomique ?

Examinons maintenant, mes chers collègues, les dépenses en capital.

Je voudrais d'abord signaler au Sénat que, globalement, les autorisations de programme destinées aux opérations de l'environnement et de la protection de la nature connaîtront, en 1977, une diminution d'environ 10 p. 100 en francs courants.

Il s'agit d'une pénalisation qui frappe aussi bien le ministère lui-même que le fonds d'intervention et d'action pour la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que — je vous l'ai indiqué tout à l'heure — les autres ministères qui participent aux dépenses d'équipement dans le domaine qui fait l'objet de notre discussion d'aujourd'hui.

Le Gouvernement, constatant la trop grande lenteur dans l'affectation des autorisations de programme et dans la consommation des crédits de paiement, a pris la décision de diminuer ces crédits d'investissement.

Rappelons, en effet, que le taux d'utilisation des autorisations de programme en 1975 a été, pour le ministère, de 52,3 p. 100 sur le titre VI.

Pour le fonds d'intervention, il n'a été que de 47,8 p. 100 cette même année.

Toutefois, une notable amélioration a pu être constatée au cours des huit premiers mois de l'année 1976.

L'analyse des raisons de la non-consommation des subventions d'équipement montre qu'elle résulte du fait que le ministère de la qualité de la vie n'a pas, le plus souvent, la maîtrise des opérations et, en second lieu, qu'il lui est difficile d'assurer sa fonction de coordination et de contrôle en l'absence de pouvoirs légaux satisfaisants.

Aussi, monsieur le ministre, me permettrai-je de vous poser deux questions.

Envisagez-vous de prendre des mesures destinées à accélérer la consommation de ces autorisations de programme et de ces crédits de paiement ?

En dehors des décisions internes à votre ministère, il me semble indispensable, pour une rapide consommation des autorisations de programme et des crédits de paiement, qu'il y ait unité de responsabilité, d'où ma seconde question : n'est-il pas temps, après cinq années d'expérience, de réexaminer les pouvoirs de votre ministère, sa compétence, son organisation et, donc, son fonctionnement ?

Lors de sa création en 1971, deux possibilités s'offraient au Gouvernement : soit créer une administration de gestion, à l'image des ministères traditionnels ; soit mettre en place une structure d'animation n'attribuant que des crédits additionnels. Cette seconde formule a été choisie. Elle entraîne des inconvénients que nous constatons aujourd'hui.

Faut-il, pour autant, opter pour une administration de type traditionnel, dotée de moyens financiers importants et autonomes ?

Je ne crois pas que ce soit aujourd'hui réalisable parce que cette restructuration administrative s'adresserait à nombre d'équipements qui revêtent réellement un caractère interministériel marqué.

Par contre, votre commission des finances estime qu'il est nécessaire de franchir une nouvelle étape dans le renforcement des pouvoirs et des moyens du ministère de la qualité de la vie.

Les opérations effectuées pour l'amélioration de l'environnement et de la protection de la nature par les autres ministères ont été, comme je l'ai indiqué, individualisées et chiffrées dans des tableaux publiés dans les annexes de la loi de finances.

Ces opérations pourraient donc être rassemblées dans une même enveloppe de crédits, dite « enveloppe des crédits de l'environnement et de la protection de la nature » dont le défenseur, devant les autorités budgétaires gouvernementales, serait le ministère de la qualité de la vie. Il aurait également la charge et les moyens juridiques d'en contrôler l'exécution, c'est ce qui se passe aujourd'hui pour la recherche scientifique.

Il semble, d'ailleurs, que le Gouvernement, de son côté, ressente ce besoin de renforcer les pouvoirs de coordination et de contrôle du ministère de la qualité de la vie.

Par décret paru au *Journal officiel* d'aujourd'hui, le Gouvernement complète les attributions de contrôle et de coordination de ce ministère dans trois secteurs : la police des eaux continentales, la prévention et la lutte contre la pollution des eaux marines, l'animation et la coordination des actions en matière de lutte contre le bruit.

Pour l'exercice de ces nouvelles attributions, les services centraux compétents, ainsi que les services départementaux et régionaux de ces ministères, sont mis à la disposition du ministre de la qualité de la vie, qui est habilité à provoquer tous contrôles et inspections nécessaires à l'exercice de ces attributions.

Cette orientation est conforme à la conception exprimée par votre commission des finances.

La sauvegarde de la qualité de notre cadre de vie devient chaque jour plus urgente. Il est maintenant indispensable de disposer d'un instrument administratif et financier plus efficace pour la protection de notre patrimoine naturel et de notre environnement.

Je n'examinerai pas, secteur par secteur, la lutte contre la pollution et la protection de la nature. Dans mon rapport écrit, comme dans celui de mes collègues rapporteurs de la commission des affaires économiques et de la commission des affaires culturelles, ce sujet a été largement traité. Je sais aussi que M. le ministre, dans son exposé, fera un bilan des actions principales de son administration.

Aussi me bornerai-je, au nom de la commission des finances, à poser quelques questions.

Dans les réponses écrites que vous avez faites au questionnaire de notre commission, nous avons pu lire que, dans nombre d'agglomérations de plus de 100 000 habitants, d'après les mesures effectuées, on constatait une augmentation de la pollution de l'air, notamment par les fumées noires.

Quelle action le Gouvernement compte-t-il engager pour lutter avec plus de vigueur contre cette pollution ?

L'inspection des établissements classés insalubres a été réformée en 1968, son personnel et ses moyens augmentés. En est-il résulté une amélioration dans la protection de l'environnement ?

La coordination de la lutte contre le bruit vient d'être confiée au ministère de la qualité de la vie. Est-il envisageable de proposer un texte au garde des sceaux pour mettre en fourrière les véhicules trafiqués faisant un bruit excessif ?

Une action est entreprise actuellement, notamment à l'initiative du président de la commission des finances du Sénat, pour la création d'espaces verts dans la région parisienne. Quelle politique entend développer, sur ce point, le ministre de la qualité de la vie pour les villes de province ?

Enfin, une agence nationale pour le ramassage des déchets solides vient d'être créée. Pourra-t-elle apporter une aide financière complémentaire aux collectivités locales qui supportent aujourd'hui l'essentiel des charges de la réputation ?

Ce projet de budget présente donc un certain nombre de points faibles parmi lesquels nous citerons la diminution des autorisations de programme par rapport à 1976 et une insuffisance marquée des crédits pour les parcs nationaux et régionaux.

Par contre, nous constatons que les crédits de personnel ont fait l'objet d'une régularisation, conformément au vœu exprimé par votre commission des finances l'année dernière, et que les ressources globales mises à la disposition du ministère de la qualité de la vie et du fonds d'intervention et d'action pour la protection de la nature et de l'environnement sont en augmentation de 33 p. 100 par rapport à 1976.

C'est pourquoi votre commission des finances, sous réserve de l'amendement adopté par elle, a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits du ministère de la qualité de la vie. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** Je remercie M. le rapporteur spécial pour la brièveté de son propos.

La parole est à M. Hubert Martin, rapporteur pour avis.

**M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter et que vous pouvez lire, dans son intégralité, dans le document qui vous a été distribué, était rédigé jusqu'alors par mon collègue et ami M. Legaret. Je voudrais dire à cette tribune

combien j'ai admiré son courage lorsque, pour la dernière fois l'an dernier, il nous présentait ses conclusions, assis, déjà miné par la maladie, mais l'esprit toujours aussi vif et l'intelligence aussi claire.

C'est donc une très lourde tâche qui m'incombe, d'autant que j'ai disposé de peu de jours, mes collègues de la commission m'ayant fait l'honneur de me nommer rapporteur il y a tout juste un mois.

Monsieur le ministre, financièrement votre budget, comme tous les budgets d'ailleurs, est insuffisant et mon ami M. Marcellin vient d'en parler. Mais nous avons conscience de la dureté des temps et nous savons que, cette année surtout, un équilibre doit être tenu entre le possible et le souhaitable.

Je n'aborderai que certains problèmes me paraissant particulièrement cruciaux.

J'évoquerai d'abord celui de l'eau et je vous conseille, mes chers collègues que la question intéresse, de consulter la monographie très intéressante du groupe Paul-Emile Victor où j'ai trouvé des éléments particulièrement dignes d'intérêt.

L'eau tient, dans notre vie, une place primordiale.

Le corps humain est un sac d'eau : il en contient 50 litres environ, soit les deux tiers ou les trois quarts de son poids total.

L'eau quotidienne évacuée — environ 4 p. 100 — est aussitôt remplacée car l'essentiel est que le stock soit continuellement renouvelé. Sa moindre diminution déclenche rapidement des seuils d'alerte dramatiques. Une simple perte de 2 p. 100 du poids provoque la soif. A moins de 5 p. 100, la bouche se dessèche, la langue gonfle. A moins de 10 p. 100, la peau, à son tour se dessèche et se rétracte, le patient est victime d'hallucinations. A moins de 15 p. 100, c'est la mort.

Nous avons besoin, pour la qualité de notre vie, d'énormes quantités d'eau.

Ainsi, pour fabriquer un litre de bière ou faire pousser un kilo de salade, il faut 25 litres d'eau ; 4 500 litres sont nécessaires pour un kilo de coton et 4 millions de litres pour obtenir un kilo de streptomycine.

Aux Etats-Unis on utilise, toute répartition faite, 8 000 litres d'eau par jour et par habitant alors que les Français n'en consomment que 1 700 litres, la moyenne mondiale étant de 680 litres.

Au total, l'humanité entière a besoin de 1 000 milliards de mètres cubes par an.

L'accélération de la consommation mondiale a justifié le cri d'alarme du Club de Rome : nous risquons d'épuiser les ressources naturelles car elle ne sont pas sans fin.

En un demi-siècle, de 1950 à 2000, l'humanité doit multiplier ses prélèvements par cinq, ce qui reviendrait à pomper les trois quarts du débit de tous les cours d'eau. Alors, chaque goutte de pluie comptera !

Voilà pour les quantités.

Plus préoccupante encore est la qualité : les pollutions de toutes sortes réduisent, de plus en plus, notre stock non renouvelable. Chaque année, les fleuves français charrient entre 5 et 6 milliards de mètres cubes d'eau sale. Une station d'épuration où passent les eaux usées d'une ville d'un million d'habitants retire, chaque jour, 1 000 mètres cubes de boue.

Ces chiffres, un peu effrayants, nous montrent bien l'enjeu de la bataille dans notre pays, la meilleure stratégie consistant à prévenir plutôt qu'à guérir, à ne pas polluer pour n'être pas obligé de retirer, à grands frais, ce qu'on vient de jeter dans de l'eau qui était propre.

Prenons maintenant l'exemple des fleuves et rivières pollués : on en compte actuellement 5 000 kilomètres dans l'hexagone et, en dix ans, la longueur des rivières où l'on ne trouve plus de poissons a doublé.

Les pêcheurs à la ligne ont mené, dans ce domaine, une bataille plus que séculaire et ce, bien avant les écologistes. Par leurs associations, leurs publications et leurs actions locales, régionales et nationales, ils poursuivent, sans relâche, les pollueurs.

Le harcèlement des pêcheurs à la ligne est donc efficace, car, avec leur passion, leur entêtement et leur vigilance jamais en défaut, leur meilleur atout est le nombre : ils sont une armée de cinq millions d'électeurs que l'on écoute.

La pollution des cours d'eau peut amener des drames. En voici un exemple dont vous n'avez certainement pas perdu le souvenir, mes chers collègues : c'est celui de cette petite chienne épagneule morte, brûlée au troisième degré, par l'eau acide d'un ruisseau où elle avait sauté, le Mondot, dans le département de Lot-et-Garonne. Non seulement une usine voisine y déversait des acides et des phénols très concentrés, mais elle rejetait des eaux à soixante-dix degrés. Et si, au lieu de cette pauvre bête, des gamins insouciantes avaient sauté dans le Mondot ?

Qui ne connaît aussi l'exemple des Pays-Bas, qui reçoivent la pollution, déversée dans le Rhin, de plusieurs pays de l'Europe industrielle situés en amont ?

En France, il fallait songer à la reconquête de l'eau et, si nous en prenons le chemin, nous le devons bien certainement à la loi de 1964 dont une des conséquences les plus originales fut la création des agences et comités de bassin.

Le principal mérite des agences de bassin est d'avoir introduit les mécanismes dans la gestion des ressources en eau, d'avoir été les apôtres des stations de traitement et d'épuration.

A ce sujet, peut-on boire de l'eau du robinet ? Oui, répondent la plupart des experts, même s'ils accompagnent leur affirmation de quelques nuances ou si, par hasard, ils ont à portée de leur main une bouteille d'eau minérale.

M. Jean-François Saglio, présent ce soir au banc des commissaires du Gouvernement, qui est à la tête de la direction de la prévention des pollutions et nuisances, écrit : « Oui, on peut boire l'eau du robinet sans inquiétude. Les cas d'empoisonnement sont rarissimes en France, où les réseaux d'alimentation sont extraordinairement surveillés... Les seuls problèmes sont le goût et l'odeur, qualité qu'il faut absolument améliorer. »

Dans ma commune, nous avons construit une station de traitement des eaux et je puis affirmer que l'eau y est au moins aussi bonne, sinon meilleure, du point de vue du goût et de l'odeur, que les eaux minérales.

Aujourd'hui, chacun finit par admettre que l'eau n'est ni gratuite, ni inépuisable, qu'elle est un « produit » auquel on attribue une certaine valeur.

Mais rien ne sera résolu sans une mystique nouvelle, à condition que tous les pollueurs la partagent et que certains ne continuent pas à défaire la nuit ce que les dépollueurs font le jour.

Ce n'est pas seulement à coup d'argent que nous parviendrons à ce résultat, mais à force d'éducation à tous les niveaux, depuis l'école maternelle, et aussi de bonne volonté de toutes et de tous.

Pour terminer mes réflexions sur le problème de l'eau, je voudrais citer, afin, peut-être, de trouver des réponses pour l'avenir, une phrase d'une interview exclusive accordée à *Paris-Match* du 20 septembre 1975 par le ministre de l'énergie d'Arabie Séoudite et animateur de l'O.P.E.P., le club des producteurs de pétrole : « Si les consommateurs de pétrole envoyaient leurs tankers remplis d'eau douce, nous remplirions leurs cuves après qu'ils ont déversé chez nous leur eau douce... C'est de cette manière — pas d'une autre ! — que nous deviendrons un pays industriel. Vous avez besoin de notre pétrole. Nous avons besoin de votre eau. Nous devrions nous entendre. »

L'Occident devrait tendre l'oreille car ce ministre annonce, en quelques phrases, les règles du jeu universel pour demain, un jeu dont l'eau est un atout maître, plus encore que le pétrole, qui n'est plus le seul dictateur de nos civilisations industrielles prises de panique.

Ce détour par le pétrole et la morale des échanges internationaux était indispensable pour comprendre comment se pose désormais et se posera, de plus en plus, le problème de l'eau : il ne peut plus être valable et durablement réglé qu'à l'échelle de la terre entière et son règlement ne peut être qu'un volet de la concertation globale, sur tous les problèmes à la fois, qui, seule, peut débloquent l'avenir de notre monde en crise. J'aimerais, monsieur le ministre, avoir votre avis sur ce sujet.

Parmi ces problèmes dont je viens de parler, il existe encore bien des inconnues et nombreux sont ceux qui les étudient, comme l'institut européen d'écologie, installé à Metz dans le beau cloître des Récollets. Il est animé par une équipe dirigée par M. Pelt, professeur de biologie végétale à l'université de Metz et professeur d'écologie à Bruges. Il peut servir d'exemple pour d'autres régions françaises et c'est la raison pour laquelle je voudrais en dire quelques mots rapidement.

Il tire ses ressources des subventions qui lui sont versées et des contrats de recherche qu'il passe avec des organismes

européens, des administrations et des sociétés privées. Il refuse l'étude de certains projets qui tendraient à avaliser des implantations d'industries nucléaires, par exemple.

Il se défend de former des spécialistes, qui ne trouveraient, en l'état actuel des choses, aucun débouché. Mais il délivre un diplôme d'écologie générale et de sciences de l'environnement, préparé pour un vaste public qui va du médecin ou de l'architecte à l'étudiant. Une des premières inscrites en 1976 est une jeune employée d'un magasin où l'on vend des poissons et des animaux de salon. « N'est-ce pas merveilleux », écrit Yves Benassi dans *Le Républicain lorrain*, « de constater que cette jeune fille a ressenti le besoin de mieux connaître l'écologie pour mieux faire comprendre à ses clients jusqu'où l'on peut mener l'amour des animaux domestiques ? »

Parmi les problèmes étudiés par cet institut, il en est un qui est cher à M. Pelt : le problème de l'agressivité chimique de l'environnement, problème crucial de notre monde industriel, problème dont on ne connaît, hélas ! que quelques solutions.

Depuis toujours, l'homme vit au contact d'un environnement naturel dont « l'agressivité chimique » est une des composantes essentielles. Baies et tubercules toxiques, champignons mortels, plantes urticantes, allergisantes, photosensibilisantes voire cancérogènes sont à l'origine des mille incidents et accidents qui prouvent, s'il en était besoin, que le mythe de « la bonne nature » résiste mal à l'analyse. Depuis la nuit des temps, les plantes dangereuses et les animaux venimeux nous livrent une « guerre chimique » implacable, comme le prouvent les endémies et épidémies qui se sont accumulées au cours des siècles.

L'éclosion de l'ère industrielle, le développement de la chimie de synthèse et l'avènement de l'ère atomique ont contribué à créer, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, une situation radicalement nouvelle. En effet, la charge chimique de la biosphère ne cesse de s'accroître, qu'il s'agisse des déchets des activités industrielles ou des substances employées pour lutter contre les espèces végétales ou animales, parasites de l'homme, de son habitat et de ses champs. Les êtres vivants s'imprègnent peu à peu de molécules chimiques toujours plus nombreuses, émises en quantités toujours plus grandes. Les nombreuses études consacrées à l'effet des pesticides chlorés sur l'environnement permettent aujourd'hui de mieux comprendre les phénomènes de concentration à travers les chaînes alimentaires et attirent l'attention sur les indispensables précautions à prendre avant d'introduire de nouvelles substances dans la nature.

On peut, à cet égard, procéder par raisonnement analogique : comme les médicaments subissent, avant leur mise sur le marché, des tests pharmacologiques, toxicologiques et cliniques pratiqués sur diverses espèces, il semble désormais impératif de s'inspirer de ces méthodes pour tester toute substance chimique nouvelle préalablement à son emploi. L'exemple du Japon nous paraît significatif à cet égard : les produits chimiques à usage agricole présents sur le marché y sont systématiquement soumis à des tests de cette nature. J'aimerais également, à ce sujet, monsieur le ministre, avoir votre avis.

En novembre 1975, au cours du symposium organisé par le centre international de recherche sur le cancer de Lyon, le directeur de cet organisme a pu déclarer : « On dispose maintenant de preuves circonstanciées que 80 à 90 p. 100 de tous les cancers dépendent directement ou indirectement de facteurs de l'environnement ».

Le cancer, en rapide progression dans toutes les sociétés industrielles, apparaîtrait ainsi — mais il faudrait encore pouvoir le prouver — comme une véritable maladie de civilisation. En effet, la mortalité cancéreuse progresse à raison de 2 à 3 p. 100 par an dans les pays industriels. On retrouve ici une notion chère à René Dubos, pour qui les conditions de l'environnement sont les facteurs déterminants des pathologies.

C'est ainsi que le plomb des canalisations romaines provoqua un saturnisme endémique. Les grandes épidémies du Moyen Âge et de la Renaissance furent les conséquences naturelles des croisades et des grandes expéditions maritimes qui mirent les hommes de ce temps en contact avec des germes pathogènes à l'égard desquels ils n'avaient acquis aucune immunité. La tuberculose se développa au siècle dernier, en relation avec les déplorables conditions de travail et d'hygiène des mines, des manufactures et des banlieues ouvrières surgies de la première révolution industrielle.

De même, aujourd'hui, l'aggravation de l'imprégnation chimique des organismes et leur contact permanent avec de nouvelles molécules entraînent une pathologie nouvelle des allergies, affections bronchopulmonaires, détérioration de l'appareil digestif et excréteur, dont le cancer n'est que la manifestation la plus spectaculaire et la plus redoutable.

On décèlera sans doute encore bien des maladies professionnelles d'origine chimique, comme jadis le cancer des ramoneurs, des cantonniers au contact des goudrons.

On connaît maintenant et l'on dépiste les maladies pulmonaires dues aux poussières : les pneumo-konioses où l'on distingue celles qui sont dues aux poussières de charbons, de calcaires, d'amiante dont on a si abondamment parlé ces temps derniers.

Celui qui vous parle a fait reconnaître comme maladie professionnelle la sidérose, maladie des poussières du minerai de fer.

Que dire aussi du tabac dont la surconsommation apparaît aujourd'hui comme proprement suicidaire ?

La chimie, en somme, se retourne contre l'homme.

On en arrive vite — vous le voyez — à cette vérité première : la maladie est souvent le signe d'un déséquilibre entre l'organisme et l'environnement. Il faut donc que notre ligne directrice soit la suivante : favoriser au maximum toute action préventive visant à qualifier au maximum les environnements humains. Par exemple, réduire la charge chimique industrielle de l'environnement, c'est aussi faire reculer dans bien des cas le cancer.

Permettez-moi de clore ce chapitre sur les agressivités chimiques et la santé humaine — je n'ai parlé ni de la drogue, ni de l'abus de certains médicaments — par une conclusion tirée d'une allocution faite par M. Pelt : « La restauration, dit-il, d'un juste équilibre entre l'homme et la nature, et plus particulièrement de la nature dans laquelle il est né et où il vit, entre l'homme et la culture, et plus particulièrement la culture propre à son pays d'origine, exige précisément le respect de l'environnement.

« Mais une telle attitude suppose l'instauration d'une nouvelle éthique, fondamentalement étrangère aux valeurs trop souvent dévoyées des sociétés productivistes, qu'elles soient de l'Est ou de l'Ouest. »

Notre jeunesse, encore incertaine, semble s'orienter en ce sens. Peut-être est-elle en train de démontrer que Schopenhauer avait tort de douter de l'homme, « cet animal tragique qui n'a plus assez d'instinct pour agir avec sécurité et pas encore assez de raison pour assumer les tâches de l'instinct ».

Mes chers collègues, les sujets que l'on pourrait traiter au cours de cet examen du budget du ministère de la qualité de la vie sont innombrables. C'est ce qui en fait, pour un rapporteur, à la fois le charme et les difficultés.

Le dernier point de mon exposé vous paraîtra peut-être un sujet fastidieux, tout au moins pour ceux qui possèdent le plein usage de leurs jambes.

Dans notre société, tout va vite : l'on est obsédé par le temps, le temps d'aller à son travail ou d'en revenir ; on court, on se bouscule. Mais que deviennent, dans cette tourmente, ceux dont les jambes sont fragiles, fatiguées, vieillies, accidentées, raccourcies, remaniées, tordues, douloureuses ?

Que fait-on pour la qualité de la vie de ces autres Français un peu honteux de leur handicap, et bien gênés dans une vie si trépidante et si heurtée ? Eh bien, à vrai dire, pas grand-chose !

J'excepte bien entendu les grands cœurs et il y en a. Mais les autres ? Mais la grande majorité des égoïstes ? Quelques exemples : dans certaines gares de Paris, on prend l'habitude de faire arriver les trains sur l'aire de départ ; il faut donc traverser toute la gare pour trouver un taxi que l'on n'a pas le droit de prendre dans la cour correspondant à l'arrivée effective, et les agents sont inflexibles. Les charriots de transport des bagages sont la plupart du temps ou absents ou mal placés. Il n'y a pas assez de bancs.

En ville, on pourrait parfois permettre un stationnement de voiture pour un infirme des membres inférieurs, lorsque ce stationnement n'est vraiment pas gênant.

Des efforts ont été faits dans les immeubles H. L. M. sans ascenseur pour réserver les rez-de-chaussée aux handicapés. Mais ces immeubles sont rarissimes ! A quand les rampes d'accès systématiques en pente douce, sans escalier ? Mais quels architectes y pensent ?

Je voudrais donc simplement lancer un appel amical à ceux qui ont quelques possibilités d'agir pour les aider : au ministre de l'intérieur, pour que ses agents soient moins inflexibles, au directeur de la S. N. C. F. pour qu'il humanise ce qui peut l'être, à tous ceux qui peuvent améliorer la qualité de la vie des handicapés, des personnes âgées, de ceux ou celles qui ont besoin de la solidarité de leurs concitoyens sans qu'il soit jamais question d'apitoiement et de condescendance.

Mes chers collègues, j'en ai terminé. Sciemment, je n'ai pas voulu aborder à cette tribune tous les problèmes déjà évoqués dans mon rapport : les moyens et les crédits d'action, la lutte contre les pollutions, le gaspillage, le bruit et aussi parce que nous y tenons beaucoup, comme le disait M. Marcellin, le renforcement des moyens et des compétences de votre ministère, monsieur le ministre de la qualité de la vie.

Tous les points abordés ont passionné les membres de notre commission et je voudrais dire à ces derniers combien j'ai été touché de leur collaboration sans faille et de leurs intéressantes suggestions, toujours empreintes de la plus grande courtoisie.

Permettez-moi aussi de me louer de l'aide efficace qui m'a été apportée par le secrétariat de la commission, aide sans laquelle je n'aurais pu mener à bien la rédaction d'un rapport qui m'a été confié voilà seulement quelques semaines.

Sous réserve des observations dont vous avez pu prendre connaissance, soit à la lecture du rapport écrit, soit après m'avoir patiemment écouté, votre commission des affaires culturelles a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la qualité de la vie. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Croze, rapporteur pour avis.

**M. Pierre Croze, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, mes collègues rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune ont suffisamment explicité l'aspect financier de votre budget, monsieur le ministre, comme je l'ai fait moi-même dans mon rapport écrit, pour que je puisse me contenter d'approuver leurs propos à ce sujet et de développer quelques points particuliers.

Tout d'abord, la commission des affaires économiques et du Plan constate avec regret, comme cela vient d'être déjà dit, l'important recul de l'action de l'Etat en 1977. En effet, si l'on regroupe les autorisations de programme inscrites au budget de l'environnement, y compris celles du fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement, le F. I. A. N. E., et celles qui sont consacrées au même objet par les autres ministères on obtient un volume global de 1 539 millions de francs en 1977 contre 1 713 millions de francs en 1976, soit une diminution de 10,1 p. 100, pourcentage trop important.

D'autre part, le ministère dispose d'une structure administrative légère due à sa relative jeunesse et à sa vocation d'organe d'incitation et de coordination. Cependant, dans la mesure où votre action de contrôle et de surveillance est appelée à se développer, on ne peut manquer de s'interroger sur les conséquences d'une insuffisance des moyens en personnel que les créations de postes en 1977 ne contribueront guère à compenser en particulier au niveau régional et départemental.

Et cette interrogation se transforme en inquiétude devant les attributions nouvelles qui vous sont dévolues. Certes, nous ne pouvons que nous féliciter des décisions prises lors du conseil des ministres du 3 novembre 1976, vous donnant de nouvelles attributions en matière de police des eaux et vous confiant l'animation et la coordination de l'action gouvernementale en matière de lutte contre le bruit.

Mais aurez-vous, monsieur le ministre, les moyens suffisants en personnels et en dotations pour mener à bien ces deux tâches ? Vous ne pouvez les accomplir avec ceux que vous avez actuellement, et il faudra soit qu'on en prenne quelque part, soit qu'on vous en donne. Aussi serions-nous heureux de connaître les intentions du Gouvernement. Plus spécialement, comment envisagez-vous d'accomplir ces missions, puisque le décret définissant ces deux nouvelles attributions et les moyens mis à votre disposition à cet effet a été publié au *Journal officiel* de ce matin ?

En particulier, ayant bénéficié de peu de précisions sur ce point, pouvez-vous nous dire quelle sera la portée réelle de cette innovation que l'animation et la coordination de l'action gouvernementale en matière de lutte contre le bruit représentent ?

En ce qui concerne la police des eaux, notre collègue Hubert Martin vient de démontrer l'importance de l'eau dans la vie humaine, tant dans le domaine corporel que sur le plan d'un certain loisir, loisir qui est d'ailleurs de votre domaine puisque les pêcheurs à la ligne sont, entre autres, de votre ressort.

Pour ma part, je voudrais insister sur son importance dans la vie économique de la nation. La récente sécheresse a confirmé l'interdépendance des divers usages de l'eau et la nécessité de répartir les ressources disponibles à partir d'une conception

globale de la gestion de chaque bassin hydrographique. Il ne s'agit pas seulement de faire la police des eaux, mais auparavant de définir une véritable politique de l'eau et de la mettre en application.

Certes, vous avez déjà mené une réflexion approfondie sur l'orientation dans l'avenir de cette politique, dont les agences de bassin constituent d'ailleurs l'instrument essentiel, puisque les grandes lignes d'un plan à quinze ans ont été approuvées en conseil des ministres le 12 mai 1976. Mais si ce plan comporte deux grandes parties relatives, l'une, à l'aménagement des ressources en eau, l'autre, à la lutte contre la pollution, ainsi qu'une estimation des travaux à réaliser, évalués en francs 1975, il ne prévoit pas, en revanche, de plan de financement.

Cela est regrettable, tout comme le fait que les barrages n'aient pas fait l'objet d'un programme d'action prioritaire national à l'occasion du VII<sup>e</sup> Plan. Mais il ne suffit pas de mener des réflexions et de définir des actions si, faute de moyens, elles doivent rester lettre morte.

Au cours de ces dernières années, plusieurs textes d'une grande importance ont été votés sous l'impulsion de votre ministère et, si un certain nombre de décrets d'application ont déjà été pris, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, ce qu'il en est à ce jour de deux dispositions qui auront de grandes répercussions dans le domaine économique.

L'article 2 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, lequel constitue l'innovation principale de cette loi, doit faire l'objet d'un décret d'application précisant en particulier la liste des ouvrages et aménagements qui ne seront pas soumis à la procédure d'étude d'impact. Nous aimerions savoir à quel stade en est son élaboration. En effet, et je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, tout retard risque de freiner, non seulement l'élaboration de nombreux projets, mais également la mise en application de ceux qui sont fixés, d'autant qu'il semblerait que tous les grands projets d'ouvrage et d'aménagement actuels, tels que par exemple l'installation de production d'électricité, ou l'infrastructure de transports, seraient soumis à cette procédure. Mais il faudra se montrer particulièrement vigilant, car il est certain que de rudes oppositions vont se manifester un peu partout.

En application de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, deux décrets ont été publiés le 25 mai 1976 qui prévoient, l'un, la création du comité national pour la récupération et l'élimination des déchets, l'autre, l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets.

Les membres du conseil d'administration de l'agence doivent être élus parmi les représentants de certaines catégories de personnes siégeant au comité national. Il ne semble pas que le comité national soit installé et, par voie de conséquence, l'agence ne peut fonctionner normalement. Or, celle-ci, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, est chargée d'engager et de faciliter toutes les actions de récupération et d'élimination des déchets.

Si l'élimination des déchets, qui envahissent de plus en plus les campagnes et même les villes, est nécessaire pour améliorer notre environnement, la récupération de certains déchets est, dans le contexte économique actuel, d'une très grande importance. C'est pourquoi il est regrettable que depuis presque deux ans après le vote de la loi, cette agence ne fonctionne pas vraiment. Nous apprécierions, monsieur le ministre, toute explication que vous voudriez bien nous donner sur ce retard.

Les missions dont le ministère chargé de l'environnement assume la charge sont principalement de trois ordres : mission de conception, mission de coordination, mission d'animation et d'incitation. Mais la qualité de la vie et l'environnement englobent tant de domaines, touchent tant de choses, que vous ne pouvez avec les moyens dont vous disposez les appréhender comme il conviendrait.

Ne voyez dans ces propos, aucun reproche, mais bien au contraire notre souci de vous aider à obtenir ces moyens, car nous sommes tous conscients de l'effort d'imagination dont vous devez faire preuve pour mener à bien les actions qui vous sont dévolues.

Il ne m'est pas possible de les développer toutes, surtout dans le laps de temps qui m'est accordé, car elles sont aussi multiples que variées, puisqu'elles vont de la protection des espaces naturels à l'aménagement du temps, de l'amélioration du cadre de vie au contrôle de la chasse et à la lutte contre les pollutions.

En ce qui concerne les espaces naturels, nous aimerions savoir, monsieur le ministre, où en sont les projets de création des

quatre parcs nationaux actuellement à l'étude, ainsi que les projets visant à redéfinir le rôle de ces parcs dans les zones périphériques.

Votre commission s'est longuement penchée sur les problèmes des parcs naturels régionaux qui, je le rappelle, depuis le décret du 24 octobre 1975, sont de la compétence des régions qui ont la charge de leur création et de leur gestion.

Si sur le plan des principes le transfert qui est intervenu paraît normal, il ne faudrait pas qu'il se traduise brutalement, sur le plan financier, par un retrait des aides de l'Etat. Pour l'instant, le maintien de cette participation financière de l'Etat paraît acquis, au moins pendant la durée du VII<sup>e</sup> Plan ; mais les commissaires se sont inquiétés de l'insuffisance des aides prévues, que ce soit les aides au fonctionnement initialement limitées aux trois premières années de la mise en place, ou les crédits de l'environnement consacrés à l'investissement qui ne progressent, en 1977, que de 0,4 p. 100 par rapport à 1976, progression d'autant plus faible que ces crédits doivent être répartis entre un nombre de parcs toujours croissant.

Pour ce qui est du cadre de vie, je tiens à signaler les déclarations de M. Segard, samedi dernier à cette tribune, lors de la discussion du budget des P. T. T. En réponse à une intervention d'un de nos collègues qui, au nom des défenseurs de l'environnement, déplorait la prolifération des lignes aériennes, M. Segard a déclaré que, dans les quinze jours à venir, il tiendrait une conférence de presse sur l'esthétique dans les P. T. T. dont, a-t-il précisé, les installations ne doivent pas nuire à la qualité de l'environnement. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle intention et nous espérons que les autres ministères agiront de même.

Je voudrais évoquer maintenant la lutte que vous menez contre cette agression permanente, insidieuse, chaque jour croissante et qui risque, si l'on n'y prend garde, de mettre en péril l'équilibre naturel de notre planète, je veux parler de la lutte contre la pollution.

J'ai déjà évoqué la lutte contre la pollution des eaux et les déchets. Mais des lacunes demeurent dans le droit de la nature et de l'environnement qu'il y aurait lieu de combler peu à peu à l'avenir. Il s'agit, tout d'abord, de la lutte contre la pollution de l'air. Des études ont été engagées en vue de la création d'une agence de l'air destinée à renforcer les moyens dont dispose le ministère de la qualité de la vie dans le domaine de la prévention de la pollution de l'air. Toutefois, la création effective de ce service n'est prévue que pour 1978, ce qui nous paraît un peu tard.

Par contre, il paraît beaucoup plus difficile de définir une politique cohérente en matière de lutte contre le bruit et une réflexion approfondie est nécessaire en la matière.

En dépit des améliorations introduites récemment sur le plan international, la protection de la mer et des océans est encore très insuffisante.

Des incidents récents ont montré combien la situation est complexe et ont posé à nouveau la question de la coordination des moyens à mettre en œuvre en cas de graves pollutions accidentelles. Il faut agir vite, car tout retard ne fait qu'aggraver l'importance des dégâts et donc le coût de la réparation. Il serait bon de faire jouer le plus possible la responsabilité des pollueurs tant sur le plan financier que sur le plan pénal.

Les établissements industriels sont à l'origine de nombreuses pollutions, mais il faut signaler l'effort fait par les industries françaises à ce sujet.

Le montant des investissements antipollution supporté par ces industries en 1975 peut être estimé à 1 315 millions de francs. Mais la répartition de cet effort n'est pas uniforme à l'intérieur de l'industrie et celui-ci est très lourd pour quelques branches industrielles. C'est pourquoi il faut, pour ces branches, développer la politique des « contrats de branche » dans le domaine de l'eau.

De même, nous suivons avec intérêt la mise en place et le développement des « programmes de branche » et des « programmes d'entreprise ».

Si la lutte contre certaines pollutions est du ressort de chaque pays, il en est d'autres qui nécessitent une action concertée entre tous les pays.

La réalisation du premier programme des Communautés européennes en matière d'environnement, adopté le 23 novembre 1973, est en voie d'achèvement et nous serions heureux de savoir quand le deuxième programme sera définitivement adopté. Ce deuxième programme, et c'est tout à l'honneur du ministère de la qualité de la vie, tient largement compte des suggestions françaises.

Toutefois, je regrette qu'il n'ait pas prévu une action commune contre la pollution des eaux et, en particulier, de la mer. L'effort financier et matériel qu'il faudra faire sera plus grand si aucun effort n'est réalisé dans le même sens par les autres pays qui nous adressent des nuisances contre lesquelles ils ne luttent pas eux-mêmes.

Monsieur le ministre, le nom de votre ministère est tout un programme où l'environnement tient une très grande part. Mais cet environnement ne doit pas être la seule affaire de l'Etat. Il doit intéresser tous nos concitoyens dont la conscience s'éveille chaque jour à ce sujet et qui, de plus en plus, se passionnent pour les problèmes qui sont posés.

Vous devez vous appuyer sur eux, coordonner leurs efforts, continuer l'action que vous menez. Nous savons que vous le ferez avec ardeur et la volonté d'aboutir.

C'est pourquoi la commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption de votre budget. (Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il faut sans doute beaucoup d'ambition et d'imagination pour associer le mot ministère, qui évoque un monde organisé, fonctionnel et limité, et la notion de « qualité de la vie » qui est rebelle à la définition parce qu'elle recèle une part d'absolu. C'est pourtant mon propos de ce soir.

Le domaine de la qualité de la vie est si vaste qu'il touche à tous les aspects de l'action de l'Etat. Il lui appartient, en effet, de créer ou de sauvegarder les conditions élémentaires sans lesquelles la qualité de la vie de chacun ne peut s'épanouir : paix, liberté, sécurité, niveau de vie, conditions de vie et de travail et, en particulier, aujourd'hui, emploi. Ces objectifs ne peuvent être durablement atteints que par la maîtrise et la réduction de l'inflation. A cet égard, je suis persuadé qu'un effort continu pour l'amélioration de la qualité de la vie des Français contribuera à la définition et à la promotion d'un nouveau type de croissance, à la fois plus économe et plus riche de possibilités d'épanouissement pour l'homme.

Au-delà d'un certain niveau, les besoins que fait naître la civilisation marchande ne sont-ils pas souvent les substituts de l'ennui ou les exutoires d'un quotidien qui ne permet plus à l'homme de se reconnaître ?

Je ne fais pas ici un plaidoyer contre la croissance. Je suis, au contraire, convaincu que croissance et qualité de la vie sont non seulement compatibles, mais liées. La croissance donne les moyens de poser les problèmes en termes qualitatifs et, réciproquement, la recherche de la qualité offre un champ nouveau à la croissance.

Et cette nouvelle croissance, où la qualité prime la quantité, est l'une des clés du combat contre l'inflation dont on sait qu'elle est constamment relancée par les frustrations des individus et par les dissensions entre les groupes sociaux.

Aujourd'hui, le progrès ne doit pas seulement se mesurer en termes de productivité ou de croissance. Il doit aussi s'apprécier en fonction des victoires remportées pour la sauvegarde des biens dont nous ne sommes en définitive que les usufructiers.

L'effort entrepris par le Gouvernement pour l'amélioration de la qualité de la vie sera donc non seulement maintenu, mais amplifié.

Cette action se développe sur deux plans. Le premier est celui des responsabilités qui me sont confiées dans les trois domaines de l'environnement, de la jeunesse et des sports et du tourisme.

Au sein de ce ministère, M. Jean-Pierre Soisson, qui a la charge de la politique de la jeunesse et des sports, et M. Jacques Médecin, celle du tourisme, constituent avec moi une équipe homogène, amicale et dynamique.

Mais mon action consiste aussi à inciter les autres départements ministériels à prendre en compte les aspirations qualitatives de nos concitoyens et donc à être un traceur de chemins.

S'agissant de mon ministère, le budget comprend trois éléments. M. Soisson et M. Médecin vous présentent respectivement des fascicules concernant la jeunesse et les sports et le tourisme. Je vous présente celui de l'environnement puisque, désormais, ce département est placé directement sous mon autorité.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, à ce point de mon propos, remercier et féliciter les commissions qui, par leur travail, ont apporté dans l'examen

des fascicules budgétaires une contribution essentielle. M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial de la commission des finances, M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, et M. Pierre Croze, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, viennent d'esquisser devant nous les grandes lignes de ce qui a été fait et de ce que nous devons faire.

La qualité des travaux des commissions est exemplaire. Celles-ci contribuent de façon efficace à l'information des sénateurs et participent activement — je tiens à le souligner — à la politique de l'environnement.

Au-delà des membres des commissions, c'est toute la Haute assemblée qui participe à cette politique générale de l'environnement de notre pays, puisque, monsieur le président, vous le savez mieux que quiconque, les sénateurs sont, pour la plupart d'entre eux, des élus locaux et que cette action en faveur de la protection de la nature et des milieux naturels passe nécessairement par eux.

Quels sont, dans ce domaine de l'environnement, les moyens dont je dispose ? Ils sont de deux ordres : d'une part, des moyens budgétaires, d'autre part, et grâce à vous, des moyens législatifs.

Le projet de budget qui vous est soumis s'élève à 307 millions de francs, dont 247 millions de francs de dotations budgétaires et 60,2 millions de francs inscrits au fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement, le F. I. A. N. E. Cette dernière dotation est complétée par une fraction de ressources du pari mutuel urbain, qui atteindra, selon les prévisions, 50 millions de francs l'année prochaine. Je disposerai donc, en 1977, d'environ 357 millions de francs.

Comme vous l'avez souligné, messieurs les rapporteurs, c'est un budget de redéploiement qui a permis des mesures de régularisation, notamment en ce qui concerne la prise en charge des personnels. A ce sujet, je précise que les documents qui vous sont soumis ne donnent qu'une idée approximative du nombre des agents qui conçoivent ou exécutent la politique de l'environnement. En réalité, 2 700 personnes y travaillent, que ce soit à l'administration centrale, dans les agences de bassin, au conseil supérieur de la pêche, à l'office national de la chasse, dans les parcs nationaux ou dans le cadre de l'inspection des établissements classés.

En second lieu, je dois souligner que le budget apporte une contribution substantielle à la réalisation des objectifs que le Parlement a adoptés à la fin de sa dernière session. Ainsi, 74 millions de francs sont consacrés aux programmes d'action prioritaires, dont 46,8 millions de francs pour la défense du patrimoine naturel.

Cependant, s'en tenir à cette présentation ne donnerait qu'une fausse idée de l'effort de l'Etat. En réalité, l'enveloppe globale « environnement » peut être évaluée à 1,7 milliard de francs si l'on additionne les crédits inscrits au budget des autres ministères.

J'estime d'ailleurs souhaitable, comme le propose M. Marcellin dans son rapport écrit, et comme il l'a proposé voilà un instant à la tribune, de modifier la structure budgétaire retraçant l'effort de l'Etat en matière d'environnement. C'est pourquoi j'ai demandé à mes services de continuer dans la voie tracée par mes prédécesseurs et qui consiste à rechercher, avec les autres administrations concernées, une nouvelle forme de présentation et aussi de contrôle de l'action de l'Etat dans le domaine de l'environnement.

Certes, je serais comblé, ainsi que M. Marcellin et sans doute vous-mêmes, mesdames, messieurs les sénateurs, si nous pouvions avoir, à l'égal de l'enveloppe « recherche », une enveloppe « environnement » que nous pourrions négocier chaque année avec tous les départements ministériels concernés et qui ferait apparaître de façon claire l'effort qui est engagé dans ce domaine essentiel.

Je tiens à souligner que l'Etat doit d'abord faire prendre en compte et en charge la protection de l'environnement par les industriels, les aménageurs, les constructeurs et non assumer complètement le financement nécessaire à cette protection. Selon notre législation, le pollueur doit payer la dépollution, le constructeur doit inclure dans son devis les dépenses de préservation des sites ou de protection — et au besoin de reconstitution — du patrimoine écologique.

Les crédits de l'Etat, notamment ceux de mon ministère, doivent donc, sauf exception, être utilisés à titre d'incitation, de démonstration ou de mise en valeur, afin d'ouvrir la voie et d'influer sur les décisions des individus, des entreprises, des collectivités locales ou des autres ministères.

Pour mener à bien sa tâche, le Gouvernement doit non seulement disposer d'un budget, mais aussi et surtout de bonnes lois, car la protection de la nature et de l'environnement est au moins autant un problème de réglementation qu'un problème de ressources. Il faut, en effet, interdire de porter atteinte à l'environnement et aux milieux naturels avant de penser en termes d'incitations financières.

Le Parlement ne m'a pas ménagé son appui. Je tiens ici à le souligner et à le remercier d'avoir doté mon ministère des instruments juridiques et de l'autorité qui lui sont nécessaires, qu'il s'agisse notamment des installations classées ou de la protection de la nature, pour ne citer que les textes les plus récents.

Sur ces bases, quels sont les objectifs à atteindre ? Je propose cinq objectifs prioritaires : renforcer la politique de l'eau, développer le contrôle des établissements classés en mettant l'accent sur la sécurité et la prévention des pollutions accidentelles, engager une nouvelle étape dans la lutte contre le bruit, donner plus de cohésion à la politique de protection de la nature, enfin, améliorer le cadre de vie urbain.

D'abord, renforcer la politique de l'eau.

Récemment, le conseil des ministres a décidé de me confier les attributions relatives à la police des eaux exercées jusqu'à présent par les ministres de l'agriculture, de l'équipement et de l'industrie. Comme l'ont rappelé les rapporteurs, le décret correspondant est paru ce matin au *Journal officiel*.

C'est une décision d'une grande portée, qui me permettra de définir et d'organiser une coordination étroite entre les services et les collectivités locales, afin de renforcer l'unité d'action et d'assurer la cohérence des décisions sur le terrain.

Vous voyez donc, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'à la vocation de ministère de conception qu'avait jusqu'à présent le ministère de la qualité de la vie, s'ajoute, se confirme une mission de coordination de plus en plus affirmée, et je pense que c'est ce que votre assemblée souhaitait et souhaite encore.

Par ailleurs, sur la proposition du Président de la République, la décision a été prise d'élaborer un plan qui permettra de reconquérir en quinze ans la qualité des rivières, des lacs et des étangs. Parallèlement aux stations d'épuration, il conviendra de développer les ouvrages de maîtrise des ressources en eau, d'adapter les technologies d'épuration, de mettre en œuvre une politique rigoureuse de collecte des effluents des villes et des villages — là où cela est nécessaire, bien entendu — et de développer ailleurs un assainissement digne de ce nom, enfin, de remettre en état le lit et les berges des cours d'eau.

A cette entreprise seront associés, outre le comité national de l'eau, toutes les collectivités locales et, bien entendu, les comités et agences de bassin. Mais je voudrais vous dire combien mon souci est grand d'entretenir, avec l'ensemble des collectivités locales, les relations les plus permanentes dans un domaine qui les concerne directement.

Pour ce qui est des problèmes de la mer, je déposerai à la fin de cette année un rapport sur la prévention et la lutte contre les pollutions marines accidentelles.

Mon effort portera, en particulier, sur la Méditerranée. Des propositions seront faites dans le cadre du programme d'études et d'actions dit « Plan bleu », qui fera l'objet, à l'initiative de la France, d'une concertation internationale. Mais le rapport qui sera présenté tant au Gouvernement qu'au Parlement, avant la fin de l'année, intéressera l'ensemble du domaine maritime.

Pour ce qui concerne les pollutions d'origine industrielle, une action préventive s'impose.

J'ai déposé, sur le bureau de l'Assemblée nationale, un projet de loi qui impose aux producteurs et aux importateurs de produits chimiques de procéder à une étude approfondie des risques qu'ils présentent et qui donne aux pouvoirs publics la possibilité d'en réglementer et d'en limiter l'usage.

D'autre part, je vais engager une vaste opération sur la sécurité des usines pour m'assurer que les installations, les procédés et les stockages de produits dangereux ont bien été conçus et que les risques d'accident sont réduits au minimum.

J'ai décidé, d'autre part, de lancer une grande offensive contre le bruit.

Une communication sera présentée au prochain comité interministériel pour la nature et l'environnement.

Le bruit est, hélas ! vous le savez, la nuisance la plus pénible à beaucoup de Français. Il faudra donc parvenir à diminuer le niveau sonore de certains engins, faire respecter les règles édic-

tées, prendre en compte le bruit dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme, amener les bâtisseurs à considérer l'insonorisation des locaux comme une préoccupation majeure.

Au-delà des mesures réglementaires préventives, il n'est pas douteux que la lutte contre le bruit doit procéder de l'action des collectivités locales et de celle des forces de police afin de faire respecter strictement la réglementation. Il s'agit, bien entendu, d'une action délicate, dont vous saisissez certainement toute la difficulté. Dans le domaine de la protection de la nature, je renforcerai la coordination entre les établissements publics chargés des parcs, les administrations et les responsables locaux.

Mon souci, comme le vôtre, est de faire des parcs nationaux et régionaux des modèles d'aménagement du territoire, lieux de rencontre des exigences de la protection de la nature et d'une vie économique équilibrée.

En ce qui concerne les parcs naturels régionaux, j'ai dit, devant l'Assemblée nationale, que j'étais favorable à une extension de l'aide de l'Etat au-delà de la troisième année d'existence et que je proposerais d'ici à quelques jours, c'est-à-dire à l'occasion de la prochaine réunion du C.I.A.N.E., d'adapter les règles actuelles.

Je sais que mes propos n'ont pas apaisé toutes les inquiétudes dont MM. les rapporteurs se sont fait l'écho. Je sais aussi qu'un certain nombre d'entre vous vont me poser des questions, notamment M. Legrand, qui a déposé un amendement. Je vais donner maintenant quelques indications mais, bien entendu, je me réserve, lorsqu'il viendra en discussion, d'apporter des précisions supplémentaires.

Sachez, d'une part, que le principe d'une aide de l'Etat est retenu pour toute la durée du VII<sup>e</sup> Plan, d'autre part, que, pour 1977, les crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement des parcs au-delà de leur troisième année d'existence seront dégagés dans mon budget. Par la suite, l'aide de l'Etat sera fixée, pour chaque parc, en fonction de la situation financière et des contributions des collectivités locales et des établissements publics régionaux.

Je souhaite que tous les responsables s'attachent, comme l'Etat, au succès des parcs naturels régionaux, dont la vocation, comme je viens de le dire, est d'être des lieux de rencontre et d'échange entre les citadins et les ruraux.

Je sais combien votre assemblée est attachée à cette entreprise et au succès des parcs et, par conséquent, je veux apporter ici l'engagement du Gouvernement de poursuivre cette action.

**M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** J'associerai activement mon département à l'amélioration du cadre de vie urbain. Les contrats verts de Strasbourg, Evry et Pontoise seront menés à bien et de dix à douze nouveaux contrats seront engagés en 1977, à commencer par celui de Lille, dont le principe vient d'être retenu.

L'amélioration du cadre de vie urbain est un problème essentiel. Dans cette perspective, je souligne que mes nouvelles attributions me permettent de faire appel aux services du ministère de l'équipement ainsi qu'à ceux du secrétariat d'Etat à la culture. Je veux contribuer à faire en sorte que la ville soit non plus un monde subi, mais un milieu de vie accepté, un lieu de communication et d'échange où des communautés vivantes puissent se reconstituer et devenir une source d'animation culturelle.

Cela m'amène au rôle d'initiation et d'impulsion qui est celui du ministère de la qualité de la vie par rapport à l'ensemble des ministères, car mon action n'est pas isolée ; elle se rattache, au contraire, aux préoccupations actuelles du Gouvernement en matière économique et sociale.

Tout d'abord, mon département à une place à tenir dans l'action du Gouvernement contre l'inflation et pour l'emploi.

C'est pourquoi le conseil des ministres du 27 octobre consacré aux mesures structurelles de lutte contre l'inflation, m'a chargé de la mise en œuvre de deux actions concernant, d'une part, l'aménagement du temps et, d'autre part, la lutte contre le gaspillage.

Concernant l'aménagement du temps, chacun sait que les équipements de transport ne sont pleinement utilisés que pendant quelques heures par jour, ou que les équipements touristiques ne fonctionnent qu'un petit nombre de semaines par an. Ces phénomènes d'engorgement, qui imposent un suréquipement coûteux, sont des sources de déséquilibre inflationniste qu'il faut combattre.

Dans ce domaine, des décisions seront prises par le Gouvernement dès le printemps prochain, tant en ce qui concerne l'étalement des vacances qu'une meilleure adaptation des rythmes de la vie dans la semaine ou dans la journée.

Il en sera de même en ce qui concerne la lutte contre le gaspillage, qui est également une source de dépenses et d'inflation.

Mon département apportera par ailleurs, dans le domaine de l'emploi, une réflexion et des propositions — inspirées notamment de certains exemples étrangers — en vue du développement des créations d'emplois dans les secteurs qui concourent à l'amélioration de la qualité de la vie.

Dans ces différentes voies, je souhaite développer l'action interministérielle de mon département. Je tiens à souligner ici, car on la méconnaît trop souvent, la profonde évolution des ministères techniques qui, au cours des dernières années, et en liaison étroite avec le ministère de la qualité de la vie, ont systématiquement introduit, dans leur action, les préoccupations qualitatives et, en particulier, le souci de l'environnement.

Cette œuvre collective est, en définitive, une œuvre de justice car elle contribue à réduire les inégalités devant le cadre de vie, ces inégalités qui sont parmi les plus graves. La recherche de la qualité de la vie doit viser tous les citoyens. C'est ce que le Président de la République a souligné récemment dans un discours où il a indiqué :

« Il y a, en effet, une inégalité « écologique » parfois encore plus forte que l'inégalité économique. Une inégalité face à la qualité du cadre de vie et de l'habitat, qui, souvent, se cumule avec l'inégalité économique et qui, hélas ! l'aggrave. »

« Dans le combat contre les inégalités que je suis décidé à poursuivre résolument, la politique en faveur d'un meilleur aménagement et d'un meilleur urbanisme doit jouer et jouera de plus en plus un très grand rôle. L'amélioration du cadre de vie quotidien est aujourd'hui un des buts essentiels de toute grande politique sociale. »

C'est le sens qu'il faut donner à la politique d'aménagement et de sauvegarde de l'espace qui vise à un meilleur partage, au profit de la collectivité tout entière, de biens qui sont devenus rares et qui doivent donc être protégés.

Donner à tous plus d'espaces, plus de temps, c'est véritablement créer de nouvelles conditions d'épanouissement de l'individu ; c'est, en définitive, rendre solidaires toutes les générations et tous les milieux sociaux dans leur recherche du bonheur.

La qualité de la vie concerne tous les Français sans exception, mais principalement les plus défavorisés. C'est vers eux que doivent aller nos efforts prioritaires. Voilà bien une œuvre qui passionne progressivement un plus grand nombre d'hommes et de nations. Ensemble, nous pouvons transposer cette ambition légitime en grand dessein capable d'entraîner l'adhésion la plus large et de soulever le plus merveilleux des enthousiasmes. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique, de l'U. D. R. et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Monsieur le ministre, je dois dire que j'ai été à la fois séduit et un peu effrayé par le programme que vous nous avez présenté. Je sais bien que vous êtes un homme de décision et de courage, mais pour mener à bien tout ce que vous voulez entreprendre, il faut une force herculéenne ! (*Sourires.*)

Cependant, je le reconnais, il faut le faire et, de toutes mes forces, je vous aiderai dans cette politique que vous nous avez tracée.

Je voudrais d'abord poser cette question : pourquoi la défense de la nature est-elle devenue, en si peu d'années, un problème d'une exceptionnelle gravité ?

Je trouve une explication dans l'évolution de la civilisation. Nous sommes entrés, en effet, dans une civilisation urbaine qui transforme et perturbe les conditions de vie humaines.

Aujourd'hui, ne l'oublions pas, deux Français sur trois vivent déjà hors de la nature ; c'est une proportion énorme, conséquence d'un monde toujours plus peuplé. De ce fait, la densité démographique et l'accroissement de la consommation vont rendre de plus en plus ardues les problèmes de lutte contre la pollution et d'aménagement du cadre de vie.

Si le rôle hygiénique des espaces verts est bien connu, nous avons tort de ne pas attacher assez de poids aux effets psychologiques qui sont au moins aussi importants. Pour s'en convaincre, il suffit de voir la fuite éperdue, notamment les jours de fête et les fins de semaine, de nos concitoyens qui veulent respirer l'air pur, loin des villes empoisonnées, et retrouver une nature non polluée. N'est-ce pas là un phénomène particulièrement symbolique ?

Quand je regarde vos moyens d'action, monsieur le ministre, je constate que vous disposez, en effet, d'un certain nombre de possibilités que n'avaient sans doute pas vos prédécesseurs. D'abord, grâce à vos initiatives, auxquelles je me plais à rendre hommage, sans oublier celles de votre prédécesseur, une œuvre législative et réformatrice de très grande importance a déjà été accomplie : les lois sur la protection de la nature, la réforme de l'urbanisme, les établissements classés, la pollution marine, etc. Toutes ces mesures représentent des mutations considérables. On dit toujours que nous n'avons pas fait grand-chose ; au contraire, c'est un domaine où nous avons avancé assez vite.

Après avoir entendu l'excellent rapport de mon ami, M. Marcellin, je lui dirai mon approbation enthousiaste mais je regretterai avec lui les retards, critiquables à mes yeux, dans l'utilisation des crédits de paiement accumulés depuis trois ans, faute d'une consommation suffisamment rapide, alors que Dieu sait si les besoins se font sentir !

Je voudrais parler maintenant du problème particulier de l'eau. En tant que président de l'association nationale pour la protection des eaux, je me réjouis, bien entendu, que le ministre que vous êtes applique avec vigueur et constance les dispositions du plan de quinze ans qui a été adopté en mai dernier pour épurer les rejets domestiques et industriels.

Mais, monsieur le ministre, il faudra aller encore plus loin. Dans des conversations privées, vous m'avez dit que telle était votre intention. Il faudra absolument que la pollution soit sanctionnée par des amendes si fortes que les industriels responsables trouvent plus d'avantages à lutter contre cette pollution par des aménagements appropriés qu'à payer de telles amendes ; il faut donc qu'elles ne soient pas trop légères, ce qui se produit actuellement et ce qui me paraît être une erreur.

**M. Bernard Legrand.** Très bien !

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** C'est un facteur déterminant. Il serait donc souhaitable que vous puissiez obtenir des relèvements substantiels de ces amendes, monsieur le ministre.

En ce qui concerne la pollution marine, je ne vous cacherais pas que je suis très désillusionné. J'ai entendu nos rapporteurs, MM. Marcellin, Hubert Martin et Croze, avec beaucoup d'intérêt ; ils ont présenté d'excellents rapports.

Cependant, malgré les termes de l'article 2 du décret dont vous nous avez parlé et selon lequel vous êtes « chargé, en ce qui concerne les déversements dans les eaux de mer dans les limites territoriales, de l'application de l'article 17 du décret n° 73-218 du 23 février 1973 », je ne suis pas absolument convaincu que vous allez réussir, je vous le dis loyalement, parce qu'il vous faudrait obtenir une action internationale que je ne crois pas, dans l'immédiat, réalisable.

Je sais les moyens dont vous pourriez disposer déjà en appliquant sur le territoire métropolitain un certain nombre de mesures qui permettraient de parer à la pollution. Mais je ne pense pas que ces moyens soient suffisants.

Pourtant, nous nous apercevons que les accidents se multiplient. Les prédictions selon lesquelles ces accidents risquaient de provoquer des pollutions extrêmement redoutables sont dépassées par les faits qui ne cessent de confirmer, hélas ! dans ce domaine, nos vues pessimistes.

Qu'allez-vous pouvoir faire ? C'est la question que je me pose. Pourriez-vous lutter contre les pavillons de complaisance que j'ai si souvent dénoncés à cette tribune, qui ne respectent ni les normes de sécurité, ni les règles de responsabilité du droit international et qui ne prennent pas le risque financier de couvrir les dégâts qu'ils provoquent ?

A cet égard, vous vous heurterez, vous le savez d'ailleurs, à forte partie, étant donné non seulement les intérêts qui se cachent derrière ces pavillons, mais également les pays qui les défendent.

Vous devriez, dès maintenant, prendre un certain nombre de mesures internes qui impressionneraient ceux qui, jusqu'à présent, n'ont pas respecté les règles du droit international.

Je ne vois pas sans inquiétude le développement des tankers sans cesse plus gros si les mesures auxquelles je fais allusion ne sont pas appliquées très rapidement.

D'autres réformes restent à promouvoir. Pour lutter contre la pollution de l'air, il y a bien l'agence de l'air. Mais quand sera-t-elle dotée de moyens d'action ? Vous ne nous l'avez pas encore dit. J'espère que vous nous le préciserez, car c'est très important.

En ce qui concerne la lutte contre le bruit, je suis très sceptique. Nous avons connu un « M. Bruit ». Il a eu si peur d'en faire qu'il a disparu avant de s'attaquer aux problèmes qui lui étaient posés. (Sourires.)

Je sais bien que vous allez, là encore — je lis le texte de votre décret — pouvoir maintenant « coordonner des services et des organismes qui sont placés sous l'autorité d'autres ministres » et auxquels vous pourrez faire appel.

Monsieur le ministre, je me permets de vous dire que si vous réussissez dans cette tâche, vous serez un titan ! On vous élèvera une statue à tous les coins de rue de Paris. (Sourires.) J'ai été souvent ministre, et même ministre d'Etat, et, par expérience, je me demande comment vous parviendrez à coordonner des services qui dépendent de ministères différents et qui ne sont pas placés sous votre autorité directe. J'en prends à témoin M. Marcellin qui connaît bien le problème.

Cependant, je souhaite que vous réussissiez et je vous y aiderai. Mais, d'ici là, j'ai bien peur que vous ne soyez plus ministre. (Nouveaux sourires.)

Néanmoins, ne vous découragez pas ! Menez cette bataille ! Elle est indispensable pour la santé de tous ceux qui habitent en ville et même maintenant, hélas, aussi à la campagne.

Des déchets, je ne dirai pas grand-chose si ce n'est que la mise en œuvre de la loi du 15 juillet 1975, par l'intermédiaire des décrets d'application, devrait vous permettre de mener, dans ce domaine, une politique active et d'entamer une action décentralisée en collaboration, je le souhaite, avec les collectivités locales et les entreprises privées.

J'aborderai à présent, dans la deuxième partie de cet exposé que je voudrais bref, étant donné l'heure tardive et pour donner un bon exemple comme président de la commission des finances...

M. le président. Je vous en remercie.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Vous êtes aimable, monsieur le président. Je ne crois pas abuser de mon temps de parole, bien que celui du président de la commission des finances ne soit pas limité.

M. le président. Vous ne pouvez donc pas le dépasser !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. En effet, il m'est facile de dire que je le respecte !

Je voudrais aborder, disais-je, la politique urbaine. Il n'est plus possible de continuer à utiliser les espaces libres des villes et de leur périphérie au mépris des facteurs naturels et humains de la région.

On asphalté, on dalle, on aplanit pour construire ces sortes de « cubes à dormir », sans se soucier des conséquences possibles. Vous avez tenu des propos excellents à ce sujet, je ne saurais trop m'en réjouir, mais je suis étonné de constater que les espaces verts et les paysages végétaux, que l'on prétend créer au cœur des villes et dans leur périphérie immédiate, répondent si rarement aux besoins de la population.

Les immeubles sont entourés de gazons rares et coûteux sur lesquels on ne peut ni se promener, ni se réunir, alors qu'il faudrait, au contraire, utiliser les espaces libres pour humaniser les grands ensembles et développer une vie de quartier.

Prenons le cas de Paris. La capitale et ses banlieues sont un exemple type d'un habitat qui ne correspond pas aux besoins psycho-physiologiques des citadins, qui a été construit en dépit de tout bon sens et où le bruit, les difficultés de circuler et le manque de moyens de transport appropriés mis à la disposition des populations ont détruit ce que pouvait avoir d'agréable la vie non seulement de la capitale mais de cet ensemble de 10 millions d'habitants que constitue l'Ile-de-France. Dans le cadre de l'agence des espaces verts dont la création a été décidée suivant le désir du Président de la République et dont j'ai accepté d'être le président, nous nous sommes penchés sur cette question et nous avons bien envisagé ce qu'il fallait faire, mais, malheureusement, nos moyens sont faibles.

Je tiens à reconnaître publiquement que vous voulez bien nous aider dans la mesure modeste de vos possibilités et je suis très sensible au geste que vous avez fait car le financement ne doit pas être assuré par le seul conseil régional, mais nous ne nous faisons pas d'illusion. Nous allons essayer de faire de la publicité autour de notre action, de prendre de nombreuses initiatives, mais nous manquons de moyens ; nous allons donc faire bonne chère avec peu d'argent.

Je suis persuadé que nous réussirons. Mais nous devons aller vite. Il faut non seulement protéger les espaces verts existant, les aménager, les entretenir, les ouvrir au public, mais surtout en créer de nouveau et surtout essayer d'empêcher que ne disparaissent, année après année, ceux dont nous disposons soit parce que les particuliers ne peuvent plus en assumer la charge, soit parce qu'ils représentent même pour la collectivité un poids insupportable.

Je vous citerai un exemple à cet égard. L'Institut de France a hérité du magnifique ensemble laissé par le duc d'Aumale à Chantilly. Or nous nous apercevons qu'il constitue une charge véritablement accablante, même pour une institution comme l'Institut de France.

Vous pouvez imaginer, *a fortiori*, les problèmes que cela pose à des particuliers.

Cependant, je suis très sensible à l'argument récemment avancé par M. le Président de la République qui, visitant l'est de Paris, a déclaré : « Il faut faire disparaître les inégalités écologiques d'une région comme la nôtre ». Oui, mes chers collègues, c'est un des problèmes les plus importants.

Nous entendons fréquemment parler des inégalités sociales ou fiscales, mais il en existe d'autres, au moins aussi graves, ce sont les inégalités écologiques. Il est exact que l'ouest de la région parisienne que je représente est plus favorisé que l'est, le nord et aussi le sud.

Il y a donc lieu de mener, en l'occurrence, une action sur le plan régional.

Je voudrais aborder maintenant un sujet très délicat, qui va devenir explosif dans les prochaines semaines, celui des associations.

Nous devons nous méfier de la prolifération des associations qui se multiplient sans raison, si ce n'est à des fins qui ne sont pas toujours écologiques. On a vu fleurir des candidats totalement inconnus dans les départements dans lesquels ils se présentaient. Récemment encore l'un d'entre eux s'est présenté dans mon propre département. Il se disait « candidat écologique ». « A quel titre ? » ai-je demandé. On n'a jamais pu le savoir.

Un certain nombre de personnes qui, comme nous, sont préoccupées de ce problème depuis très longtemps se demandent si ces candidats sont qualifiés pour nous parler d'écologie.

Je m'en étais entretenu avec votre prédécesseur, qui m'avait donné des garanties — j'espère que vous pourrez me les confirmer — en ce qui concerne une surveillance très attentive des justifications que peuvent présenter ces associations. (Applaudissements sur de nombreuses travées.)

Les maires qui m'applaudissent ici ce soir me touchent. Avec eux, je redoute que de tels candidats se jettent dans la bataille municipale et ne perturbent les élections même s'ils n'obtiennent qu'un nombre de voix relativement faible ; ils tromperont les électeurs qui, au vu de leur étiquette et à l'audition de leurs discours, les croiront qualifiés.

Cela, nous ne devons pas l'accepter. Il est absolument indispensable que, sur ce point, vous fassiez preuve d'une extrême vigilance.

Les gens sont furieux, me dit-on, ils sont mécontents et ont des raisons de l'être. C'est vrai. Ils ont souvent été placés, jusqu'à présent, devant le fait accompli. Peut-être cela sera-t-il moins fréquent grâce aux plans d'occupation des sols.

J'ai constamment protesté, et M. le président du Sénat qui, comme moi représente la région parisienne, sait combien nous avons été torturés par des plans immédiatement accompagnés de dérogations, ce qui nous laissait dans la plus complète incertitude.

Mais il y a plus grave. Les commissions des sites au sein desquelles, monsieur le ministre, vous avez des représentants ainsi que le secrétariat à la culture, ne sont plus prises très au sérieux. Elles sont chargées de défendre le cadre même de notre vie, mais elles sont composées de telle façon que lorsqu'un projet leur est soumis elles donnent automatiquement satisfaction à la demande ministérielle qui leur est adressée.

C'est probablement une des raisons pour lesquelles nous avons assisté à ce profond mouvement de révolte, dû au sentiment de ne pas être entendu. Je vous citerai, par exemple, cette lettre de démission que j'ai lue ce soir dans *Le Monde* et qui vous a été adressée par un membre de la commission des sites : « La commission supérieure des sites est un alibi, un bouclier. Elle semble quelquefois essentiellement destinée à fournir les gages de bonne conscience pour des décisions qui paraissent d'ores et déjà prises par ailleurs. »

Voilà un point sur lequel vous devriez vous montrer extrêmement vigilant. Quand une commission des sites est réunie, elle doit pouvoir juger en toute équité, en toute objectivité. Elle ne doit pas juger parce que des ordres ont été donnés aux fonctionnaires qui la composent d'exécuter le projet qui a déjà été arrêté, car à ce moment-là elle perd toute crédibilité et nous assistons alors à des réactions en chaîne de la part de personnes absolument furieuses qui essaient, par tous les moyens, de faire pencher la balance de leur côté.

Nous allons, dans quelques jours, monsieur le ministre, considérer ensemble les assises internationales de l'environnement. J'en suis heureux, car cela nous permettra de travailler ensemble. Je me réjouis également de savoir que l'un des thèmes de la réunion qui groupera tant de personnalités internationales, sera le rôle de la sauvegarde de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

Je suis passionnément attaché à l'aménagement du territoire et bien qu'élu de la région parisienne j'ai toujours considéré que le malheur français actuel c'était, selon l'expression connue de M. Gravier « Le désert français ».

Il faut réaliser un véritable aménagement du territoire. Une politique volontariste de l'environnement devrait permettre un meilleur aménagement du territoire. C'est la raison pour laquelle je pense que votre mission peut être considérable et faciliter la défense et la qualité de la vie.

Je terminerai en vous demandant des choses assez simples, que je n'ai jamais obtenues encore.

Si nous voulons gagner cette bataille de la qualité de la vie — M. Marcellin vous a lui-même posé d'excellentes questions, et très précises en ce sens — il faut que vous vous acharniez à obtenir un concours actif de l'audiovisuel. Rien ne peut se faire, actuellement, si l'opinion n'est pas constamment alertée, encouragée, mobilisée.

Au lieu de passer et de repasser indéfiniment des scènes de violence — je suis, vous le savez, l'ennemi déterminé des films de violence — la télévision — qui, après tout, est la nôtre — devrait consacrer davantage d'heures à l'environnement et à la défense de la nature. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

**M. Bernard Legrand.** Très bien !

**M. Edouard Bonnefous,** président de la commission des finances. L'effort à entreprendre doit commencer dès le plus jeune âge, à l'école, grâce, par exemple, à des concours de dessin. J'en inaugure constamment et je suis frappé de voir, actuellement, combien les jeunes aiment participer à des concours dont les thèmes se rapportent à la nature.

Il convient de poursuivre cet effort par un enseignement approprié. Mais là, je me permets de dire qu'il ne faut pas tromper les gens. Nous avons créé un important institut d'écologie près d'Orléans où est dispensé un enseignement qui demande du temps, parfois des années.

Mais quand les étudiants sortent de cet institut munis d'un diplôme, on ne peut généralement pas leur trouver d'emploi. Innombrables sont ceux qui viennent me voir pour me demander de les aider à trouver une place.

Nous ne devons pas ouvrir la porte à des espérances que nous ne pouvons satisfaire. Ce serait, à mon avis, aller à l'inverse de l'intérêt général de notre jeunesse.

Le dévouement des jeunes dépasse tout ce que l'on peut imaginer. J'ai déjà, voici longtemps, lancé la campagne « Faire planter un arbre par enfant ». L'agence des espaces verts va organiser régulièrement, à ma demande expresse et sous mon autorité, peut-être deux ou trois fois par an, une grande fête de l'arbre, qui sera une grande fête de la jeunesse au cours de laquelle se dérouleront de grandes manifestations en présence d'innombrables jeunes qui planteront des arbres dans des endroits bien choisis. J'aimerais que tous mes collègues puissent en faire de même dans leurs départements.

Cette lutte pour la qualité de la vie, pour la défense de la nature, pour qui la livrons-nous ? Pas pour nous : nous avons peu de chances d'en profiter. « Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge » !

Nous la livrons pour la jeunesse. Je crois que c'est avec elle et seulement avec elle que nous pouvons la gagner. (*Applaudissements, des travées socialistes à la droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Soisson,** secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (*jeunesse et sports*). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'aurais voulu être aux côtés de M. Ansquer dès le début de ce débat. Mais j'ai dû participer à un match international de football au Parc des princes.

**M. Bernard Legrand.** Un match nul !

**M. Jean-Pierre Soisson,** secrétaire d'Etat. Effectivement. Je vous prie donc de m'excuser de vous rejoindre tardivement.

Les propos de M. Bonnefous sur la jeunesse me donnent l'occasion, en ma qualité de secrétaire d'Etat à la jeunesse, de dire quelques mots. Le résultat du match me fournira d'ailleurs un élément de comparaison.

M. Bonnefous a démontré la nécessité, dans le sport comme dans tout autre domaine, d'une équipe, et d'une équipe unie, car seules les équipes unies gagnent.

Or, avec M. Jacques Médecin, sous la direction de M. Vincent Ansquer, nous formons au ministère de la qualité de la vie une équipe unie. Cette équipe unie ne fera pas match nul, mesdames, messieurs, elle gagnera !

Si, ce soir, le score a été nul, c'est parce que les deux équipes ont joué de façon trop défensive. Pour gagner une partie, quelle qu'elle soit...

**M. Bernard Legrand.** Il faut attaquer !

**M. Jean-Pierre Soisson,** secrétaire d'Etat. ... effectivement — merci de le dire avant moi — « il faut attaquer ».

Eh bien, nous allons attaquer, aussi bien dans le domaine de la qualité de la vie que dans celui de la jeunesse et des sports.

Vous me permettrez quelques propos plus politiques : plus la conjoncture est difficile, plus nécessaire est l'unité et plus indispensable est l'attaque.

Eh bien, nous ferons preuve d'unité et nous irons à l'attaque. Ainsi, dans tous les domaines, et même dans le domaine politique, au sein de la majorité, au cours des prochaines semaines, nous gagnerons, ce que Saint-Etienne, ce soir, n'a pu faire. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P. et à droite.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1976 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt-trois minutes ;

Groupe socialiste : vingt et une minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : dix-neuf minutes ;

Groupe communiste : dix-sept minutes.

Etant donné l'heure avancée, je demande à tous nos collègues de respecter leur temps de parole.

La parole est à Mme Edeline.

**Mme Hélène Edeline.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il est souvent reproché aux élus communistes par Mmes et MM. les ministres de se répéter d'une année sur l'autre. Eh bien, n'en déplaise à M. le ministre de l'environnement, c'est vrai que je répéterai, cette année encore, ce que j'ai dit à son prédécesseur l'an dernier.

S'il y a quelque chose de changé par rapport à l'année dernière, c'est le ministre lui-même. Mais quant aux moyens qui vous sont donnés, monsieur le ministre, ils restent désespérément insuffisants pour entreprendre une véritable politique de la qualité de la vie à la hauteur des besoins, qui devraient être soigneusement programmés et dont une tranche substantielle devrait être financée et réalisée chaque année.

Oui, je me répète, monsieur le ministre, votre ministère a été créé par le Gouvernement afin de se donner bonne conscience, de se dédouaner et tenter de faire croire qu'il répond

aux profondes aspirations de notre peuple en cette fin du xx<sup>e</sup> siècle où le développement impétueux des sciences et des techniques devrait normalement déboucher sur une vie nouvelle, une vie de qualité.

Un de nos collègues parlementaires a même précisé que vous étiez par excellence le ministère de la propagande. Je veux bien le croire vu l'ampleur prise par le discours sur la qualité de la vie dans le VII<sup>e</sup> Plan. Mais vous oubliez volontairement que le combat pour un cadre de vie de qualité est intimement lié au combat pour une vie plus juste.

Comment, en effet, est-il possible de parler de qualité de vie — et croyez bien que je ne m'écarte pas du sujet — aux milliers de familles frappées par le chômage, mal logées, aux jeunes à la recherche d'un premier emploi, aux millions de familles dont les ressources sont si limitées que le moindre des loisirs est devenu un luxe inabordable ?

Pourtant, c'est bien ce que vous ne manquez pas de faire vous-même, vos collègues et plus particulièrement M. le Président de la République.

Dans son livre...

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** C'est bien que vous l'avez lu !

**Mme Hélène Edeline.** Bien sûr ! ... ses discours, M. Valéry Giscard d'Estaing répète souvent que l'objectif du Gouvernement est d'assurer aux Français une meilleure qualité de vie en réduisant les inégalités sociales, en améliorant les conditions de vie et de travail et vous ajoutez que c'est pour cela que la France a été le premier pays occidental à se doter d'un ministère comme le vôtre, pour engager une politique nationale en ce sens.

Mais il y a un fossé entre les belles déclarations et la réalité. Une étude approfondie de votre budget en donne la preuve.

Votre ministère ne dispose ni des structures propres ni des moyens financiers suffisants pour vous permettre de mener une action soutenue et coordonnée pour le cadre et la qualité de la vie, pour la protection et la sauvegarde de la nature et pour une véritable politique écologique.

Les 220,6 millions de francs prévus pour le budget de l'environnement ne représentent que 0,07 p. 100 du budget de l'Etat. Avouez que c'est peu !

La progression apparente par rapport à 1976 de 180,6 millions de francs à 220,6 millions de francs ne compense même pas les effets de la dévaluation puisque, depuis 1974, cette progression n'aura été que de 23,6 p. 100 et ne permettra qu'un rattrapage très partiel des programmes d'équipement décidés depuis longtemps.

D'ailleurs, pour 1977, les autorisations de programme sont en régression de 10,4 p. 100.

Force nous est donc de constater que la progression des dépenses ordinaires s'accompagne d'une stagnation dans les crédits d'investissement.

Dans le même temps, la dotation au titre du F. I. A. N. E. — le fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement — est ramenée de 84 à 60 millions de francs, soit une régression de 28,3 p. 100.

En fait, donc, le budget de l'environnement ne progresse que de 7,65 p. 100 si l'on ne tient pas compte du F. I. A. N. E., mais régresse de 2 p. 100, F. I. A. N. E. compris.

Certes, je sais bien qu'au budget de l'environnement s'ajoutent les crédits que vous attendez d'une douzaine d'autres ministères. Mais compte tenu du plan d'austérité et des budgets étriés des ministères en question, ces crédits sont en diminution de plus de 10 p. 100.

D'ailleurs, à propos de ces crédits interministériels, je dirai qu'il serait plus judicieux qu'ils soient alloués directement à votre ministère : cela vous permettrait une action mieux coordonnée et une utilisation plus rationnelle et plus efficace des fonds.

Pour mener à bien sa mission, il serait également nécessaire que votre ministère soit doté du personnel administratif et technique nécessaire à tous les échelons : national, régional, départemental, local.

Or, vos effectifs pour 1977 restent bien faibles : 981 agents, y compris le personnel des établissements classés et les délégués régionaux.

Vous nous avez parlé de 117 emplois nouveaux, mais si l'on tient compte de la régularisation de la situation de personnels déjà recrutés, ou déjà mis à disposition, les créations nettes d'emploi ne sont en définitive que de quatorze postes.

De leur côté, les vingt-trois délégués régionaux, quelles que puissent être leur compétence et leur bonne volonté, ne disposent ni de l'autorité ni des moyens nécessaires pour remplir efficacement leur rôle.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le ministère de l'environnement rencontre des difficultés pour consommer ses dotations d'équipement pourtant fort modestes.

Après ces remarques sur l'insuffisance de votre budget, de vos effectifs et l'inadaptation de vos structures administratives, je voudrais m'élever à nouveau sur l'unique répartition des charges de la lutte contre la pollution au cours du VII<sup>e</sup> Plan.

Les investissements envisagés sont de l'ordre de 26 milliards de francs, répartis pour 14 p. 100 à la charge de l'Etat, 17 p. 100 à la charge de l'industrie et 69 p. 100 à la charge des collectivités locales.

Ainsi s'affirme la volonté de transférer aux collectivités locales, déjà au bord de l'asphyxie financière et dont l'imposition locale franchit le seuil du supportable, les charges essentielles de l'action contre les nuisances.

Cette répartition est encore aggravée dans le domaine de l'eau qui constitue, d'ailleurs, la plus grande partie des dépenses prévues : 22 milliards de francs sur 26 milliards de francs.

Les prévisions de répartition atteignent 76 p. 100 pour les collectivités locales et tombent à 11,5 p. 100 pour l'Etat et 12,5 p. 100 pour l'industrie. C'est un véritable régime de faveur à l'égard de l'industrie par rapport à la collectivité, d'autant plus que l'industrie bénéficie dans tous les domaines de subventions plus substantielles que les collectivités locales et que les industriels peuvent inscrire les dépenses réalisées pour lutter contre la pollution dans le prix de vente de leurs produits. Oui, je dis que la part infime de l'industrie dans la lutte contre la pollution est un véritable détournement du principe « pollueur payeur ».

De toute manière, là encore, le Gouvernement se donne bonne conscience en prévoyant la réalisation d'équipements avec une telle répartition des charges. En effet, c'est l'évidence même que la capacité financière des collectivités locales ne leur permettra pas de faire face sans une aide accrue de l'Etat, et ce dernier n'a qu'à faire payer à la grosse industrie polluante sa juste et légitime part.

Monsieur le ministre, peu après avoir pris vos fonctions, vous avez indiqué que vous alliez déposer un projet de loi instaurant un contrôle sur les nouveaux produits chimiques mis dans le commerce à la disposition du public et que des laboratoires procéderaient à toutes les analyses nécessaires.

Ces mesures furent sûrement à l'origine de l'émotion soulevée par la catastrophe de Seveso, par la mort, certainement due à la dioxyne d'une femme dans la Nièvre, par la situation de Courchelettes, ce village du Nord noyé dans le brouillard de produits chimiques déversés par Prochim colorant plantes, légumes, maisons dont les habitants souffrent de maux d'estomac et d'intestin.

Mais nous ne vous avons pas encore entendu parler, monsieur le ministre, de mesures mettant en demeure les pollueurs, les grands trusts de l'industrie de réaliser, à leurs frais, les installations nécessaires à l'antipollution de l'air, de l'eau, des rivières et des côtes.

Le trust Pechiney n'est-il pas responsable de la pollution de la plage de La Rochelle, de l'état de la Maurienne et la Montedison des boues rouges en Méditerranée ? La société Thann et Mulhouse déverse-t-elle oui ou non du cyanure dans la Seine ? Le Rhin n'a-t-il pas été pollué par les entreprises de phosphate d'Alsace ?

Et je pourrais allonger la liste des exemples : Ugine Kuhlmann, Rhône-Poulenc, Solvay, les sociétés pétrolières ont des responsabilités terribles, et impunies, dans la pollution. Pourquoi ne pas exiger impérativement et à leur frais, la réalisation des équipements de protection nécessaire ? L'un de nos collègues a dit, tout à l'heure, que les charges étaient lourdes pour les entreprises, mais celles que je viens de citer, ces trusts, font des bénéfices considérables.

Vous pourrez toujours, monsieur le ministre, contrôler les polluants vendus dans le commerce de détail. Mais qu'en sortira-t-il concrètement, si vous continuez comme vos prédécesseurs à ignorer les pollueurs et à ne pas les faire payer ?

En résumé, la part sans cesse plus grande demandée aux collectivités locales est sans commune mesure avec celle dérisoire de l'industrie. Cela ne peut durer.

Je voudrais dire aussi quelques mots sur le problème de l'eau, particulièrement à l'ordre du jour cette année.

La France est riche en fleuves, rivières, nappes souterraines. Elle aurait dû pouvoir faire face à ses besoins même pendant la période de sécheresse que nous venons de traverser.

Pour cela, il aurait fallu que notre pays ait une véritable politique de l'eau fondée sur une action importante contre le gaspillage et la pollution et sur l'organisation d'un véritable service public de recherche, de protection et de distribution, ce qui suppose la réalisation de stockages, de barrages, de bassins de régulation.

Dans ce domaine aussi, monsieur le ministre, les collectivités locales ont apporté une contribution importante, en s'endettant souvent bien au-delà des possibilités contributives de leur population. Des moyens plus importants doivent être dégagés et mis à la disposition des villes, des départements, des régions pour réaliser les ouvrages nécessaires dont les dossiers sont en souffrance dans les ministères ou les directions départementales de l'équipement.

Un plan de quinze ans à long terme a été décidé, le 12 mai dernier, par le conseil des ministres et doit être soumis pour avis aux organismes compétents en la matière : comité de bassin, comité national de l'eau, conseils généraux, conseils régionaux, chambres consulaires. La synthèse de ces consultations aurait lieu d'ici à un an et le plan serait, enfin, réexaminé et fixé.

Je conçois qu'un tel plan ne puisse être élaboré en quelques jours, mais enfin, monsieur le ministre, où en sommes-nous de la consultation depuis mai dernier ? Combien de temps mettra-t-on pour le réexaminer et prévoir son financement par tranche ?

Je l'ai dit, des études, des projets sont prêts, connus et adoptés aux échelons local et départemental. Ils ont sûrement été intégrés dans le plan de quinze ans. Pourquoi ne pas prendre dès 1977 des dispositions pour rendre opérationnelles les tranches de ce plan ?

Je n'interviendrai pas longuement sur la protection de la mer et du littoral. Ma collègue Mme Lagatu l'a fait à différentes reprises.

Chaque fois les réponses faites invoquent la législation existante qui doit permettre, qui permettra toujours demain, y compris en ce qui concerne les conventions internationales, de prendre les dispositions nécessaires. Mais si le Gouvernement, une fois de plus, se donne bonne conscience en faisant discuter par le Parlement des lois réclamées depuis très longtemps, ces lois une fois votées et adoptées, on attend de trop longs mois, voire des années les décrets d'application. Il semble qu'en haut lieu l'on ne soit guère pressé, d'autant plus que le personnel manque pour les faire appliquer.

Il en est ainsi de la loi du 15 juillet 1975 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux, de la loi du 7 juillet 1976 sur la prévention et la répression de la pollution en mer par des opérations d'incinération et d'immersion, de celle de la même date sur les établissements classés pour la protection de l'environnement.

Quant à la loi sur la protection de la nature et du cadre de vie du 12 juillet dernier, dont le Gouvernement n'a pas manqué de faire grand cas, six mois vont s'être écoulés et faute de décrets d'application — d'autres que moi l'ont souligné — les promoteurs peuvent s'en donner à cœur joie dans la poursuite d'un urbanisme sauvage, tant sur le littoral que l'on continue de bétonner, que dans la campagne de France où se poursuit la destruction des sites.

Pourtant il ne devrait pas falloir des mois pour promulguer un décret imposant aux promoteurs les études d'impact pour protéger l'environnement. Mais peut-être le Gouvernement n'est-il pas pressé de limiter les prérogatives de certaines grandes sociétés de construction.

Vous nous avez parlé en commission, monsieur le ministre, de votre intention de lutter — vous l'avez aussi précisé à cette tribune — contre le bruit. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous sur ce point. Mais alors prenez toutes les dispositions et exigez les moyens nécessaires afin qu'aucune autoroute en milieu urbain ne soit construite sans avoir pris toutes les mesures indispensables pour les riverains.

Il ne faut pas que ceux-ci soient obligés, comme ce fut le cas dans le Val-de-Marne, de lutter pendant des années pour obtenir la couverture d'une bretelle d'autoroute, la B6, ou le passage en souterrain de celle qui traverse Champigny.

Aujourd'hui les riverains d'une future autoroute sont contraints de manifester pour exiger qu'elle soit souterraine : cela concerne la traversée de Bagnolet et des villes voisines urbanisées. Dans certaines villes où la population n'est pas essentiellement ouvrière la question ne s'est pas posée...

**M. le président.** Veuillez conclure, madame Edeline.

**Mme Hélène Edeline.** ... les voies à grande circulation sont toujours souterraines.

Une fois de plus, monsieur le ministre, je vous demande à vous qui voulez lutter contre le bruit — et je le fais par souci de la santé des riverains — que dans le Val-de-Marne le réseau routier envisagé soit réexaminé soit en modifiant le tracé de l'A 87 et de l'A 5 avec déviation de la R. N. 5, à Villeneuve-Saint-Georges, ou de la R. N. 19 à Boissy-Saint-Léger, soit en adoptant l'ouvrage de l'A 86 dans Fresnes et l'A 4 à Villiers-sur-Marne.

De même doit être poursuivie la réparation des dommages causés par le développement de l'aéroport d'Orly, les tribunaux ayant reconnu le bien-fondé des plaintes des riverains.

Enfin, si de justes contraintes sont imposées aux constructeurs de logements afin que l'isolation phonique et thermique soit suffisante, il faut qu'en ce qui concerne les constructions à caractère social, des crédits supplémentaires soient octroyés aux offices d'H. L. M., autrement dit que les prix plafonds servant au calcul des avances de l'Etat soient augmentés.

Une autre question est inquiétante...

**M. le président.** Madame, je vous demande, une fois de plus, de conclure. Je rappelle que votre groupe dispose de dix-sept minutes et que votre collègue M. Chatelain est également inscrit.

**Mme Hélène Edeline.** L'intervention de mon collègue M. Chatelain ne dépassera pas deux à trois minutes.

J'ai écouté toutes les interventions, y compris celles qui n'étaient pas prévues. Alors, je vous en prie, monsieur le président, laissez-moi terminer mon intervention sur ce problème de la qualité de la vie.

**M. Maurice Bayrou.** Les temps de parole doivent être respectés par tout le monde !

**M. le président.** Madame, vous ne disposez plus que de trente secondes.

**Mme Hélène Edeline.** Monsieur le président, la qualité de la vie fait l'objet de nombreux discours. Alors permettez-moi de terminer mon exposé sur une question qui revêt une particulière importance.

Une autre question est inquiétante. Chaque année, des centaines d'hectares de forêts sont détruits. L'année 1976 a battu le record avec la destruction de 120 000 hectares. Si cette question ne relève pas de votre compétence, monsieur le ministre, je vous demande ce que vous comptez faire pour protéger les forêts. Le dévouement, le courage de tous ceux qui participent, dans des conditions difficiles, à la lutte contre les incendies sont immenses mais les moyens mis à leur disposition sont des plus réduits.

En ce qui concerne les incendies de forêt, je voudrais faire une proposition : il faut que le Gouvernement achète des *Canadair*, M. le ministre a fait remarquer que ces avions sont très chers. Si notre industrie aéronautique se mettait à en fabriquer, il est certain qu'au départ les investissements seraient importants. Mais, à terme cette opération serait rentable. De plus, elle créerait des emplois dans ce secteur de notre activité.

**M. le président.** Votre temps de parole est épuisé, madame Edeline.

**Mme Hélène Edeline.** Je voudrais bien terminer mon intervention, monsieur le président.

**M. le président.** Ce n'est pas possible. Vous avez dépassé le temps de parole qui vous était imparti.

**Mme Hélène Edeline.** Une telle attitude est intolérable. J'ai presque terminé.

**M. Fernand Chatelain.** C'est de la discrimination !

**M. le président.** Que M. Chatelain renonce à la parole.

**M. Fernand Chatelain.** Je n'y renonce pas. Monsieur le président, vous êtes partial.

**M. le président.** Je regrette, mais un temps de parole bien défini est accordé à chaque orateur, je dois le faire respecter.

**M. Fernand Chatelain.** Dans bien d'autres cas, ces temps de parole ont été dépassés !

**M. le président.** Pas aujourd'hui !

**M. Fernand Chatelain.** Si, aujourd'hui, et j'en ferai la démonstration à la prochaine occasion !

**Mme Hélène Edeline.** Je regrette beaucoup que ce débat vienne si tardivement et que nous ayons si peu de temps pour nous exprimer sur ce budget. Pourtant, le Gouvernement fait, paraît-il, grand cas de la qualité de la vie !

**M. le président.** La parole est à M. Brégégère pour quinze minutes.

**Mme Hélène Edeline.** Nous écoutons les interventions impromptues d'un secrétaire d'Etat qui nous raconte ce que s'est passé au Parc des Princes, mais on n'accorde pas dix minutes à un sénateur pour qu'il s'exprime sur la qualité de la vie !

**M. le président.** Madame Edeline, vous avez parlé pendant vingt minutes.

**Mme Hélène Edeline.** C'est faux, monsieur le président, je n'ai pas parlé pendant vingt minutes.

**M. le président.** Monsieur Brégégère, vous seul avez la parole.

**M. Marcel Brégégère.** Monsieur le ministre, permettez-moi de vous poser une question bête, mais pas méchante. (*Sourires.*) Croyez-vous que le fait de discuter à une heure du matin sur le budget de l'environnement réponde aux objectifs de la qualité de la vie ? (*Sourires.*)

**M. Bernard Legrand.** Très bien !

**M. Marcel Brégégère.** Quoi qu'il en soit, la qualité de la vie est un vaste programme, comme aurait pu dire un grand chef d'Etat français dont personne ne saurait oublier la mémoire

Un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, qui avait la responsabilité de ce ministère, nous donnait un certain jour, avec son humour tout particulier et son dynamisme fougueux, la définition de la qualité de la vie.

Tout à l'heure, vous nous avez donné votre opinion, mais vous nous redirez sans doute ce que vous entendez par ces grands et nobles mots : « Qualité de la vie et environnement », ce que vous feriez si vous aviez de l'argent, si vous disposiez d'un budget qui soit à la hauteur des grands desseins utiles et nécessaires pour assurer la qualité de la vie des hommes, qui sont constamment agressés par une civilisation qui se dégrade de jour en jour.

Si je comprends bien, c'est vous, monsieur le ministre, qui êtes chargé de nous conserver la « douceur angevine » ou « la verte douceur des soirs sur la Dordogne », la Dordogne étant mon département.

Conservé la beauté de nos centres urbains, de nos centres ruraux, de nos monuments, de nos paysages, de nos sites. les maintenir beaux et propres pour assurer la qualité de la vie aux hommes qui les habitent, voilà un vaste programme, en effet, qui n'est sans doute qu'un rêve face à une réalité souvent amère et insolite.

Pour ne pas prolonger les débats, je ne citerai ni chiffres ni pourcentages, le rapporteur de la commission des finances les ayant donnés. Ce faisant, monsieur le président, mon intervention sera plus brève.

Votre tâche, monsieur le ministre, est à la fois merveilleuse, complexe et difficile.

Vous devez faire face à une situation où le regroupement dangereux des activités économiques, donc des emplois, entraîne des concentrations de population anormales, alors que, dans le même temps, un certain désert se crée à vitesse accélérée dans les régions rurales.

Ce phénomène de surpopulation d'un côté, de désertion de l'autre, provoque fatalement un déséquilibre dans l'équipement et dans le cadre de vie, une déshumanisation de l'environnement et engendre un processus antiéconomique défavorable aux centres urbains et aux collectivités rurales. Ces dernières doivent faire face à un endettement anormal au regard de leurs possibilités.

Cette situation ne vous a pas échappé, monsieur le ministre, j'en suis certain, et vous nous avez fait part d'un programme pour la défense de l'environnement qui — nous en avons tous conscience — ne peut, hélas ! résoudre tous les problèmes.

Mais ce qui est le plus important, sans être décisif bien sûr, c'est de mettre effectivement en œuvre un programme fixant des priorités et de prendre, en temps utile, les décisions qui s'imposent dans le domaine de la protection de l'environnement.

Une des caractéristiques de votre ministère, c'est que toutes les mesures que vous proposez concernant la lutte contre les nuisances et l'amélioration de la qualité de la vie, intéressent de très près la politique commerciale, agricole, industrielle, sociale et régionale, ainsi que celle de l'énergie et de la recherche. La protection de l'environnement doit occuper une place prioritaire dans le cadre de ces différentes politiques que je viens d'énumérer.

Cette place prioritaire concerne notamment l'environnement physique, par la réduction des pollutions et des nuisances, l'aménagement des villes et des campagnes, l'établissement des réseaux de transport et de communication ; l'environnement social, notamment par l'amélioration des systèmes de soins, des revenus, de la sécurité de l'emploi, des conditions de travail, de logement, de la formation ; l'environnement culturel, par la préservation des sites urbains et ruraux, l'amélioration de l'enseignement et de l'information, des structures culturelles et de loisirs.

La défense de l'environnement, c'est également la lutte contre les différentes pollutions de l'air et de l'eau, contre le bruit, ce sont les problèmes de sécurité, de circulation dans les villes où la santé des hommes est continuellement menacée par les vapeurs de plomb contenues dans l'essence et dégagées par les voitures, nouveaux monstres sacrés de l'époque moderne, sans oublier les « pollutions » que l'on peut rencontrer dans notre assiette. Il serait beaucoup trop long de les énumérer, d'ailleurs chacun de nous les connaît parfaitement bien.

La lutte contre le bruit qui présente, pour l'homme, un caractère perturbateur particulièrement dangereux, en raison de la gêne, de la fatigue, des douleurs qu'ils provoque et des effets psychiques et pathologiques qu'il entraîne, devient une impérieuse nécessité.

Mais, monsieur le ministre, avez-vous les moyens de l'engager ? Que comptez-vous faire pour obtenir des résultats probants ?

J'aurais aimé parler de l'eau, mais puisque ce sujet a déjà été évoqué à de nombreuses reprises, je n'insisterai pas. Sachez simplement que, pour moi, il s'agit d'un problème de civilisation.

La pollution des eaux souterraines est sans doute moins visible que celle des eaux de surface, mais elle est plus grave, plus inquiétante, plus difficile à combattre. Ses effets se font sentir à plus long terme.

Je vous prierai, mes chers collègues, de bien vouloir excuser la longueur de mon propos, bien que je l'aie sensiblement abrégé...

**M. le président.** Ne faites pas de complexe, monsieur Brégégère ! (*Sourires.*)

**M. Marcel Brégégère.** ... mais le sujet est si vaste, si complexe et si passionnant qu'il mériterait de plus longs développements.

J'aimerais pourtant traiter du problème de l'habitat qui est si important. Mes amis socialistes en ont longuement parlé lorsque le Sénat a examiné, ces jours derniers, différents projets, notamment celui relatif à l'aide au logement ou celui concernant l'architecture. L'intervention de M. Pisani fut remarquable en tous points et on ne l'a sans doute pas oubliée.

Vous vous souvenez également de l'intervention de Mme le secrétaire d'Etat à la culture qui, citant Paul Valéry, rappelait que Eupalinos, l'architecte, disait à Phèdre : « N'as-tu pas observé en te promenant dans cette ville que d'entre les édifices dont elle est peuplée, les uns sont muets, les autres parlent et d'autres enfin, qui sont les plus rares, chantent ? »

Faites parler, monsieur le ministre de la qualité de la vie, faites chanter notre habitat pour le plus grand bien de l'environnement des hommes et de la qualité de leur vie !

Hélas ! votre budget est un budget de misère et ne saurait en aucun cas, promouvoir la qualité de vie que nous aimerions tous procurer aux Français afin qu'elle leur assure le confort, les loisirs, le bonheur qu'ils méritent.

Pour atteindre cet objectif, il vous faudrait un budget bien plus important car même avec beaucoup d'imagination, les résultats ne peuvent répondre à notre espérance.

Il est vrai, monsieur le ministre, que vous avez peut-être fait vôtre la devise de Guillaume le Taciturne : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. » Hélas ! la véritable espérance ne peut reposer que sur des réalités. Des hommes illustres ont dit, avant moi, que l'espérance trompée accable et décourage.

Croyez bien, monsieur le ministre, que ce n'est pas votre bonne volonté que nous mettons en cause, ni vos connaissances, mais tout simplement le manque de moyens mis à votre disposition. Nous ne pouvons donc approuver votre budget. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fréville.

**M. Henri Fréville.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons pris connaissance de trois excellents rapports parfaitement concordants et complémentaires dans leurs conclusions. Les trois rapporteurs se sont félicités, à juste titre, de l'adoption par le conseil des ministres du 3 novembre dernier du projet de décret accordant de nouvelles attributions au ministre de la qualité de la vie en matière de police des eaux.

Tous trois ont fait état de difficultés non résolues dans divers domaines, et M. Marcellin, dans le chapitre III de son rapport sur les moyens, des ministères et l'insuffisante consommation des crédits d'intervention, a été dur mais objectif.

Il a eu raison de poser, à la page 29 de son rapport, la question : « Quel ministère de l'environnement ? » Il ajoute aussitôt : « ... L'analyse des raisons de la non-consommation des subventions d'équipement montre que celle-ci résulte du fait que le ministère n'a pas, le plus souvent, la maîtrise des opérations. » Celui-ci, en effet, monsieur le ministre, est avant tout un organe d'incitation.

Il conclut en disant, d'une part, que le ministre de la qualité de la vie devrait avoir la charge de préparer et de défendre l'ensemble des mesures devant les instances gouvernementales chargées de la mise au point de la loi de finances, d'autre part, qu'il serait souhaitable que des moyens d'action directs soient largement transférés aux collectivités locales. Telle est la proposition même formulée par la commission Guichard.

Je suis entièrement d'accord avec la suggestion de M. Marcellin. Cependant, militant depuis plus de vingt ans en faveur d'une philosophie cohérente de l'environnement, ayant connu, et connaissant encore, les innombrables obstacles auxquels se heurtent le ministre et ses collaborateurs, je dois dire bien haut qu'une telle politique n'est réalisable qu'au prix d'un effort courageux et constant, d'une volonté absolue d'innover, de se libérer de jurisprudences périmées et de routines désolantes trop souvent dissimulées sous le prétexte du maintien d'autonomies sclérosantes parce que dépassées.

Les équipements en eau et en assainissement — car c'est d'eux que je voudrais parler — sont le fait, on le sait, des communes et des établissements publics maîtres d'ouvrage dont les initiatives naissent le plus souvent de déficits en eau constatés ou imminents et de besoins en assainissement généralement pressants, mais ressentis *in extremis*.

Les projets sont élaborés à partir de circulaires et de directives issues de multiples autorités — le ministère de l'intérieur, celui de l'équipement, celui de la santé — par référence à des normes diverses, variables, complexes et parfois contradictoires. Les interventions d'organismes disposant de compétences légales, de services spécialisés, qui s'intéressent à des aspects spécifiques des problèmes posés, se succèdent, si bien que la mesure des besoins globaux, appréciée dans le devenir, en fonction d'une conception prospective des choses, intervient fort rarement.

Nous vivons encore sous l'empire de directives inadéquates aux réalités actuelles — certaines datent de trente ans, telles celles de la circulaire du 30 juillet 1948 — de méthodes administratives lourdes et dépassées, même celles qui sont conformes aux instructions relativement récentes de 1967 sur les subventions déconcentrées — il s'agit de subventions inférieures à trois millions de francs — et sur celles qui restent de la compétence du pouvoir central et qui sont classées en catégorie 1.

C'est tout le problème des enveloppes régionales, vite épuisées pour peu qu'une opération de quelque importance soit entreprise dans la région.

Nous avons connu ce problème récemment en Bretagne. Je tiens d'ailleurs à rendre aux deux préfets de région qui se sont succédés depuis 1967 un particulier hommage pour leur objectivité et leur clairvoyance. Mais un nombre important d'opérations attendent dès lors qu'une grande opération a été entreprise et doit être menée à son terme.

Très rares sont les opérations conçues comme des ensembles organiquement constitués à l'échelon de petites zones naturelles, de départements ou de collectivités associées.

C'est très rarement qu'il a été tenu compte des programmes de modernisation et d'équipement et, plus récemment, des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. Même lorsqu'un district, par exemple, a élaboré son S.D.A.U., que celui-ci a force de loi, que les plans d'occupation des sols des communes le constituant ont été votés ou sont à la veille d'entrer en application, que leurs annexes sanitaires relatives à l'eau et à l'assainissement ont été élaborées, qu'il y a urgence à accélérer des réalisations, il suffit, de par la loi, de la mauvaise volonté d'une seule commune ou de son égoïsme ou de son inaptitude à une vraie collaboration pour que les retards s'accumulent et que l'intérêt général en pâtisse.

Dans ces cas-là, ce n'est pas le ministère de la qualité de la vie qui en porte la responsabilité, ce n'est pas l'établissement public intéressé, ce n'est pas l'agence financière de bassin qui subventionne et voit généralement fort clairement ce qu'il faudrait faire, ce qui est urgent, rationnel et indispensable, ce sont le poids des traditions, la complexité de nos jurisprudences, l'absence d'imagination de certains élus et notre refus des novations intelligentes et fécondes.

La dernière période de sécheresse, dans un secteur que je connais bien, a fait ressortir avec éclat — nous l'avons chiffré — le coût de ce manque de vues modernes et d'études prospectives : on y a assez récemment multiplié les adductions d'eau à partir des nappes phréatiques secondaires, on a allongé désespérément les conduites de distribution d'une eau déjà rare, on a investi des sommes considérables et soudain les besoins ont été plus grands que les disponibilités en eau. Pour amortir les investissements ainsi accumulés, il va falloir maintenant réinjecter de l'eau provenant de barrages dans les nappes en voie d'épuisement, réaliser une collaboration fonctionnelle entre de nombreux petits syndicats des eaux, qui bientôt n'auront plus les moyens de leur politique. Il faudra aboutir à leur fusion, alors qu'il eût été si facile, par une coopération intercommunale intelligente sur une échelle assez large, de prévoir et de réaliser à moindres frais, de maîtriser à la fois l'espace, les disponibilités en eau et l'économie agricole comme l'économie industrielle.

En descendant de cette tribune, je prendrai la liberté, monsieur le ministre, de vous remettre une très brève étude intitulée « Etudes préliminaires des infrastructures collectives pour l'eau et l'assainissement ». Elle est le fruit d'une coopération volontaire, dans le cadre d'un district groupant vingt-sept communes de colorations politiques très différentes, mais toutes mues par une égale bonne volonté et tendues avec réalisme vers la maîtrise non seulement des sols, mais encore de l'eau et de l'assainissement. Elles se sont intéressées de bonne foi, à des problèmes qui vous préoccupent, comme ils nous préoccupent nous-mêmes, en collaboration étroite avec vos services et les services départementaux des différents ministères intéressés. Des conclusions ont pu être tirées de leur commune expérience, dont je me suis fait bien imparfaitement l'écho à cette tribune.

Il reste que je souhaite vivement quant à moi, comme nos rapporteurs, singulièrement M. Marcellin, que nous puissions entrer rapidement dans une période de simplification des textes et des procédures, dans une période de cohérence dans les entreprises, de globalité dans l'appréciation des besoins et de rationalité dans les réalisations. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Legrand.

**M. Bernard Legrand.** Monsieur le ministre, je voudrais d'abord, parce que c'est surtout à vous que je m'adresserai, attirer votre attention sur la grande misère des canaux bretons. Je n'ai pas mauvaise conscience pour autant, bien que j'intervienne après deux élus bretons, M. Marcellin et M. Fréville, et avant un troisième, M. Lejeune. En effet, ces canaux sont dans un état de déshérence qui fait mal au cœur. Ils sont abandonnés par les bateaux, car ils le sont par ceux qui doivent les entretenir.

Je dirai pour l'anecdote que le seul entretien dont ils sont l'objet est le fait des agents des ponts et chaussées, qui apportent à la fois les pointes et le marteau. J'ai bien intentionnellement évité de dire : « la faucille et le marteau », bien que la faucille intervienne aussi dans l'entretien des canaux. (*Sourires.*)

Je vous demande, monsieur le ministre, de rechercher, avec votre collègue de l'équipement, les moyens de sauver ce patrimoine de grande valeur.

Plus près de chez vous, coule l'Erdre que l'on appelle depuis très longtemps la plus belle rivière de France, mais qui, aujourd'hui, est en voie de devenir la plus polluée. Privée de son courant, elle est devenue un grand lac tranquille.

M. Maury, maire de Sucé, que vous avez invité à la semaine internationale de l'environnement, dont M. le président de la commission des finances a fait état tout à l'heure, vous présentera un document qui a été approuvé à l'unanimité par son conseil municipal. Je souhaite que vous prêtiez à sa demande la plus grande attention, d'autant plus que, dans votre discours, vous avez indiqué que l'une des vocations de votre ministère était justement de s'occuper du lit et des berges des rivières.

Enfin — vous n'en serez pas étonné, monsieur le ministre — je vous parlerai des parcs régionaux. Je n'évoquerai pas les qualités des parcs régionaux dans la politique générale d'aménagement du territoire. Je ne plaiderai pas leur valeur au service des populations des régions le plus souvent défavorisées. Tout cela a déjà été dit du haut de cette tribune depuis plusieurs années. Je me contenterai de parler de leurs possibilités de survie et de lancer un cri d'alarme en votre direction.

Les parcs régionaux, comme les hommes et précisément parce qu'ils s'adressent aux hommes, se nourrissent non de paroles, mais de bonne soupe. Or, je n'ai pas trouvé dans votre budget — en tout cas, pas jusqu'à maintenant — les éléments de cette nourriture indispensable.

Les problèmes financiers des parcs régionaux sont parfaitement connus du Gouvernement. Ils ont été encore récemment présentés avec une très grande clarté au cours de la discussion de votre budget à l'Assemblée nationale par nos collègues députés, notamment par MM. Duroure et Forens. Vous avez, en réponse, monsieur le ministre, fait état d'intentions qui ne peuvent être mises en doute. En tout cas, moi je ne les mettrai pas en doute : nous savons tous l'intérêt que vous portez à cette forme originale et efficace d'aménagement et de développement économique. Ne participez-vous pas activement à la mise en route du parc de Vendée-Marais poitevin ?

Je vous préviens, monsieur le ministre : si vous ne donnez pas au Sénat, aujourd'hui, des réponses plus précises que celles que vous avez données à l'Assemblée nationale, votre parc, aujourd'hui conçu, sera demain un enfant mort-né.

Les responsables des parcs ont besoin d'engagements chiffrés, de dates précises, surtout en ce qui concerne les frais de fonctionnement. La plupart des parcs régionaux sont administrés, vous le savez, par des syndicats mixtes. Ces derniers ont voté, pour 1977, un budget équilibré qui, outre la participation des collectivités locales, fait appel aux subventions de l'Etat et des établissements publics régionaux.

La participation de l'Etat est calculée en fonction des engagements pris par vos prédécesseurs. Nous avons toujours défendu la règle des trois tiers — un tiers pour l'Etat, un tiers pour la région, un tiers pour les collectivités locales — règle prévue, d'ailleurs, par le Gouvernement lui-même lors de la création des parcs.

Votre prédécesseur immédiat s'est engagé solennellement à aider au fonctionnement des parcs régionaux, cette aide devant se situer dans une « fourchette » de 15 à 45 p. 100 suivant trois critères, deux dits objectifs, un dit subjectif. Nous considérons que cette formule donne satisfaction, la participation moyenne de l'Etat se montant à 30 p. 100.

Les crédits inscrits au chapitre 44-03 ne permettent pas de couvrir cette dépense. Il faudra bien — le plus tôt sera le mieux — que les parcs naturels régionaux disposent d'une ligne au budget qui permette enfin de normaliser les rapports entre l'Etat et les autres collectivités et d'éviter aux parlementaires cette démarche pénible et dégradante, selon l'expression de notre président M. Giacobbi, qui consiste, chaque année, au moment du vote de votre budget, à tendre la main.

Pour 1977, il faut trouver ailleurs ce qui manque à votre budget. Seul le F. I. A. N. E. peut donner cette possibilité. Tout est là, dans ce petit livre bleu qui vous a été communiqué et que les parlementaires connaissent bien. C'est la bible des parcs naturels régionaux.

Il faut donc impérativement que vous indiquiez aujourd'hui au Sénat que les parcs régionaux disposeront en 1977 pour leur fonctionnement d'une somme de sept millions de francs.

Il faut, de surcroît, que, cette solution étant retenue, soit réuni d'urgence le comité interministériel chargé de répartir les crédits, car les responsables des parcs ont besoin de savoir très vite quelle sera la part de l'Etat dans leur budget.

La mise en place de ces crédits est souvent très longue. Certains responsables de parcs n'ont pas encore reçu les crédits qui leur ont été promis sur le F. I. A. N. E. l'an dernier. Ces retards créent des difficultés de trésorerie très préjudiciables à une saine gestion.

Il faut remarquer le rôle important pris dès la première année par les établissements publics régionaux dans le fonctionnement des parcs régionaux dont ils ont reçu la charge, sans percevoir de ressources nouvelles.

En 1977, les régions apporteront 4 500 000 francs, à la condition expresse que l'Etat apporte sa contribution.

Vous savez, par ailleurs, que nos amis de la région Provence-Côte d'Azur attendent pour se prononcer sur la prise en charge des deux nouveaux parcs du Queyras et du Luberon que se concrétisent par des engagements écrits les promesses verbales que vous avez faites, monsieur le ministre, au cours de la commission interministérielle du 27 septembre dernier. Ces promesses doivent être tenues.

J'ajouterai, monsieur le ministre, que la dotation prévue pour les investissements est insuffisante. Vous avez dit à l'Assemblée nationale qu'elle était identique à celle de 1976. Etant donné l'augmentation numérique des parcs et l'érosion de la monnaie, cela signifie que les parcs régionaux seront moins bien traités.

J'accepte l'idée selon laquelle, en période de vaches maigres, les investissements peuvent être reportés ou différés. Nous l'acceptons car cela paraît raisonnable. Il n'en est pas de même pour le fonctionnement. En effet, ne pas accorder les sept millions de francs nécessaires, c'est porter un mauvais coup aux parcs régionaux ; c'est les obliger à fermer leurs portes, à licencier le personnel ; c'est aussi faire des économies, sans doute de bouts de chandelle, puisqu'on retrouvera, au budget de l'Etat, des dépenses nouvelles d'aide au chômage.

Monsieur le ministre, devant l'Assemblée nationale, vous avez porté témoignage de l'action de la fédération des parcs naturels régionaux qui s'efforce de faire connaître, dans le pays et hors de nos frontières, cette initiative de l'Etat, des régions et des collectivités locales. Le trésorier de cette fédération tient, de la tribune du Sénat, à vous remercier très sincèrement de l'aide que vous lui apportez et des fructueuses relations qu'il entretient avec vos services.

Mais les parlementaires, les conseillers régionaux, les conseillers généraux, les conseillers municipaux veulent que soient tenues les promesses renouvelées des ministres de la qualité de la vie. Il faut donc que, devant le Sénat, vous vous engagiez, d'une part, à faire figurer, dès 1978 et à titre définitif, le fonctionnement des parcs régionaux dans une ligne de votre budget ; d'autre part, à trouver, sur votre budget et par intervention du F. I. A. N. E. pour l'année de 1977, le crédit global de sept millions de francs nécessaire à la survie des parcs régionaux.

Le Parlement, venez-vous de dire, ne vous a pas ménagé son appui. Alors vous voudrez bien, monsieur le ministre, donner au Sénat des réponses précises. Il y va de la vie ou de la mort d'une institution exemplaire. Vous ne pouvez prendre la responsabilité de la disparition de ces outils privilégiés de l'aménagement du territoire.

J'ai cru comprendre tout à l'heure — et j'ai bien compris — que vous apporterez à cette question une réponse satisfaisante et claire. Dans cette attente, et sous cette réserve expresse, monsieur le ministre, je vous remercie. (Applaudissements.)

**M. le président.** Je vous remercie aussi d'avoir respecté votre temps de parole.

**M. Bernard Legrand.** Je tiens mes promesses, monsieur le président !

**M. le président.** La parole à M. Chatelain, pour six minutes, et c'est un cadeau ! (Sourires.)

**M. Fernand Chatelain.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je désire faire observer en préambule de mon intervention que le débat sur le budget du ministère de la qualité de la vie a débuté à vingt-deux heures trente et que le premier orateur inscrit n'est monté à la tribune qu'à zéro heure trente. Tous les sénateurs présents, y compris ceux du groupe communiste, ont écouté pendant ces deux heures, sans manifester la moindre impatience, et c'est normal, les différents intervenants, y compris M. le secrétaire d'Etat qui nous a donné des informations sur les résultats sportifs de ce soir, sujet qui était pourtant bien loin du budget de la qualité de la vie ! Mais quand notre collègue Mme Edeline dépasse de quelques minutes son temps de parole, M. le président l'empêche de s'exprimer ! (Protestations sur les travées de l'U. D. R.)

**M. Serge Boucheny.** Laissez-le parler !

**M. Fernand Chatelain.** Je trouve le procédé non seulement discourtois mais intolérable !

**M. le président.** Je vous répondrai tout à l'heure.

**M. Fernand Chatelain.** Je sais bien que c'est une pratique courante du pouvoir et des élus de la majorité d'empêcher par tous les moyens le parti communiste de s'exprimer et de faire connaître ses positions.

**M. Serge Boucheny.** C'est vrai !

**M. Fernand Chatelain.** Mais nous sommes bien décidés, par tout, à préserver le droit que nous avons d'exprimer nos idées, y compris dans l'enceinte du Sénat et s'il le faut, à l'imposer ! (*Nouvelles protestations et rires sur les mêmes travées.*)

Je voudrais maintenant revenir à la discussion du budget de la qualité de la vie et de l'environnement et aborder deux problèmes fort éloignés l'un de l'autre, mais qui intéressent tous les deux ce ministère.

Le premier problème, relatif aux conditions d'hygiène et à la défense du cadre de vie, est celui de l'élimination des ordures ménagères et des déchets de toutes sortes.

Leur accroissement en volume pose de sérieux problèmes. On a vu proliférer les dépôts, les décharges plus ou moins autorisées, avec toutes les conséquences qui en résultent sur le plan de l'hygiène et sur le plan de l'esthétique et de la préservation des sites. Ce problème est particulièrement sensible à proximité des agglomérations urbaines.

Les collectivités locales se sont attaquées à ce problème. Des usines de traitement ou d'incinération ont été mises en place ; mais elles entraînent de lourdes charges et, de ce fait, l'élimination des ordures coûte de plus en plus cher. Il semblerait logique que l'Etat se saisisse de ce problème et augmente la contribution qu'il apporte à la réalisation de ces installations qui participent de très près à la défense de l'environnement.

Or, loin d'aller dans ce sens, les directives gouvernementales prescrivent de revenir en arrière. Dans ce domaine comme dans tous les autres, l'Etat veut se dégager, réduit sa participation et entend limiter au maximum la construction d'usines d'incinération ou de traitement.

C'est ainsi qu'en Ile-de-France, une campagne est amorcée par les services de la région pour qu'on revienne au vieux système de la décharge dite contrôlée. Je sais bien qu'il est de bon ton d'être rétro à l'heure actuelle, mais je ne crois pas que multiplier les décharges sous prétexte d'économies et de mise en valeur des sites naturels que, paraît-il, l'organisation des décharges permettra de réaliser, soit conforme à la défense des conditions de vie dans cette région.

Première application, l'établissement public de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise décide de ne pas faire disparaître les déchets de cette ville par traitement ou incinération, mais d'organiser une décharge qui devrait être ouverte pour dix ans au bord de la route nationale Paris-Rouen entre Puisieux-Pontoise et La Villeneuve-Saint-Martin, sur le territoire de Courdimanche.

L'établissement public sollicite une subvention de la région parisienne pour organiser cette décharge dont la gestion sera sans doute confiée à l'une de ces entreprises qui, depuis des dizaines d'années, multiplie les pressions pour empêcher l'élimination des ordures par leur destruction afin de réaliser de confortables bénéfices en enfouissant les ordures, dans des conditions d'hygiène laissant le plus souvent à désirer.

Ainsi, pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise qui, à terme, comportera plus de 150 000 habitants, l'Etat n'aura rien à verser pour réaliser l'usine nécessaire, puisqu'on ne la construira pas. Le Vexin dont on veut faire une zone naturelle protégée se verrait doté, à la vue des milliers d'automobilistes qui empruntent journellement la route Paris-Rouen, d'un site particulièrement saccagé. C'est, paraît-il, m'a-t-on affirmé, pour vallonner le plateau jugé trop plat !

Monsieur le ministre de la qualité de la vie, il ne suffit pas de faire de belles phrases, encore faut-il disposer de moyens pour défendre la qualité de la vie, encore faut-il que la participation de l'Etat, notamment, soit suffisamment importante pour que l'élimination des déchets ne soit pas compromise par des coûts trop élevés de ce service et que ne soient pas recherchés des arguments spécieux pour justifier les solutions qui tournent le dos à la défense de l'hygiène et de l'environnement.

C'est pourquoi je vous demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour réaliser un programme de construction d'installations nécessaires à l'élimination des ordures et des déchets ?

Le deuxième sujet intéresse la chasse, puisqu'elle est rattachée à votre ministère. Lors de la discussion de la loi instituant le permis de chasser en avril 1975, le groupe communiste avait déposé un amendement demandant le commissionnement des gardes-chasse fédéraux et l'adoption d'un statut définissant les conditions de rémunération et la garantie s'attachant à cette profession.

La commission paritaire nationale est saisie d'un projet de statut national des gardes-chasse. Or il semble bien que la diligence nécessaire n'ait pas été apportée pour aboutir dans les délais les plus brefs.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 23 juin 1976, a émis l'avis que la garderie nationale soit directement rattachée à l'office national de la chasse, justifiant ainsi la position que nous avions prise au moment de la discussion de la loi sur le permis de chasser.

La situation des gardes-chasse mérite que ce statut leur soit reconnu, et c'est pourquoi ils demandent que leurs conditions de travail et leurs traitements soient alignés sur ceux des fonctionnaires de la police nationale. Il est inadmissible, par exemple, qu'un garde-chasse blessé dans l'exercice de ses fonctions et subissant un handicap physique pour le restant de ses jours ne puisse toucher qu'une pension d'invalidité calculée sur un salaire de base au faux du S. M. I. C.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, puisque les problèmes touchant à la chasse sont du ressort de votre ministère, je vous demande que des décisions soient prises dans les délais les plus brefs, afin que les gardes-chasse fédéraux, qui ont un rôle important à jouer dans le cadre d'une organisation de la chasse s'intégrant dans la préservation du cadre naturel, voient enfin adopté le statut qui en fera un personnel de l'organisation de la chasse aux mérites reconnus et aux droits affirmés. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, j'entends répondre à l'observation de M. Chatelain.

Je rappelle que l'organisation du débat budgétaire a été prévue par la conférence des présidents le 16 novembre 1976, que la présidente du groupe communiste y avait donné son accord et que l'assemblée a approuvé les propositions qui lui étaient soumises.

Donc, je ne comprends pas la remarque faite par M. Chatelain. Nous avons entendu dans ce débat le rapporteur spécial, M. Marcellin, qui disposait de trente minutes et qui n'a pas dépassé son temps de parole ; les rapporteurs pour avis qui disposaient, quant à eux, de vingt minutes et qui ont respecté leur temps de parole. Nous avons entendu également M. le ministre et M. le président de la commission des finances dont le temps de parole n'était pas limité.

**M. Fernand Chatelain.** La discussion était prévue pour quatre heures.

**M. le président.** Je vous prie de me laisser parler, monsieur Chatelain.

Le document, établi par les services, conformément à la décision de la conférence des présidents, a accordé dans ce débat, les temps de parole suivants : groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 23 minutes ; groupe socialiste, 21 minutes ; groupe de la gauche démocratique, 19 minutes et groupe communiste, 17 minutes.

Tout à l'heure, Mme Edeline a commencé son intervention à zéro heure vingt-cinq pour ne la terminer qu'à zéro heure quarante-cinq, elle a donc parlé vingt minutes. Quant à vous, vous avez disposé de six minutes, ce qui fait un total de vingt-six minutes, alors que votre groupe n'avait droit qu'à dix-sept minutes. Il a donc disposé de neuf minutes de plus que prévu. Vous n'êtes donc pas lésé. Personne, ni aucun groupe, sinon le vôtre, n'a dépassé son temps de parole.

J'ai donc fait respecter les décisions de la conférence des présidents, j'ai fait mon métier et je continuerai à le faire. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. Maurice Bayrou.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Petit.

**M. Pierre Petit.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à une époque où l'on ne cesse de parler de politique écologique, il convient de mettre l'accent sur les deux problèmes importants que sont l'environnement et la qualité de la vie.

Nul n'ignore ici combien il reste à faire en ces domaines. Votre jeune ministre, monsieur le ministre, tient donc une grande place dans la vie politique française. Vous déclariez vous-même, le 3 novembre dernier, lors d'une séance à l'Assemblée nationale : « Améliorer la qualité de la vie, c'est d'abord respecter la vie, c'est aussi la protéger contre de multiples agressions et par conséquent lui permettre de s'épanouir pleinement chez tous les êtres. » C'est dire combien vous réalisez la lourde mission qui vous a été confiée ! Chacun ici a conscience des efforts qui devront être accomplis pour l'amélioration du cadre de vie.

Toutefois, les objectifs que vous vous êtes fixés pour 1977, il semble évident que les crédits d'Etat ne vous permettront pas de les atteindre dans leur totalité. Nous constatons, non sans une certaine amertume, que la faible augmentation de ces crédits servira uniquement ou presque uniquement à la création d'emplois, régularisant de ce fait une situation jusqu'ici anormale, puisque les agents étaient rémunérés sur des crédits d'études ou d'interventions.

Un effort, à ce niveau aura donc été accompli, le groupe socialiste que je représente ici le reconnaît, mais il reste insuffisant et nous savons d'ores et déjà que ce budget pour 1977 offrira de bien faibles possibilités à ses gestionnaires.

En présentant votre projet de budget, vous avez souligné « qu'il portait la marque de la rigueur ». « Inflation oblige », avez-vous ajouté.

Nous avons tout à fait conscience des mesures d'austérité qui devront être prises pour assainir notre économie, mais il est tout de même regrettable de voir, de ce fait, diminuer les crédits destinés aux opérations « Protection de la nature et environnement » sur les dotations des différents ministères. On constate, en effet, une diminution de 10 p. 100 en francs constants par rapport à 1976. Notre collègue, M. Croze, l'a d'ailleurs rappelé tout à l'heure.

Ainsi, monsieur le ministre, devant la régression du budget de l'Etat et l'ampleur des travaux à accomplir, il faut avouer qu'il y a de quoi s'inquiéter quant à l'avenir de l'environnement et la qualité de la vie.

Nous reconnaissons les bienfaits des crédits du F. I. A. N. E., mais eux aussi sont insuffisants. Ils ont subi une grave baisse puisqu'ils passent de 84 millions de francs en 1976 à 60,2 millions de francs cette année.

Donc, monsieur le ministre, avec si peu de moyens, il n'est nul besoin de se faire d'illusions quant aux grandes réalisations concrètes qui étaient prévues pour 1977.

Certes, on aura une fois de plus recours aux programmes d'action prioritaires, mais ce « remède » économique nous laisse fort sceptiques et l'on préférerait que cette masse des crédits affectés aux programmes d'action prioritaires soit, d'une part, individualisée et, d'autre part, explicitée plus clairement dans les documents budgétaires.

J'ai suivi attentivement, monsieur le ministre, votre exposé lors de votre audition par la commission des affaires culturelles à laquelle j'appartiens. Je me permettrai maintenant de souligner quelques insuffisances en différents domaines, auxquelles il serait bon de remédier.

En ce qui concerne l'épuration des eaux usées — il en a déjà été question tout à l'heure — on constate qu'un régime de faveur a été accordé à l'industrie, qui bénéficie, par ailleurs, d'un système de subventions favorable par rapport aux collectivités locales, ce qui ne l'empêche nullement d'effectuer d'importantes ponctions dans les nappes phréatiques. Or, on connaît la pauvreté en eau de notre pays. Nous souhaiterions donc une véritable planification de l'usage de l'eau pour lutter avant tout contre le gaspillage et la pollution. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous sommes satisfaits qu'un plan de quinze ans soit actuellement en cours d'élaboration et attendons prochainement d'en apprécier l'efficacité.

Les collectivités locales ont déjà beaucoup fait en la matière en construisant des stations d'épuration, malheureusement pas toujours efficaces à cause bien souvent d'un manque d'entretien suivi et permanent.

Pour ce qui est de la défense de notre patrimoine naturel, les moyens financiers nous semblent peu adaptés à l'ambition des projets, et cela toujours en raison de la baisse des crédits. Il faut pourtant lutter pour un meilleur entretien de nos parcs régionaux et nationaux, dont nos collègues ont parlé tout à l'heure, contre le déboisement abusif de nos forêts, contre l'incendie. Pour cela, nous aimerions voir s'accroître les moyens de lutte contre les feux de forêt. Les *Canadair* sont efficaces dans les secteurs boisés, mais dans les zones de futaies ou de taillis, il serait préférable d'accorder aux collectivités locales, sous la forme de subventions de l'office national des forêts, une aide pour l'achat de camions-citernes « feu de forêts ». Ce serait leur donner là de véritables armes pour lutter contre les incendies de forêt.

Enfin, il faudrait veiller sérieusement aux implantations des centrales nucléaires.

Quant à la pollution, elle est toujours l'une de nos préoccupations majeures, à vous comme à nous.

Vous déclariez, le 3 novembre : « Lutter contre la pollution, c'est alléger les coûts liés aux dégâts qu'elle entraîne, c'est, de surcroît, stimuler l'innovation technologique. » Qu'attendons-nous donc pour tout mettre en œuvre contre cette nuisance ?

Il est vrai qu'il faudrait s'attaquer « aux pollueurs industriels » en leur faisant respecter les lois sévères de protection de l'environnement, ce qui ne serait pas facile.

Faudra-t-il encore longtemps sacrifier notre cadre de vie, notre santé, pour un essor industriel ?

Nous, socialistes, déplorons ce triste état de fait et souhaitons la conciliation écologie-économie, comme elle existe déjà dans certains pays voisins.

Le bruit est une autre forme de pollution tout aussi nuisible. Il serait grand temps que l'on amène les constructeurs à s'en soucier et à insonoriser systématiquement tous les locaux, de même qu'il serait souhaitable de diminuer le niveau sonore de certains engins. Il semble que ce soit là un de vos soucis majeurs et que vous vous apprêtiez à faire quelque chose en ce domaine. Nous en sommes heureux et attendons les résultats.

Je mettrai enfin l'accent sur un problème qui me semble capital, l'élimination des ordures ménagères, qui a été évoqué par de nombreux collègues. Nous attendons toujours les moyens nécessaires à la mise en application de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. Il serait temps, à une époque où tout semble favoriser le tourisme, de veiller soigneusement à ce qu'il soit mis fin aux décharges illégales non contrôlées, qui nuisent à l'esthétique de nos campagnes. C'est un problème tant pour nos communes urbaines que pour nos communes rurales.

En ce qui concerne mon département, monsieur le ministre, nous y avons engagé une opération dite « Nièvre propre », car nous tenons avant tout à ce que les touristes venant dans la Nièvre, département à vocation touristique, soient accueillis dans les meilleures conditions. Le conseil général a décidé de doter le département de petites usines d'incinération, cantonales ou intercantionales suivant les nécessités, et il serait souhaitable, monsieur le ministre, que votre ministère puisse apporter, avec le fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement, son aide à ce genre d'initiatives qui, peu onéreuses, permettront d'éliminer ces déchets. A moins que le comité national des déchets puisse y remédier dans de meilleures conditions.

Pour conclure, monsieur le ministre, le groupe socialiste, conscient de votre bonne volonté et des efforts que vous précisez afin d'améliorer le cadre de vie des Français, ne peut, malgré tout, adopter ce budget par trop insuffisant. Vous-même, d'ailleurs, savez très bien que vous ne pourrez réaliser que partiellement, faute de crédits, et malgré toute votre bonne volonté, la mission qui vous a été confiée. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Jeune.

**M. Edouard Le Jeune.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, voilà six années, avait suscité dans l'opinion publique et parmi les élus de grands espoirs. Les idées-force qui ont présidé à la mise en place de ces nouvelles structures avaient été la lutte contre les nuisances, la protection de la nature et l'amélioration du cadre de vie, lesquelles devaient faire partie des grandes missions de l'Etat.

Cette œuvre particulièrement ambitieuse et à laquelle nous ne pouvons que souscrire doit être néanmoins au service de l'homme, c'est-à-dire surtout incitative et éducative, mais elle doit être également décentralisée et, notamment, régionalisée.

En effet, nous savons tous que c'est au niveau local que se situent concrètement les prises de conscience et les réactions des populations et qu'une action d'éducation et d'information doit se développer dans les communes, dans les départements et dans les régions pour favoriser ces prises de conscience des habitants en faveur de la protection de la nature. Au demeurant — il faut bien le reconnaître — les Français prennent de plus en plus conscience de la nécessité de consacrer une partie des ressources nationales à la recherche de la qualité de la vie, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, lors de votre prise de fonctions dans ce nouveau ministère, que vous aviez l'intention de provoquer une concertation avec les associations et formulé le souhait de faire participer très activement les collectivités locales à cet effort. Les maires et conseillers généraux, plus particulièrement conscients de l'impérieuse nécessité de trouver des solutions aux problèmes de l'environnement, vous soutiendront, bien entendu, dans la réalisation des objectifs que vous vous êtes fixés. Mais encore faudrait-il que des moyens financiers soient mis à leur disposition.

A cet égard, je me permettrai d'évoquer un exemple concret qui me tient particulièrement à cœur, à savoir la situation des parcs naturels régionaux. Tout le monde en aura parlé ce soir.

Vous savez combien ceux-ci contribuent au développement économique et à la revitalisation sociale de parties non négligeables de notre territoire national par le maintien des services, les créations d'emplois et l'animation locale.

Rester à l'écoute d'un passé riche d'histoire, montrer les richesses naturelles et humaines d'un pays, redonner du travail aux artisans régionaux dans le cadre d'un développement plus général de l'artisanat en milieu rural, préserver l'habitat traditionnel et le faire découvrir, restaurer et entretenir le patrimoine architectural, organiser pour nos familles rurales et pour les citadins des stages d'animation technique manuels, proposer des activités de loisirs en harmonie avec la nature, initier aux sports de plein air et en assurer l'encadrement, aménager les sentiers de randonnées, créer une animation culturelle et faire redécouvrir des techniques souvent méconnues, relancer la vente directe des produits du terroir de plus en plus appréciés par les citoyens, réimplanter certaines activités traditionnelles et, en règle générale, freiner l'exode rural pour que nos villages puissent vivre et, éventuellement, renaître, voilà autant d'objectifs ambitieux, sincères, réalistes sans aucun doute, mais également nécessaires au développement harmonieux de nos régions naturellement défavorisées.

Il faut bien reconnaître, en examinant d'une manière minutieuse les crédits que le budget national consacre à l'investissement et au fonctionnement de l'ensemble des parcs naturels régionaux existant dans notre pays, que si le nombre des parcs régionaux n'a cessé d'augmenter en passant de neuf en 1972 à dix-neuf en 1977, la participation de l'Etat au budget d'investissement des parcs naturels, ainsi qu'au budget de fonctionnement, n'a pas cessé de diminuer. Or, monsieur le ministre, vous connaissez les difficultés auxquelles ont à faire face les collectivités locales en matière financière. Si l'Etat continue à se décharger sur celles-ci pour assurer le fonctionnement des parcs naturels régionaux, il est à craindre que ces derniers ne puissent remplir à l'avenir l'ensemble des missions qui leur ont été confiées.

Or le projet de loi de finances pour 1977 ne semble pas donner une orientation différente de celle que je viens de vous décrire, et nous ne pouvons que le regretter.

Les territoires intégrés dans nos parcs naturels régionaux ont pour caractéristiques essentielles une faible densité de population, un secteur primaire qui occupe la plus large partie de la population active, un relatif sous-développement des activités industrielles et de services, ainsi qu'une certaine fragilité des équipements collectifs, malgré les efforts des collectivités locales.

Or les caractéristiques de nos parcs naturels régionaux, que je viens de vous citer, se confondent très souvent avec celles des zones de montagne.

Le parc naturel régional d'Armorique, que je préside, couvre tout un secteur que les Finistériens appellent « la Montagne ». Il s'agit de communes des monts d'Arrée qui ont toutes une population inférieure à vingt habitants au kilomètre carré. Pour les zones de montagne, la collectivité nationale a fait un gros effort, en particulier dans le domaine agricole, afin de maintenir une agriculture dynamique. Je citerai, pour mémoire, les aides à la mise en valeur pastorale, en faveur de la mécanisation agricole et de l'habitat rural, la création d'une indemnité spéciale annuelle pour l'entretien du milieu montagnard et de cer-

tains périmètres critiques, l'instauration d'une dotation spéciale aux jeunes agriculteurs, un assouplissement des critères d'octroi de la prime de développement régional, une augmentation du taux des primes pour les industries agricoles et alimentaires, des bonifications du F. I. A. T. pour le prix du terrain dans les zones industrielles, un régime spécial de bourses pour les enfants d'agriculteurs et une amélioration des conditions d'octroi de l'indemnité viagère de départ. Parallèlement à ces actions dans le domaine agricole, le tourisme en montagne a été favorisé et, enfin, l'activité des parcs nationaux n'a cessé de se développer.

Le VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social a préconisé la poursuite de cet effort en faveur des massifs montagneux en diversifiant les activités économiques, en recherchant des implantations de petites dimensions dans ces zones, en utilisant d'une manière plus rationnelle le potentiel agricole et forestier, en favorisant l'extension du tourisme intégré en milieu rural et naturel bénéficiant à la population locale, et en adaptant le service public au type de peuplement, notamment en matière d'éducation et de communication.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'étendre éventuellement à l'ensemble des territoires que forment nos parcs naturels régionaux les aides attribuées aux populations situées dans les zones de montagne ?

Ainsi, 2 925 millions de francs ont été prévus au titre du VII<sup>e</sup> Plan et affectés au fonds de rénovation rurale afin de venir en aide à l'amélioration des équipements d'infrastructure et à l'implantation d'activités non agricoles dans les zones de faible densité démographique.

Nous serions particulièrement heureux que les territoires compris dans les parcs naturels régionaux qui ne bénéficient que d'une très faible partie de ces crédits, pour les plus défavorisés d'entre eux, puissent également percevoir des aides spécifiques aux activités non agricoles réservées sur l'enveloppe de la prime de développement régional.

Comme vous le constatez, monsieur le ministre, les problèmes que connaissent les parcs naturels régionaux sont particulièrement aigus, et si vous avez devant vous des élus de bonne volonté et qui ont la charge souvent exaltante, mais également parfois ingrate, d'assurer le fonctionnement et la gestion de ces parcs, encore conviendrait-il que l'Etat, et singulièrement le ministre de la qualité de la vie, participe de la manière la plus large possible, par un soutien financier sans défaillance et suffisant, à leur création et à leur animation.

C'est dans cet esprit que nous vous soutiendrons, étant bien entendu que nous ne pouvons que souscrire à l'action efficace et particulièrement nécessaire que vous menez.

Malgré l'heure tardive, je ne puis quitter cette tribune, monsieur le ministre, sans vous faire part de la vive émotion qui s'est emparée de la population finistérienne depuis que la tempête fait rage sur nos côtes.

Le pétrolier est-allemand *Böhlen* qui a sombré dans les parages de l'île de Sein a déjà, comme vous le savez, largement pollué le rivage.

Les forts coups de vent et les pluies diluviennes de ces derniers jours sur la pointe de Bretagne font que notre inquiétude devient maintenant de l'angoisse.

Le temps ne s'est pas amélioré hier, bien au contraire. A côté d'une mer de force 9, on a enregistré des pointes de vent de 140 kilomètres/heure à Ouessant et à Penmarc'h, 139 kilomètres/heure à la pointe Saint-Mathieu, 136 kilomètres/heure à la pointe du Raz, 130 kilomètres/heure à Quimper et à l'île de Batz.

**M. Bernard Legrand.** Et le baromètre baisse !

**M. Edouard Le Jeune.** On annonce pour aujourd'hui...

**M. Bernard Legrand.** Oui, une pression de 720 millimètres pour ce soir !

**M. Edouard Le Jeune.** ... après une légère accalmie, de nouvelles perturbations.

Le *Böhlen* comporte vingt-quatre compartiments dont vingt-deux sont encore intacts. Le déversement d'un compartiment et demi aura donc suffi pour créer de graves dommages. Qu'advient-il si la totalité de la cargaison restante, évaluée à 9 000 tonnes, était libérée ?

Des mesures de colmatage ont, certes, été prises, récemment, mais il ne s'agit là que de palliatifs précaires. Nous savons que le pompage de ces 9 000 tonnes d'hydrocarbures est possible à condition que les moyens matériels dont notre pays dispose soient très rapidement mobilisés.

L'épave du *Böhlen* n'est qu'à quelques milles de nos côtes, en très mauvais état, et sa dislocation est certaine à brève échéance.

Devant la menace grave qui pèse sur les ports, les viviers, les parcs à huîtres et les plages, les maires de la région du Cap-Sizum, le maire de Camaret, les professionnels de la pêche, le président du comité départemental du tourisme, ont adressé, le 26 novembre, des télégrammes au Président de la République et au Premier ministre, demandant une intervention d'urgence, avec les moyens appropriés.

Monsieur le ministre, vous connaissez bien cette région du Cap-Sizum pour y avoir des attaches familiales. Faites qu'on agisse au plus vite pour que le pire soit évité. (*Applaudissements.*)

**M. Bernard Legrand.** Très bien !

**M. le président.** La parole est M. Billiemaz.

**M. Auguste Billiemaz.** Monsieur le ministre, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les problèmes de l'eau en général et sur celui des barrages en particulier.

Certes, un plan de quinze ans en faveur de l'aménagement des ressources en eau et de la lutte contre leur pollution a été approuvé par le conseil des ministres du 12 mai dernier. Cependant, de nombreuses incertitudes demeurent quant à son entrée en application. En particulier, je serais heureux si vous pouviez m'apporter quelques précisions sur l'aménagement du Haut-Rhône.

Au cours de l'examen par le Sénat des crédits du budget de l'industrie, M. Michel d'Ornano a confirmé qu'il avait donné un avis favorable à la construction des barrages hydro-électriques de Chautagne et de Belley, sur le Haut-Rhône, installations qui doivent être réalisées par la Compagnie nationale du Rhône, conformément à la vocation particulière de cet établissement public. Il nous a même précisé que les travaux devraient commencer, pour le premier, en 1977 et, pour le second, en 1978.

En prenant une telle décision, le ministre de l'industrie s'est rallié au moins partiellement aux conclusions de la commission d'étude sur l'hydraulique, qu'il avait lui-même créée et dont il avait confié la présidence à notre collègue M. Pintat, organisme qui avait conclu à l'opportunité de réaliser l'équipement hydro-électrique du Rhône entre la frontière suisse et Lyon, comprenant les barrages de Chautagne, Belley, Brégnier-Cordon, Sault-Brénaz et Loyettes.

Compte tenu, notamment, de la production annuelle d'énergie — deux milliards de kilowatts-heures — et des importantes économies d'énergie que ces ouvrages permettraient de réaliser — de l'ordre de 500 000 tonnes de fuel par an — vous comprendrez l'urgence des travaux à entreprendre. Or, il apparaît, renseignements pris sur place, qu'aucune procédure administrative n'a encore été engagée, et je crois savoir que ce retard résulte du fait que votre département ministériel, qui a reçu vocation de s'occuper de l'aménagement des ressources en eau concernant l'ensemble du territoire, est saisi de ce problème, après l'avis favorable donné par le ministère des finances.

Je vous serais donc reconnaissant de vous préoccuper aussi rapidement que possible de cette question en considérant le fait qu'il faut, après le lancement de l'enquête publique, de quinze à dix-huit mois pour accomplir les formalités habituelles permettant l'achat des terrains et, ensuite, deux ans pour réaliser les ouvrages eux-mêmes.

En dehors des problèmes d'énergie que je viens d'évoquer, je me permets d'attirer votre attention sur le caractère non polluant des installations envisagées, contrairement aux autres centrales électriques — qu'elles utilisent du fuel, du charbon ou du combustible d'origine nucléaire — ainsi que sur l'intérêt qu'elles présentent pour la régularisation du cours du fleuve et la stabilisation des eaux du lac du Bourget et leur assainissement.

Je vous signale, enfin, que les populations locales, qui ont été largement consultées, non seulement n'ont pas fait d'objection majeure, mais attendent cet aménagement du cours supérieur du fleuve dont les retombées touristiques et économiques seront également appréciables pour la région. (*Applaudissements.*)

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, les très nombreuses questions qui m'ont été posées montrent l'importance que votre assemblée

attache à la politique de l'environnement, à la protection de la nature et, d'une façon générale, à la qualité de la vie dans notre pays.

Je vais essayer de répondre le plus rapidement, mais aussi le plus complètement possible à toutes vos interrogations. Vous vous apercevrez, au fil des réponses que je vais m'efforcer d'apporter aux questions qui ont été évoquées, que c'est non pas une politique virtuelle que nous poursuivons, mais bien une politique qui s'inscrit, jour après jour, dans la réalité.

M. Marcellin, puis M. le président Bonnefous, ont évoqué la consommation des crédits de mon ministère. Il faut savoir qu'en raison de l'ouverture récente des chapitres budgétaires concernant l'environnement le rythme des affectations des premières autorisations de programme a été effectivement lent. Cependant, un très grand progrès a été accompli puisque, par rapport aux crédits ouverts, il est passé de 60 à 75 p. 100 ; mais, surtout, le rythme de consommation de paiement, toujours par rapport aux crédits ouverts, est passé de 33 à 80 p. 100.

En ce qui concerne l'utilisation des crédits du F. I. A. N. E., un rapport sera présenté au prochain comité interministériel. Un progrès notable a été enregistré en 1976. Actuellement, 80 p. 100 des autorisations de programme ont été affectés et 85 p. 100 des crédits de paiement utilisés. Je conçois qu'un effort important soit encore nécessaire, notamment dans les opérations interministérielles à financements multiples. Soyez assuré que je veillerai à améliorer encore l'utilisation des crédits budgétaires.

M. Marcellin, qui a posé de très nombreuses questions — c'est bien normal de la part d'un rapporteur spécial de la commission des finances — a évoqué les contrats d'étude.

Il a d'abord parlé de la coordination avec les différents organismes de recherche, tels que le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de la recherche agronomique, le Centre national d'exploitation des océans et le Commissariat à l'énergie atomique.

Une concertation permanente a été organisée en faisant appel au concours de personnalités scientifiques appartenant à ces organismes et elle permet de faire participer aux travaux et aux décisions, des commissions scientifiques instituées au ministère de la qualité de la vie. Une coordination est également réalisée grâce à la participation de mes services aux travaux du comité de gestion de nombreux organismes de recherche. Des résultats concrets ont été obtenus. En effet, neuf comités scientifiques surveillent les recherches et assurent la diffusion des résultats.

De très nombreuses publications ont été réalisées. Elles permettent d'améliorer les connaissances scientifiques et de faire progresser les technologies.

L'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets a fait l'objet de nombreuses interventions, notamment de la part de M. Marcellin, du président Bonnefous et de M. Pierre Petit.

L'agence a été créée par la loi du 15 juillet 1975. Elle s'installera, comme l'a indiqué M. le Président de la République, à Angers. Elle pourra intervenir dès le début de 1977. Elle se verra affecter, pour son démarrage, des dotations budgétaires : 5 millions de francs prélevés sur le F. I. A. N. E. au titre de 1976 et 15 millions de francs pris sur le budget de la qualité de la vie en 1977. Ensuite, elle bénéficiera du produit des ressources spécifiques actuellement à l'étude, lesquelles prendront le relais des dotations budgétaires.

Les retards constatés dans sa mise en place résultent des procédures d'installations du conseil d'administration. Celui-ci sera l'émanation du comité national des déchets. Or la désignation des représentants des collectivités locales à ce comité est actuellement en cours. Je souhaite qu'elle soit achevée le plus rapidement possible.

Le programme d'action de l'agence pour 1977 et les années suivantes devrait être arrêté par le conseil d'administration de l'établissement dès le début de l'année prochaine. Les études menées au sein de mon ministère conduisent à envisager différentes orientations : les premières actions de la lutte contre les déchets sauvages, la récupération et l'élimination des déchets industriels, enfin, les déchets des ménages.

Bien entendu, l'agence devra mettre au point des programmes spécifiques concernant les produits qui posent des problèmes particuliers d'élimination ou de récupération. Il s'agirait tout spécialement, dans un premier temps, des emballages et des pneumatiques, pour lesquels les études sont les plus avancées. Je suis prêt, bien entendu, à donner des explications plus complètes sur cet important problème qui intéresse particulièrement les sénateurs qui sont également des élus locaux.

M. Marcellin a abordé le problème des représentants du service des mines chargés de l'inspection des établissements classés. Nous en avons augmenté l'effectif et cela a permis une amélioration indiscutable de la situation, notamment de la surveillance des établissements industriels. Les usines nouvelles respectent les normes en vigueur et les établissements anciens s'y adaptent. Les moyens restent sans doute insuffisants. C'est pourquoi le programme d'action prioritaire n° 24, adopté par le Parlement, prévoit une nouvelle augmentation de l'effectif des inspecteurs.

La création d'espaces verts et les moyens financiers mis à ma disposition à cet effet ont été évoqués par un certain nombre d'entre vous, notamment les rapporteurs et le président Bonnefous. Les « plans verts » d'agglomération ou les « contrats verts » sont financés, jusqu'à présent, par le F.I.A.N.E. Ce fonds est intervenu en faveur de Pontoise, pour 900 000 francs ; d'Evry, pour 1 800 000 francs et de Strasbourg, pour 2 millions 400 000 francs. Douze plans verts, comme je le disais lors de mon intervention liminaire, sont à l'étude, notamment celui de Lille.

Des subventions pour des espaces urbains peuvent être demandées et accordées, après étude, par la section « espaces verts » de l'environnement.

L'augmentation de la pollution par les fumées noires dans les grandes agglomérations — problème évoqué par M. le rapporteur Marcellin — observée pendant un an n'est pas suffisamment caractéristique pour nous. Il convient de vérifier si cette évolution se poursuit car les mesures en ce domaine sont, en effet, délicates et méritent une très grande attention. En tout état de cause, cette augmentation semble due au chauffage domestique. C'est parfois une affaire de réglage. Mais nous sommes en train d'installer sur l'ensemble du territoire un réseau de mesures qui nous permettra d'apprécier si la pollution atmosphérique diminue.

Les problèmes posés par le bruit ont été évoqués par de nombreux orateurs, notamment par MM. Marcellin, Croze et Brégère. C'est dans ce domaine que la réduction des nuisances est, techniquement, le plus difficile à obtenir. C'est là aussi que les résultats sont les moins spectaculaires.

Au plan de l'action à entreprendre, un train de mesures très important sera soumis au prochain comité interministériel pour la nature et l'environnement qui se réunira au cours du présent mois.

Un effort très important de sensibilisation doit être fait auprès de nos concitoyens. C'est ainsi qu'une campagne itinérante de formation des agents des préfectures, des mairies, des services de police et de la gendarmerie a été lancée à Rouen. Un camion de formation parcourt actuellement la France ; je souhaite qu'il reçoive le meilleur accueil dans toutes nos villes et nos communes de moindre importance.

Je répondrai à M. Croze que le décret paru hier me confie le soin d'animer et de coordonner l'action du Gouvernement en matière de lutte contre le bruit. Il s'agit là, en effet, d'une tâche intéressante de nombreux départements ministériels.

J'envisage de mener des actions de prévention contre le bruit par sa réduction à la source, en abaissant le niveau sonore de certains engins particulièrement agressifs. A cet égard, nous avons déjà réussi à abaisser sensiblement les nuisances causées par les compresseurs, par exemple. Il nous faut réduire celles provoquées par les marteaux-piqueurs, par les tondeuses à gazon et par d'autres engins. Cela fera l'objet de prochaines mesures.

Par ailleurs, j'ai l'intention d'engager des actions de protection contre le bruit au niveau de la construction et de l'aménagement des logements.

Enfin, je compte engager certaines actions de répression des infractions.

M. Hubert Martin a évoqué une question très actuelle, à savoir la pollution du Rhin. Je dis « très actuelle » parce que je vais signer demain, vendredi 3 décembre, avec mes collègues d'Allemagne fédérale, des Pays-Bas, du Luxembourg et de Suisse, des conventions internationales en vue de réduire progressivement et sensiblement la pollution de ce fleuve par les produits chimiques et par le sel.

Cette négociation, je l'indique en passant, a commencé en 1963.

M. Martin a évoqué également le contrôle des produits chimiques. Je le répète, j'ai déposé, le 17 novembre dernier, sur le bureau de l'Assemblée nationale, un projet de loi rendant obligatoire une étude d'impact sur l'environnement de tous les produits chimiques. C'est là, en quelque sorte, le corollaire des études d'impact qui sont désormais exigées en vertu de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature.

Il s'agit d'un texte législatif très important auquel M. Croze n'a pas manqué de se référer.

Un projet de décret portant règlement d'administration publique pour l'application notamment des articles 16 à 27 de cette loi a été élaboré par mes services et adressé à tous les ministres concernés.

Il comporte cinq chapitres : procédures de création des réserves naturelles ; dispositions relatives à la destruction et à la modification d'un territoire classé en réserve naturelle, ou au reclassement de ce territoire ; dispositions relatives aux réserves naturelles volontaires agréées ; indemnités ; dispositions pénales.

J'ai également adressé aux ministres compétents trois projets de décrets concernant, le premier, la protection des espèces animales et végétales, le deuxième, le commerce et le transport des espèces animales non domestiques et des espèces végétales et, le troisième, les établissements recevant des animaux sauvages.

Tous ces textes sont actuellement soumis soit aux différents organismes consultatifs — conseil national de la protection de la nature, conseil national de la chasse, conseil national de la faune sauvage — soit aux différentes instances ministérielles.

J'espère donc que ces décrets pourront paraître bientôt.

Celui qui concerne l'article 2 est probablement le plus important. Nous avons mis au point, dans mes services, un avant-projet de décret d'application de cet article. M. Croze a demandé que ce texte paraisse rapidement. Mme Edeline s'est étonnée que son élaboration ait été si longue. Je rappelle qu'il s'agit d'une loi de juillet 1976. Nous n'avons donc pas perdu de temps, d'autant que sa mise au point n'est pas simple.

Il s'agit, en effet, d'obliger les maîtres d'ouvrage des grands équipements à étudier sérieusement l'impact de ceux-ci sur le milieu naturel. Mais il n'est pas question, évidemment, de bloquer tous les investissements et notamment les plus petits d'entre eux, comme les maisons individuelles.

Le texte de la loi sera complètement appliqué. Le champ d'application sera vaste et le contenu de l'étude sera proportionné à l'importance de l'ouvrage. La publicité de l'étude d'impact sera assurée. Les procédures de l'étude seront différenciées selon la nature des ouvrages et la réglementation qui leur est applicable. Enfin, le contrôle de la qualité de l'étude sera assuré par trois moyens : la publicité, la saisine pour avis du ministère de l'environnement sur les grands projets, et éventuellement le recours contentieux.

Bien entendu, nous avons commencé à examiner cette question très importante des études d'impact à partir des projets que nous avons déjà sous les yeux et nous essayons d'établir une méthodologie, car il nous paraît essentiel de parler un langage commun pour éviter d'aboutir à des incohérences totales.

Monsieur Croze, une agence de l'air, dont le principe a été arrêté par le Gouvernement, sera mise en place avant 1978.

M. Croze et Mme Edeline m'ont interrogé sur le financement de la lutte contre la pollution industrielle. Le principe du pollueur payeur est la base de l'action du Gouvernement en la matière. Je voudrais dissiper toute confusion à ce propos en vous informant que ce principe est appliqué de façon générale. Les concours financiers des agences de bassin, par exemple, alimentés par les redevances payées par les pollueurs, sont fondés sur ce principe.

La politique des contrats de branche concernent cinq branches d'activité : pâte à papier, sucreries, distilleries, féculeries et levuleries.

Cette politique des contrats de branche, dont les caractéristiques propres, à savoir la situation économique et l'importance des investissements anti-pollution à réaliser d'urgence, justifierait des mesures particulières.

Les contrats de branche actuellement envisagés ne concernent que certaines activités, telles que le délainage, la mégisserie et le lavage de la laine. Leur répercussion financière est très faible. Pourquoi existe-t-il une répercussion ? Nous savons très bien que, si nous n'aidons pas un certain nombre de branches d'activité, elles risquent de disparaître dans notre pays. Or, il convient de les conserver car elles créent ou maintiennent des emplois.

En revanche, les programmes de branche et les programmes d'entreprise — cette terminologie peut provoquer une certaine confusion dans les esprits en raison de l'existence de contrats de branche — ne comportent aucune répercussion sur le budget de l'Etat. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté sur ce point.

Dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan, on a évalué à 4,5 milliards l'effort d'investissement antipollution dans l'industrie. Je reviendrai tout à l'heure sur cet aspect de la lutte anti-pollution engagée par les entreprises.

M. Martin a évoqué la nécessité d'améliorer les ressources en eau. Je soumettrai au prochain comité interministériel un plan de quinze ans pour l'amélioration de la qualité des eaux. Ce plan fera l'objet d'une très large consultation. Il sera soumis, en effet, aux conseils régionaux, aux conseils généraux et même aux assemblées consulaires.

La politique de l'eau, qui constitue l'activité la plus ancienne de mon département ministériel, s'est développée à partir de la loi de 1964, à l'élaboration de laquelle le Sénat a très largement contribué, et en particulier son rapporteur, M. Lalloy. Cette politique volontaire sera résolument poursuivie.

Quelle est la situation des parcs nationaux ? La question a été posée par M. Croze. Quatre projets sont en cours d'étude : celui des îles d'Hyères, qui regroupe les îles de Port-Cros, de Porquerolles et du Levant et dont la création est prévue pour le courant de 1977 ; le parc du Mercantour dont la création est prévue pour le début de 1978 ; le parc de la Haute-Ariège, qui est encore simplement en cours d'étude ; enfin le parc de la Guadeloupe dont l'étude a été engagée mais a été, bien entendu, retardée par les événements récents.

D'une façon générale, les parcs doivent devenir de véritables instruments d'aménagement du territoire, donc de maintien sur place des populations.

Les zones périphériques doivent jouer un rôle exemplaire de défense de l'environnement mais aussi de centres d'accueil et de pôles de développement économique.

J'aborde maintenant une autre question posée par M. Croze à propos du deuxième programme de la Communauté économique européenne. Cette question a été également soulevée par le président Bonnefous qui a souhaité vivement voir le Gouvernement engager de vigoureuses négociations, tant à l'échelon européen qu'à l'échelon international.

Je dois me rendre à Bruxelles, le 9 décembre, pour mettre la dernière main, avec mes collègues européens, au deuxième programme des Communautés pour l'environnement. Je souhaite, bien entendu, que ce deuxième programme soit adopté à cette occasion.

Monsieur le président Bonnefous, vous avez réclamé que soient augmentées les amendes pour mieux lutter contre la pollution des eaux. Ces amendes peuvent, dès à présent, être très fortes et les tribunaux deviennent de plus en plus sévères. A cet égard, une certaine progression a été enregistrée dans la sévérité. Plusieurs industriels ont été condamnés à des peines lourdes qui vont jusqu'à la prison avec sursis, ce qui ne s'était jamais produit jusqu'alors.

Mais le plus important, vous l'admettez comme moi, c'est la prévention et la surveillance. La répression est sans doute indispensable mais elle ne peut constituer le seul moyen d'améliorer la qualité des eaux.

Je voudrais également, en m'excusant d'être un peu long sur cette question, faire le point de la politique des espaces verts dans la région d'Île-de-France. Comme je m'adresse non seulement au président de la commission des finances, mais également au président de l'agence des espaces verts de cette région, je me dois de donner sur ce point une explication précise.

Les orientations de la politique des espaces verts dans cette région d'Île-de-France ont été confirmées par le conseil des ministres de décembre 1975. Le ministère de la qualité de la vie a participé très activement à leur mise en œuvre au cours de l'année 1976. On peut dresser un bilan positif de cette action.

C'est un instrument essentiel de cohérence de la politique des espaces verts au service des institutions régionales qui a été mis en place avec la création de l'agence. Le directeur de l'agence a été nommé, le conseil d'administration s'est réuni une première fois et je suis certain que l'agence deviendra un instrument essentiel de la politique régionale.

Elle permettra une meilleure coordination des interventions financières de l'Etat, une vision d'ensemble de l'action des régions, départements et communes ; elle engagera une réflexion novatrice sur les problèmes de gestion des espaces verts, de loisirs en forêt et d'ouverture contractuelle d'espaces verts privés — je dis bien « privés ».

La deuxième action marquante de l'année 1976 est certainement la décision prise de transformer l'ancienne poudrerie de Sevran en forêt ouverte au public. Les travaux d'aménagement

se sont poursuivis très activement tout au long de l'année 1976, et une première tranche de vingt hectares sera ouverte au public au printemps 1977.

Dans Paris, et sans rappeler les opérations importantes d'aménagement d'espaces verts qui sont en cours, notamment à Vaugirard, j'indiquerai qu'une concertation s'est établie entre le Gouvernement et la ville de Paris pour offrir aux Parisiens, dans les meilleurs délais, un espace vert d'une superficie d'environ 23 hectares. Parallèlement, la création d'un croissant vert au nord est engagée par éléments successifs. Je participe ainsi à l'aménagement du parc de Gennevilliers. Le Gouvernement a décidé, en outre, de réserver 80 hectares de la plate-forme de l'aéroport du Bourget pour y créer un parc.

J'ai veillé à ce que la protection des forêts en région parisienne soit assurée en procédant notamment à l'inscription au titre des sites des forêts de Carmel et de l'Isle-Adam.

Bien entendu, les différents ministères intéressés — équipement, agriculture, qualité de la vie — apporteront un concours à la politique régionale des espaces verts dans la région d'Île-de-France.

Monsieur le président, vous vous êtes demandé si nous étions assez vigilants en matière d'associations écologiques. La loi sur la protection de la nature et le projet de loi sur l'urbanisme prévoient une procédure d'agrément des associations. L'un des critères qui seront pris en compte pour accorder cet agrément sera la durée d'existence de ces associations — trois ans pour la loi sur la protection de la nature ; cette durée est déjà un gage de sérieux. Nous tiendrons compte également de l'ampleur de leur activité. Je souhaite que les diverses législations actuellement soumises au Parlement retiennent les mêmes critères pour les procédures d'agrément des associations.

Toujours à propos des associations — qu'ont évoquées M. le président Bonnefous et M. Le Jeune — je voudrais indiquer que nous leur permettons déjà de participer au fonctionnement de divers organismes publics. C'est ainsi que sont parus les textes relatifs à l'agence des espaces verts de la région parisienne, au conseil d'administration des parcs nationaux, au comité national et à l'agence nationale des déchets. Le texte relatif au comité national de l'eau est en cours de signature.

Les textes qui permettront aux représentants des associations de protection de l'environnement d'entrer dans divers comités départementaux sont en préparation. Il s'agit essentiellement de la commission départementale d'urbanisme, de la commission départementale des sites, de la commission départementale d'hygiène, de la commission départementale des opérations immobilières, de l'architecture et des espaces protégés.

Enfin, le Gouvernement demandera prochainement aux préfets d'organiser, dans chaque département, un certain nombre de réunions en vue d'établir un dialogue fructueux avec les associations représentatives. Car, que l'on ne s'y trompe pas : les associations ont un rôle à jouer, comme elles en ont un à jouer dans d'autres domaines, notamment dans les domaines sportif et culturel.

Effectivement, comme l'a souligné M. le président Bonnefous, nous assistons à une sorte d'inflation dans la création des associations de protection de la nature. Il convient, dans ces conditions, de discerner celles qui sont capables de jouer un rôle et de contribuer efficacement à l'action de protection de la nature.

Mais il ne peut y avoir d'ambiguïté : les collectivités locales, les élus sont responsables en dernier ressort. Ce sont eux qui ont été désignés par le suffrage universel. Il ne peut y avoir confusion des responsabilités.

La pollution marine a été l'un des thèmes des interventions de M. le président Bonnefous et de Mme Edeline.

La lutte contre la pollution en mer consécutive à des accidents de navires pétroliers ou de dégazages illicites est une action essentielle, mais difficile.

Une campagne contre le dégazage des navires le long des côtes françaises est en cours ; elle se déroule, cette fois-ci, sur une très grande échelle, avec d'importants moyens maritimes et aériens et de nouvelles méthodes de télédétection. Les campagnes de 1975 et de 1976, bien que plus modestes, ont donné de bons résultats, puisque des armateurs ont été condamnés.

La présente campagne a permis de relever douze navires en infraction et nous les sanctionnerons.

En outre, la France déploie une très grande activité internationale. D'importantes conventions ont déjà été signées, d'autres sont en préparation.

J'indique à la Haute assemblée que le 18 décembre 1971 une convention internationale a été signée à Bruxelles. Cette convention crée un fonds destiné à la réparation des dommages dus à la pollution en mer. Ce fonds sera alimenté par les compagnies pétrolières; il permettra de rembourser aux Etats les sommes engagées pour lutter contre la pollution accidentelle en cas de défaillance des armateurs.

La ratification de cette convention sera proposée au Parlement lors de la prochaine session de printemps 1977.

Je précise que le fonds international permettra de rembourser les Etats en cas de défaillance des armateurs même si les accidents sont le fait de navires battant pavillon de complaisance. Nous avons là une disposition internationale extrêmement importante, notamment pour la France.

J'ajoute qu'un navire étranger, même battant pavillon de complaisance, qui est trouvé en infraction dans nos eaux territoriales peut être retenu dans un port ou contraint de payer une caution avant d'être autorisé à repartir.

Une autre convention internationale, moins importante sans doute, puisqu'elle ne concerne que l'Italie, Monaco et la France, sera proposée à la ratification du Parlement. Il s'agit d'une convention qui permettra de lutter contre la pollution entre les îles d'Hyères et le golfe de Gènes.

Madame Edeline, vous avez prétendu que le Gouvernement se donnait bonne conscience en faisant voter des lois. Mais le premier rôle du Gouvernement et, bien entendu, du Parlement, n'est-il pas de voter des lois qui permettent d'agir dans un domaine aussi vaste que celui de la protection de la nature, des espaces naturels et, d'une façon générale, de l'amélioration de la qualité de notre vie ?

Nous ne pouvons que regretter que, assez souvent, votre groupe, madame, ne vote pas les textes que nous proposons. Je ne sais pas qui doit avoir bonne ou mauvaise conscience dans ces conditions.

Vous avez cité certaines de mes réponses à l'Assemblée nationale, mais certaines seulement.

A propos du financement de la lutte contre la pollution des eaux, par exemple, j'ai indiqué que pour le VII<sup>e</sup> Plan, les prévisions de crédits s'élevaient à 21 750 millions de francs, dont 16 000 concernent les réseaux d'assainissement qui sont du ressort des collectivités locales et non des entreprises.

Pour les installations antipollution proprement dites, c'est-à-dire les stations d'épuration, qui intéressent à la fois les collectivités et les industriels, voici quelle est la répartition : 900 millions de francs sont à la charge de l'Etat, 2 100 millions à la charge des collectivités locales et 2 750 millions à celle des industries.

Ces chiffres montrent que la part de financement assurée par les industries est à peu près identique à celle des collectivités publiques, collectivités locales ou Etat.

Je précise également que l'entreprise Thann et Mulhouse — je l'ai indiqué à l'Assemblée nationale et je le confirme — ne rejette pas de cyanure. Il est inutile, me semble-t-il, d'alerter la population sur des dangers qui n'existent pas.

Par ailleurs, et je voudrais que les choses soient bien claires, aucune entreprise de phosphates ne pollue le Rhin; néanmoins, on y trouve des rejets de sel, qui sont le fait essentiellement des Potasses d'Alsace.

Les problèmes de pollution, d'environnement sont extrêmement précis, et nous ne pouvons pas, me semble-t-il, dans de tels domaines, avancer des chiffres faux, des idées inexacts.

Vous avez évoqué, madame, la lutte contre les pollutions industrielles, en soulignant que nous faisons des cadeaux aux entreprises, tout particulièrement aux grandes entreprises.

Cela est tout à fait inexact. Le ministère de la qualité de la vie poursuit effectivement une politique constante d'amélioration de la situation des usines existantes — car il ne s'agit que des usines existantes —; cette politique comporte, notamment, des contrats de branches, dont cinq ont été déjà conclus et trois sont en préparation.

Une douzaine de programmes d'entreprises ont été conclus. J'ai signé, le 9 novembre, avec le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann un programme d'amélioration des usines dans des secteurs très importants tels que ceux de l'aluminium, du cuivre et des produits chimiques.

Il s'agit pour ce groupe industriel d'un effort financier important qui se chiffre à 250 millions de francs d'investissements sur deux ans.

Monsieur Fréville, vous m'avez indiqué que vous adhérez pleinement à l'idée d'une nouvelle présentation budgétaire et que vous souhaitiez que, dans le cadre du budget du ministère de la qualité de la vie, soit discutée, chaque année — comme l'a demandé également M. Marcellin — une enveloppe « environnement ». Mes prédécesseurs, MM. Jarrot et Fosset en particulier, ont œuvré en ce sens. Je vous donne l'assurance que c'est bien aussi ma volonté d'aboutir à une meilleure présentation et de réaliser un effort significatif de l'Etat dans un domaine aussi important.

Vous avez dit en second lieu que ce ministère devait être un ministère de l'innovation. C'est vrai, nous devons faire preuve d'esprit imaginaire. Ce ministère doit être un ministère de conception.

Mais vous avez ajouté qu'il fallait aussi coordonner les interventions des différents ministères, non seulement à l'échelon national, mais également à l'échelon local.

Sur ce point également, je suis d'accord avec vous. Il nous faut simplifier les procédures et rationaliser toutes nos opérations.

M. Legrand a parlé des canaux bretons et souligné la nécessité d'assurer leur entretien. Il s'agit en effet d'un patrimoine exceptionnel qui ouvre, en particulier, des possibilités remarquables au tourisme fluvial. Je suis prêt à examiner, avec le secrétaire d'Etat au tourisme, M. Médecin, ainsi qu'avec le ministère de l'équipement, les moyens d'assurer la mise en valeur des canaux bretons, à la faveur, d'ailleurs, des études qui ont été entreprises à l'échelon régional.

En second lieu, pour ce qui concerne l'état de l'Erdre, c'est avec la plus grande attention que j'étudierai la demande de M. le maire de Sucé, dont vous m'annoncez qu'elle me sera prochainement remise.

Vous avez surtout, monsieur Legrand, ainsi que M. Billiemaz, insisté sur la situation des parcs naturels régionaux. J'ai, vous le savez, reçu M. le président Giacobbi à cet effet. Il a fait de gros efforts pour sensibiliser l'ensemble des élus à la situation des parcs régionaux, notamment à leur situation financière. Je voudrais vous confirmer et vous préciser ce que nous venons de décider. D'abord le principe d'une aide de l'Etat est retenu pour toute la durée du VII<sup>e</sup> Plan en ce qui concerne le financement du fonctionnement des parcs au-delà de leur troisième année de création. Pour 1977, les crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement des parcs de plus de trois ans seront dégagés sur le F. I. A. N. E. afin d'atteindre le montant total de subventions de fonctionnement de 6 500 000 francs.

**M. Bernard Legrand.** Bravo !

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Je ne suis pas tout à fait arrivé aux 7 millions...

**M. Bernard Legrand.** Cela va bien comme ça ! (Sourires.)

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** A ces 6 500 000 francs viendront s'ajouter 13 millions de francs de subventions d'investissements.

Enfin, pour la suite, la demande de subvention de chaque parc sera examinée chaque année en fonction de sa situation financière et des contributions des collectivités locales et des établissements publics régionaux. Il ne s'agit pas là, d'ailleurs, de mauvaises manières, d'arrière-pensées dans mon esprit. Il s'agit de considérer la situation respective des parcs : certains sont plus aisés que d'autres. Il faut bien que nous aidions ceux qui ont moins de moyens.

M. Chatelain a évoqué le problème des ordures ménagères et des décharges. Jamais le ministre de la qualité de la vie n'a défendu et ne défendra la multiplication des décharges d'ordures, notamment des décharges d'ordures sauvages. En revanche, il recommande l'emploi de moyens d'élimination des déchets les mieux adaptés, compte tenu des besoins et des caractéristiques de l'environnement. Pour les communes de moyenne importance, je souhaite — et j'insiste sur ce point — que le regroupement des collectivités en syndicat permette la récupération, la collecte et l'élimination de la façon la plus économique et la plus écologique possible.

Un certain nombre de moyens ont déjà été expérimentés, mais il faut aller plus loin et c'est ce que nous ferons grâce à l'agence nationale. Comme vous le savez, non seulement les décharges contrôlées peuvent encore faire l'objet d'améliorations, mais

encore nous entrons dans la voie de la collecte sélective. Par conséquent, il nous faut prêter une grande attention non seulement à la récupération, mais aussi au traitement de ces ordures et à la lutte contre un certain nombre de gaspillages, pour permettre la récupération de matières premières indispensables à l'activité économique.

Monsieur Chatelain, vous m'avez parlé du statut des gardes-chasse. Je vous apporterai donc quelques précisions sur ce point, ainsi qu'à tous les sénateurs qui m'ont écrit à ce sujet, et auxquels je répondrai, bien entendu, personnellement. L'article 10 de la loi du 14 mai 1975 prévoit que les gardes-chasse de l'office national et des fédérations sont soumis à un statut national. La commission paritaire constituée pour élaborer le projet de statut s'est réunie plusieurs fois depuis le début de l'hiver dernier. Il a fallu mettre le projet en conformité avec l'avis du Conseil d'Etat du 25 juin 1976 selon lequel le statut doit être de droit public. Je suis conscient des dangers que courent les gardes-chasse dans l'exercice de leur profession et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'il en soit tenu compte dans les conditions de leur rémunération et dans la couverture sociale des risques de leur profession. La commission paritaire se réunit à nouveau le 7 décembre prochain pour arrêter un texte qui sera communiqué à mes collègues des finances, de l'agriculture et de la fonction publique, qui connaissent déjà l'essentiel de ces dispositions. Après examen par le Conseil d'Etat, le décret portant approbation du nouveau statut sera publié, je le pense, dans les premiers mois de 1977.

En tout cas, c'est une affaire à laquelle j'attache une très grande importance ainsi que tous les gardes fédéraux.

Monsieur Pierre Petit, je vous remercie de reconnaître les efforts qui ont été accomplis par le ministère et qui portent leurs fruits, mais, bien entendu, il ne faut pas nous arrêter en chemin. Vous avez aussi indiqué votre satisfaction en ce qui concerne l'élaboration du plan de quinze ans. Je veux vraiment que ce soit le plan le plus sérieux possible en ce qui concerne l'analyse des besoins, l'importance des ressources que nous pouvons mobiliser et surtout l'amélioration de la qualité des eaux livrées à la consommation des Français. Je compte, pour élaborer ce plan, sur une collaboration très étroite avec les élus, avec les assemblées régionales et départementales, avec les agences de bassin et avec les compagnies consulaires.

Monsieur Pierre Petit, vous avez évoqué le problème du bruit. Or, j'ai déjà répondu à cette question. Vous avez raison, il faut diminuer le niveau sonore d'un grand nombre d'engins. Vous avez également indiqué que mes crédits étaient insuffisants. Nous pouvons tous, chaque année, nous attrister sur l'insuffisance de nos moyens budgétaires, mais je crois que c'est un problème permanent, j'allais presque dire éternel. Il faut donc que nous nous contentions de ce que nous avons, d'autant plus que, si nous voulons augmenter les crédits, il faut augmenter souvent les ressources, c'est-à-dire faire participer nos concitoyens. Nous disposons d'un budget. Il faut l'utiliser au mieux et c'est ce que je ferai. Je vous en donne l'assurance.

Monsieur Billiemaz, vous m'avez parlé d'un problème particulier concernant l'aménagement du haut Rhône et des chutes de Chautagne, Belley, Bregnier-Cordon. La réalisation de ces aménagements hydro-électriques a été recommandée par la commission présidée par M. Pintat et chargée de recenser les sites permettant la création de nouvelles centrales hydro-électriques. Je suis très favorable à ces réalisations. Le ministère de l'industrie m'a saisi de ces projets avant l'ouverture de l'enquête publique. Je lui ai déjà répondu et j'ai demandé, comme d'ailleurs l'a recommandé la commission Pintat, de veiller à ce que les dossiers d'enquête publique tiennent compte des aspects relatifs à l'impact sur l'environnement, en particulier sur le potentiel piscicole et sur le lac du Bourget. J'ai également demandé que l'on obtienne de la Compagnie nationale du Rhône que les aménagements du projet nécessaires pour limiter les effets nuisibles pour l'environnement soient réalisés.

Je n'ai pas répondu à propos du *Boehlen*. Mais, vous le savez, j'ai déjà évoqué ici le naufrage de ce navire de la République démocratique allemande lors de l'examen d'une question orale devant votre assemblée. Je voudrais, néanmoins, apporter les dernières précisions sur cette catastrophe.

Les dépenses engagées pour lutter contre la pollution, notamment pour colmater les brèches du *Böhlen* — deux s'étaient produites, une troisième s'est ouverte — s'élèvent déjà à plus de 10 millions de francs. Le coût du colmatage des brèches représente plus de 300 000 francs par jour. En plus de ce colmatage, il convient d'envisager une solution définitive, par exemple le pompage du pétrole. Des études sont faites présentement pour voir s'il est techniquement possible de l'effectuer dans les circonstances météorologiques actuelles. On évalue le coût de cette opération de pompage à quinze millions de francs.

Ce sont des sommes importantes que le Gouvernement français doit engager avant même de savoir s'il sera remboursé. Mesdames, messieurs les sénateurs, je ne sais pas si j'ai été complet, et si vous êtes satisfaits de mes réponses.

**M. le président.** J'ai l'impression que les sénateurs sont très satisfaits (*Sourires.*)

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Je voudrais vous faire saisir l'importance que j'attache à ces questions, qui nous préoccupent tous.

En guise de conclusion, je ne pourrai faire mieux que de reprendre les paroles des rapporteurs ou celles de M. le président Bonnefous. S'il nous faut des moyens législatifs et financiers, il nous faut aussi beaucoup de persévérance et beaucoup de ténacité. Nous devons sensibiliser l'opinion par des moyens appropriés, notamment par les moyens audiovisuels. Au cours de l'année 1977, un certain nombre de grandes campagnes seront engagées. L'une d'elles concernera l'eau, et elle sera faite en liaison étroite avec les comités des agences de bassin. Il nous faut donc sensibiliser l'opinion publique. Il faut aussi, comme l'a dit M. le président Bonnefous, engager la formation dès le plus jeune âge et par conséquent, enseigner à nos enfants ce qu'est l'amour de la nature, pourquoi nous devons protéger nos milieux naturels.

C'est une œuvre considérable. C'est une œuvre exaltante. C'est une œuvre difficile. Je pense que nous pouvons tous y souscrire. J'emploie le mot « œuvre » volontairement, car ce n'est pas un travail. Paul Valéry a dit que le travail était un moyen de vivre, mais que l'œuvre était une raison de plus, une raison de vivre. Il ajoutait : « C'est tout à fait différent, c'est autre chose. » Nous avons déjà entrepris une œuvre capitale pour les Français, pour les générations à venir et cette œuvre vaut la peine d'être poursuivie. C'est à cette tâche que je vous convie et, pour ma part, je suis fermement décidé. (*Applaudissements.*)

**M. Edouard Le Jeune.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Le Jeune.

**M. Edouard Le Jeune.** Monsieur le ministre, il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Je vous ai demandé si les textes votés en faveur de l'agriculture de montagne pouvaient un jour être applicables aux parcs, étant donné que, dans ces régions, il s'agit de communes de faible densité de population.

Ensuite, je dois vous dire que la réponse que vous m'avez faite en ce qui concerne le *Boehlen* ne me satisfait pas. Vous avez évoqué les dépenses importantes qui ont été engagées. Je connaissais les chiffres, mais j'estime que, face à un tel péril, on ne doit pas regarder à la dépense. Je vous ai parlé tout à l'heure des ports, des parcs à huîtres et des plages. Or, 9 000 tonnes restent à pomper. Monsieur le ministre, il faut y mettre le prix.

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Les textes relatifs à l'agriculture de montagne peuvent s'appliquer s'il s'agit de terrains agricoles situés dans les parcs. Mais je vais demander quelques précisions supplémentaires à mon collègue de l'agriculture et je vous fournirai une réponse écrite à ce sujet.

Vous m'avez également interpellé — amicalement bien sûr — à propos du *Böhlen*. Il est vrai que ma réponse n'était probablement pas satisfaisante.

Nous faisons tout ce que nous pouvons — et je vous en donne l'assurance — pour éviter que le pétrole ne s'échappe. C'est capital. Actuellement, environ 1 000 tonnes se sont déjà échappées des flancs du *Böhlen*, il en reste donc 9 000 tonnes.

Comme il s'agit d'un navire étranger, nous avons engagé des discussions avec les compagnies d'assurances.

En outre, nous sommes obligés d'examiner les conditions techniques de pompage. Nous vérifions s'il peut être effectué compte tenu non seulement des conditions météorologiques, mais également de la consistance du produit.

J'ai fait adresser au ministère un échantillon de ce pétrole brut vénézuélien. Je puis vous certifier que c'est un produit difficile à traiter, notamment dans les conditions où il se trouve actuellement, c'est-à-dire à 107 mètres de profondeur.

Nous ferons tout pour que les marins, les pêcheurs, les riverains ne subissent pas d'autres préjudices.

**M. Edouard Le Jeune.** Je vous remercie de vos réponses, monsieur le ministre.

**Mme Hélène Edeline.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme Edeline.

**Mme Hélène Edeline.** Je voudrais, monsieur le ministre, faire une rectification. Les lois dont je vous demandais d'activer la sortie des décrets d'application ont été votées par mon groupe. Si nous n'adoptons pas votre budget, car nous le jugeons insuffisant, nous avons voté ces lois.

**M. le président.** Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la qualité de la vie (Environnement) et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 12 858 011 francs. »,

Par amendement n° 98, MM. Monory et Marcellin, au nom de la commission des finances, proposent de réduire ce crédit de 894 007 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial.** J'ai déjà parlé de cet amendement lors de la présentation de mon rapport.

Au titre III, continue à figurer un crédit de 894 007 francs pour rémunérer le secrétaire d'Etat, treize membres de son cabinet et les personnes qui sont nécessaires au bon fonctionnement dudit secrétariat d'Etat.

Ce poste ministériel a disparu lors du remaniement gouvernemental intervenu à la fin du mois d'août. Il convient donc de supprimer ce crédit. Il s'agit d'une mesure d'économie et vous savez que notre commission des finances y est très attentive.

La plupart des parlementaires étant très attachés au bon fonctionnement des parcs régionaux, la commission des finances du Sénat a pensé que, conformément à la procédure budgétaire, M. le ministre de la qualité de la vie pourrait déposer un amendement transférant ces 894 007 francs au chapitre 44-03 où figurent les sommes nécessaires au fonctionnement de ces parcs.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Je comprends fort bien l'objet de l'amendement de M. Marcellin. Il vise à supprimer des crédits inscrits sur une ligne budgétaire et à les transférer sur une autre.

Répondant à un certain nombre de questions, notamment à celles de M. Legrand, j'ai déjà déclaré que, s'agissant des parcs naturels régionaux, je tiendrai mes engagements — j'ai précisé leur importance — non seulement dans le VII<sup>e</sup> Plan, mais pour l'année 1977.

Monsieur le rapporteur spécial, vous savez que si cet amendement a, effectivement, un caractère incitatif, il peut paraître contraire aux règles de procédure budgétaire, mais je ne veux pas engager de polémique avec vous sur ce sujet. Par conséquent, je m'en remets à la sagesse du Sénat.

**M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial.** La situation est maintenant claire. Un amendement a été déposé qui a pour objet de supprimer un crédit de 894 007 francs. Le Gouvernement ne peut pas, ne veut pas présenter un amendement de transfert pour abonder les crédits des parcs régionaux.

Cependant, monsieur le ministre, vous nous avez indiqué que le montant de la subvention de fonctionnement pour les parcs nationaux serait porté à 6 500 000 francs. Vous prévoyez donc une augmentation.

J'ai noté que vous pouviez obtenir une augmentation sur le chapitre du F. I. A. N. E. pour porter le crédit à 6 700 000 francs. Mais la somme demandée était de 7 millions de francs.

Il est très important que les parcs nationaux puissent fonctionner. Le soin en revient aux régions; ainsi les collectivités locales se voient frappées d'une charge nouvelle.

Un crédit de 110 millions de francs est inscrit au F. I. A. N. E. — 60 millions plus 50 millions. Il sera certainement possible, en cours d'année, si les crédits se révèlent insuffisants pour assurer le fonctionnement des parcs régionaux et dans le but d'éviter des licenciements — je pense que le Gouvernement le comprendra — de leur attribuer ces 894 007 francs.

Pour l'instant, c'est une suppression que nous proposons.

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie.** Monsieur le président, je voudrais simplement indiquer que l'augmentation des crédits de fonctionnement en faveur des parcs naturels régionaux sera prélevée sur le F. I. A. N. E., comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Je m'en remets à la sagesse de la Haute assemblée sur cet amendement.

**M. le président.** A cette heure-ci, c'est prudent! (Sourires.)

**M. Bernard Legrand.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Legrand.

**M. Bernard Legrand.** Monsieur le président, je suis prêt, bien entendu, à soutenir l'amendement de M. Marcellin à condition que les crédits ainsi supprimés, conformément à ce qu'il a indiqué dans son rapport, soient octroyés aux parcs régionaux.

M. le ministre qui, par ailleurs, nous a donné satisfaction, ne s'oppose pas à ce report puisqu'il s'en remet à la sagesse du Sénat. Compte tenu des 6 500 000 francs déjà prévus, notre demande est parfaitement satisfaite. (Sourires.)

Je remercie donc MM. Ansquer et Marcellin.

**M. le président.** Je crains, monsieur Legrand, que telle ne soit pas exactement la situation, mais la compétence de M. Marcellin suppléera mon incompetence.

**M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial.** Pas le moins du monde, monsieur le président, je n'aurai pas cette outrecuidance.

Je veux simplement signaler, pour qu'il n'y ait pas d'erreur, qu'il s'agit d'un amendement d'économie budgétaire, auquel tient beaucoup la commission des finances.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 98, pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit du titre III, au chiffre de 11 millions 964 004 francs.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV, plus 523 184 francs. »

Par amendement n° 106, M. Legrand propose de réduire ce crédit de 3 300 000 francs et, en conséquence, de remplacer le montant des mesures nouvelles figurant à ce titre par « moins 2 776 816 francs ».

La parole est à M. Legrand.

**M. Bernard Legrand.** M. le ministre a pratiquement répondu à la demande que j'ai présentée, au nom de la fédération des parcs naturels régionaux, concernant les frais de fonctionnement de ces parcs pour 1977.

Je l'en remercie, mais je tiens à rappeler que, dès 1978, devront être définitivement normalisées les relations entre l'Etat, les régions et les collectivités locales.

Nous ne voulons plus, nous, sénateurs plus particulièrement attachés à ces parcs, être amenés chaque année, lors d'une tardive séance de nuit, à tendre la main.

Sous cette réserve expresse et puisque la réponse de M. le ministre nous donne, en grande partie, satisfaction, je retire cet amendement, en donnant bien entendu à M. le ministre rendez-vous avant le prochain budget.

**M. le président.** L'amendement n° 106 est donc retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

(Ce crédit est adopté.)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme, 50 260 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiements, 16 millions de francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 152 900 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 22 600 000 francs. » — (Adopté.)

Le groupe communiste a voté contre l'ensemble des crédits. Nous lui en donnons acte.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de la qualité de la vie, section Environnement.

Monsieur le président de la commission des finances, je crains qu'il ne faille supprimer la séance initialement prévue pour ce matin même.

Quelles sont vos propositions ?

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Dans ces conditions, j'ai peur que la séance du soir ne se prolonge par trop, car il nous faudra examiner les crédits du secrétariat d'Etat aux universités après ceux du ministère de l'éducation. Je me demande donc s'il ne serait pas plus raisonnable d'ouvrir la séance à onze heures.

**M. le président.** Nous sommes tenus par une règle : l'interruption doit être d'une durée de neuf heures entre deux séances. Dès lors, cela vaut-il la peine de commencer nos travaux à midi ?

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Je crains que ce soir nous ne finissions très tard.

**M. le président.** Sans doute, mais il faut constater que nous ne pouvons nous réunir qu'à quinze heures.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Pourrait-on se réunir à quatorze heures ?

**M. le président.** Aurons-nous la possibilité de prévenir tout le monde ?

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Il nous faut gagner un peu de temps, si nous voulons éviter une séance de nuit trop longue.

**M. le président.** Le Sénat acceptera sans doute de se réunir à quatorze heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 5 —

#### TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 89, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 6 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique de MM. Charles de Cuttoli, Louis Gros, Pierre Croze, Jacques Habert, Paul d'Ornano et Edmond Sauvageot, tendant à compléter l'article 5 de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 90 et distribué.

— 7 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, 2 décembre 1976, à quatorze heures trente.

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1977, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 64 et 65 (1976-1977). — M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— Education.

I. — Education.

M. René Chazelle, rapporteur spécial (rapport n° 65, tome III, annexe n° 11).

M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 66, tome V).

II. — Universités.

M. René Chazelle, rapporteur spécial (rapport n° 65, tome III, annexe n° 36).

M. Léon Eeckhoutte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 66, tome VI).

Article 74.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 2 décembre 1976, à trois heures.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

**Erratum**

au compte rendu intégral de la séance du 29 novembre 1976.

Page 3658, 2<sup>e</sup> colonne :

1<sup>o</sup> A la 14<sup>e</sup> ligne :

Après les mots « des autres »,

Insérer : **M. Jean-Pierre Fourcade**, ministre de l'équipement.

C'est vrai !...

2<sup>o</sup> Supprimer le 5<sup>e</sup> alinéa.

**Commission mixte paritaire.**

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INDIVISION

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 18 novembre 1976 et par le Sénat dans sa séance du 4 novembre 1976, cette commission est ainsi composée :

Députés.	Sénateurs.
Membres titulaires.	Membres titulaires.
MM. Foyer. Piot. Inchauspé. Gerbet. Charles Bignon. Richomme. Bouvard.	MM. Jozeau-Marigné. Geoffroy. Dailly. Estève. de Hauteclocque. Nuninger. Tailhades.
Membres suppléants.	Membres suppléants.
MM. Baudouin. Authier. Magaud. Sauvaigo. Massot. Limouzy. Donnez.	MM. Ballayer. Champeix. Guillard. Marson. Payou. Thyraud. Virapoullé.

**Bureau de commission.**

Dans sa séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1976, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Gerbet.

Vice-président : M. Jozeau-Marigné.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Foyer.

Au Sénat : M. Geoffroy.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE TITRE IX DU LIVRE III DU CODE CIVIL

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 18 novembre 1976 et par le Sénat dans sa séance du 4 novembre 1976, cette commission est ainsi composée :

Députés.	Sénateurs.
Membres titulaires.	Membres titulaires.
MM. Foyer. Piot. Inchauspé. Gerbet. Charles Bignon. Richomme. Bouvard.	MM. Jozeau-Marigné. Dailly. Estève. Geoffroy. de Hauteclocque. Nuninger. Tailhades.
Membres suppléants.	Membres suppléants.
MM. Baudouin. Authier. Magaud. Sauvaigo. Massot. Limouzy. Donnez.	MM. Ballayer. Champeix. Guillard. Marson. Payou. Thyraud. Virapoullé.

**BUREAU DE COMMISSION**

Dans sa séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1976, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jozeau-Marigné.

Vice-président : M. Gerbet.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Foyer.

Au Sénat : M. Dailly.

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 1<sup>er</sup> DECEMBRE 1976

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Collectivités locales : scission de communes fusionnées.

**22059.** — 1<sup>er</sup> décembre 1976. — **M. Rémi Herment** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, si une ou plusieurs communes, regroupées suivant la formule de la « fusion-association » (loi n° 71-588 du 16 juillet 1971), peuvent revenir à la situation antérieure, et cela en vertu de quel texte et selon quelle procédure.

Mode de vie des Français : bilan de l'étude.

**22060.** — 1<sup>er</sup> décembre 1976. — **M. Adolphe Chauvin** demande à **M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances**, quelles conclusions ont été tirées et quelles suites ont été données à l'étude réalisée à sa demande en 1975 au titre du commissariat général du Plan sur le mode de vie des Français.

Actualisation du code des pensions militaires.

**22061.** — 1<sup>er</sup> décembre 1976. — **M. Jacques Maury** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** de bien vouloir préciser l'état actuel des études entreprises au sein de son ministère et plus spécialement du groupe de travail chargé de l'actualisation du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et concernant la possibilité éventuelle, pour les militaires victimes d'une invalidité résultant d'une maladie contractée au service mais ne se rattachant pas à des opérations de guerre, de bénéficier d'une pension d'invalidité, dans des conditions moins restrictives, de la loi du 9 septembre 1941, fixant à 30 p. 100 le taux minimum indemnifiable.

Publication des plans d'occupation des sols.

**22062.** — 1<sup>er</sup> décembre 1976. — **M. Roger Poudonson**, constatant qu'actuellement seulement 300 plans d'occupation des sols ont été rendus publics, concernant 1 227 communes et 8,5 millions d'habitants, demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, s'il est envisagé le report du délai de publication déjà reporté du 1<sup>er</sup> janvier 1975 au 1<sup>er</sup> janvier 1977.

*Bilan de l'expérience concernant l'aménagement de huit villages.*

**22063.** — 1<sup>er</sup> décembre 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de lui préciser le bilan de l'expérience entreprise dans huit villages, afin de développer leur aménagement global, en sauvegardant leur site, dans le cadre d'une expérience entreprise en liaison avec le secrétariat d'Etat à la culture et le ministère de l'agriculture. Il lui demande de lui indiquer particulièrement les perspectives de développement de cette expérience qui devait être poursuivie et étendue à au moins un village par département en 1976 afin d'obtenir, après une étude préalable financée par l'administration, des subventions exceptionnelles pour ces villages tendant à en favoriser la restauration et l'aménagement.

*Création d'un label « Ville de congrès ».*

**22064.** — 1<sup>er</sup> décembre 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès de M. le ministre de la qualité de la vie (Tourisme)** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises par une commission réunie à son ministère afin de définir les réformes susceptibles d'être réalisées dans l'hôtellerie et l'administration afin de développer en France les structures d'accueil dans un grand nombre de municipalités et de créer un label « Ville de congrès » afin d'accueillir dans de meilleures conditions et dans une plus grande ampleur les congrès susceptibles d'avoir lieu en France.

*Economies de matières premières : bilan des travaux des experts.*

**22065.** — 1<sup>er</sup> décembre 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des travaux susceptibles d'être entrepris dans le cadre d'une réunion entre experts internationaux de haut niveau qui devrait se tenir à Paris dans le cadre des réflexions sur les économies de matières premières (lettre d'information du ministère de l'industrie et de la recherche, mai 1976).

**REPONSES DES MINISTRES****AUX QUESTIONS ECRITES****AFFAIRES ETRANGERES**

**U. R. S. S. : emprisonnement d'un ressortissant français.**

**21390.** — 5 octobre 1976. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelle action il a pu entreprendre pour obtenir la libération du jeune toulousain arrêté et emprisonné en U. R. S. S. pour une distribution de tracts couramment pratiquée en France.

*Réponse.* — A la suite de plusieurs démarches de l'ambassade de France à Moscou, **M. Jean, Christian Tirat** a été libéré et a regagné la France le 20 octobre dernier.

**AGRICULTURE***Formations continues en agriculture : crédits.*

**20052.** — 5 mai 1976. — **M. Paul Jargot** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'extrême indigence des crédits prévus pour 1976 en faveur des formations continues en agriculture et sur les conséquences que ne manquera pas d'entraîner une telle situation. Le financement normal des formations agricoles conventionnées de la région Rhône-Alpes nécessite en effet pour le second semestre 1976 un crédit de 1 417 000 francs. Or la dotation régionale de la formation professionnelle, sur laquelle sont prélevés ces crédits, est déjà presque totalement utilisée. Si une rallonge budgétaire n'était pas accordée, les centres de formation de la région Rhône-Alpes devraient réduire leurs activités, voire même fermer leurs portes. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin d'éviter d'arriver à une telle extrémité.

*Réponse.* — Pour chaque exercice, des crédits de formation professionnelle sont mis à la disposition des préfets de région sur présentation d'un programme prévisionnel établi après consultation du comité régional de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi. Ces crédits constituent une enveloppe globale à l'aide de laquelle les préfets doivent, dans le cadre des orientations prioritaires définies au niveau national, mettre en place des actions de formation qu'ils jugent les plus aptes à concourir à la réalisation de leurs programmes. En ce qui concerne la

région Rhône-Alpes, celle-ci s'est vue attribuer pour 1976 une enveloppe de crédits de 35 millions de francs, contre 26 millions de francs en 1975. Le programme de formation professionnelle de la région Rhône-Alpes comprend un nombre relativement important de formations agricoles qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un examen approfondi en groupe de travail spécialisé « agriculture » où sont représentés les différents partenaires. Après examen, et en application des actions prioritaires nationales, le préfet de région a décidé de ne plus prendre en charge, sur des crédits publics, des actions de courte durée dont le financement relève du fonds d'assurance formation des exploitants agricoles. Par contre, il a décidé de maintenir une aide de l'Etat aux actions de longue durée ainsi qu'à celles dites de « 200 heures ». En définitive, pour 1976, les engagements conventionnels du secteur agricole, dans le cadre de l'enveloppe régionale Rhône-Alpes, s'élèvent à 2 113 600 francs. Cependant, il convient d'ajouter à cette somme le montant des engagements souscrits pour cette région sur l'enveloppe nationale du ministère de l'agriculture, soit 2 167 815 francs dans le cadre de six conventions correspondant à autant de centres de formation. L'ensemble des mesures ainsi prises en accord avec les représentants des intéressés correspond aux directives nationales concernant la politique de formation professionnelle en général et, d'autre part, le développement de la formation professionnelle en agriculture.

*Prime à la vache.*

**21269.** — 25 septembre 1976. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'une personne faisant de l'élevage est mariée sous le régime de la communauté avec un restaurateur et que, de ce fait, la prime à la « vache tondeuse » se trouve réduite de moitié. Or, l'administration n'a pu que lui conseiller de divorcer pour toucher l'intégralité. Dans l'absurdité de cette situation, il demande quelle solution intelligente proposent ses services.

*Réponse.* — L'honorable parlementaire fait, sans nul doute, allusion à un couple d'exploitants agricoles pluri-actifs dont le cas a été étudié de près par la direction départementale de l'agriculture des Alpes-Maritimes. Les conditions requises par le décret n° 74-134 du 20 février 1974 et son arrêté d'application n'étant pas toutes remplies, ce couple ne peut prétendre percevoir l'indemnité spéciale de montagne (I. S. M.). En effet : ce couple n'exerce pas la profession agricole à titre principal. Il n'est pas assujéti à l'A. M. E. X. A. mais inscrit à la M. S. A. seulement « pour ordre » ; la surface agricole utilisée n'est que de deux hectares alors que pour obtenir l'indemnité minimale afférente à 3 U. G. B. sans que la charge de bétail dépasse une U. G. B. à l'hectare, il devrait en exploiter trois. Toutefois, ce couple d'exploitants a perçu en 1974, 1975 et en 1976 une somme de quatre mille francs allouée par le conseil général des Alpes-Maritimes, dans le but de leur venir en aide, à certains agriculteurs qui ne remplissaient pas les conditions permettant d'obtenir l'I. S. M. Cette somme se trouve être égale à la moitié du maximum de l'I. S. M. Mais il s'agit en fait d'un régime local indépendant de l'I. S. M. Aucune modification du régime matrimonial des intéressés ne saurait modifier cet état de fait.

**ANCIENS COMBATTANTS***Règlement du contentieux des anciens combattants.*

**21622.** — 28 octobre 1976. — **M. Joseph Yvon** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** de bien vouloir préciser l'état actuel de l'avancement des concertations interministérielles concernant l'octroi du bénéfice de la campagne double pour les fonctionnaires et assimilés, ainsi que la non-apposition sur les titres de pension délivrés à des anciens d'Afrique du Nord de la pension « hors guerre » et lui demande, en outre, d'indiquer les perspectives et les échéances de la mise en application de ces dispositions particulièrement attendues par une partie importante du monde combattant.

*Réponse.* — En ce qui concerne les bénéfices de campagne, les services militaires accomplis pendant les opérations d'Afrique du Nord ouvrent droit au bénéfice de la campagne simple. En revanche et c'est d'ailleurs le seul point sur lequel la situation des anciens d'Afrique du Nord diffère de celle des anciens combattants des conflits mondiaux, le bénéfice de la campagne double ne leur est pas ouvert actuellement. Cette question relève de la compétence de **M. le ministre de la défense**. Aussi, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a-t-il saisi celui-ci du vœu des intéressés en exprimant son avis favorable au principe même de l'octroi de la campagne double. Enfin, la mention « hors guerre » portée initialement sur les brevets de pensions militaires d'invalidité attribuées au titre de l'Afrique du Nord est maintenant supprimée et remplacée par celle d'« opération d'Afrique du Nord », sur l'intervention du secrétaire d'Etat aux anciens combattants auprès de son collègue de l'économie et des finances.

**COMMERCE ET ARTISANAT**

*Plan de circulation : gêne pour certains commerçants.*

**20321.** — 26 mai 1976. — **M. Robert Schwint** expose à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** que la mise en place d'un « plan de circulation » entraîne pour certains commerçants une diminution sensible de leur chiffre d'affaires. Il lui demande s'il envisage de déposer un projet de loi ou d'accepter la discussion d'une proposition de loi tendant à compléter l'article 52 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat afin que les commerçants dont la situation se trouve gravement compromise par un « plan de circulation » puissent bénéficier de l'aide pour leur reconversion déjà prévue par ce texte en faveur de ceux qui sont affectés d'une façon irrémédiable du fait d'une opération d'équipement collectif.

*Réponse.* — La jurisprudence administrative a fixé depuis longtemps les conditions dans lesquelles les dommages de l'espèce peuvent être indemnisés. S'agissant de riverains, qui sont les usagers habituels de la voie publique, elle considère que les modifications apportées à la circulation générale n'ouvrent jamais droit à réparation, même s'ils entraînent des pertes de clientèle. Cette position se justifie par le fait que ces modifications causent des dommages aux uns, mais procurent des avantages aux autres et que la puissance publique, qui n'en retire pas de profit, n'a pas à en subir la charge. En revanche, les impossibilités ou même simplement les difficultés d'accès aux immeubles peuvent ouvrir droit à réparation, sauf si elles ne se produisent que pendant une courte période. Le Gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu de modifier ces principes, qui expriment un juste équilibre entre la situation du riverain de la voie publique, qui, s'il en tire les avantages, doit en souffrir les inconvénients, et la nécessité de ne pas aggraver les charges des collectivités locales, qui sont les principales initiatrices des plans de circulation.

*Institut de la restauration : création.*

**20270.** — 25 mai 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de la création d'un institut de restauration ayant la triple tâche de former des spécialistes, de développer la recherche et de restaurer des œuvres d'art publiques et privées, création qui avait été envisagée en décembre 1975 dans le cadre de la sauvegarde et du développement des métiers d'art. (*Transmise à M. le secrétaire d'Etat à la culture.*)

*Réponse.* — Le secrétaire d'Etat à la culture a été chargé par le Gouvernement de prendre toutes dispositions nécessaires à la création d'un institut national de la restauration. Dans un premier temps le secrétariat d'Etat à la culture est en train de préciser les fonctions assignées à cette institution : formation de restaurateur et de certains conservateurs ; recherche fondamentale et appliquée ; participation directe aux opérations de restauration et de conservation technique du patrimoine. Parallèlement le secrétariat d'Etat à la culture recherche un ou plusieurs lieux d'implantation et prépare les statuts et les modalités d'implantation de cet établissement.

**CULTURE**

*Hommage à Saint-John Perse.*

**21381.** — 5 octobre 1976. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **Mme le secrétaire d'Etat à la culture** sur la réponse à sa question écrite n° 17937 en date du 21 novembre 1975 (*Journal officiel*, Débats, Sénat, p. 3569), dans laquelle il était indiqué qu'un projet d'hommage national à Saint-John Perse était à l'étude. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état actuel d'avancement de cette étude eu égard à l'œuvre de celui qui a fait tant honneur à la littérature française.

*Réponse.* — Le Président de la République a rendu hommage à Saint-John Perse en inaugurant, le 27 octobre 1976, en compagnie du secrétaire d'Etat à la culture, l'exposition qui lui est consacrée au musée Jacquemard-André, à Paris. Par contre le projet d'un hommage national, dont le principe avait été avancé, n'a pas été retenu, la procédure des célébrations nationales ne s'appliquant que lorsqu'il s'est écoulé un laps de temps d'au moins cinquante ans à partir de l'événement considéré.

*Exportations françaises de livres.*

**21703.** — 4 novembre 1976. — **M. Roger Poudonson** se référant à la réponse de **M. le ministre des affaires étrangères**, publiée au *Journal officiel* du 2 octobre 1976 (Débats, Sénat), à sa question écrite n° 20799 du 12 juillet 1976 évoquant le déclin des exportations françaises de livres, demande à **Mme le secrétaire d'Etat à la**

**culture** de lui préciser les réflexions et les propositions que lui inspire une telle situation, puisque, selon de récentes statistiques, le total des exportations françaises de livres n'aurait atteint que 274 461 quintaux métriques contre 329 382 quintaux métriques en 1974.

*Réponse.* — Le problème des exportations françaises de livres qui préoccupe l'honorable parlementaire fait l'objet de la plus vive attention au sein de la direction du livre du secrétariat d'Etat à la culture. Cette direction, créée le 1<sup>er</sup> janvier 1976, gère le fonds culturel pour l'aide à la diffusion commerciale du livre. Ce fonds a représenté, en 1976, un montant de 12 312 000 francs qui ont été utilisés pour le soutien aux efforts communs à toute l'édition (4 350 000 francs) et l'aide aux actions de promotion et de diffusion commerciales vers un certain nombre de pays prioritaires. Par le soutien au comité des expositions du livre, à la centrale de l'édition et au service des petites commandes ainsi que par l'aide aux traductions d'ouvrages français en langues étrangères, le Gouvernement contribue largement au maintien du livre français sur l'ensemble des marchés étrangers. Il subventionne, d'autre part, les diffusions vers les pays dont la situation particulière rend difficile l'application de bases exclusivement commerciales. Il convient, toutefois, de remarquer que les nouvelles statistiques auxquelles se réfère l'honorable parlementaire peuvent difficilement être comparées aux statistiques précédentes. La direction générale des douanes a, en effet, décidé de ne plus comptabiliser les envois d'une valeur inférieure à 1 000 francs au lieu de 500 francs auparavant. Dans le domaine de l'édition où les petites commandes sont souvent la règle, un tel changement est de nature à altérer considérablement les statistiques. On peut, d'ailleurs, remarquer que la balance commerciale pour les livres restait favorable en 1975. Le Gouvernement entend bien veiller au développement de la diffusion des livres français. Sa volonté qui s'est manifestée par la création de la direction du livre se marque par la poursuite d'actions continues, menées en profondeur et favorisant tout spécialement les entités exportatrices regroupant les éditeurs par type d'ouvrages et les actions de l'ensemble des éditeurs dans les pays prioritaires. Elle se traduit également par l'aide à la mise en place, à terme, d'un service commun d'exportation du livre reposant sur une banque d'informations automatisées.

**INDUSTRIE ET RECHERCHE**

*Economie d'énergie : centre de documentation.*

**21058.** — 24 août 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de lui préciser l'état actuel de création d'un centre de documentation spécialisé dans les économies de matières premières, centre destiné aux industriels, chercheurs et techniciens, dont la création avait été envisagée en liaison avec la délégation aux économies de matières premières créée en mai 1975.

*Réponse.* — Le centre de documentation spécialisé dans les économies de matières premières, destiné principalement aux industriels, chercheurs et techniciens, sera prochainement ouvert au public deux jours par semaine. Ce centre, installé dans les services du délégué aux économies de matières premières, éditera tous les trimestres, à 1 200 exemplaires, un cahier d'analyses bibliographiques qui pourra être consulté par le public et dans lequel figureront tous les textes relatifs aux économies de matières premières et aux problèmes de recyclage qui s'y rattachent.

**INTERIEUR**

*Répression de la criminalité : mesures nouvelles.*

**21102.** — 4 septembre 1976. — **M. Michel Kauffmann** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, quelles mesures nouvelles le Gouvernement envisage de prendre, tant sur le plan préventif que sur le plan répressif, pour freiner le développement de la criminalité et des violences dont le nombre croissant inquiète justement la population. Il lui demande en particulier quels moyens nouveaux il compte mettre à la disposition des services de police.

*Réponse.* — Dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre l'inflation, qui prévoit notamment pour l'exercice 1977 un équilibre rigoureux entre les recettes et les dépenses de l'Etat, il a été décidé que le projet de budget du ministère de l'intérieur, pour 1977, qui doit être soumis au Parlement, ne comporterait aucune création nouvelle d'emplois de fonctionnaires de police et que les moyens en matériel mis à la disposition des services de police seraient comparables à ceux dont ils disposent à l'heure actuelle. Il convient cependant de rappeler qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 1969 et le 31 décembre 1975 20 000 emplois nouveaux ont été créés, auxquels il faut ajouter 1 400 postes de vacataires dont les crédits ont été inscrits dans le budget de 1975. Au titre du budget de 1976, les effectifs ont été renforcés par la création

de 1 000 emplois nouveaux se répartissant de la manière suivante : 450 emplois d'inspecteur, 200 emplois de gradé et gardien et 350 emplois de personnel administratif destiné à relever des fonctionnaires actifs affectés à des tâches de bureau. La présente année a été également caractérisée par l'augmentation et la modernisation des moyens matériels mis à la disposition des services. Enfin, la politique générale de prévention dont j'ai prescrit la mise en œuvre dès mon arrivée au ministère de l'intérieur a été poursuivie et développée. C'est ainsi que l'opération « tranquillité-vacances » menée par le ministère de l'intérieur du 12 juillet au 5 septembre 1976 a mobilisé 17 404 fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité et des polices urbaines ; ils ont visité 250 293 immeubles, contrôlé 691 498 personnes, dont 15 326 ont été interpellées et 2 536 mises à la disposition des autorités judiciaires. En outre, des instructions ont été données aux services de police en vue de renforcer leur présence par la généralisation de la technique de l'ilotage, la multiplication des patrouilles légères et l'accroissement de surveillance des brigades nocturnes. Enfin, un effort tout particulier a été fait auprès de la jeunesse et des personnes âgées par la mise en place de centres d'accueil et l'organisation de campagnes de protection et d'information. La politique de prévention ainsi que l'adaptation des méthodes d'action de la police à l'évolution de la criminalité se sont déjà traduites par des résultats positifs. Elles continueront à porter leurs fruits et la protection des personnes et des biens s'en trouvera améliorée en dépit des contraintes financières nées de la conjoncture actuelle.

*Pluies exceptionnelles dans le Gard : aide aux communes.*

21243. — 24 septembre 1976. — **M. Maurice Fontaine** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, la situation difficile des communes à l'époque des vendanges et à la suite des précipitations atmosphériques exceptionnelles enregistrées dans le Gard les 28 et 29 août et 12 septembre 1976. Les chemins communaux et ruraux ont, pour la plupart, été gravement endommagés par le ruissellement des eaux et leur remise en état nécessite des dépenses auxquelles les collectivités locales ne pourront faire face. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour venir en aide à ces collectivités.

*Réponse.* — Il ressort des renseignements recueillis auprès des services de la préfecture du Gard que la direction départementale de l'équipement et la direction départementale de l'agriculture procèdent actuellement à une enquête pour chiffrer le montant des dégâts causés aux équipements communaux à la suite des intempéries signalées par l'honorable parlementaire. Ce n'est que lorsque sera connu le résultat de cette enquête qu'une décision pourra être prise quant à l'aide susceptible d'être accordée aux communes sinistrées.

*Voirie communale : élaboration des tableaux statistiques.*

21316. — 1<sup>er</sup> octobre 1976. — **M. Rémi Herment** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur les difficultés rencontrées chaque année par les collectivités locales, en particulier les communes rurales, pour la rédaction des imprimés destinés à la collecte des renseignements statistiques relatifs à la voirie communale. Les maires sont en effet appelés, dans le cadre de cette enquête annuelle, à remplir certains tableaux comprenant de très nombreuses rubriques, notamment en ce qui concerne les comptes rendus financiers. Or, il apparaît que les petites communes sont, dans leur majorité, dans l'impossibilité de produire l'ensemble de ces éléments faisant appel, pour l'essentiel, à une ventilation comptable très précise. Seuls les comptables du Trésor sont susceptibles de fournir ces renseignements statistiques d'ordre financier. Toutefois, il a eu connaissance du refus exprimé par certains de ces comptables pour la réalisation de ce travail, refus motivé par le fait que leur intervention n'est pas prévue par la circulaire n° 73-153 du 14 mars 1973. Il lui demande, en conséquence, que lui soit indiqué si les comptables du Trésor, qui seuls sont en mesure de donner ces informations, doivent ou non participer à la rédaction des documents en cause. Il lui demande, en outre, que lui soit précisé l'intérêt de ces comptes rendus, leur destination et le profit que peut tirer l'administration centrale de renseignements qui, le plus souvent, et compte tenu des difficultés que suscite leur collecte, sont incomplets ou erronés.

*Réponse.* — La question écrite posée par l'honorable parlementaire appelle les réponses suivantes : 1° les comptes rendus statistiques sont indispensables à l'administration dans la mesure où ils permettent seuls de fournir, sous forme de données chiffrées objectives, d'une part la longueur du réseau routier à la charge de chaque commune et de chaque département, d'autre part le montant des dépenses correspondantes d'entretien et d'amélioration desdits réseaux. La connaissance de données précises dans ce

domaine apparaît d'autant plus nécessaire que les décrets du 8 janvier 1976 ont donné compétence aux conseils généraux pour affecter eux-mêmes les subventions de l'espèce aux opérations de voirie départementale et communale. Les critères habituels d'affectation de ces subventions étant la longueur du réseau routier en cause et l'endettement de la commune, il est du plus haut intérêt que soient communes avec précision les données financières correspondantes. 2° Il va sans dire que la réunion de ces dernières est à la charge des comptables locaux du Trésor, de même que les données physiques sont recueillies par les ingénieurs d'arrondissement du service de l'équipement. 3° Le développement des moyens informatiques aussi bien dans certaines préfectures qu'à la direction générale des collectivités locales permet d'envisager, sous réserve des résultats d'une étude complémentaire en cours, une nouvelle manière de regrouper les statistiques de l'espèce. a) Les données financières intéressant les voiries des départements et des communes de plus de 10 000 habitants étant désormais en la possession de la direction générale des collectivités locales, il ne serait plus nécessaire de poser de question à leur sujet aux autorités locales ; b) en ce qui concerne la voirie des communes de moins de 10 000 habitants, il serait fait appel, en ce qui concerne les statistiques 1976, à la méthode des sondages, à laquelle seraient associés, comme par le passé, des ingénieurs d'arrondissement et les comptables des services extérieurs du Trésor ; c) une refonte des questionnaires est envisagée dans un double objectif de simplification et d'amélioration de la fiabilité des résultats ; d) d'ores et déjà, il convient de noter qu'une collaboration étroite s'est établie dans ce domaine entre les fonctionnaires de l'administration centrale et ceux des services extérieurs. Ces derniers adressent à la direction générale des collectivités locales un certain nombre de renseignements bruts, qui, après exploitation par l'ordinateur sous forme de listings, leur sont adressés en retour pour vérification. Les statistiques de la voirie des collectivités locales (années 1972-1973) seront publiées fin 1976 et il est permis de penser que la nouvelle méthode de travail envisagée permettra de réduire très sensiblement les délais de mise à disposition des renseignements de l'espèce.

*Manifestations sur la voie publique.*

21337. — 5 octobre 1976. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, que certains partis politiques s'octroient le droit d'organiser des manifestations sur la voie publique, sans demande d'organisation, sans même faire de déclarations aux autorités responsables et en procédant au surplus dans les jours et les heures qui précèdent à une sonorisation sur la voie publique à l'aide de haut-parleurs installés sur des voitures. Il lui demande de lui faire connaître si de tels procédés sont conformes à la légalité et, dans la négative, quelles sont les sanctions encourues et quelle est l'autorité qui a compétence pour demander que soient engagées des poursuites.

*Réponse.* — L'article 1<sup>er</sup> (alinéa 2) du décret-loi du 23 octobre 1935 portant réglementation des mesures relatives au renforcement du maintien de l'ordre public stipule que « sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable, tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique ». Les organisateurs de manifestations non déclarées ou interdites et ceux qui auraient sciemment fait une déclaration incomplète ou inexacte sont passibles d'une peine d'emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 60 à 7 200 francs conformément à l'article 4 (1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup>) du décret-loi précité. En outre, il peut être fait éventuellement application, à l'égard des organisateurs comme des participants à de telles manifestations, des dispositions des articles 211 et 212 du code pénal réprimant le délit de rébellion (emprisonnement de six mois à deux ans ou de six jours à six mois), de l'article 224 réprimant le délit d'outrage envers un commandant ou un agent de la force publique (emprisonnement de quinze jours à trois mois et amende de 500 à 3 000 francs), de l'article 230 réprimant les violences ou voies de fait contre un agent de la force publique (emprisonnement d'un mois à trois ans), et de l'article R. 26 (15<sup>o</sup>) au cas où la manifestation aurait été interdite par l'autorité administrative (amende de 3 à 20 francs et emprisonnement de cinq jours au plus en cas de récidive). Les individus qui se rendent coupables de telles infractions sont déférés par les officiers de police judiciaire au procureur de la République territorialement compétent. Il appartient ensuite à l'autorité judiciaire de décider de l'ouverture de poursuites à leur encontre.

*Paris : situation des attachés d'administration.*

21339. — 5 octobre 1976. — **M. Pierre Giraud** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, la raison pour laquelle, sans attendre la mise en application du nouveau statut municipal de Paris, les conditions de rémunération d'une catégorie de son per-

sonnel, les attachés d'administration, ont été remises en cause. Cette décision, regrettable, crée un vif mécontentement et une agitation chez les intéressés et mériterait d'être reconsidérée.

*Réponse.* — La rémunération des attachés d'administration de la ville de Paris ne sera pas modifiée par leur intégration dans le corps des attachés d'administration centrale du ministère de l'intérieur, puisque les rémunérations dans l'un et l'autre corps sont équivalentes.

#### *Achats et détention d'armes : procédures.*

**21395.** — 7 octobre 1976. — **M. Robert Schmitt** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur les nouvelles dispositions réglementaires prises, en application de sa circulaire du 18 juin 1976, par la préfecture de police de Paris et qui mettent au point une procédure simplifiée et accélérée pour délivrer des autorisations d'achat et de détention d'armes. Cette procédure est applicable aux clients domiciliés à Paris quel que soit le lieu d'achat de ces armes. Il lui demande si ces dispositions, aujourd'hui applicables dans la capitale, le seront prochainement également en province. Il lui paraîtrait, en effet, anormal qu'une discrimination soit faite en l'occurrence.

*Réponse.* — La procédure à laquelle se réfère l'auteur de la question a été instituée par le préfet de police de Paris pour accélérer au profit des titulaires du permis de chasser la délivrance des autorisations requises pour l'achat d'armes de chasse à canon rayé. Des instructions ont été adressées à tous les préfets pour les inviter à veiller à ce que les demandes soient instruites rapidement. Mais la rapidité d'instruction ne doit pas conduire à une méconnaissance des dispositions du décret du 11 juin 1976 qui ont été prises dans un but de sauvegarde de la sécurité publique. Le ministère de l'intérieur procède actuellement à une enquête afin d'être exactement informé de la situation consécutive à la mise en œuvre dudit décret et, en particulier, de ses effets éventuels sur le nombre des autorisations d'acquisition et de détention délivrées aux particuliers.

#### *Intervention des collectivités locales dans le domaine économique.*

**21398.** — 7 octobre 1976. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur le fait qu'une « lettre hebdomadaire », essentiellement destinée aux maires, a pu tirer ainsi qu'il suit le commentaire qu'elle présente d'une circulaire ministérielle récente : « Le ministère de l'intérieur décide de freiner les initiatives économiques des collectivités locales ». Ce propos vise la circulaire du 10 septembre 1976 adressée à MM. les préfets et dont il est dit qu'elle « délimite de manière restrictive les interventions économiques des communes et des départements ». Dans la mesure où une telle finalité a pu inspirer effectivement ces directives, on ne peut que souligner la surprise qu'elles provoquent et s'interroger sur leur fondement légal. Dans la situation économique où se trouvent certains départements livrés, pour leur redressement, à la seule imagination de leurs élus et aux seuls moyens qu'ils s'imposent, il était pourtant naturel que ceux-ci cherchent à dégager des solutions spécifiques adaptées à la réalité et à la nature de leurs problèmes. Aussi estime-t-il lui demander de préciser si ces directives ont bien le caractère restrictif que leur prêtent leurs commentateurs. Il désirerait également savoir dans quelle mesure il entend user de son autorité de tutelle pour soumettre les initiatives d'organes, pourtant décentralisés, à un moule unique et paralysant qui ne tiendrait pas compte de la diversité des situations et nuirait à l'expression des initiatives qu'elle suscite au plan local. Il ne peut d'ailleurs manquer de s'étonner que, dans certaines des procédures, il soit fait appel à l'appréciation préalable d'un comptable alors que les hommes politiques responsables de ces collectivités apparaissent à l'expérience comme parfaitement capables de juger, par eux-mêmes, de l'importance des risques financiers qui s'attachent à leurs décisions.

*Réponse.* — La circulaire n° 429 du 10 septembre 1976 relative à l'harmonisation des aides de l'Etat et des collectivités locales dans le domaine du développement industriel fait l'objet, de la part de certaines publications, de commentaires et interprétations qui tendent généralement à la faire apparaître comme apportant des restrictions nouvelles aux possibilités d'intervention jusqu'ici reconnues aux collectivités locales dans le domaine économique. Le ministère de l'intérieur ne peut que s'étonner de telles interprétations et se féliciter de l'occasion qui lui est offerte de rassurer les élus locaux, à juste titre alarmés par une présentation dont le manque d'objec-

tivité s'explique sans doute par la méconnaissance aussi bien des principes généraux du droit gouvernant ce type d'intervention que de ses directives antérieures sur le même sujet. Se substituant à la circulaire modifiée n° 560 du 23 septembre 1965, la circulaire incriminée n'est nullement novatrice pour la partie concernant les interventions non autorisées des collectivités locales, lesquelles ne sont en rien modifiées, son objectif essentiel étant au contraire de faciliter les interventions normales par un assouplissement des procédures joint à une plus large déconcentration du pouvoir de décision. Sur le premier point, la simple comparaison des dispositions actuelles et de celles retenues par les directives antérieures me paraît très significative et suffit à prouver qu'aucune interdiction nouvelle n'est venue s'ajouter au rappel des principes antérieurement définis. En effet, lorsqu'elle précise les interdictions applicables aux aides financières directes telles que prêts directs en capital, subventions, primes et dons, remboursement de prêts consentis par des tiers, bonifications d'intérêts, la circulaire de 1976 ne fait que reprendre celle de 1965 aux termes de laquelle « est prohibé l'octroi, par des collectivités locales à des entreprises industrielles du secteur concurrentiel, de subventions en capital ou en annuités, d'avances ou de prêts, de dons en nature ou en espèces, enfin de bonifications d'intérêts », étant précisé qu'un autre alinéa relatif aux primes à l'investissement ou à l'emploi dispose qu'elles « ne sont pas susceptibles d'être accordées, ni directement, ni par le biais de subventions à des associations chargées de les répartir ». Enfin, en ce qui concerne les garanties d'emprunt, pour lesquelles il convient, comme précédemment, de distinguer suivant qu'il s'agit d'une intervention communale ou départementale, la circulaire, après avoir rappelé les cas exceptionnels pour lesquels la garantie peut être admise, se borne à confirmer, en ce qui concerne les communes, les prescriptions de celle de 1965 qui disposait : « les collectivités locales s'abstiendront de prendre toute délibération accordant leur garantie à des emprunts souscrits par des firmes désireuses de fonder ou d'étendre, sur leur territoire, des activités industrielles ». Si, dans ces conditions, il paraît déjà difficile de soutenir que les directives en cause ont par rapport à la situation antérieure le caractère restrictif que leur prêtent les commentateurs, l'examen rapide de la partie traitant des interventions autorisées confirme qu'il n'a jamais été dans les intentions du ministère de l'intérieur de freiner les initiatives des collectivités locales et de compromettre leur action en matière de développement industriel et de défense de l'emploi. En effet, non seulement les catégories d'interventions autorisées restent les mêmes que dans le passé, mais, dans la quasi-totalité des cas, le préfet est maintenant habilité à prendre la décision sans aucune obligation d'en référer préalablement à l'administration centrale, ce qui n'était pas jusqu'ici le cas. C'est ainsi que les cessions de bâtiments, qu'il s'agisse de vente à paiement échelonné ou de location-vente, impliquaient précédemment un versement au comptant au moins égal, suivant la zone considérée, à 25 p. 100 ou à 50 p. 100 du prix de vente, toute dérogation exigeant l'accord préalable de l'administration centrale. Désormais, le préfet compétent pour approuver le contrat est seul juge de l'importance du versement au comptant qu'il convient d'exiger pour toutes les opérations ouvrant droit à la prime de développement régional, la consultation de l'administration centrale n'étant prévue que pour les seules opérations n'ouvrant droit qu'aux divers allègements fiscaux. De même, le rabais sur le prix de vente des terrains peut désormais atteindre 30 p. 100 au lieu de 25 p. 100 du prix de vente, cet avantage étant en outre étendu aux locations de terrains lorsque leur durée est au moins égale à vingt ans. Enfin, d'une manière générale et sauf en ce qui concerne les rabais, les avantages susceptibles d'être consentis sont les mêmes pour les opérations ouvrant droit à la prime de développement régional que pour celles ouvrant droit aux allègements fiscaux, la seule zone exclue étant la zone blanche définie par l'annexe IV du décret n° 76-325 du 14 avril 1976. Quant à l'intervention du trésorier-payeur général et de ses services, elle ne procède nullement d'un sentiment de méfiance à l'égard des élus locaux mais est au contraire destinée à leur fournir une documentation et une information précises de nature à leur permettre de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Ce bref inventaire fait apparaître que, loin de constituer une entrave aux interventions économiques des collectivités locales, les instructions diffusées par le ministère de l'intérieur leur offrent en réalité des possibilités d'action non négligeables pour favoriser l'implantation ou l'extension d'activités nouvelles sur leur territoire. Marquées par le souci de concilier leur légitime désir d'intervention avec le respect des principes généraux du droit, ces directives, qui tiennent nécessairement compte des risques financiers inhérents à de telles actions, ont en outre pour objectif d'assurer l'harmonisation des aides de l'Etat et des collectivités locales indispensable au succès de la politique nationale d'aménagement du territoire.